

Procès-verbal de la séance du Conseil du 24 janvier 2022

SOMMAIRE

Journée du 24 janvier 2022	(p. 8)
Présidence de monsieur Bruno Bernard, Président	(p. 8 ; 59 ; 76 ; 124)
Désignation d'un secrétaire de séance	(p. 8)
Constatation du quorum	(p. 8)
Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée	(p. 8)
Intervention préalable de monsieur le Président	(p. 9)
Communication de monsieur le Président relative à la composition des commissions thématiques	(p. 10)
Interventions préalables	(p. 10)
Procédure d'urgence relative au dossier n° 2021-0986 : adoption du principe	(p. 20)
Présidence de madame Émeline Baume, 1ère Vice-Présidente	(p. 56 ; 75 ; 123)
Approbation du procès-verbal de la séance publique du 27 septembre 2021	(p. 82)
Compte-rendu des décisions prises par monsieur le Président :	
- en vertu de la délégation de principe accordée par les délibérations du Conseil n° 2020-0005 du 2 juillet 2020 et n° 2021-0396 du 25 janvier 2021 - Période du 1er au 30 novembre 2021 (dossier n° 2021-0910)	(p. 83)
- en matière d'actions en justice entre le 1er mai et le 30 novembre 2021 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération du Conseil n° 2020-0005 du 2 juillet 2020 (dossier n° 2021-0911)	(p. 84)
Journée du 25 janvier 2022	(p. 105)
Constatation du quorum	(p. 105)
Désignation des représentants de la Métropole :	
* au sein du Comité syndical de l'Etablissement public territorial de bassin (EPTB) Saône et Doubs (dossier n° 2022-0935)	(p. 118)
* au sein de la Commission locale du site historique de Lyon (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture -UNESCO-) (dossier n° 2022-0941)	(p. 119)
Annexe 1 - résultats des votes	(p. 132)
Annexe 2 - Budget primitif 2022 - Tous budgets - Document projeté lors de la présentation de M. le Vice-Président Artigny (dossier n° 2022-0927)	(p. 153)
Annexe 3 - Régime d'aide aux communes - Individualisation totale d'autorisation de programme - Document projeté lors de la présentation de M. le Vice-Président Artigny (dossier n° 2022-0928)	(p. 183)
Annexe 4 - PMI'e - Présentation et adoption du nouveau Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2022-2026 - Document projeté lors de la présentation de Mme la Vice-Présidente Hémain (dossier n° 2022-0918)	(p. 186)

Sauveteurs - Appro	n-Velin - Plans de sauvegarde des 13 copropriétés du quartier Cervelières- obation des conventions de partenariat - Document projeté lors de la e Vice-Président Payre (dossier n° 2022-0948)	(p. 190)
Annexe 6 - Politique foncière 2021-2023 - Individualisation complémentaire d'autorisations de programme - Document projeté lors de la présentation de Mme la Vice-Présidente Vessiller (dossier n° 2022-0985)		(p. 193)
Annexe 7 - Projet d'aménagement d'une section de la ViaRhôna - Avis de la Métropole de Lyon sur la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) - Document projeté lors de la présentation de M. le Vice-Président Bagnon (dossier n° 2022-0986)		(p. 199)
Annexe 8 - Métropole cyclable et apaisée - Mise en oeuvre du plan d'action stationnement vélo - Individualisation complémentaire d'autorise de programme - Approbation de la nouvelle tarification applicable au stationnement des vélos sur l'ensemble des équipements métropolitains - Approbation des avenants aux contrats de gestion et d'exploitation de parcs de stationnement métropolitains - Document projeté lors de la présentation de M. le Vice-Président Bagnon (dossier n° 2022-0912)		(p. 202)
Annexe 9 - Lyon 8ème - Avenue des Frères Lumière - Ouverture et modalités de la concertation préalable au réaménagement de l'avenue des Frères Lumière entre la rue Louis Jouvet et la place Ambroise Courtois, de la place Ambroise Courtois et de la rue du Premier Film entre la rue Gélibert et la place Ambroise Courtois - Document projeté lors de la présentation de M. le Vice-Président Bagnon (dossier n° 2022-0917)		(p. 205)
	déposés par le groupe Inventer la Métropole :	
- Pour prendre le te d'acceptabilité et d'e	emps d'accompagner chacun dans la mise en place de la ZFE, un enjeu fficacité	
	ccès écologique et assurer l'acceptabilité sociale et économique de la ZFE+ mmandations du panel citoyen	
* interventions	mmanadione da parior olloyon	(p. 125)
* voeux		(p. 209)
N° 2022-0910	Compte-rendu des décisions prises par le Président en vertu de la délégation de principe accordée par les délibérations du Conseil n° 2020-0005 du 2 juillet 2020 et n° 2021-0396 du 25 janvier 2021 - Période du 1er au 30 novembre 2021	(p. 83)
N° 2022-0911	Compte-rendu des décisions prises par le Président de la Métropole en matière d'actions en justice entre le 1er mai et le 30 novembre 2021 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération du Conseil n° 2020-0005 du 2 juillet 2020	(p. 84)
N° 2022-0912	Métropole cyclable et apaisée - Mise en œuvre du plan d'action stationnement vélo - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Approbation de la nouvelle tarification applicable au stationnement des vélos sur l'ensemble des équipements métropolitains - Approbation des avenants aux contrats de gestion et d'exploitation de parcs de stationnement métropolitains	(p. 85)
N° 2022-0913	Lyon 2ème - Lyon 3ème - Parcs de stationnement Villette et Perrache - Avenant n° 5 à la convention de délégation de service public (DSP)	(p. 89)
N° 2022-0914	Zone à faibles émissions (ZFE) professionnelle véhicules utilitaires légers (VUL) et poids lourds (PL) - Soutien aux dispositifs d'accompagnement des entreprises (2022-2024) menés par la Chambre des métiers et de l'artisanat Auvergne-Rhône-Alpes (CMA AURA) Lyon Métropole et la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) Lyon Métropole	(p. 90)
N° 2022-0915	Lyon - Caluire-et-Cuire - Villeurbanne - Bron - Vénissieux - Ajustement du règlement des aides et du cadre dérogatoire de la zone à faibles émissions (ZFE) professionnelle (véhicules utilitaires légers et poids lourds)	(p. 90)
N° 2022-0916	Marcy-l'Etoile - Plan de mobilité inter-entreprises (PMIE) avec des employeurs de Marcy-l'Étoile - Convention de partenariat 2022-2024	(p. 75)

N° 2022-0917	Lyon 8ème - Avenue des Frères Lumière - Ouverture et modalités de la concertation préalable au réaménagement de l'avenue des Frères Lumière entre la rue Louis Jouvet et la place Ambroise Courtois, de la place Ambroise Courtois et de la rue du Premier Film entre la rue Gélibert et la place Ambroise Courtois	(p. 99)
N° 2022-0918	PMI'e - Présentation et adoption du nouveau Programme Métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2022-2026	(p. 49)
N° 2022-0919	Lyon - Pacte de cohérence métropolitain 2021-2026 - Espace d'accueil et d'accompagnement social commun à la Métropole de Lyon et au Centre communal d'action sociale (CCAS) de la Ville de Lyon - Changement de dénomination de l'espace	(p. 105)
N° 2022-0920	Approbation de la révision du règlement métropolitain d'aide sociale en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap	(p. 75)
N° 2022-0921	Accord pour l'habitat inclusif 2022-2029 - Convention entre la Métropole de Lyon, la Préfecture du Rhône et la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) - Attribution de subventions dans le cadre de l'aide à la vie partagée (AVP)	(p. 56)
N° 2022-0922	Tassin-la-Demi-Lune - Schéma patrimonial de l'Institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF) - Individualisation partielle d'autorisation de programme	(p. 107)
N° 2022-0923	Musée des Confluences - Attribution d'une subvention - Approbation de la convention d'objectifs et de moyens 2022	(p. 108)
N° 2022-0924	Conseil d'administration du Musée des Confluences - Désignation de personnalités qualifiées	(p. 75)
N° 2022-0925	Lyon 5ème - Villeurbanne - Schéma métropolitain des enseignements artistiques - Syndicats mixtes de gestion du Conservatoire à rayonnement régional (CRR) de Lyon et de l'École nationale de musique, de danse et d'art dramatique (ENMDAD) de Villeurbanne - Versement de participations pour l'année 2022 et signature de protocoles financiers	(p. 76)
N° 2022-0926	Villeurbanne - Villeurbanne Capitale française de la culture 2022 - Attribution d'une subvention à la Ville de Villeurbanne	(p. 109)
N° 2022-0927	Budget primitif 2022 - Tous budgets	(p. 20)
N° 2022-0928	Régime d'aide aux communes - Individualisation totale d'autorisation de programme	(p. 38)
N° 2022-0929	Dotation de solidarité communautaire (DSC) 2022 - Modalités de calcul et de répartition	(p. 43)
N° 2022-0930	Communication des actions entreprises à la suite des observations de la Chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes concernant la gestion de la Communauté urbaine de Lyon et de la Métropole de Lyon pour les exercices 2014 à 2019 dans le cadre de l'entretien et l'exploitation du réseau routier non concédé, dont le contrat de partenariat du boulevard périphérique Nord de Lyon	(p. 76)
N° 2022-0931	Modification du tableau des effectifs - Année 2022	(p. 111)
N° 2022-0932	Renouvellement de l'adhésion au socle commun de compétences du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône (CDG 69) - Année 2022	(p. 76)
N° 2022-0933	Mise à disposition de personnels auprès de l'association Lyon Sport Métropole (LSM) - Année 2022	(p. 76)

N° 2022-0934	Mise à disposition de personnels auprès de la Maison départementale et métropolitaine des personnes handicapées (MDMPH) - Abrogation de la délibération de la Commission permanente n° CP-2020-0240 du 16 novembre 2020 - Années 2021-2023	(p. 77)
N° 2022-0935	Comité syndical de l'Etablissement public territorial de bassin (EPTB) Saône et Doubs - Validation des nouveaux statuts - Désignation des représentants de la Métropole	(p. 118)
N° 2022-0936	Assainissement - Étude diagnostic visant à régulariser la situation sanitaire des usagers présents sur les 2 fleuves - Attribution d'une subvention en faveur de la Métropole de Lyon - Approbation d'une convention avec Voies navigables de France (VNF)	(p. 118)
N° 2022-0937	Raccordement au système d'assainissement de la Métropole de Lyon des eaux usées en provenance de communes extérieures à son territoire - Conventions de gestion avec les Villes de Heyrieux, Toussieu, Chaponnay et Simandres - Année 2019	(p. 77)
N° 2022-0938	Irigny - Pierre-Bénite - Villeurbanne - Occupation du domaine public fluvial par des canalisations et ouvrages hydrauliques et rejets d'eaux - Conventions avec la Compagnie nationale du Rhône (CNR) et Voies navigables de France (VNF)	(p. 77)
N° 2022-0939	Marathon de la biodiversité de la Métropole de Lyon - Approbation des conventions financières avec les partenaires associatifs et conventions-types d'entretien des infrastructures écologiques	(p. 77)
N° 2022-0940	Lyon - Pierre-Bénite - Vaulx-en-Velin - Genay - Neuville-sur-Saône - Déchets - Réhabilitation-extension et poursuite du maillage territorial des déchèteries - Individualisation partielle d'autorisation de programme	(p. 77)
N° 2022-0941	Lyon 1er - Lyon 2ème - Lyon 4ème - Lyon 5ème - Commission locale du site historique de Lyon (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture -UNESCO-) - Désignation des représentants de la Métropole	(p. 119)
N° 2022-0942	Villeurbanne - Projet urbain partenarial (PUP) Liberté-Fays - Modification du programme des équipements publics (PEP) - Dépenses et recettes complémentaires pour foncier et travaux - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme	(p. 120)
N° 2022-0943	Villeurbanne - Vaulx-en-Velin - Lyon 6ème - Projet de tramway T9 - Vaulx-en-Velin La Soie/Charpennes - Déclaration d'utilité publique (DUP) emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) - Définition des objectifs poursuivis et des modalités de la concertation préalable	(p. 120)
N° 2022-0944	Rillieux-la-Pape - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Alagniers - Bilan de la concertation préalable - Prise en considération du processus d'évaluation environnementale - Approbation du dossier de création de la ZAC - Convention de partenariat pour la mise en œuvre de mesures écologiques réglementaires - Lancement des études de maîtrise d'œuvre - Individualisation complémentaire d'autorisation d'engagement	(p. 78)
N° 2022-0945	Vaulx-en-Velin - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Mas du Taureau - Procédure d'utilité publique confiée à la Société d'équipement et d'aménagement du Rhône et de Lyon (SERL)	(p. 81)
N° 2022-0946	Villeurbanne - Zone d'aménagement concerté (ZAC) des Maisons Neuves - Bilan de clôture de la ZAC - Quitus donné à l'aménageur - Suppression de la ZAC	(p. 81)
N° 2022-0947	Saint-Priest - Requalification urbaine du secteur Chabal ex-Solyem - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme	(p. 122)

N° 2022-0948	Vaulx-en-Velin - Plans de sauvegarde des 13 copropriétés du Quartier Cervelières-Sauveteurs - Approbation des conventions de partenariat	(p. 59)
N° 2022-0949	Albigny-sur-Saône - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, d'une partie de la parcelle de terrain nu située 1 chemin du Tison	(p. 78)
N° 2022-0950	Cailloux-sur-Fontaines - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle cadastrée de terrain nu située 116 rue du Content	(p. 78)
N° 2022-0951	Cailloux-sur-Fontaines - Voirie - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située chemin du Four lieu-dit Les Chaumes	(p. 78)
N° 2022-0952	Feyzin - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de 3 parcelles de terrain nu situées 5-7 rue des Charrières	(p. 78)
N° 2022-0953	Rillieux-la-Pape - Voirie - Acquisition, à titre onéreux, d'une partie de 2 parcelles de terrain nu situées route de Vancia, lieux-dits Terres du Pont et Sur Bussy	(p. 78)
N° 2022-0954	Rillieux-la-Pape - Voirie - Acquisition, à titre onéreux, d'une partie d'une parcelle de terrain nu située route de Vancia, lieu-dit Sur Bussy	(p. 78)
N° 2022-0955	Rillieux-la-Pape - Voirie - Acquisition, à titre onéreux, d'une partie de la parcelle de terrain nu située route de Vancia, lieu-dit Terres du Pont	(p. 78)
N° 2022-0956	Sathonay-Camp - Voirie - Acquisition, à titre onéreux, de parties de 2 parcelles de terrain nu à détacher des parcelles situées route de Vancia, lieu-dit Aux Vallières	(p. 78)
N° 2022-0957	Solaize - Voirie - Acquisition, à titre onéreux, de 2 parties de parcelles de terrain nu situées lieu-dit Rome	(p. 78)
N° 2022-0958	Solaize - Voirie - Acquisition, à titre onéreux, d'une partie de la parcelle de terrain nu située 612 rue du 11 novembre 1918	(p. 78)
N° 2022-0959	Vaulx-en-Velin - Environnement - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située au lieu-dit Les Reculées	Retiré
N° 2022-0960	Vaulx-en-Velin - Environnement - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située au lieu-dit Les Reculées	(p. 78)
N° 2022-0961	Solaize - Voirie - Acquisition, à titre onéreux, d'une partie de parcelle de terrain nu située 450 rue du 11 novembre 1918	(p. 78)
N° 2022-0962	Feyzin - Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) de la Vallée de la Chimie - Acquisition, à titre onéreux, d'une maison d'habitation située 17 rue des Mariniers	(p. 78)
N° 2022-0963	Givors - Développement urbain - llot Oussekine - Acquisition, à titre onéreux, d'un lot de copropriété dépendant de l'ensemble immobilier situé 21 rue Joseph Longarini	(p. 78)
N° 2022-0964	Saint-Priest - Développement urbain - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) Saint-Priest - Acquisition de 2 lots de copropriété, à titre onéreux, situés 37 rue George Sand	(p. 78)
N° 2022-0965	Saint-Priest - Développement urbain - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) Saint-Priest - Acquisition, à titre onéreux, de 2 lots de copropriété situés 1 rue George Sand	(p. 79)
N° 2022-0966	Lyon 7ème - Développement urbain - Site Duvivier - Projet urbain partenarial (PUP) n° 2 dénommé Eiffage - Acquisition, à titre onéreux, de parcelles de terrain situées avenue Berthelot et appartenant à la société civile immobilière (SCI) Berthelot	(p. 79)

N° 2022-0967	Lyon 7ème - Développement urbain - Site Duvivier - Projet urbain partenarial (PUP) n° 3 dénommé Patriarcat - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain et d'une partie d'une parcelle situées avenue Berthelot et appartenant à la société Lyon Duvivier 1	(p. 79)
N° 2022-0968	Rillieux-la-Pape - Environnement - Parc naturel de Sermenaz - Acquisition, à titre onéreux, de 3 parcelles boisées situées lieux-dits La Velette et Le Crotton	(p. 79)
N° 2022-0969	Villeurbanne - Développement urbain - Sud Doua - Acquisition, à titre onéreux, à la société civile immobilière (SCI) du Luizet, d'une parcelle située à l'angle de la rue du Luizet et de l'avenue Albert Einstein	(p. 79)
N° 2022-0970	Villeurbanne - Voirie - Acquisition, à titre onéreux, d'une maison individuelle située 9 rue de la Ligne de l'Est	(p.79)
N° 2022-0971	Bron - Développement urbain - Opération de renouvellement urbain (ORU) Bron Terraillon - Cession, à titre onéreux, d'un appartement, d'une cave ainsi que d'un garage situés 10 rue Suzanne Melk dans la copropriété La Caravelle	(p.79)
N° 2022-0972	Bron - Développement urbain - Opération de renouvellement urbain (ORU) Bron Terraillon - Cession, à titre onéreux, d'un appartement et d'une cave situés au 26 rue Suzanne Melk dans la copropriété La Caravelle	(p.79)
N° 2022-0973	Givors - Développement économique - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Ville de Givors, d'un lot de copropriété situé dans l'ensemble immobilier sis 37, rue Roger Salengro	(p.79)
N° 2022-0974	La Tour-de-Salvagny - Plan de cession - Cession, à titre onéreux, d'un terrain nu situé 87 rue de la Gare	(p.79)
N° 2022-0975	Marcy-l'Etoile - Equipement public - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Ville de Marcy l'Etoile, d'un immeuble sur son terrain situé 248 rue des Sources	(p.79)
N° 2022-0976	Meyzieu - Habitat - Logement social - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la société anonyme (SA) d'habitation à loyer modéré (HLM) Alliade habitat, de 2 lots de copropriété situés 5 rue de Nantes	(p.79)
N° 2022-0977	Saint-Priest - Développement urbain - Saint-Priest Bellevue - Revente, suite à préemption avec préfinancement, à la Ville, de 2 lots de copropriété, situés au 1 place Molière, 2 rue Paul Painlevé et 55 avenue Jean Jaurès dans la copropriété Bellevue	(p.79)
N° 2022-0978	Villeurbanne - Développement urbain - Secteur Grandclément - Cession, à titre onéreux, d'une maison sur son terrain, située au 402 cours Émile Zola	(p.79)
N° 2022-0979	Lyon 7ème - Habitat - Logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique, au profit de l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat, de 2 lots de copropriété situés 10 rue de Marseille	(p.123)
N° 2022-0980	Lyon 7ème - Habitat - Logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail à réhabilitation à la société en commandite par actions (SCA) Foncière d'habitat et humanisme, de 3 lots de copropriété situés 126 avenue Berthelot	(p.79)
N° 2022-0981	Rillieux-la-Pape - Équipement public - Levée d'option d'achat suite à la signature de la promesse unilatérale de vente relative à l'acquisition, à titre onéreux, d'un tènement bâti industriel situé 105 avenue du 8 mai 1945 et appartenant à la société civile immobilière (SCI) Georgette	(p. 124)
N° 2022-0982	Lyon 7ème - Développement urbain - Secteur Duvivier - Projet urbain partenarial (PUP) Duvivier - Approbation de l'abrogation du cahier des charges d'objectifs concernant le terrain situé 31 rue Paul Duvivier	(p.79)

N° 2022-0983	Villeurbanne - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Grandclément Gare - Instauration d'un droit de préemption urbain (DPU) renforcé	(p.80)
N° 2022-0984	Lyon 2ème - Concession Lyon Confluence - Suppression de la délégation du droit de préemption urbain (DPU) et du DPU urbain renforcé à la Société publique locale (SPL) Lyon Confluence sur le périmètre de la Confluence	(p.81)
N° 2022-0985	Politique foncière 2021-2023 - Individualisation complémentaire d'autorisations de programme	(p.60)
N° 2022-0986	Pierre-Bénite - Irigny - Grigny - Vernaison - Givors - Projet d'aménagement d'une section de la ViaRhôna - Avis de la Métropole de Lyon sur la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H)	(p.68)

Présidence de Bruno Bernard Président

Le lundi 24 janvier 2022 à 09h30, mesdames et messieurs les membres du Conseil de la Métropole, dûment convoqués le 7 janvier 2022 en séance publique par monsieur le Président, se sont réunis en visioconférence, sous la présidence de Bruno Bernard, Président.

(Projection d'un clip vidéo)

M. le **Président**: Bonjour à toutes et à tous. Nous venons de voir le clip de Lilou, qui est un double champion du monde de *break dance* que l'on espère avoir aux JO (jeux olympiques) de Paris, qui a vécu à Vaulx-en-Velin et ce clip montre les 59 communes de la Métropole, toute la difficulté étant de reconnaître, sur un rythme très rapide, ces 59 communes mais nous y arriverons peut-être tous en fin de mandat.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. le **Président :** Pour notre séance de ce jour, je vous propose de désigner monsieur Floyd Novak pour assurer les fonctions de secrétaire. Il est présent à l'Hôtel de la Métropole ainsi que les Présidents de groupe qui l'ont souhaité. S'il n'y a pas d'opposition, il est désigné secrétaire.

(Monsieur Floyd Novak est désigné).

Constatation du quorum

M. le **Président**: Je vous rappelle que le quorum est fixé à 50 élus présents, que chaque élu peut avoir deux pouvoirs et que nous utiliserons le vote électronique, comme nous le faisons depuis longtemps, avec des temps de vote de 30 secondes quand il n'y a qu'une délibération et d'une minute quand il y en a plusieurs.

Nous faisons un premier vote pour vérifier que le quorum est bien présent. Le vote a été ouvert.

(Opérations de vote)

M. le Président : Le scrutin est clos.

<u>Présents</u>: Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Charmot, Mme Charnay, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Collomb, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dromain, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Grosperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, M. Kabalo, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtzoff.

Absent excusé: M. Barge (pouvoir à M. Sellès).

(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte).

Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée

Mmes Arthaud (pouvoir à Mme Charnay), Asti-Lapperrière (pouvoir à M. Grivel), Borbon (pouvoir à Mme Sibeud), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mmes Burricand (pouvoir à M. Millet), Burillon (pouvoir à M. Brumm), Cabot (pouvoir à M. Novak), Cardona (pouvoir à M. Vincent), MM. Chambon (pouvoir à M. Doganel), Charmot (pouvoir à Mme Fontanges), Mme Coin (pouvoir à M. Vincent), MM. Corazzol (pouvoir à Mme Prost), David (pouvoir à

Mme Saint-Cyr), Devinaz (pouvoir à Mme Reveyrand), Doucet (pouvoir à M. Badouard), Mmes Dubois-Bertrand (pouvoir à M. Maire), Etienne (pouvoir à M. Novak), Frier (pouvoir à Mme Vullien), Geoffroy (pouvoir à M. Gomez), Georgel (pouvoir à Mme Popoff), Giromagny (pouvoir à Mme Brunel Vieira), MM. Godinot (pouvoir à M. Lungenstrass), Groult (pouvoir à M. Legendre), Kohlhaas (pouvoir à M. Badouard), Marion (pouvoir à Mme Lagarde), Pelaez (pouvoir à Mme Vullien puis à M. Geourjon), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Azcué), Picot (pouvoir à Mme Panassier), M. Pillon (pouvoir à M. Grivel), Mme Popoff (pouvoir à M. Novak), MM. Portier (pouvoir à Mme Brunel Vieira), Rudigoz (pouvoir à M. Kabalo), Mmes Runel (pouvoir à M. Gomez puis à M. Longueval), Sechaud (pouvoir à Mme Edery), M. Vergiat (pouvoir à Mme Cardona).

Intervention préalable de M. le Président

M. le **Président**: Quelques mots avant de démarrer cette séance. Tout d'abord, je souhaite vous adresser mes vœux de santé pour vous et vos proches, vœux de liberté, en espérant que les contraintes, comme le port du masque, puissent disparaître dans les semaines qui viennent.

Je souhaite aussi en profiter pour remercier l'ensemble des agents de la Métropole de Lyon qui, depuis presque maintenant deux ans, travaillent dans des conditions difficiles, liées à la crise sanitaire, et qui assurent néanmoins toutes les fonctions, que ce soit pour les plus faibles, les fonctions sociales et naturellement toutes les fonctions urbaines, ce qui permet à notre collectivité et aux habitants d'avoir tous les services publics depuis près de deux ans, c'est difficile surtout avec des absences nombreuses liées à la Covid. Donc je souhaite vraiment, au nom de l'ensemble du Conseil de la Métropole, remercier tous nos agents.

Une pensée également pour les enseignants, personnel d'éducation, parents d'élèves, qui subissent les protocoles sanitaires, modifiés de semaine en semaine, tout en les comprenant de moins en moins, ce qui devient particulièrement difficile.

Cela fait maintenant un peu plus de 18 mois que ce Conseil a été élu et, depuis 18 mois, il y a un certain nombre d'actions menées, grâce à une capacité d'agir forte de la Métropole de Lyon et ce Conseil, les délibérations que nous allons voter, je l'espère, et notamment le budget, démontrent cette action.

Un budget à 3,9 milliards d'euros, marqué d'abord par un investissement fort : 705 M€ de crédits de paiement, qui montrent que l'on agit vite pour le territoire. Des recettes dynamiques, 2,5 % d'augmentation de recettes liée à la dynamique économique du territoire et qui démontrent que l'on peut faire des politiques de respect de l'environnement, de justice sociale et, en même temps, avoir une réussite en économie et donc l'écologie est bien compatible à l'économie et on est loin du désastre que certains nous avaient annoncé il y a 18 mois.

Des dépenses en augmentation également avec, notamment, pour le SYTRAL (Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise) par exemple, une augmentation de la subvention de 133 M€ à 151 M€. Ce qui est une augmentation importante et qui va continuer au fil des années, pour financer le développement des transports en commun, les investissements en cours et financer la tarification solidaire avec déjà plus de 60 000 Grand Lyonnais, les Grand Lyonnais les plus précaires, qui bénéficient de la gratuité.

Nous avons aussi une augmentation du budget culturel de 1,9 M€ avec, par exemple, 300 000 € pour Villeurbanne, capitale de la culture, événement essentiel pour la ville, pour la Métropole et pour la jeunesse.

Les dépenses sociales également en augmentation, on aura l'occasion de voter le PMI'e (programme métropolitain d'insertion pour l'emploi) et aussi des dépenses dans le domaine économique avec, par exemple, le fonds d'amorçage industriel.

Ce budget marquera aussi une nouvelle enveloppe pour les communes : 10 M€ d'aides à l'investissement communal. C'est un pas important, c'est une première pour la Métropole de Lyon, pour accompagner les communes dans l'augmentation des populations soit ces dernières années, soit à venir. Il est important, quand il y a des besoins d'équipements municipaux supplémentaires, que la Métropole accompagne nos 59 communes.

On aura, j'espère aussi, l'occasion de voter la nouvelle DSC (dotation de solidarité communautaire) avec des critères plus justes et une enveloppe augmentée de plus de 4 M€. C'est donc plus de 14 M€ qui vont être distribués en plus aux communes en 2022.

Ceci s'accompagne d'une politique foncière forte. On aura une délibération. On va porter les crédits de paiement, 142 M€ en 2022, pour rester à un niveau très élevé, puisque nous étions déjà à 138 M€ en 2021.

Plusieurs dossiers d'urbanisme :

- le bilan de la concertation de la ZAC (zone d'aménagement concerté) des Alagniers à Rillieux,
- le projet mixte avec, notamment, un millier de logements,
- l'ouverture de la concertation pour le réaménagement de l'avenue des Frères Lumière à Lyon,
- ou encore une délibération sur la requalification urbaine du secteur Chabal à Saint-Priest.

Au niveau urbanisme, il y aura aussi une déclaration d'utilité publique pour le tramway T9 ou encore un avis à donner de modification du PLU-H (plan local d'urbanisme et de l'habitat) pour la ViaRhôna.

Comme souvent, des dossiers sur la mobilité, avec des aides sur la ZFE initiale, celles de 2019 qui, une nouvelle fois, sont améliorées pour les entreprises et les associations d'utilité publique.

Et puis nous aurons également une délibération importante sur le déploiement du stationnement vélo très ambitieux.

Et dernier souhait pour clôturer ces mots d'introduction, c'est d'avoir des débats naturellement apaisés et constructifs pour l'ensemble des habitants de nos 59 communes.

Communication de monsieur le Président relative à la composition des commissions thématiques

M. le **Président :** Je vous informe que suite, à la demande du groupe Les écologistes, la composition nominative des commissions thématiques a été actualisée, conformément au tableau qui vous a été communiqué. Ces modifications sont effectives à partir de février prochain.

Interventions préalables

- **M.** le **Président**: Plusieurs interventions préalables sont prévues et je commence par donner la parole au groupe Métropole en commun.
- **M. le Conseiller Azcué :** Merci monsieur le Président. Chers collègues, le groupe Métropole en commun souhaite aux habitants et habitantes de notre Métropole, nos meilleurs vœux de bonheur et de réussite dans tous leurs projets. Nos meilleurs vœux également à l'ensemble des professionnels de la Métropole, nos remerciements pour leur action quotidienne au service de toutes et tous et pour le bien commun.

Voilà bientôt deux ans que nos vies ont radicalement été transformées. Notre groupe a rappelé à plusieurs reprises les conséquences de l'épidémie, sur l'hôpital, la culture, la vie économique et sociale, et nous souhaitions, à l'aune de ces deux premières années d'épidémie, souligner les permanences et les dynamiques sociales qui ont traversé cette crise.

En premier lieu, on peut souligner que la crise Covid est tout d'abord un phénomène social total. Au-delà de la crise sanitaire, la pandémie s'est inscrite dans une combinaison de crises, ayant chacune leur temporalité propre :

- une crise économique. liée aux confinements.
- une crise de l'expertise, avec la mise en scène publique de controverses dans l'espace médical,
- une crise de la représentation politique, quand la porte-parole du Gouvernement expliquait que les masques chirurgicaux ne servaient à rien pour lutter contre un virus pulmonaire,
- une crise environnementale, le virus étant probablement une zoonose issue des activités humaines, en particulier la déforestation.

En second lieu, si le virus touche tout le monde, il est très clair qu'il touche plus durement certains que d'autres. Au point que le rédacteur en chef du Lancet, Richard Horton, parlait de syndémie c'est-à-dire une pathologie dont la dangerosité, la nocivité, sont le fait des interactions avec d'autres pathologies préexistantes, les maladies chroniques.

Nous voici donc face à un virus accélérateur des inégalités sociales.

C'est ici qu'il faut convoquer Rousseau, Rousseau qui a durablement limité les possibilités philosophiques de penser les inégalités, qu'il nomme naturelles, tout en nous libérant des inégalités politiques : "Je conçois dans l'espèce humaine deux sortes d'inégalité, l'une que j'appelle naturelle ou physique, parce qu'elle est établie par la nature, l'autre que l'on peut appeler morale ou politique parce qu'elle dépend d'une sorte de convention et qui consiste dans les différents privilèges dont quelques-uns jouissent, au préjudice des autres, comme le fait d'être plus riches."

La première des inégalités concerne le rapport entre les femmes et les hommes. La représentation de sens commun selon laquelle les différences entre les femmes et les hommes relèvent du biologique, se subsument dans la complémentarité des rôles que la société leur donne en regard de leur nature respective. Il s'agit d'une structure élémentaire de l'inégalité, la première qui s'inscrit dans les corps, peut-être la plus efficacement légitimée aussi, car donnée comme la plus naturelle.

En bref, depuis plus d'un demi-siècle, en France, les relations de genre avaient été écartées de l'analyse des inégalités de santé, ce qui explique encore aujourd'hui qu'une femme meurt tous les trois jours sous les coups de son compagnon, avec une augmentation de plus de 10 % en 2020, ou encore que 4 % des femmes déclarent avoir subi un viol dans leur vie. Au plus fort de la crise, en 2020 également, on observait une hausse de 11 % de dépôts de plainte pour viol, trois viols par heure dans le pays. Quant aux agressions sexuelles, elles ont crû de 20 % entre 2018 et 2020.

En matière d'inégalités sociales, la Covid s'inscrit, de fait, dans les inégalités de santé déjà observées. Dans ma circonscription du 8ème arrondissement de Lyon, avec plusieurs quartiers politique de la ville, les affections de longue durée concernent 20 % de la population, contre une moyenne à 10 % sur le reste de la Ville de Lyon. Les mêmes habitants sont également plus facilement exposés aux risques de contamination.

Les premières enquêtes qualitatives en France nous montrent, enfin, le caractère racisé de cette épidémie. D'ores et déjà, les statistiques nord-américaines et britanniques nous montrent une surreprésentation ethno-raciale dans les victimes de la Covid. Face à ces enjeux, le groupe Métropole en commun fait trois propositions :

- la première est de repenser la santé communautaire à l'échelle de nos territoires, en concertation avec l'ARS (Agence Régionale de Santé),
- la seconde est l'inscription, d'une part, des associations d'usagers en santé et, d'autre part, des publics qui pourraient bénéficier de mesures de santé communautaire dans ce dispositif. En toute hypothèse, il faudrait former les usagers aux grands enjeux des sujets qui sont mis à discussion,
- enfin, intégrer les questions de santé environnementale, tant la crise écologique est une source majeure de désordre en santé.

Réinventer la santé en commun pour lutter contre les inégalités inscrites dans les corps, c'est repenser la santé communautaire, dans un contexte démocratique renouvelé, tout en intégrant le défi climatique.

Nous vous proposons, monsieur le Président, de travailler avec monsieur Blanchard à un plan de lutte contre les inégalités sociales de santé et, plus largement, les interventions du groupe lors de ce Conseil s'inscriront dans cet esprit de solidarité, de partage, d'égalité et de démocratie continue. Je vous remercie.

- M. le Président : Merci. La parole est au groupe Communiste et républicain.
- **M.** le Conseiller Millet: Monsieur le Président, chers collègues, meilleurs vœux à tous bien sûr et nous nous associons avec force aux remerciements du Président à tous nos agents qui maintiennent le service public dans des conditions difficiles.

Le rassemblement organisé par la CGT de la santé, samedi dernier devant l'hôpital Desgenettes, était une occasion d'entendre l'expression de la colère des soignants, de leur souffrance aussi, de l'absurdité d'une gestion de la santé par les HCL (Hospices civils de Lyon) et l'ARS, sous directive du Gouvernement, qui a conduit à supprimer des lits dans les hôpitaux en France et à Lyon, en pleine crise sanitaire et, encore ce mois de janvier 2022, à supprimer des lits au Vinatier, ce que le rassemblement dénonçait avec force.

Les élus communistes ont apporté leur soutien sur place mais nous appelons tout notre Conseil à se préoccuper de la situation des hôpitaux, des soignants. Il est urgent de faire toute la transparence sur la capacité de notre système de soin à répondre aux besoins de santé des habitants de l'agglomération, dans l'urgence comme pour cette pandémie, et dans l'ampleur des enjeux psychiatriques, comme dans les soins du quotidien et de la prévention. C'est le sens de notre demande d'une mission d'information et d'évaluation que nous sommes en train de travailler avec le Vice-Président Pascal Blanchard.

Mais si la santé reste une priorité en ce début d'année, nous voulons faire écho, en ce début de Conseil, à la grave crise des factures d'énergie qui frappe tout le monde, des précaires aux entreprises. Même si cela concerne, comme pour la santé, toute la France, c'est aussi un enjeu d'agglomération et pour plusieurs de nos politiques publiques.

Carburant, électricité, gaz, chauffage : toutes les dépenses énergétiques sont en forte hausse depuis des mois et tout indique que la situation peut s'aggraver jusqu'à devenir explosive pour les habitants comme pour beaucoup d'entreprises.

La commission de régulation de l'énergie considère que la hausse de l'électricité du 1^{er} février aurait dû être de 44,5 % hors taxes. Si la mesure gouvernementale limite cette hausse à 4 %, ce n'est que pour un temps, puisqu'il faudra faire les comptes après les élections et que la future hausse sera encore plus dévastatrice.

Cette hausse n'a aucune raison en France. C'est l'organisation du marché européen spéculatif qui reporte sur notre électricité l'explosion des prix du gaz, à travers le poids de la transition énergétique allemande, cumulant une surcapacité gigantesque de renouvelables prioritaires à prix garanti sur le réseau, avec le maintien de la part des fossiles soumis à la hausse du gaz sur le marché mondial, alors que notre pays n'a pourtant besoin ni des renouvelables ni des fossiles allemands.

Je ne vous ferai pas l'injure, en cette période électorale, de reprendre les citations des politiques qui ont organisé, en 1996, la mise en concurrence européenne du marché de l'électricité.

Aujourd'hui, les opérateurs privés sont dans le rouge, malgré l'électricité nucléaire qu'ils peuvent acheter à bas prix, malgré ce scandale de l'augmentation récente du volume de cette revente imposée à EDF (vive le marché libre!) qui devrait, selon la CRE (Commission de régulation de l'énergie), limiter l'effet sur les consommateurs de la crise des prix de l'énergie (en fait, bien sûr, la limiter pour les opérateurs privés). Mais les opérateurs privés sont incapables de tenir, virent leurs clients et même cessent leur activité. La part du tarif régulier aura fortement augmenté en 2021 et sans doute en 2022. Heureusement que les particuliers ont le droit d'y revenir, ce qui n'est malheureusement pas le cas des entreprises.

C'est l'échec historique des politiques de privatisation qui se révèle en plus une véritable gabegie d'argent public. Les consommateurs ont vu leur facture d'électricité augmenter constamment depuis 10 ans et cela va monter en flèche dès les élections passées. C'est la même chose pour le gaz, dont tout le monde connaît l'explosion du prix et cela impacte aussi fortement nos réseaux de chaleur, malgré la part importante de biomasse et de nos incinérateurs.

La hausse sur la saison de chauffe sera sans doute de 30 % sur les factures des usagers, provoquant l'été prochain un choc violent de rappel de charges de chauffage. C'est la même chose sur les carburants. Selon les données gouvernementales, le baril moyen est à 71 dollars en 2021 (actuellement 88) et la filière produit un gazole moyen à $0.68 \in HT$ en 2021 ($0.74 \in actuellement$) pour un prix TTC actuel dépassant les $1.62 \in Le$ baril était, en 2008, en moyenne à 97 dollars, avec un pic à 133, plus cher donc qu'aujourd'hui. Le gazole était pourtant à l'époque à $0.63 \in TTC$ en moyenne, avec un pic à $0.79 \in Le$, pour un prix TTC à la pompe de $1.27 \in Le$ moyenne et un pic à $1.45 \in TTC$.

Donc, avec un pétrole plus bas de 30 % qu'en 2008, on a un gazole hors taxe en hausse de 8 % et un prix moyen sur le dernier trimestre de 1,55 € TTC, en hausse de 22 % sur 2008. Comprenne qui pourra !

Oui, les marges de la filière et les taxes frappent dur. Le groupe Total a distribué 16 milliards de dividende en 2021. L'État a touché plus de 33 milliards de TICPE (taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques), sans compter la TVA.

Je vous laisse songer aux ruptures nécessaires avec les politiques énergétiques nationales et j'en viens à l'impact sur nos politiques métropolitaines. Car les habitants de la Métropole vont passer à la caisse sur toutes les dépenses énergétiques et il est important de réfléchir à toutes les actions que nous pouvons mener pour les aider, les protéger du mieux possible. Cela commence par nos Offices métropolitains de logement, qui doivent anticiper les futurs rappels de charges en calculant les provisions dès ce mois de janvier pour en tenir compte. Il faut alerter tous les acteurs du logement. Cela concerne le suivi du bon usage des chèques énergie, dont on voit bien qu'ils sont moins efficaces que le tarif social qu'ils ont remplacé et totalement insuffisants aujourd'hui.

M. le Président : Merci de conclure Pierre-Alain Millet.

M. le Conseiller Millet: Comme nous l'avons fait pendant la crise sanitaire, j'ai peut-être fait une erreur de calcul, cela concerne le réseau de chaleur, dont il faut étudier la capacité à absorber une partie de cette hausse et accélérer la sortie des fossiles. Cela concerne nos aides à la politique de rénovation énergétique. Et enfin, il faut évidemment être attentif à notre budget fluide et à nos propres marchés d'énergie. Il serait utile d'avoir un point sur le suivi de ces marchés. Le SIGERLY (Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise) vient utilement de prévenir les communes des hausses qui nous sont imposées. L'organisation des marchés nous protégeant un peu de ces hausses sans pouvoir bien sûr les effacer.

Je conclus. Cette situation appelle bien sûr des choix de rupture nationale, mais elle doit aussi conduire à renforcer nos actions pour le droit à l'énergie et la justice sociale.

Je vous remercie et m'excuse de ce dépassement.

M. le Président : Merci. La parole est au groupe Synergies Métropole.

M. le Conseiller Grivel : Monsieur le Président, merci pour vos vœux et en retour, bien sûr, je porte les vœux de Synergies. J'adresse tous nos vœux de santé et de sérénité aux habitants de cette Métropole, aux agents, bien sûr, que nous remercions pour le travail qu'ils font d'une année sur l'autre, un énorme travail, et bien sûr aux élus et à vous-même, aussi, en tant que capitaine de ce gros navire, avec un vœu tout à fait particulier en tant que Synergies, l'ouverture vers les communes, dans l'intérêt de tous et de tous les habitants qui habitent partout dans cette Métropole.

Monsieur le Président, je vous le dis en avance, je vais certainement prendre le risque de dépasser un peu notre temps de parole d'une minute maximum, mais je vous le rends avec 5 minutes de temps de parole que nous retirons de la délibération n° 2022-0985.

Alors monsieur le Président, en capitaine de ce très gros navire, je le disais à l'instant, qu'est notre Métropole, avec ses 1,5 million d'habitants, 9 500 agents et plus de 3,9 milliards d'euros de budget annuel, vous venez de le rappeler, vous avez une responsabilité éminente. Vous devez fixer un cap pour tous et prévoir les étapes pour l'atteindre, superviser la navigation, encadrer, expliquer, rassembler et motiver sans cesse les équipes à bord.

Alors, quel est le cap ? Quel est votre cap ? Quelle est la route que vous souhaitez emprunter pour l'atteindre ? Quelle voilure allez-vous demander à vos équipes de déployer et quand ?

Répéter à l'envi "urgence climatique" ou "transition écologique", ce qui constitue des objectifs reconnus et partagés sur tous les bancs de cette assemblée, ne suffit pas ou plus à constituer une destination.

Alors que le lien entre la Métropole et les communes est plus qu'organique et qu'il est essentiel, pour le quotidien des habitants, quels qu'ils soient, où qu'ils soient, vous considériez, d'ailleurs, avant l'été, dans la presse, que la Métropole n'était ni plus ni moins qu'une collectivité de plein exercice, assimilable à une Région, en sous-estimant ainsi l'importance des communes dans la gouvernance métropolitaine.

Pourtant, vous aviez toutes les cartes marines en mains, pour sentir et prévenir la fronde des Maires qui grondait. Non seulement vous ne l'avez pas prévenue, mais vous l'avez déclenchée par une obstination dommageable et en rupture sur la PPI (programmation pluriannuelle des investissements) en saupoudrant le tout d'un zeste de dédain à l'égard des Maires, forcément des "Maires de droite" pour vous citer, qui venaient auparavant "discuter de leur petit bout de sucre d'orge" pour citer votre Vice-Présidente Véronique Moreira.

Au-delà du manque de respect, et nous le disons avec regret, s'ajoute un manque de clairvoyance. Les Maires ne demandent pas une sucrerie ou l'aumône. Ils veulent juste faire sortir de terre les projets d'intérêt général, au bénéfice de leurs administrés, des citoyens qu'ils représentent.

Alors vous le savez, nous sommes montés sur le pont et vous avez fini par bouger. Vous êtes enfin sorti de votre cabine pour aller dans les communes et vous avez constaté avec soulagement que les Maires échangent avec vous et vous avez découvert les projets réels, incontournables, urgents des communes. Vous avez aussi fait marche arrière, sur le cimetière de Charly, salutaire. Vous avez accepté de créer une aide à l'investissement pour les équipements municipaux, indispensable mais trop faible. Vous avez encore tenté un coup sur la DSC et vous avez rétropédalé devant la levée de bouclier pour revenir à une position plus raisonnable, et cette fois-ci avec des perspectives dans le temps et un groupe de travail, dont des Maires en appui, tant mieux ! Mais un coup à bâbord, et un coup à tribord, vous naviguez sans cap et, surtout, en fonction de la météo.

Pour autant, vous n'avez pas éteint la fronde des Maires. Vous n'avez pas "récupéré les Maires", comme vous le dites imprudemment dans la presse. D'ailleurs, nous pouvons nous interroger sur les messages que vous envoyez ces jours-ci. Sont-ils destinés aux habitants de la Métropole ou sommes-nous dans une personnalisation organisée, médiatique, la vôtre, sur fond et en appui de campagne présidentielle et législative ?

Il reste que, ici et maintenant, nous n'avons toujours pas connaissance de la PPI détaillée par territoire, par commune, avec la nature des projets, leur coût, leur calendrier. Et ce flou n'a rien d'artistique. Il est surtout symptomatique de votre manque de capacité à vous projeter, même dans un futur proche, à un ou deux ans. Vous n'êtes pas un visionnaire au long cours, monsieur le Président, vous êtes un gestionnaire de court terme. Votre budget 2022 en témoigne.

Sur les transports en commun, voilà qu'après vous être arc-bouté de façon dogmatique sur le projet de téléphérique, vous cherchez enfin une porte de sortie et vous revenez sur des projets plus structurants, en évoquant le métro B et le métro E, pour lesquels vous avez remis en cause les études déjà réalisées et financées. Mais pourquoi avoir perdu un an et demi en suspicions, tergiversations, alors que nous vous le disions depuis le début du mandat ?

Sur la ZFE, même constat. La loi a fixé un calendrier. Vous voulez le précipiter, sans tenir compte du manque flagrant de solutions alternatives à la voiture individuelle, pour des pans entiers de la population, pans entiers de la population qui se sentent douloureusement exclus. Et bien sûr, vous précipitez ce calendrier sans tenir compte des réalités économiques et sociales. Vous finirez par lâcher, soit en reportant l'échéance de 2026 -à Montpellier, ville de gauche, c'est 2028-, soit en la vidant de sa substance, par un régime ultra étendu de dérogations qui rendront le système illisible et incontrôlable.

Sur la politique foncière, vous nous logez à la même enseigne. Les enveloppes ne cessent de bouger à la hausse, puis à la baisse. Nous n'arrivons pas à avoir une vision claire, rationnelle et nous ne cessons de demander une vision prospective sur le mandat, que nous n'obtenons jamais.

Sur l'évolution des effectifs, c'est la même chose. Vous vous en tenez au bilan RH, six mois après la clôture de l'année civile, quand nous vous demandons le nombre d'ETP (équivalents temps plein) au sein de cette maison, ce qui fait qu'alors que nous sommes début 2022, vous ne nous communiquez que les chiffres au 31 décembre 2020. Êtes-vous donc à ce point dans l'incapacité d'estimer nos effectifs 2021 et d'évaluer de façon prospective l'évolution des effectifs sur 2022 et les années suivantes, avec la régie de l'eau par exemple ?

- M. le Président : Merci de conclure.
- **M.** le Conseiller Grivel : Visiblement monsieur le Président, le groupe Synergies n'est pas le seul à s'étonner de ce manque de clarté et de précision dans votre vision et votre conduite. Le préfet vient de le rappeler dans la presse récemment.

J'écourte donc mon exposé. Ce manque d'exactitude et de précision est révélateur. Vous êtes en panne de clairvoyance, d'anticipation des échéances et de projection vers l'avenir, ce qui conduit à un grand manque de lisibilité de votre action métropolitaine, que vous soumettez à des incertitudes et une instabilité constante. C'est comme si, pour vous, le futur n'existait pas.

Et je conclus. Il ne s'agit pas simplement de prévoir pour le plaisir de prévoir, monsieur le Président. Il s'agit de prévoir pour donner un horizon collectif, pour anticiper, pour adapter, pour consolider, pour motiver, pour rassembler et rendre l'avenir possible, comme l'écrivait Saint-Exupéry. Encore faut-il avoir le goût de l'avenir.

Gouvernez le navire, monsieur le Président. Pas en solitaire, mais avec toutes les équipes, dont les Maires. Il est plus que temps de définir un cap clair et dessiner une route pour l'atteindre. Merci.

- M. le Président : Merci. La parole est au groupe Inventer la Métropole de demain.
- **M. le Conseiller Pelaez :** Bonjour monsieur le Président et tout d'abord merci pour vos vœux. Moi aussi, notre groupe va supprimer au moins quatre interventions, donc je vous remercie par avance de ne pas me couper la parole pour la minute ou deux minutes que je vais dépasser.
- **M.** le **Président**: Je vous dis à toutes et tous que les temps de parole sont définis donc on les respecte. Il y a un peu de marge et je suis très tolérant mais ce n'est pas chacun qui rajoute trois-quatre minutes. Il faut le faire à la Conférence des Présidents. Monsieur Pelaez, je vous dois 30 secondes déjà. Je vous redonne la parole.
- **M.** le Conseiller Pelaez : Je souhaitais, tout d'abord, vous présenter tous mes vœux pour cette nouvelle année, une année qui commence une nouvelle fois sous l'ombre menaçante de la Covid même si on semble avoir des raisons d'être optimistes. J'ai une pensée pour tous ceux qui ont perdu un proche et tous ceux qui ont souffert et qui souffrent encore des conséquences sociales, économiques et psychiques de cette fichue maladie.

Cette année 2022, et cela n'aura échappé à personne, est également une année électorale. Et dans un contexte d'une société où la défiance est de plus en plus forte, où la tolérance envers toute pensée autre que la sienne est en voie de disparition, où l'expression de la violence contre les élus se fait de manière de plus en plus décomplexée -et certains de nos collègues peuvent en témoigner-, j'ose espérer que cette année pourra être celle d'un relatif apaisement national et où la raison reprendra le dessus.

Pour 2022, nous voulons néanmoins croire à un regain d'optimisme, un sursaut, notamment, démocratique. Nous souhaitons à notre Métropole qu'elle soit plus visible auprès de nos concitoyens, qu'elle prenne enfin la place légitime qui lui appartient dans le débat public et qu'émerge une véritable conscience métropolitaine.

Pour cela, notre collectivité a besoin d'être reconnue et comprise par la population et donc d'un minimum d'incarnation et c'était bien là le sens de mon propos lors du dernier Conseil, vous qualifiant d'inconnu le plus puissant de France. Je sais que ces propos peuvent être perçus comme durs. Cette formule a pourtant trouvé un certain écho, venant mettre des mots sur ce que beaucoup ressentent. Les métropolitains ne connaissent pas leur Président, et je pense que vous en avez parfaitement conscience. Et c'est probablement pour cela, monsieur le Président, que vous êtes, ce mois-ci, en pleine page de la couverture du Met', le magazine de la Métropole. Alors, s'il est usuel que le Président communique dans ce magazine, notamment par les éditos, le voir apparaître à la Une, en grand format, dans toutes les boîtes aux lettres de la Métropole et sur l'espace public, c'est tout simplement du jamais vu! Depuis la création de Grand Lyon magazine, en 2002, il y a 20 ans, aucun de vos prédécesseurs n'était jamais apparu en couverture du magazine métropolitain.

Il est tout à fait ironique que ce soit un parti comme celui des Verts, pourtant fermement engagé contre la personnification du pouvoir et le culte de la personnalité, qui ouvre la voie à ce type de pratique. Mais c'est à l'image de votre gouvernance où vous cumulez toutes les responsabilités. Jamais Gérard Collomb ou David Kimelfeld n'aurait osé transformer, comme vous le faites depuis près de deux ans, cet outil de communication institutionnelle en outil de communication politique. Car il suffit de lire les magazines métropolitains depuis votre élection pour comprendre que la ligne éditoriale est passée d'une information sur les politiques métropolitaines, au *Laudato si'* de la doctrine écologiste métropolitaine.

Les dépenses liées aux catalogues et imprimés sont d'ailleurs en forte hausse dans le budget que nous allons adopter, passant de 1,8 à 4,2 M€. Alors oui, faisons connaître davantage notre collectivité, mais que les dépenses métropolitaines ne servent pas à financer la communication politique et le petit livre vert de l'écologisme politique, car oui, nous ne le répéterons jamais assez, votre pensée relève avant tout de l'écologisme et pas de l'écologie scientifique.

Notre collectivité finance, par ailleurs, désormais des sponsors auprès d'influenceurs. Pourquoi pas après tout ? Nous devons aller chercher les publics concernés par nos politiques là où ils se trouvent, mais attention l'exercice a souvent un côté assez gênant. Toujours à deux doigts de basculer dans la pure et simple communication politique. Au-delà de votre passion légitime pour l'ASVEL et l'OL, nous avons ainsi appris de votre part, sous un ton enjoué, "qu'avec la Covid, la reprise était plutôt calme. Plein de choses sont annulées, dont les cérémonies de vœux, donc moins de choses obligatoires."

Nous ne voulons pas croire que la compagnie des Maires de la Métropole et des acteurs de la société civile, vous fasse tant souffrir que vous vous réjouissiez de l'annulation des vœux. Non, nous préférons mettre ça sur le compte de la grande difficulté que nous avons tous connue ici, à garder la forme et les bonnes résolutions de janvier, en enchaînant 59 cérémonies à base de petits fours et à parts de galette.

Pour 2022, nous souhaitons donc que notre collectivité se fasse connaître pour montrer l'exemple plutôt que d'être désignée comme un vilain petit canard. À ce titre, en 25 ans de politique, jamais je n'avais vu un Préfet de Région tirer publiquement l'oreille de l'Exécutif local, face à son incapacité à rendre une copie propre, respectant les attendus du contrat de plan État-Région. Un trop grand nombre de projets aux intitulés peu éclairants et sans priorisation, voilà votre copie.

Rappelons que nous avons adopté, il y a tout juste un an, la PPI de la Métropole et que nous n'avons toujours aucune idée des projets qui y sont retenus. C'est juste ubuesque.

Monsieur le Préfet écrit que nous sommes la seule collectivité dans cette situation. Je vous le dis clairement : c'est une véritable honte. On se doit le sérieux sur des dossiers à plusieurs centaines de millions d'euros.

Alors nous savons que vos rapports avec la préfecture sont compliqués, avec des divergences qui se sont exprimées, mais de grâce, n'ouvrez pas un front de lutte supplémentaire contre la Métropole. Entre votre opposition, les Maires des 59 communes, le secteur de la promotion immobilière, du bâtiment dans son ensemble, des acteurs de la communication extérieure, du monde économique et de la culture, tout cela commence à faire beaucoup pour un seul homme.

Alors pour que les choses avancent sereinement, il faut aussi dire la vérité. Alors excusez-moi mais, quand vous justifiez votre volonté de réduire la représentation de votre opposition au SYTRAL, en expliquant qu'on pourrait être une minorité de blocage, "plus dans la polémique que dans l'intérêt des habitants" dites-vous, vous mentez ! Comme deux plus deux font quatre et comme pour les mathématiques, c'est incontestable.

En gardant l'ancien équilibre de représentation, vous aviez encore la majorité absolue avec votre majorité métropolitaine, dans le nouveau SYTRAL.

La loi ne prévoit qu'un nombre très restreint de cas où la majorité des 3/4 est exigée. Et parmi ces sujets, un seul est politique : le taux de versement mobilité dont chacun connaît votre projet de l'augmenter. Donc, quand vous faites croire qu'avec nos petits bras dans l'opposition au SYTRAL, on va bloquer un projet de téléphérique ou de métro, vous mentez !

La vérité c'est tout simplement que tout cela vous ennuie. Les Conseils, le débat démocratique, votre opposition, les représentations officielles de la Métropole, vous préférez gouverner seul et vous avez réussi. Vous n'avez même plus besoin de vos camarades de la majorité pour faire la pluie et le beau temps.

Nous souhaitons donc que cette année 2022 soit placée sous le signe de l'honnêteté et c'est ainsi que je voudrais finir car, et c'est là où l'on peut vous en vouloir profondément, vous avez prêché une nouvelle façon de faire de la politique pendant la campagne et vous aviez réellement la possibilité de faire les choses autrement, de passer sur un mode réellement collaboratif avec votre opposition, comme cela se fait dans d'autres pays avec les acteurs de la société civile, pour que la transition environnementale et sociale soit perçue comme une chance et non pas comme une contrainte. Et bien c'est dommage que vous ne le fassiez pas ! Je vous remercie.

M. le Président : Merci. La parole est au groupe Socialistes, gauche sociale et écologique et apparentés.

M. le Vice-Président Longueval : Merci Monsieur le Président. Pour démarrer cette année avec convivialité et un peu d'humour, le groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés souhaite présenter ses vœux aux habitants, aux agents, à la presse, aux élus, et participer à donner de l'espoir.

Nous avons célébré, le 14 janvier, les 400 ans de la naissance de Molière. Il y a 358 ans, Tartuffe exigeait que l'on cache un sein qu'il ne savait voir. Aujourd'hui, ses héritiers font tout pour cacher l'ampleur d'un changement climatique contre lequel ils ne veulent lutter. Gageons au contraire que cette année 2022 sera celle d'une lutte accélérée et amplifiée.

Nous célébrons aussi cette année les 100 ans de l'élection de Marie Curie à l'Académie de médecine, la première élection d'une femme. Il y a cinq ans, selon le Monde, c'est par la formule "encore cette gonzesse" qu'un membre de l'Académie nationale de médecine accueillait la proposition de rendre hommage à Marie Curie à l'occasion du $150^{\rm ème}$ anniversaire de sa naissance. Gageons que 2022 soit une nouvelle année d'émancipation des femmes, de liberté, mais aussi et surtout de sérénité pour les Françaises comme pour toutes les femmes du monde, et que ces propos et pensées d'un autre siècle y soient remisés pour de bon.

Cette année est aussi celle du bicentenaire de la première traduction des hiéroglyphes par Champollion. Il y a 223 ans, le lieutenant Bouchard découvrait, lors de la campagne d'Égypte, la pierre de Rosette et, 23 ans après, Champollion parvenait à traduire pour la première fois la stèle. La pierre, dont l'origine remonte au II^e siècle avant notre ère, démontre qu'avec suffisamment d'efforts, 2000 ans et une langue morte ne peuvent empêcher les humains de se comprendre. Gageons qu'en 2022, nous saurons retrouver le goût de l'écoute et prendre le temps de la compréhension.

Et pour terminer ce sera l'année des 200 ans de la naissance de Louis Pasteur. Il y a 134 ans, le docteur Pasteur déclarait : "La science n'a pas de patrie". Alors qu'encore sévit la pandémie, que les pays riches se réservent les meilleurs vaccins, et que notre Gouvernement joue à "ni oui ni non ni oui" sur la levée des brevets, gageons que ces mots résonnent à nouveau, gageons que ces brevets seront enfin levés, car le virus, non plus, n'a pas de patrie et que c'est seulement en agissant ensemble que nous sortirons enfin de cette pandémie.

À l'heure où les malades ne sont, hélas, que trop peu imaginaires, où l'égalité entre les hommes et les femmes reste un combat quotidien, où l'on communique sans plus se comprendre et où les croyances antiscience prospèrent, gageons que ces quatre commémorations seront les symboles d'une dynamique nouvelle pour notre société. Et gageons que 2022 sera une année de libération, d'émancipation, mais aussi de solidarité, d'écoute et de raison.

C'est par ces mots que je souhaitais présenter, de la part du groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés, nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Lors de ce Conseil, nous aurons une nouvelle fois l'occasion d'aborder de multiples dossiers emblématiques de notre Métropole.

Je commence par la subvention pour Villeurbanne, capitale française de la culture. Je tiens ici à féliciter le Maire de Villeurbanne et ses équipes, pour son inauguration réussie et tous les efforts fournis. J'étais présent au défilé sur la place Lazare Goujon le 7 janvier dernier. Ce fut un réel baume au cœur que de voir la vie culturelle continuer ainsi, d'avoir la chance d'écouter une cantatrice en pleine rue, après avoir assisté à un ballet de girafes. Villeurbanne, en rayonnant ainsi et en rendant accessible la culture au plus grand nombre et dans toute sa diversité, permettra incontestablement de faire de 2022 une grande année pour notre Métropole.

Nous étudierons aussi durant ce Conseil les nouveaux critères de la dotation de solidarité communautaire et du régime d'aides à l'investissement pour les communes. Comme le Président s'y était engagé, ce seront donc 10 M€ d'investissement en plus de la PPI qui viendront en soutien aux municipalités pour mener à bien leurs projets. Je salue ici le travail conduit par Hélène Geoffroy et Bertrand Artigny avec les Maires.

Nous renforcerons aussi les moyens du service public, promesse de campagne. Nous mettrons sur pied, sous l'impulsion du Vice-Président Renaud Payre, une équipe métropolitaine de l'habitat pour renforcer le droit de tous à avoir un toit. C'est là une de nos priorités sur ce mandat et nous tenons nos engagements.

Je tiens enfin à féliciter la Vice-Présidente Anne Grosperrin pour la mise en place de la régie publique de l'eau qui a tenu son premier conseil d'administration ce vendredi. C'est une grande avancée pour nous, pour nos enfants, pour nos petits-enfants.

Voilà monsieur le Président. Il nous reste quatre ans pour tenir nos engagements. Nous sommes bien partis, mais il reste tant à faire. Alors ne relâchons pas la pression. Continuons à avancer, à travailler sans relâche, car ce que nous faisons n'est pas autre chose que d'inventer vraiment la Métropole de demain. Je vous remercie.

M. le Président : Merci. La parole est au groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

M. le Conseiller Cochet : Je vous remercie monsieur le Président. Mes chers collègues, tout d'abord, je souhaite présenter mes vœux, et ceux de notre groupe, de bonne et heureuse année 2022 à l'ensemble des membres de cette assemblée, des collaborateurs et agents qui nous apportent leur concours, à la presse présente aussi en visio, ainsi qu'aux concitoyens qui peuvent suivre notre séance à distance.

J'espère que cette année sera une année, utile pour notre collectivité métropolitaine, au service de ses habitants et une année de richesse démocratique pour la France qui connaîtra deux élections majeures pour son destin.

Monsieur le Président, en cette nouvelle année, je vais vous faire des remerciements, alors que ce n'était pas gagné d'avance.

Il est certain que je ne peux pas vous remercier pour votre action démocratique, tant vous poursuivez votre dérive autoritaire. Après avoir décidé d'exclure l'opposition de la représentation à l'AOMTL (Autorité organisatrice des mobilités des territoires lyonnais), qui gère les transports en commun métropolitains, vous avez, en plus, refusé que soit organisé un temps d'information au sein de notre Conseil pour que chaque élu puisse être informé des décisions et orientations prises, dans une politique pourtant fondamentale pour nos concitoyens. Sachez que votre refus est non seulement insultant pour l'ensemble des Conseillers métropolitains, mais révèle, une fois de plus, votre caractère tranchant et impérieux, qui est la définition du Larousse pour l'adjectif "dictatorial".

Le fait également que vous réserviez à la presse votre présentation du budget, alors que nous allons en discuter aujourd'hui, en dit long sur votre considération de cette assemblée.

Il y a toutefois des évolutions dans votre politique qui nous donnent de réelles satisfactions et je souhaite vous en remercier. On avait pu en voir les prémices sur un sujet plutôt en marge de nos politiques, mais symbolique et important pour certaines de nos communes : l'aménagement du site de l'Olympique Lyonnais. Après la furie de l'opposition de votre majorité, vous aviez finalement décidé de vous renier et de permettre la poursuite de ce projet en l'habillant d'une logorrhée de développement durable qui n'a pas fait sourciller le grand capital.

Merci aussi pour avoir reculé sur la politique touristique. On se rappelle avoir entendu crier haro sur les choix de l'ancien mandat qui favorisent l'ouverture internationale et donc les trajets longue distance, la priorité sur le tourisme d'affaire, etc. Finalement, on laisse les grandes orientations, qui font aussi vivre nos acteurs locaux, que sont les restaurateurs, hôteliers, prestataires de services, agents de voyages, acteurs culturels, de même que les compagnies aériennes. Et nous saluons volontiers les ajustements sur le développement local et le tourisme à vélo, car nous partageons aussi ce choix.

Merci aussi pour votre recul spectaculaire sur le projet de téléphérique. Ce ne fut pas simple, mais nous savons, monsieur le Président, que les voyages forment la jeunesse et que ce projet vous était assez personnel. Mais vous avez su écouter la voix de la sagesse, celle qui remonte, d'ailleurs, de la concertation, des sondages et des démarches des Maires. Presque personne ne veut de cet équipement et on ne cachera pas notre plaisir, que ce soit Grégory Doucet, Maire de Lyon, qui ait lui-même fait l'oraison funèbre par une phrase lapidaire que je ne résiste pas à citer : "Si c'est abandonné pour de bonnes raisons, il n'y aura pas de regret". Nous vous le confirmons, personne n'a de regret. Et avec ce recul, nous relançons la pertinence des métros qui sont la solution de proposer une alternative crédible à l'usage de la voiture individuelle pour les trajets domicile-travail.

lci et là, on voit aussi, par les mots feutrés de vos Vice-Présidents, que, finalement, il faut revenir en arrière sur certaines positions tranchées. Par exemple, oui il y aura la régie de l'eau, mais on ne ferme pas la porte à des

délégations au privé de certaines tâches. D'autant que le doute s'installe quand on entend "nous allons essayer de faire aussi bien que le délégataire actuel".

Concernant le mémorial de la Shoah à Lyon, vous êtes enfin sorti de votre silence, mais il a fallu que notre groupe vous relance, rejoint par d'autres élus, pour enfin obtenir votre engagement permettant la validation du site d'accueil. Sur un tel sujet, nous aurions aimé une saisine immédiate, tel n'a pas été le cas.

Autre sujet de ce jour : le rapport d'aides aux investissements aux communes est une véritable victoire pour les Maires sur votre vision anti-communale. Il y a encore quelques mois, on lisait vos propos dans la presse sur le fait que la Métropole n'était plus une instance intercommunale et que vous ne deviez rien aux communes. Et voilà qu'aujourd'hui, vous ajoutez 10 M€ à la programmation pluriannuelle d'investissements pour les projets portés par les communes. Montant dérisoire, eu égard au budget de la Métropole, mais en plus montant accordé sous conditions arbitraires qui ne reflètent pas les attentes des communes.

La mobilisation transpartisane des 48 Maires, de leurs Conseils municipaux et la sensibilisation de la population ont porté leurs fruits. Vous êtes obligé de renoncer. Notre mobilisation transpartisane ne s'arrêtera pas. La vraie vie vous rattrape. Que de chemin parcouru ! Et c'est tant mieux.

Il reste encore des domaines sur lesquels on attend avec impatience vos reniements. Nous en citerons seulement deux : le développement industriel et économique sur lequel on entend encore des élucubrations sur la lutte des classes, l'engraissement du patronat, etc. Nous sommes très étonnés de votre silence assourdissant concernant les menaces de groupes d'extrême-gauche et écolo, concernant la présence du siège d'une société, lui intimant de débarrasser le plancher sous trois mois avec menaces envers les salariés. Quel message en direction du monde économique et de la tradition de notre Métropole favorable à l'économie!

L'économie métropolitaine, ce n'est pas seulement les grands groupes, c'est avant tout ses PME-PMI, (petites et moyennes entreprises-petites et moyennes industries), ses artisans, des hommes et des femmes qui investissent leur travail, leur temps, pour créer des emplois non délocalisables et offerts à nos habitants. Après les annonces tonitruantes sur la zone à faibles émissions, le règlement local de la publicité, la révision cachée du PLU-H, la révision du SCOT (Schéma de cohérence territoriale) à venir, sont autant de domaines où notre groupe prendra la défense de ceux qui permettent de créer le dynamisme et la richesse d'un territoire dont vous souhaitez dilapider les efforts. Nous protégerons ces habitants qui ne vivent pas d'idéologie, mais pourraient subir vos orientations outrancières.

L'autre sujet : la culture, sur laquelle vous n'avez finalement pas de vision. Qu'avez-vous fait, monsieur le Président, à part couper les têtes des responsables des grands équipements culturels ? Le financement des structures, qu'elles soient publiques ou associatives, ne fait pas une politique culturelle. Mais nous avons finalement confiance dans le Vice-Président Van Styvendael qui, malgré l'appartenance à votre majorité, a un discours off, bien éloigné des oukases vertes de cette assemblée.

Monsieur le Président, vous voyez, j'aurais bien aimé vous dire merci, mais quand je vois le Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, représentant de l'État, qui signe un courrier commun avec Laurent Wauquiez, Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, qui constate, dans le cadre du plan État-Région 2021-2027, votre incapacité structurelle à préciser vos projets prioritaires, nous en sommes pantois et c'est honteux pour les Grand Lyonnais.

Je vous suggère de consulter votre opposition qui a de bonnes idées, notamment d'inscrire les métros, mais pas que.

M. le Président : Merci de conclure.

M. le **Conseiller Cochet**: Mais c'est facile pour vous de vous exprimer sur Tik Tok, avec l'accompagnement d'un influenceur (tiens, tiens, nous sommes loin de la vision soft que vous revendiquiez) que d'échanger avec les Maires et les élus de la Métropole.

C'est vrai que, pendant ce temps, Lyon est classée comme étant la troisième ville la plus dangereuse dans les transports en commun, mais bien sûr vous refusez, comme Président de l'AOMTL et Président de la Métropole, de regarder la vérité en face.

Donc je terminerai par un dernier vœu : sortez de votre idéologie et de votre mutisme face à ceux qui sont les acteurs de la démocratie. Prenez enfin le costume de Président de la Métropole de Lyon au service des habitants et non pas au service d'un clan. Bonne année 2022 !

M. le Président : Merci. La parole est au groupe Les écologistes.

M. le Conseiller Badouard : Monsieur le Président, chers collègues, je vous souhaite tout d'abord, au nom de tout le groupe des écologistes, à toutes et à tous, élus, agents et habitants de la Métropole, une très belle année 2022, qu'elle soit pleine de sérénité, mais aussi de réussites personnelles et collectives.

Pour cette introduction, déjà merci beaucoup encore pour vos leçons en tout genre. C'est vrai qu'avant notre arrivée, il y a 18 mois, dans cet hémicycle, nous étions tout à fait conscients de l'âpreté de la vie politique, des confrontations d'idées de projets, de visions. Nous savions que nous ne naviguerions pas sur un long fleuve tranquille, qu'il faudrait se battre pour ses convictions, pour porter ses projets.

Il est vrai que, parfois, c'est assez surprenant, en tant que jeunes élus -puisque nous sommes toujours des jeunes élus- nous qui avons encore de l'espoir en une certaine idée de la politique, de recevoir des leçons de démocratie, des leçons de concertation, d'exemplarité, d'éthique, ou de je ne sais quoi, de la part principalement d'un parti et de ses élus, qui rivalisent de prouesses et d'imagination pour susciter affaires judiciaires, polémiques en tout genre et inaction totale sur les enjeux du siècle. Mais passons.

Cela fait 18 mois, 18 mois que les habitants de la Métropole ont choisi une majorité écologiste et de gauche, pour mener la destinée de la collectivité. Dix-huit mois que nous travaillons pour apporter des solutions du quotidien pour nos concitoyens. Dix-huit mois que nous prenons à bras le corps les enjeux pour préserver notre avenir.

Depuis cette année et demie, que vous le vouliez ou non, chers collègues, la Métropole fonctionne. Malgré les peurs surjouées pendant la campagne et les cris d'orfraie depuis des mois, la Métropole ne s'est pas écroulée. Les chars verts et rouges n'ont pas envahi nos rues. Au contraire, notre collectivité fonctionne et elle fonctionne bien.

Avant d'y revenir, je voudrais simplement vous rappeler un chiffre et deux mots, que certains ont peut-être déjà oubliés un peu vite. Le chiffre, c'est 173 milliards d'euros. Il s'agit, d'après le dernier rapport d'Oxfam, de la richesse accumulée par les cinq plus grandes fortunes de France depuis le début de la pandémie. Ces cinq personnes ont doublé leur fortune en 19 mois. Elles possèdent à elles seules autant que 26 millions de Français. Ces 173 milliards d'euros représentent quatre fois le budget de l'hôpital public qui, lui, se meurt. Les deux mots, ce sont : retombées cataclysmiques. Ce sont les mots retenus par les milliers de scientifiques internationaux du GIEC (groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) en juin, pour exprimer les conséquences sur notre avenir sur cette planète, si rien n'est entrepris dès aujourd'hui face au dérèglement climatique : retombées cataclysmiques.

Face à ces constats, nous n'avons plus rien à espérer de ce Gouvernement et de sa politique mortifère. Sur la solidarité, il est faible avec les plus forts, fort avec les plus faibles. Sur la question climatique, il n'est tout simplement pas question de climat en fait, mais merci quand même pour la loi sur les touillettes, je crois qu'on a bien compris les enjeux du Gouvernement, mais c'est quand même de plus en plus difficile d'en rire aujourd'hui.

Malgré ces constats sur le climat et les inégalités, dans cet hémicycle, on nous reproche tout un tas de choses, mais cela fait partie du jeu démocratique et c'est bien heureux que la parole soit libre évidemment. Pour autant, il faudra nous préciser ce que l'on nous reproche. À lire quelques interviews dernièrement, d'un côté nous agissons à marche forcée, et de l'autre, nous ne faisons rien. D'un côté, nous ne faisons que de l'écologie et de l'autre, nous ne sommes pas assez écologistes, et parfois tout ça dans la même interview alors c'est assez fort! Donc on en fait trop? On n'en fait pas assez? On est écologistes? On n'est pas écologistes? Clairement, moi je ne comprends pas. Il faudra nous expliquer, il faudra vous mettre d'accord.

Mais peut-être que la critique n'est pas claire de votre côté, car elle se confronte au réel de notre action. Vous pouvez appeler ça idéologie, dogmatisme ou ce que vous voulez, mais continuez à nous caricaturer pour vous rassurer ou pour essayer de nous décrédibiliser. Mais ça ne rassure que vous et, face aux enjeux du siècle, on mesure vite qui est crédible ou qui ne l'est pas.

Notre action se base sur le bon sens, le réalisme et la science. Jour après jour, pas après pas, nous avançons avec toutes celles et ceux qui veulent participer à cette transformation, à cette transition. Mais apparemment, beaucoup d'entre vous n'en font pas partie.

De notre côté, en regard de ce chiffre et de ces deux mots, nous avons décidé, nous, de nous indigner comme l'exhortait Stéphane Hessel, mais surtout, nous avons décidé d'agir, nous avons décidé de faire. Depuis un an et demi, nous avons lancé et enclenché la plus grande partie de notre programme sur lequel nous nous sommes engagés et pour lequel nous avons été élus. Nos élus sont au travail, ils agissent pour le quotidien des habitants et pour préserver l'avenir.

Piétonniser devant des écoles, c'est, dès aujourd'hui, des milliers d'enfants et de parents qui retrouvent de la sérénité, de la sécurité. Et c'est pour demain, lutter contre les pollutions atmosphérique et sonore. Soutenir les entreprises qui prennent des résolutions pour la transition écologique et solidaire, c'est, dès aujourd'hui, répondre aux orientations que prennent déjà ces entrepreneurs. Et c'est, pour demain, préserver durablement notre environnement.

Le revenu de solidarité jeunes, que nous sommes les seuls à avoir mis en place en France, c'est, dès aujourd'hui, sortir ces jeunes de la détresse matérielle et psychologique et c'est, pour le futur, leur permettre de retrouver fierté, dignité et même ambitions personnelles et collectives.

Ce nouveau budget et les délibérations proposées pour ce Conseil sont l'expression de cette double exigence temporelle et sont mus par l'intérêt général. Chaque denier public est utilisé pour répondre aux enjeux de notre temps. Chaque denier public est utilisé pour des projets qui changent en positif le quotidien des habitants. Chaque denier public est orienté pour créer une Métropole qui protège, qui prend soin, qui améliore la qualité de vie.

Alors oui, mesdames et messieurs, la Métropole fonctionne. Oui, nous avançons, nous faisons. Nous sortons de cette impuissance politique qui nous gouverne depuis trop longtemps et qui nous fait croire que rien n'est possible. Les décisions que nous prenons depuis un an et demi apportent des réponses pour le quotidien des habitants et des habitantes, tout en préservant l'avenir.

À l'écoute des habitants, et avec eux, nous allons continuer à agir, nous allons continuer à faire. Je vous remercie.

M. le **Président**: Merci chers collègues pour ces propos introductifs. Nous passons à l'ordre du jour avec l'examen des dossiers pour lesquels des demandes de temps de parole avaient été prévues.

Procédure d'urgence relative au dossier n° 2022-0986

M. le Président : Tout d'abord, il y a quand même une procédure d'urgence à voter pour le dossier n° 2022-0986, qui concerne l'avis de la Métropole de Lyon sur la mise en compatibilité du PLU-H pour la ViaRhôna. Donc je vous demande de valider la procédure d'urgence puisque ce dossier a été déposé après l'envoi de l'ordre du jour initial. Merci de lancer le vote.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. le Président : Le scrutin est clos.

(La procédure d'urgence est adoptée.)

PREMIÈRE PARTIE

Dossiers ayant fait l'objet de demandes de débats en Conférence des Présidents

N° 2022-0927 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Budget primitif 2022 - Tous budgets - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

M. le Président : Monsieur le Vice-Président Artigny a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2022-0927. Monsieur Artigny, vous avez la parole.

(Projection de diapositives - VOIR annexe 2 page 153)

M. le Vice-Président Artigny, rapporteur : Merci Monsieur le Président. Tout d'abord je voudrais adresser tous mes vœux de santé, de réussite et de sérénité à l'ensemble des membres de ce Conseil, ainsi qu'à leur famille.

Juste quelques éléments, j'ai entendu quelques commentaires déjà sur le budget primitif, il y aura pas mal d'interventions aussi qui sont prévues par la suite. Je vais donc me concentrer sur quelques grandeurs majeures de ce budget et rappeler qu'il a été élaboré et construit à partir des données qui nous étaient disponibles en septembre-octobre 2021, qui tenaient compte déjà d'un certain nombre d'informations concernant la situation sanitaire de notre pays ainsi que la situation économique qui en découle. Comme vous avez pu le constater, entre septembre-octobre et aujourd'hui, il y a eu quelques évolutions.

Quelques grandes données concernant notre budget : vous l'avez signalé, monsieur le Président, nous avons inscrit à ce budget un montant d'investissement assez conséquent de 705 M€, le reste étant des remboursements d'emprunts, qui nous est possible parce que nous avons une capacité d'autofinancement de 340 M€ liés à des recettes très dynamiques, sur lesquelles je vais revenir, de 2 964 M€.

Justement, si l'on revient sur ces recettes de fonctionnement, vous avez, sur la diapositive qui vous est présentée à l'écran, une augmentation tous budgets de 2,5 %, on raisonne toujours de BP à BP (budget primitif) et sur le budget principal, 2,6 % d'augmentation de BP à BP. Ce sont des recettes, je reviendrai dessus très rapidement, qui sont rendues dynamiques, notamment par la bonne dynamique de notre TVA, de 4,1 %, qui s'établit à 442 M€ et aussi les produits de la DMTO (droits de mutation à titre onéreux) pour 400 M€ qui est une dynamique d'environ 11 % par rapport au BP 2021, puis plusieurs reprises de produits de service aux alentours de 227 M€ pour 3,4 % d'augmentation.

Vous avez, sur la diapositive qui vous est présentée, une répartition de ces recettes. Comme vous le savez, la part de la fiscalité est quand même assez importante. Elle représente environ 68 % de nos recettes. Il faut bien avoir en tête qu'il y a eu une réforme de la fiscalité en 2020 qui fait que la baisse de la taxe foncière et la taxe d'habitation est compensée par une fraction de la TVA nationale qui fait, j'y reviendrai tout à l'heure, que nous ne sommes pas forcément maîtres de nos recettes fiscales, sur ce chapitre-là.

Sur la question fiscale, sur la diapositive qui vous est présentée, vous avez plusieurs éléments qu'il faut avoir à l'esprit. J'évoquais déjà le produit de la TVA et le produit de DMTO. Je rappelle que la fraction de la TVA qui nous est reversée est de l'ordre de 442,3 M€, ce qui représente 22 % de nos recettes et vous avez les DMTO, qui sont à 400 M€, représentent environ 20 % de nos recettes, ce qui fait que, sur la TVA et les DMTO, cela représente, à elles deux les recettes importantes pour notre collectivité, qui sont strictement liées à la croissance économique. Il est clair que, je l'ai déjà évoqué en commission finances, c'est une situation, notamment au niveau de la TVA, qui n'est pas forcément très confortable, dans la mesure où, pour l'instant, l'État compense intégralement les pertes en termes de taux de taxe foncière et de taxe d'habitation.

Nous sommes en période électorale, comme cela a été souligné à plusieurs reprises, donc forcément l'État ne va pas enquiquiner les collectivités territoriales mais il faut s'attendre à ce que l'État réagisse différemment, en tout cas en fin d'année 2022, quelle que soit la majorité qui sera élue en avril prochain et avec son Parlement en juin.

Sur la fiscalité des entreprises, la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) était estimée, au BP 2021, à 300 M€. Au compte administratif, nous en serons à 309 M€. Nous avons tablé pour le BP 2022 à 305 M€. Je rappelle, pour celles et ceux qui ne sont pas forcément familiers avec cette taxe, qu'elle est calée sur le chiffre d'affaires des entreprises dans les années passées, notamment il y a deux ans.

Un point important concernant la CFE (cotisation foncière des entreprises), il y a eu une révision des bases imposables, ce qui fait que nous avons une baisse de cette CFE à 222 M€, au lieu des 247,4 M€ qui étaient inscrits au budget primitif de 2021. Cette différence sera compensée par une allocation de l'État.

Concernant les taxes toujours aux entreprises, TASCOM (taxe sur les surfaces commerciales) et IFER (imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux), nous sommes à peu près au même niveau par rapport à ce qu'il y avait en 2021.

Concernant les ménages, la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) s'établit à 117,9 M€, dont 82,5 % pour les ménages proprement dits.

Et concernant la taxe d'habitation, elle sera de 8 M€ et on escompte, pour la taxe foncière, 12,9 M€, à peu près équivalent à ce que nous avions en 2021, légèrement en baisse puisque nous étions à 13,3 M€.

Pour revenir aux compensations, en tout cas les dotations de l'État, comme je l'évoquais tout à l'heure nous avons des allocations compensatrices de fiscalité locale, c'est la partie jaune qui apparaît, qui contribue à l'augmentation importante de budget à budget de 7,4 %. Donc on aura une augmentation de 44,2 M€, nous étions à 6,3 M€ au budget primitif 2021, ce qui permet en tout cas d'intégrer les nouvelles exonérations de fiscalité locale accordées aux locaux industriels, notamment pour la CFE.

Concernant la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle, appelée ici la DCRTP (dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle), nous étions à 57,3 M€ au BP 2021, nous serons à 59,9 M€ au budget primitif 2022. Cette hausse est liée à une régularisation qui a été obtenue par l'État. Vous noterez toutefois que, sur la dotation globale de fonctionnement, nous étions à 389 M€ et que nous serons, au BP 2022, à 381 M€. Voilà pour les recettes.

Concernant les dépenses, vous constaterez que nous avons calé le montant de nos dépenses au budget principal sur le niveau des recettes au niveau du budget principal, à 2,6 %. Nous avons une augmentation de 3 % pour l'ensemble des budgets. Ce qu'il faut avoir en tête, et cela a été évoqué d'ailleurs lors des interventions préliminaires, c'est que nous devons faire face à une hausse des prix qui vont naturellement impacter nos charges à caractère général. Nous avons aussi un besoin en ressources de façon à pouvoir mener notre projet ambitieux en matière d'investissement. Il faut aussi avoir en tête que, n'ayant pas la décision prise concernant la DSC, elle n'est pas intégrée dans les évolutions de dépenses de fonctionnement, elle le sera si vous accordez ce vote, par une décision modificative de l'automne prochain.

Sur cette diapositive, vous avez la répartition des différentes dépenses. Vous avez effectivement un point important concernant les dépenses sociales qui s'établissent à 856,5 M€, ce qui correspond à 32,6 % de nos dépenses. Je vais revenir dans un instant aux dépenses de personnels qui représentent 18,3 % de nos dépenses et qui s'établissent à 481,3 M€, en tout cas c'est ce qui est inscrit à ce budget.

Vous avez, dans la diapositive qui apparaît ici à l'écran, la répartition des différents écarts que nous inscrivons à ce budget, un écart de 77,1 M€ avec une partie prépondérante concernant les charges à caractère général de 43,4 M€, qui correspond à 11,2 % d'évolution.

Là-dedans, je ne vais pas toutes les citer de manière exhaustive mais on peut citer quelques opérations, donc on inscrit :

- 7,9 M€ aux opérations de BAOURD (budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe) pour Bron-Parilly, Rillieux-Alagniers, etc.,
- 2,3 M€ pour les espaces publics, tout ce qui correspond au nettoiement et entretien des arbres,
- 4,1 M€ sur le cycle des déchets pour le tri et aussi la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes),
- 2,3 M€ sur le cycle de l'eau, c'est tout ce qui renvoie à l'entretien des réseaux et les stations d'assainissement,
- pour la mise en œuvre de la ZFE, les nouvelles offres vélos, nous avons inscrit 3,7 M€ au titre de la mobilité,
- nous avons aussi, concernant les collèges, en remplacement des TOS (techniciens, ouvriers et de service) 1,7 M€ inscrit à ce budget primitif,
- sur l'enfance, l'habitat, nous avons une augmentation de 1,7 M€ au titre de la solidarité habitat,
- suggestions bâtimentaires, tout ce qui est loyer, taxe foncière, nettoyage, une augmentation de 6,4 M€,
- pour nos assurances, c'est un sujet délicat, une augmentation inscrite aujourd'hui à 1,8 M€,
- plusieurs équipements aux agents qui sont nécessaires à leur activité pour 1,3 M€.

Voilà quelques grandes données concernant les charges à caractère général. Naturellement, dans le document qui vous a été transmis, vous avez le détail.

Le deuxième poste important en termes d'augmentation, ce sont les dépenses de personnels sur lesquelles je vais revenir dans un instant. Et puis, enfin, des subventions qui seront en augmentation de 15,5 M€, dont celle du SYTRAL et celle du SDMIS (service départemental-métropolitain d'incendie et secours), le SYTRAL 18 M€ et le SDMIS 1,2 M€ mais nous avons une baisse de la contribution Rhônexpress de 5,8 M€, ce qui fait que nos subventions augmentent de 15,5 M€ et vous avez, concernant les frais financiers, une baisse de 1,6 M€ inscrits à ce BP.

Sur les charges à caractère social, cela comprend à la fois le RSA (revenu de solidarité active), les APA (allocations personnalisées d'autonomie), la PCH (prestation de compensation du handicap), l'ACTP (allocation compensatrice pour tierce personne), ce qui est intéressant à noter c'est que la situation économique de notre territoire fait que nous avons une baisse du nombre d'allocataires RSA, ce qui est chiffré à une baisse de 21 M€.

Nous avons, pour les différents APA, 5,5 M€ ce qui correspond à la réforme de la branche d'aide à domicile, environ 2 M€, et un maintien des financements des services d'aides et d'accompagnement à domicile, vous savez que c'est un décret qui était paru en 2021, pour faire face à la crise sanitaire et permettre aux personnes isolées de pouvoir continuer à recevoir des aides.

Pour les établissements, nous sommes à 1,8 M€. Cela correspond à une augmentation du taux directeur qui passe à 2 %, nous étions à 1,5 % en 2021, et une revalorisation du point GIR (groupe iso-ressources) qui est porté à 7,10 € au lieu de 7 € en 2021. Je me permets d'insister sur ces différents points parce que cela montre la volonté actuelle d'inscrire la Métropole sur une trajectoire de revalorisation progressive et cela confirme notre engagement pour rattraper les différents taux de prise en charge et service au quotidien des personnes âgées. C'est donc plutôt une action très volontariste sur le plan social de ce point de vue-là. À noter quand même, au niveau de la PCH, une augmentation de 4,8 M€.

Venons-en aux ressources humaines. Comme je l'évoquais tout à l'heure, elles sont en augmentation de 2 % concernant l'ensemble des postes qui ne sont pas financés. Cette augmentation du nombre de postes contribue à 45 créations d'emploi sur différents secteurs, en extension de périmètre ou qui vont nous permettre de pouvoir renforcer l'avancement de nos politiques publiques.

Mais nous avons également une augmentation de ces dépenses de personnels qui sont liées à la hausse des mesures réglementaires, en faveur, notamment, des catégories C, et puis, naturellement, il y a le fameux GVT (glissement vieillissement technicité), et puis aussi la finalisation des actions engagées au niveau de l'agenda social 2021-2022, notamment en faveur de l'équité entre les agents, de l'évolution des mobilités, c'est le fameux forfait mobilité durable que nous avons engagé, et puis plusieurs mesures concernant les salariés de l'IDEF, en particulier les chauffeurs et plusieurs agents assermentés.

J'en viens à l'autofinancement. Comme je l'évoquais tout à l'heure, nous avons calé les dépenses au budget principal à nos recettes, ce qui fait qu'en autofinancement au budget principal, nous sommes sur la même dimension. Sur l'ensemble des budgets, nous sommes à 340 M€, ce qui nous permet en tout cas de continuer à pouvoir engager nos investissements sans pour autant pénaliser notre situation financière.

J'en viens maintenant à la dette. Notre encours de dette s'améliore puisque nous étions à 2,1 milliards d'euros environ au budget primitif 2021 et là, l'encours, tous budgets, se positionne à 1,9 milliard d'euros, donc un recul de 200 M€, ce qui n'est quand même pas négligeable. C'est un encours de dette qui est totalement sécurisé, il a été classé à 100 % selon la charte Gissler, en catégories A1 et B1.

Pour votre information, nous avons plusieurs sources de financement. Près de 133 emprunts répartis auprès de 15 groupes bancaires, ce qui fait que nous avons une certaine solidité et souplesse dans notre politique d'endettement, avec un taux moyen qui est fixé au 1^{er} janvier 2022 à 1,43 % et qui était à 1,41 % au budget primitif 2021. C'est quand même un faible taux qui est mis à profit de la bonne notation de la Métropole, par l'Agence de notation Fitch mais aussi des conditions de financement extrêmement favorables dont nous profitons.

J'informe aussi que la durée résiduelle moyenne de notre dette, qui était de 12 ans au budget primitif de 2021, est inscrite pour le budget primitif 2022 à 11 ans et 11 mois, avec une capacité de désendettement qui s'améliore, puisque l'on passe de cinq ans et six mois alors que nous étions à six ans au budget primitif 2021.

Sur les investissements, comme cela a été annoncé tout à l'heure, nous sommes à une augmentation de 55 M€ par rapport à ce qui avait été voté au budget primitif 2021, pour arriver à un niveau de dépenses opérationnelles inscrites au BP 2022 à 705 M€. Pour information, cela correspond à 546,9 M€ pour des études et des travaux et 124,5 M€ pour différentes subventions à verser aux communes, Offices HLM. C'est une augmentation de 22 % par rapport aux CP (crédits de paiement) 2021. Il est à noter tout de même que nous avons une diminution de remboursement d'emprunts de 41,5 %, une diminution de 174,7 M€, mais nous avons également des dépenses annuelles en augmentation de 15,9 M€ qui sont des reversements de taxe d'aménagement, des cessions en annuité, avec un pacte concernant la cession SPL (société publique locale) Part-Dieu, secteur Béraudier à Lyon 3ème.

Sur les recettes, nous inscrivons une diminution par rapport au budget primitif 2021 d'environ 35 %, puisque nous serons légèrement inférieurs à 74 M€. Il est à noter, quand même, que nos emprunts seront en diminution de 9 % par rapport à 2021, puisque nous serons à 443 M€.

Concernant nos crédits, comme je l'indiquais, ils sont fixés pour l'instant à 705 M€ tous budgets. C'est une information qui nous a été demandée : 103 M€ pour les opérations nouvelles 2022.

Pour les projets individualisés en 2022, c'est 182 M€ et 420 M€ pour les projets et opérations récurrentes en cours de réalisation. Vous pouvez constater que ceci est assez proche des réalisations 2020 qui s'élevaient à 713 M€, hors aides Covid qui, je le rappelle, étaient établies à 102 M€. Nous sommes sur un début de mandat assez dynamique.

Pour information, je l'ai indiqué en commission des finances, ce que l'on peut dire concernant les CP 2021, avant l'arrêt des comptes avec le comptable public, c'est que l'on sera aux alentours de 610 M€ concernant notre consommation de CP 2021, tous budgets. Ceci est encore à affiner et confirmer.

Je terminerai rapidement sur les recettes. Vous avez dans ce diagramme les évolutions des recettes depuis 2021. Parmi ces recettes, nous avons :

- 29,2 M€ de recettes de l'État,
- 23,4 M€ pour le compte de tiers,
- 5 M€ de recettes Agence de l'eau,
- 5,7 M€ de recettes de la Région.

Voici monsieur le Président les grandeurs significatives de ce budget primitif. J'attends avec impatience les différentes questions qui vont être posées. Merci beaucoup.

- M. le Président : Merci monsieur le Vice-Président. La parole est au groupe Métropole en commun.
- **M. le Conseiller Azcué :** Merci monsieur le Président. Monsieur le Vice-Président Artigny, chers collègues, quelques mots sur la situation économique générale qui impacte nos discussions et, en premier lieu, les choix que nos concitoyens feront au printemps.

D'une part, j'en avais parlé déjà en décembre, la Banque de France elle-même s'émeut du caractère dangereux de la valorisation boursière du CAC 40, à un niveau exubérant, un caractère immoral selon nous, tant il est clair que l'accumulation à un bout de la société se fait sur le dos de la société toute entière. Pendant ce temps-là, huit millions de personnes ont recours à l'aide alimentaire et un enfant sur cinq vit sous le seuil de pauvreté. Le risque d'une crise financière est majeur.

D'autre part, l'inflation fait son retour dans tous les pays du monde, la hantise de l'épargnant. Du côté des salaires, rien n'est gagné, avec un Gouvernement relativement inflexible, du moins prompt à des revalorisations catégorielles qui ne règlent pas les problèmes à cette heure.

Le point d'indice est gelé depuis 2010. Pour le moment, l'inflation est plutôt un danger dans les équilibres financiers des particuliers, et en particulier les classes populaires qui voient l'ensemble des prix augmenter sans voir leur salaire ou les minima sociaux augmenter. Le pouvoir d'achat est également un enjeu majeur pour le pays.

2022, c'est également la fin des restrictions liées à la pandémie de Covid. En tout état de cause, ce point reste incertain et nous ne sommes pas à l'abri d'une énième vague épidémique, voire d'un nouveau virus émergent. Telle sera la règle dans un monde où l'homme continue les déforestations et multiplie les risques de zoonoses.

Le budget est donc construit sur la base d'un retour à la normale en matière sociale, avec une baisse de la demande de RSA et, parallèlement, une hausse substantielle du soutien aux services sociaux. Nous l'avions demandé en décembre, ce soutien est bien présent au budget.

Il s'agit d'un budget avec un nouvel équilibre lié aux modifications de ressources, notamment la taxe d'habitation. Potentiellement, cela enlève du pouvoir aux collectivités en matière d'autonomie financière et de choix budgétaire. Je l'ai dit, en matière sociale, le budget augmente. Il n'a jamais été aussi élevé mais, parallèlement, sur le terrain, les associations qui œuvrent dans le domaine social font face à des besoins toujours plus importants qui concourent à l'épuisement de l'ensemble des acteurs. Je tiens à redire ici les efforts qui sont faits par la majorité en la matière.

Au total, voici un budget dans un contexte incertain, avec une augmentation des recettes de 2,5 %, mais un budget bien prudent dans ses équilibres.

Monsieur le Président, le groupe Métropole en commun votera ce budget. Je vous remercie.

- M. le Président : Merci. La parole est au groupe Métropole insoumise, résiliente et solidaire.
- **M.** le Conseiller Legendre : Bonjour à toutes et à tous. Monsieur le Président, monsieur le Vice-Président, chers collègues, pour ce budget primitif 2022, mon intervention se fera assez classiquement en deux parties. Je vais parler de nos recettes d'une part, en m'appuyant sur la récente publication de l'Oxfam, sur les inégalités de revenus et de patrimoine. Et je parlerai de nos dépenses, d'autre part, en faisant mention du dernier recensement officiel, publié par l'INSEE en toute fin d'année dernière.

Alors, on ne peut pas faire plus clair et plus explicite que le rapport de l'Oxfam qui vient de paraître il y a quelques jours : "Dans le monde d'après, les riches font sécession". Dans le monde, les principales inégalités existent non pas entre les riches et les pauvres, mais entre une poignée de personnes extrêmement riches et le reste de l'humanité. Les 1 % les plus riches sont à l'origine de deux fois plus d'émission de carbone que les 50 % les plus pauvres. En France, la fortune des milliardaires a augmenté plus rapidement en 19 mois de pandémie que ces 10 dernières années. Les cinq premières fortunes de France ont doublé. Elles possèdent désormais autant que les 40 % des Français les plus précaires.

À Lyon, nous avons aussi nos milliardaires. À la Métropole, ils sont six : Alain Mérieux, la famille Lescure, Laurent Burelle, Norbert Dentressangle, Christian Latouche et la famille Bahadourian. Finalement, vous voyez, ils ont des noms, des visages, et probablement des partis aussi, contrairement à ce qu'on en disait en 2012. À côté, Jean-Michel Aulas passe pour un pauvre avec ses 420 M€ de patrimoine.

La conclusion est toujours la même : ça ne ruisselle pas. Alors la Métropole de Lyon doit collecter des recettes de manière plus classique, tant que les grandes fortunes continueront de capter la création de richesse qui est issue du travail des ouvriers, des employés et des salariés.

Alors, sur les recettes de la Métropole, nous l'avons dit en décembre, lors du débat d'orientations budgétaires, nos recettes sont élevées, mais fragiles, de moins en moins dépendantes de la volonté de la collectivité. Les dotations de mutation à titre onéreux sont dépendantes de facteurs structurels qui ne nous conviennent pas : des prix de l'immobilier extrêmement élevés, déconnectés d'une réalité supportable et saine par les habitantes et les habitants. Mais surtout, elles ne ciblent absolument pas les plus-values immobilières. La taxe foncière sur la propriété bâtie et la taxe d'habitation ont été remplacées par une fraction de la TVA nationale. Ces taxes n'ont plus de dynamique dans le temps maîtrisée par la collectivité. Elles ne ciblent pas de manière assez différenciée les détenteurs de très

gros patrimoines. La dotation globale de fonctionnement versée par l'État a baissé au titre de la péréquation avec d'autres collectivités. Y a-t-il un seuil plancher ou cette ligne budgétaire a-t-elle vocation à diminuer indéfiniment ?

La diminution des emprunts de 10 %, avec une capacité de désendettement de cinq ans et 11 mois au 1^{er} janvier 2022, peut être regardée comme une bonne nouvelle, mais cela veut dire que nous avons des marges de manœuvre pour amplifier nos orientations politiques.

Venons-en maintenant à nos dépenses. Nous sommes 1 411 571 habitants de la Métropole. C'est le chiffre du dernier recensement officiel de l'INSEE. C'est quasiment 6 % de plus que le dernier recensement de 2013 et une croissance de 11 % par rapport à 2008. La population augmente fortement, donc les besoins sociaux, les besoins de services publics et d'équipements sont accentués. Il est donc normal que notre budget augmente, que ce soit le budget de fonctionnement ou celui d'investissement.

J'entends déjà monsieur Cochet hurler à la création de postes et l'augmentation du nombre d'agents, ou monsieur Collomb regretter que la fusion avec le Département n'ait pas permis d'optimiser le nombre de fonctionnaires par des mutualisations de services. Mais nous avons besoin de toujours plus de collèges par exemple, à construire, entretenir, rénover, réhabiliter. Nous avons besoin de plus de moyens pour construire, entretenir et remplacer notre patrimoine, de canalisations d'assainissement et d'eau potable, etc.

Il est impossible en un temps si court de lister toutes les dépenses pertinentes, allant dans le sens de la justice sociale et de la transition écologique. Nous nous contenterons de faire connaître un coup de cœur et un souhait pour l'avenir.

Notre coup de cœur, c'est la création des brigades du logement pour détecter les situations non conformes à la réglementation, en matière d'encadrement des loyers, de lutte contre l'habitat indigne et de location de meublés touristiques.

Notre souhait pour l'avenir : un budget pour la réquisition des logements vides. Créons une ligne budgétaire pour des travaux de normes minimales de confort et d'habitabilité et pour l'indemnisation du droit d'usage aux propriétaires.

Solidaires de la majorité, nous voterons favorablement ce rapport. Nous travaillerons avec intérêt en cours d'année au budget modificatif 2022, pour accroître la capacité de la Métropole à exercer le déploiement des services publics que lui permet sa fiscalité élevée par rapport à d'autres collectivités. Je vous remercie.

- M. le Président : Merci. La parole est au groupe Communiste et Républicain.
- **M. le Conseiller Millet :** Monsieur le Président, chers collègues, comme pour le débat d'orientations, nous interrogeons d'abord la fiscalité des entreprises.

On constate une baisse de 25 M€ de la CFE, conséquence de sa réforme par l'État. Une compensation CFE et CVAE par l'État de 42 M€ et une CVAE en hausse de 4 M€, au total, une hausse de la fiscalité des entreprises directe, ou par compensation de 20 M€, à taux inchangé, ce qui montre la dynamique économique, tout comme la hausse des DMTO de 40 M€.

Mais la dynamique économique est beaucoup plus forte que cette hausse des ressources fiscales de 4 %. Je l'avais évoqué dans le débat d'orientations en citant le journal Les Echos : "aux abris, les profits explosent !" et Le Figaro : "Flambée historique des profits".

Il y a des gagnants dans la crise, des gros même, qui ont bénéficié des aides du "quoi qu'il en coûte". On peut être surpris que la taxe sur les surfaces commerciales soit en baisse ou que celle sur les entreprises de réseaux n'augmente que de 2 %, alors que ces deux secteurs ont été des gagnants de la crise. Certes, il s'agit de règles nationales, mais nous demandons une étude approfondie sur la fiscalité des entreprises, pour que celles qui gagnent le plus et bénéficient des services publics contribuent plus fortement, tout en aidant de manière plus sélective celles qui en ont besoin. D'autant que toutes les Droites prévoient la fin du "quoi qu'il en coûte", dès la loi de finances rectificative 2022 et le retour à une politique budgétaire restrictive qui fera payer les salariés, les collectivités, les bailleurs sociaux, alors que les fortunes explosent.

C'est d'autant plus important que la TVA sur laquelle repose désormais notre principale recette est l'impôt le plus injuste, qui fait contribuer plus fortement en proportion les plus pauvres. Ce sera aussi un des enjeux de la clause de revoyure, annoncée avec la PPI, pour imaginer comment accompagner le développement de nos politiques publiques, tout en créant les conditions d'une accélération de nos investissements essentiels en mobilité ou dans l'éducation.

Concernant les dépenses, comme pour le débat d'orientations, nous regardons avec attention les dépenses sociales. La baisse du nombre d'allocataires du RSA doit nous conduire à porter la plus grande attention aux non-recours. Si la reprise économique, d'un côté, et le renforcement de nos politiques d'insertion, de l'autre, peuvent effectivement favoriser cette baisse, nous sommes inquiets des tendances au repli sur soi, à l'éloignement des services publics d'une partie de la population, un éloignement par exemple, qui explique beaucoup plus que les discours antivax, le faible taux de vaccination dans les quartiers populaires.

Nous savons bien que les oppositions de Droite vont critiquer la hausse pourtant contenue des dépenses. Si ce budget concrétise nos décisions, comme sur le revenu de solidarité jeunesse, il reste sérieux et les 110 créations de postes qui ont été engagées, et pour beaucoup réalisées en 2021, se font avec une augmentation maîtrisée de la masse salariale de 2,2 %.

Nous voulons redire que, non seulement nous nous félicitons de ces créations de postes, notamment dans les Maisons de la Métropole, mais que nous savons qu'elles n'ont permis que de répondre aux situations les plus tendues. Dès que l'on regarde concrètement l'activité de nos agents sur l'aide sociale, les enfants, le handicap, on s'aperçoit qu'ils traitent aujourd'hui beaucoup plus de dossiers par personne qu'il y a 30 ans. Alors certains, peutêtre dans l'esprit des discours de candidats aux Présidentielles, vont nous dire combien de centaines de fonctionnaires il faut supprimer à la Métropole. Nous, nous interrogeons sur ce qui permettrait de continuer à renforcer nos Maisons de la Métropole, l'IDEF, et tous les services de première ligne face aux urgences sociales.

Une question : pourquoi cette baisse des dépenses de fonctionnement pour l'habitat, alors que jamais l'inquiétude et les difficultés des demandeurs de logement n'ont été aussi grandes, dans un contexte de tensions sociales accrues avec la crise sanitaire ?

Enfin, permettez-nous, à propos du budget des déchets, de nous féliciter de la décision de justice qui met fin aux actions de la CANOL (contribuables actifs du Lyonnais) contre la TEOM et qui nous permet désormais d'aborder avec ambition nos politiques de prévention, de collecte et de traitement des déchets, à la hauteur de cet enjeu du quotidien de toute ville.

Comme vous le savez, nous sommes particulièrement attachés à l'enjeu des inégalités sociales sur ces questions, et des efforts nécessaires dans les quartiers populaires, pour renforcer et améliorer la collecte, la collecte sélective, le traitement des petits commerces et, plus globalement, des déchets assimilés. Nous notons aussi qu'il faudra, dès l'an prochain, une planification pluriannuelle des investissements de ce budget annexe pour organiser leur financement et donc certainement un besoin en hausse de sa capacité d'autofinancement.

Bien entendu, notre groupe votera ce budget. Je vous remercie.

M. le Président : Merci. La parole est au groupe Synergies Métropole.

M. le Conseiller Vincent : Monsieur le Président, chers collègues, un budget primitif, ce n'est pas qu'un acte juridique. Ce n'est pas que le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel d'une collectivité territoriale. C'est aussi et surtout un acte politique fort, qui révèle des arbitrages, qui traduit des priorités en matière de politique publique et d'investissement.

Le budget que vous nous présentez aujourd'hui paraît, quand on l'analyse dans ses grandes masses, bien construit et sain sur le plan financier, dans la continuité des budgets du précédent mandat. J'en profite d'ailleurs, au nom du groupe Synergies, pour remercier les services de notre collectivité qui font un travail important et exigeant.

Tous budgets confondus, nos recettes de fonctionnement sont dynamiques, avec une hausse de 2,5 %. L'évolution de nos dépenses de fonctionnement est maîtrisée avec une hausse de 3 % avec, en particulier, une hausse de la masse salariale contenue à 2 %, un niveau d'autofinancement globalement maintenu et une amélioration de la capacité de désendettement.

Et je m'étonne d'ailleurs que le budget que vous nous présentez aujourd'hui soit assez éloigné des orientations que vous nous aviez indiquées lors du débat d'orientations budgétaires, où vous prévoyiez plutôt une dégradation des différents indicateurs, notamment du ratio CDD et de notre capacité d'autofinancement. Qu'est ce qui a fondamentalement changé entre décembre 2021 et janvier 2022 ?

S'il est globalement sain, ce budget est surtout prudent, très prudent, trop prudent! Vous arguerez que le contexte économique demeure imprévisible, certes. On comprend surtout, à la lecture du BP, que vous souhaitez donner des gages de bonne gestion, mais il ne faudrait pas que votre réputation de "bon père de famille" passe avant les besoins de notre Métropole, de tous ses territoires et de tous ses habitants, car la Métropole ne se résume pas à sa ville centre bien desservie, bien équipée, pour répondre aux nécessités du quotidien.

Par exemple, sur le volet des investissements, sur cette deuxième année pleine de mandat, il aurait été temps d'accélérer davantage, pour préparer l'avenir et participer justement, de façon encore amplifiée, à la dynamique économique que connaît notre territoire. Investir, ce n'est pas obérer l'avenir, c'est le rendre possible.

Pourtant, à l'heure actuelle, nous ne savons toujours pas quel est le délai de la programmation pluriannuelle des investissements, où, quand et comment elle se décline. Nous vous réclamons depuis un an un tableau synoptique, comme il en existait sous les précédents mandats, permettant de connaître le détail des opérations prévues : leur coût, leur localisation, leur calendrier. Où ? Quand ? Combien ? Quid de la clause de revoyure prévue en 2023 ?

Comme je vous l'ai déjà dit à d'autres occasions, je crains, par ailleurs, que nos recettes fiscales accusent le coup dans les années à venir, notamment s'agissant des droits de mutation à titre onéreux qui étaient en forte hausse sur les dernières années, grâce au dynamisme du marché de l'immobilier et à la hausse des prix de la pierre. Vos décisions en matière de modifications du PLU-H et d'encadrement des loyers inquiètent beaucoup les professionnels du secteur. Et il n'est pas à exclure un fort repli des transactions immobilières dans les années à venir, notamment, au regard de l'affaissement de la production de logement en accession libre, considérant, par ailleurs, qu'il est possible que le marché de l'immobilier soit arrivé à un plafond en termes de prix. Ce repli des transactions aurait une conséquence désastreuse pour nos recettes.

Par ailleurs, lorsque l'on entre dans le détail des lignes budgétaires, certaines augmentations nous interpellent. Déjà l'année dernière, j'avais soulevé la question d'une très forte hausse de certaines lignes, en matière de fourniture de voirie, de locations immobilières, de frais de bouche et d'événements, alors que nous étions dans un contexte qui en interdisait la tenue, sans obtenir de réponse. Comme nous n'en avons toujours pas obtenue en commission des finances cette année, je me permets donc de soulever plusieurs points en séance publique en espérant avoir des explications précises concernant les évolutions de dépenses de fonctionnement suivantes au budget principal. Je n'ai pris que les lignes où les évolutions étaient les plus substantielles et à première vue inexpliquées. On comprend, par exemple, que les lignes relatives aux frais de nettoyage, aux médicaments, aux vaccins et sérums, ou encore aux honoraires médicaux et paramédicaux, soient en forte hausse au regard du contexte sanitaire.

On comprend moins:

- la ligne 60633, fournitures de voirie : + 67 % au BP 2021 par rapport au BP 2020, 15 % au BP 2022 par rapport au BP 2021, soit + 41 % sur deux ans, avec un passage de la ligne de 1,2 M€ à 1,7 M€. De quoi s'agit-il ?
- ligne 6132, locations immobilières : + 10 % au BP 2022 par rapport au BP 2021, après une augmentation de 26 % entre le BP 2020 et le BP 2021, soit 39 % en deux ans, avec une ligne passée de 9,9 M€ à 13,8 M€. Comment l'expliquez-vous ?
- idem pour la ligne 6161, multirisques qui passe de 790 000 € à 1,6 M€. Pourquoi une telle explosion des coûts ?
- idem pour les fêtes, colloques et séminaires : là aussi, + 36 %. Qu'est ce qui justifie ce doublement de 476 000 € à 1 M€ ?
- la ligne autres frais divers, une multiplication par 2,5,
- les frais de gardiennage, idem.

Au-delà de ces questions restées sans réponse, je m'étonne, par ailleurs, que vous augmentiez de 136 % la ligne relative aux catalogues et imprimés qui passe de 1,75 M€ à 4,14 M€ de BP à BP. La com' à n'importe quel prix ? Vous ne semblez pourtant pas avoir de scrupule à dépenser du papier quand il s'agit de faire votre promotion. Pour des donneurs de leçon sur l'écologie, c'est un comble !

Comme je le rappelais, lors de notre débat d'orientations budgétaires, la majorité précédente vous a laissé en 2020 une collectivité dont la situation financière était très favorable, ce qui a permis à notre Métropole de jouer pleinement ce rôle d'amortisseur au moment où la crise est survenue.

Nous avions alors une vision budgétaire stratégique qui fait aujourd'hui cruellement défaut. D'ailleurs, le Préfet vous l'a rappelé au titre du contrat de plan État-Région où, là aussi, on ne sait pas les projets que vous avez retenus et, bien évidemment, cela aura une incidence sur les années à venir au niveau des budgets. Là aussi, il y a, quand même, un manque de vision.

J'aurais apprécié, comme on l'a déjà réclamé, que vous nous fassiez part d'une forme de prospective financière sur le mandat, en matière de volume budgétaire, en recettes et en dépenses, d'évolution des recettes fiscales, d'autofinancement et d'endettement. Car prévoir, plutôt que subir, c'est encore la meilleure façon de garder la main sur notre destin collectif.

À défaut de visions et de perspectives, à défaut de réponse détaillée sur les points évoqués, notamment la PPI, nous voterons contre ce rapport budgétaire. Je vous remercie de votre attention.

M. le Président : Merci. La parole est au groupe Inventer la Métropole de demain.

M. le Conseiller Collomb : Monsieur le Président, chers collègues, le budget primitif 2022 que vous nous présentez est à double face, une sorte de Janus. Celles et ceux qui se contenteraient de jeter un coup d'œil rapide pourraient se dire que tout est bien, dans le meilleur des mondes.

Les recettes sont, en effet, en augmentation de BP à BP, alors qu'à l'époque de la baisse des dotations, nos recettes du budget primitif avaient augmenté seulement de 17 M€ entre 2015 et 2018. L'autofinancement est en légère augmentation. Il était prévu à 334 M€ en 2021, vous nous annoncez 339,9 M€ au BP 2022. On sait que les services de la Métropole sont toujours prudents sur les recettes comme sur les dépenses, et je pense qu'il pourrait même se situer à 470 M€. L'encours de la dette diminue même. Il était de 2 087,4 M€ au 1er janvier 2021, et il se montrait à seulement 1 893,5 M€ au 1er janvier 2022. Certes, je pourrais comparer par rapport au CA (compte administratif) 2019 où, avant la Covid, il n'atteignait que 1 780,4 M€. Et donc, depuis cette date-là, notre dette a augmenté. Mais entre 2021 et 2022, le mouvement est le bon.

Donc on pourrait dire, a priori, un beau budget, mais un budget trompeur. Si on se laissait aller à entonner "tout va très bien madame la Marquise" et que l'on induise, à partir de ces données, le fait qu'on pourra à l'avenir continuer à dépenser comme vous le faites depuis deux ans, je devrais même dire comme la Métropole le fait depuis quatre ans, alors on ferait fausse route. Car là où le bât blesse, c'est que nous exposons nos dépenses de fonctionnement. Entre le BP 2021 et le BP 2022, elles augmentent de 77 M€, alors que, toujours pour donner un élément de comparaison, entre les CA 2015 et 2018, elles n'avaient augmenté que de 17 M€.

Alors on nous dira "c'est à la hauteur des politiques que nous voulons mener" sauf que, chers collègues, c'est d'abord le fonctionnement de notre institution qui voit s'envoler les dépenses. Les dépenses pour le fonctionnement de l'institution étaient de 531,4 M€ au CA 2020. Elles étaient déjà inscrites à 548,9 M€ au BP 2021 et prévues maintenant à 572,3 M€ pour le BP 2022.

Toujours pour donner la même référence, entre 2015 et 2018, elles n'avaient augmenté que de 6,7 M€, passant de 443,3 M€ à 450 M€. À l'intérieur de cette enveloppe, la masse salariale était, elle, passée dans ces mêmes années, de 408 M€ à 424,6 M€ en 2018, soit + 16 M€. Elle a connu une première évolution importante en 2019, puisqu'au CA de cette année, elle atteignait 440,9 M€, puis en 2020 où elle se montait à 449,4 M€, mais nous avions l'effet Covid et vous l'avez inscrite, vous l'avez dit tout à l'heure, à 481 M€, soit une augmentation substantielle au cours des dernières années.

Alors ce qui vous permet de présenter tout de même, comme je l'indiquais à l'instant, des comptes qui se tiennent, tant pour l'autofinancement brut que pour l'encours de la dette, c'est l'augmentation des recettes fiscales. Mais cette augmentation des recettes fiscales est, pour une large part, de circonstances.

En effet, ce qui amène cette hausse de nos recettes, c'est d'abord la réforme de la taxe d'habitation (TH) et de la taxe foncière sur les produits bâtis (TFPB), pour la part départementale de la Métropole. On sait que la TH et la TFPB ont été attribuées aux communes. Pour compenser cette perte, la Métropole de Lyon bénéficie donc d'une fraction du produit national de TVA, calculée sur l'année 2019. Cela tombe bien, puisque c'était l'année où les recettes de la Métropole étaient au plus haut et que, deuxième circonstance heureuse, dans le même temps, le Gouvernement a injecté beaucoup d'argent pour soutenir et relancer l'économie nationale, avec, du coup, un produit national de la TVA qui n'a jamais été aussi élevé.

De ce fait, nos recettes passent de 424 M€ prévus au BP 2021 à 442,3 M€, soit une augmentation de 17,6 M€, + 4,1 %, avec un bémol, toutefois, c'est que, désormais, ce montant évoluera en suivant le rythme du produit de la TVA nationale, et non plus en fonction de la dynamique de la Métropole.

Deuxième effet heureux, l'État a décidé, pour booster la compétitivité des entreprises, de réduire les impôts de production et, en particulier, la CFE. Pour éviter une perte de recettes pour les collectivités territoriales, le Gouvernement a décidé d'établir une compensation en loi de finances et, comme nous sommes dans une année électorale, la compensation est généreuse, ce qui fait que, pour la CFE, si les recettes provenant, proprement dit, des entreprises vont baisser pour passer de 247,4 M€ à 222 M€, la compensation prévue est de 44,2 M€, soit un total de recettes de 266 M€ par rapport au BP 2021 où était inscrite une recette de 6 M€ et donc un montant supplémentaire de 13,2 M€.

Évidemment, cette compensation dépend des futures lois de finances et je ne suis pas sûr, quel que soit le résultat des Présidentielles, que cette compensation ne connaisse pas le même sort que celle intervenue par le passé, c'est-à-dire une baisse constante. Nous sommes donc là aussi dans une recette conjoncturelle.

Sur la TASCOM, l'IFER, rien de spécial à signaler. La CVAE augmente, elle, de 4,8 M€ permettant de voir la résistance de nos entreprises malgré la crise.

Vous prévoyez, enfin, des DMTO qui, de BP à BP, passeraient de 360 M€ à 400 M€ et ce sera sans doute plus signe que la dynamique immobilière de notre agglomération persiste malgré votre politique.

Cela pourrait sembler Noël, mais Noël ce n'est pas tous les jours. Alors si j'étais à votre place, je ferais très attention aux dépenses de structures de notre collectivité.

Pour ce qui concerne les politiques menées par la Métropole, pour ce qui est du logement, je n'ai pas trouvé le chiffre global permettant de construire de nouveaux logements, mais je pense, notamment avec votre politique de BRS (bail réel solidaire) qu'il est en augmentation. Ce qui est par contre totalement paradoxal, c'est qu'avec des budgets en augmentation, on produit moins de logements. On sera sans doute, sur ce qui concerne la part promoteur, tant pour les logements privés que pour les logements sociaux, à 4 500 contre 7 000 en 2017, c'est-à-dire que l'on ne trouve plus à se loger dans l'agglomération lyonnaise et que nos habitants, celles et ceux qui veulent se loger, sont obligés d'aller dans la troisième couronne où, là, on va passer de 1 000 à 2 000 logements entre 2020 et 2021, avec, comme effet, la nécessité, faute de transport en commun adapté dans la troisième couronne, d'utiliser la voiture. Évidemment, sur ce point-là, vos politiques de mobilité vont encore aider à ce que les bouchons, hors Covid, augmentent et donc je crains que la Métropole ne finisse par s'auto-bloquer.

Pour ce qui est des autres politiques, je voudrais dire quelques mots sur trois éléments.

D'abord, la diminution du nombre de personnes bénéficiant du RSA qui passe, comme indiqué dans le rapport, de 44 330 en septembre 2020 à 42 214 en septembre 2021. Pour ceux et celles qui n'auraient pas encore fait de rapport entre dynamique économique et bien-être social, on voit que, lorsqu'il y a une grande dynamique économique, comme c'est le cas en ce moment, eh bien évidemment, le chômage diminue, la pauvreté diminue et on trouve à nouveau des moyens de trouver un emploi.

Soutenir notre économie est donc, comme nous l'avons fait par le passé, non seulement un impératif du point de vue économique, mais également du point de vue social.

Le deuxième point sur lequel je voudrais attirer votre attention, c'est la problématique des mineurs non accompagnés (MNA). Dans le CA 2017, on signale qu'ils n'étaient que 613 en 2016 et que, parallèlement, 685 jeunes majeurs étaient aussi pris en charge. Dans ce BP, vous nous indiquez qu'après une parenthèse d'évolution due à la crise Covid et à la fermeture des frontières, il y aurait aujourd'hui 1 113 MNA, sur les huit premiers mois de 2021. Je veux attirer votre attention sur le coût. Aujourd'hui, entre les MNA, entre les jeunes majeurs, c'est pratiquement plus de 60 M€.

- M. le Président : Merci d'arriver à la conclusion.
- M. le Conseiller Collomb : J'arrive à ma conclusion. Aux 52,6 M€ pour l'APA en établissement, 68,4 M€ pour l'APA à domicile.

Enfin, dernier point que je voudrais souligner, j'ai regardé ce qui est inscrit dans vos budgets pour ce qui est de la nature en ville et, lorsque je compare, par rapport aux grands projets berges du Rhône, rives de Saône, voie verte entre Eurexpo et le Grand stade, aménagements du Grand large, grand parc nature de Lyon, je me dis que, là encore, il y a plus de communication que de réalisation.

Voici monsieur le Président, il est encore temps, je crois, de redresser le cours des choses, parce qu'on a dit tout à l'heure que la conjoncture était très incertaine, d'en finir avec une sorte de verbiage et de se concentrer sur l'action, une action pour donner à chacun des Grand Lyonnais un emploi et donc les moyens de vivre décents, un logement et donc les moyens de pouvoir habiter de manière heureuse et des espaces publics qui soient à la hauteur de ce qui a pu être réalisé par le passé. Merci monsieur le Président.

- M. le Président : Merci Monsieur Collomb. La parole est au groupe Progressistes et Républicains.
- **M.** le Conseiller Kimelfeld: Monsieur le Président, mes chers collègues, d'abord permettez-moi, puisque nous n'avions pas pris de temps de parole au début du Conseil, de vous remercier pour vos vœux et, en retour au nom du groupe Progressistes et Républicains, de vous adresser nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année et, à travers vous, de le faire, bien sûr, à tous les élus de cette Métropole, mais aussi à tous les Maires des communes qui composent cette Métropole, ainsi qu'aux agents, je crois que beaucoup de choses ont déjà été dites au sujet de leur engagement, je n'en rajouterai pas.

Je voulais aussi vous remercier d'avoir débloqué le dossier du mémorial de la Shoah et son implantation place Carnot. Merci de cette continuité dans l'action. Bien sûr, je serai moins dithyrambique, vous vous en doutez, sur le budget.

C'est un budget sincère, tellement sincère qu'on ne peut reprocher à notre Vice-Président, Bertrand Artigny, son sérieux et son engagement. C'était, d'ailleurs, le même engagement qui le motivait, avec Émeline Baume, Béatrice Vessiller, à voter tous les budgets, présentés par Gérard Collomb, qui vient de s'exprimer, et moi-même, de 2014 à 2020 et pour certains élus, d'autres bancs de la majorité, depuis 2008, voire 2001. Je ne dis pas cela pour être perfide ni désagréable, loin de là, mais simplement pour rappeler à celles et ceux qui n'ont de cesse de caricaturer, quelquefois à outrance, ce qui s'est fait avant leur arrivée, que certains d'entre eux ou d'entre elles, ont été aussi des architectes ou des acteurs, ou pour le moins des soutiens, aux politiques menées par Gérard Collomb et ensuite sous ma présidence.

C'est bien la preuve qu'un budget n'est pas un simple document comptable, mais un acte politique qui traduit fidèlement les ambitions d'un Président et de son Exécutif.

Votre ambition est très claire. Votre ligne directrice, monsieur le Président, c'est l'urgence climatique, mais surtout montrer que vous seul portez cette urgence. Vous êtes un trop fin politique pour ne pas avoir compris le danger. Vous avez été élu sur ce seul engagement, le dernier mandat pour le climat, et vous sentez bien qu'aujourd'hui ce concept vous échappe. Il est dans tous les programmes, dans toutes les décisions prises par les Exécutifs, quelle que soit leur couleur. Qu'aurait fait de mieux un Maire écologiste à la place d'Anne Hidalgo, Maire de Paris, sur l'urgence climatique et en particulier sur la ZFE ?

Je ne pense pas que le Vice-Président Kohlhaas ne puisse pas adhérer à cette politique. Que pourrait dire monsieur le Vice-Président, Fabien Bagnon, du déploiement des pistes cyclables végétalisées, par le Maire de Nice, Christian Estrosi ? Comment le Vice-Président, Jérémy Camus, ne peut-il pas trouver des délices aux décisions de la Maire de Nantes, Johanna Rolland, de réserver de nombreux fonciers en cœur de ville à l'agriculture et aux circuits courts. Et enfin, parce que la liste serait longue, Béatrice Vessiller n'aurait pas à rougir de porter les aides à l'isolation des bâtiments de la Ville de Toulouse, avec monsieur Moudenc, comme elle l'a fait avec Gérard Collomb et moi-même, avec beaucoup d'enthousiasme et beaucoup de détermination.

Vous sentez bien, monsieur le Président, le danger, la banalisation de votre combat dans tous les programmes. L'urgence climatique ramenée au tronc commun, quelle que soit la couleur politique, ce n'est plus une marque de fabrique des écologistes. Je comprends cette frustration, mais surtout cette inquiétude, car vous l'avez portée longtemps avant les autres, et souvent seul. Et nous devons, très honnêtement, vous remercier de vos nombreuses alertes. Mais à l'épreuve du pouvoir, reconnaissez que l'urgence climatique est aujourd'hui un combat partagé par toutes les villes et toutes les métropoles, et qu'à la lecture du budget, comme des faits, de ce que vous inaugurez, cette inauguration était déjà bien prise en compte par cette Métropole, par ses élus, par ses agents, ce qui explique, cher Gérard Collomb, l'augmentation du budget, vous l'avez souligné, depuis 2018 pour faire face à l'urgence climatique, mais aussi à l'urgence sociale.

Vous avez donc senti le danger. Alors ce budget, comme toute votre communication, c'est pour nous dire et dire à votre électorat : "l'urgence climatique, c'est bien nous et uniquement nous".

Ce budget est sincère car il sacrifie tout à l'urgence climatique et, en particulier, votre capacité, dans les prochaines années, à financer d'autres politiques publiques, en particulier les publics de solidarité, les politiques d'accompagnement aux entreprises et les politiques d'aides aux communes.

S'il n'y avait qu'un seul avantage à retenir à cette Métropole, même s'il y en a de nombreux autres, c'est qu'elle trouve ses ressources à plus de 60 % sur les recettes fiscales, qu'elle ne dépend pas uniquement des dotations de l'État, mais de ses propres décisions. Son destin dépend d'elle-même et des décisions de votre Exécutif, de vos décisions monsieur le Président. Ses recettes fiscales reposent sur l'attractivité de notre territoire, l'envie de venir implanter son entreprise, le besoin de venir y trouver un emploi, l'envie aussi de vivre ici, tout simplement.

Vouloir opposer attractivité, soutien aux entreprises et urgence climat vont raréfier les ressources. Madame Camille Augey, Présidente de la commission économie, a rappelé la semaine dernière son opposition à l'attractivité, frein, selon elle, à l'insertion professionnelle. Qui mieux que des entreprises peuvent créer de l'emploi ou accompagner celles et ceux qui en recherchent ?

Monsieur Millet le sait et l'a dit, quand avec madame Picard, Maire de Vénissieux, ils accueillent des nouvelles entreprises sur Vénissieux : "c'est bon pour l'emploi, c'est bon pour les habitants et c'est bon pour la fiscalité de notre Métropole."

Monsieur le Vice-Président Guelpa-Bonaro expliquait encore il y a peu de temps, que le règlement local de publicité était un outil au service de la décroissance. Au-delà de ces déclarations, c'est leur traduction dans votre budget et dans vos politiques qui nous interroge. Quel est le véritable modèle qui sous-tend ce budget ?

Depuis maintenant deux ans, vous nous expliquez combien il est urgent de réduire ses déplacements, sa consommation, la capacité d'accueil des entreprises sur le territoire, faire baisser la pression comme vous l'avez souvent dit et comme le Maire de Lyon le relaie sans vergogne à chaque intervention, y compris devant les décideurs économiques.

Cette politique que vous défendez, que certains dans votre Exécutif -non pas vous- appellent la décroissance, appelle une vraie question pour ce budget et ceux à venir. Comment assurer le financement d'un modèle social juste dans une économie de décroissance ? La décroissance peut sembler pertinente en termes de gestion des ressources, mais force est de constater qu'elle est l'organisation d'une raréfaction de celle-ci et donc, par extension, une raréfaction des biens et des revenus. Car soyons honnêtes, qui a aujourd'hui les moyens de manger bio ? D'abandonner le made in China ? De vêtir ses enfants en coton bio et de remplacer son diesel par une voiture électrique ? Même pour les classes moyennes c'est impossible et seuls les plus aisés ont le luxe de se payer une bonne conscience et, au final, ce sera la décroissance pour les plus modestes.

Il est bien sûr essentiel que nous poursuivions nos efforts pour changer nos modes de vie et nos villes, pour les adapter au changement climatique. Mais il n'empêche que, dans une Métropole comme la nôtre, il est impossible que tous les salariés habitent à proximité de leur lieu de travail et que nos productions locales suffisent à alimenter tous nos territoires en circuit court.

Il est impossible d'organiser la raréfaction de l'habitat intermédiaire comme vous le faites, avec une révision du PLU-H, qui ne dit pas son nom mais qui contraint tellement la production de logements qu'elle ne peut qu'en accentuer les coûts et le volontarisme de Renaud Payre, et de toutes les brigades d'ailleurs, ne suffira pas à lutter contre la volonté de madame Vessiller de restreindre la construction sur cette Métropole.

Il est impossible d'accélérer la mise en place de la zone à faibles émissions sans offrir à l'ensemble de nos concitoyens de véritables solutions alternatives, finançables et financées.

Si nous voulons parvenir à concilier urgence climatique, justice sociale, soutien à nos communes, comme vous l'avez évoqué tout à l'heure, il est primordial en réalité de poursuivre et de renforcer la dynamique de notre Métropole et d'assurer un accroissement continu de nos recettes fiscales. Il est aussi, et surtout, primordial de concilier les différentes populations qui composent cette Métropole. Pour cela, il nous faut défendre, monsieur le Président, non pas une politique du moins, mais une politique du mieux, avec non pas la décroissance comme objectif, mais l'ambition d'une économie décarbonée, créatrice de richesses pour tous.

Ce budget, votre action et vos déclarations sont à l'opposé de cette stratégie. Nous nous opposerons donc à ce budget. Je vous remercie.

- M. le Président : Merci. La parole est au groupe socialiste, gauche sociale et écologique et apparentés.
- **M. le Conseiller Gomez :** Monsieur le Président, chers collègues, avec les interventions sur le rapport d'orientations budgétaires, les échanges, aujourd'hui sur le budget primitif de notre Métropole pour cette année 2022, sont une nouvelle occasion de dire et rappeler quelle politique nous menons et développons depuis presque deux ans.

En 2022, nous allons porter une Métropole plus solidaire, en investissant dans les QPV (quartiers prioritaires de la politique de la ville) à Vaulx-en-Velin, Vénissieux, Lyon ou Saint-Fons.

En 2022, nous allons continuer à améliorer le service public et la qualité de vie des Grand Lyonnaises et des Grand Lyonnais en avançant sur la régie de l'eau et la zone à faibles émissions.

En 2022, nous allons continuer à améliorer les conditions de vie des Grand Lyonnaises et des Grand Lyonnais en végétalisant les espaces publics lors des opérations d'aménagement.

En 2022, nous allons continuer à porter des mobilités solidaires et écoresponsables avec des tramways en développement, vers Vaulx-en-Velin ou Saint-Fons ou avec les Voies lyonnaises.

En 2022, nous allons continuer à accompagner les plus fragiles lourdement frappés par la pandémie, avec des budgets sociaux de nouveau en hausse de près de 1 %.

En 2022, nous allons continuer à porter le dynamisme économique avec des pôles entrepreneuriaux à Vénissieux ou Vaulx-en-Velin.

En 2022, nous allons continuer à construire et développer notre Métropole.

En 2022, nous allons continuer à faire Métropole, à faire société.

En 2022, nous allons continuer et, pour faire, nous allons mobiliser l'outil budgétaire en fonctionnement comme en investissement. Nous allons mobiliser l'outil budgétaire avec sérieux, loin de la petite musique que nous entendons depuis 2020, qui voudrait inscrire dans l'air du temps l'idée que nous ne savons pas faire, que tels les rescapés de la Méduse sur leur radeau, nous sommes à la dérive. C'est une petite musique toute militaire, répétitive et sans envergure, sans grand fondement, lassante. Il suffit de regarder les villes qui augmentent la pression fiscale pour se convaincre que ce n'est qu'un discours de circonstances et sans rapport avec la réalité des choses. C'est celle de ceux qui nous accusent de ne pas savoir gérer, de ne pas maîtriser les dépenses de fonctionnement, de laisser déraper l'endettement, mais c'est faux. Ce n'est pas nous qui devons augmenter les impôts pour boucler le budget, ce sont eux, ce sont ces Maires réélus qui viennent ici nous faire la leçon.

Malgré le contexte budgétaire difficile pour les grandes collectivités, je l'ai rappelé et expliqué lors du débat d'orientations budgétaires, avec un effet ciseau provoqué par la crise sanitaire, un effet ciseau d'autant plus conséquent pour notre Métropole qui continue de monter en charge sur ses compétences sociales, malgré ce contexte budgétaire difficile pour toutes les collectivités, nous continuons à agir, à réaliser nos engagements, à améliorer les conditions et le cadre de vie des Grand Lyonnais, à faire Métropole ensemble.

Avec une hausse de 2,5 % de BP à BP, les recettes de fonctionnement démontrent que, dans ce contexte difficile, notre Métropole reste dynamique et attractive. C'est, notamment, le cas des DMTO, 20 % des recettes fiscales, en hausse de plus de +10 % et avec des réalisés qui s'annoncent aussi supérieurs au prévisionnel. Les dépenses de fonctionnement, elles, n'augmentent que de 1,2 % si on les compare au budget supplémentaire de 2021 et ce, malgré l'impact du coût des matières premières et des fluides.

Les charges de personnel qui semblent obséder une partie de l'opposition en commission finances, n'augmentent que de 2,3 %, donc moins que les recettes et malgré la hausse structurelle par le GVT, ce qui démontre de nouveau une maîtrise des dépenses.

Une hausse de la masse salariale qui représente, rappelons-le aussi, des créations d'emplois dans les MDM (Maisons de la Métropole) pour renforcer au plus près le service au public. 10 % de la hausse des dépenses de fonctionnement sont consacrés aux dépenses sociales, dont je n'ose croire ou espérer que personne n'en conteste le principe et surtout l'utilité, dans cette période où la crise sanitaire conduit à une crise sociale, frappant les plus modestes pendant que les principales fortunes de France ont explosé grâce aux aides publiques. Les crédits de paiement sont prévus en hausse à 705 M€ avec des projets, bien sûr, dans l'aménagement (26 % des crédits), mais aussi la solidarité et l'habitat (14 %), l'économie et la culture (16 %), les mobilités (17 %), l'environnement (13 %).

À 340 M€, l'autofinancement est en légère hausse et à cinq ans et six mois de capacité de désendettement, la dette reste à un niveau très satisfaisant.

Les oppositions ne veulent pas voir les effets du contexte qui frappent toutes les collectivités. Elles ne veulent pas accepter un choix politique assumé, de recours à un emprunt mesuré et contrôlé, permis par les très bons niveaux d'endettement et hérités des gestions de Gérard Collomb et de David Kimelfeld. Elles ne veulent pas comprendre la mutation de la Communauté urbaine en collectivité, avec d'importantes compétences sociales qui montent en charges et obligent à repenser les équilibres budgétaires traditionnels. Il faut arrêter de penser les équilibres budgétaires structurels, comme à l'époque d'une communauté de communes. Il faut tourner la page, se mettre à la page et penser les équilibres comme ceux d'une collectivité pleine et entière, avec des nouvelles compétences qui pèsent, notamment, sur les budgets de fonctionnement.

N'en déplaise aux Cassandre qui ont pu s'exprimer, ce budget ce n'est pas de la communication. Ce budget est un budget d'actions et de réalisations. Nous voulons continuer à faire Métropole, nous voulons continuer à développer une Métropole plus solidaire, plus sociale, plus écologique, plus mobile et c'est pour cela qu'avec sérieux et rigueur, le budget le porte. C'est pourquoi les élus socialistes de la gauche sociale et écologique et apparentés le voteront favorablement.

- M. le Président : Merci. La parole est au groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.
- **M. le Conseiller Vincendet :** Merci monsieur le Président. Mes chers collègues, il est toujours intéressant d'observer le rapport sur le budget primitif, car on remarque assez aisément où la collectivité veut en venir et dans quelle mesure elle cherche à enfumer les administrés et leurs représentants élus.

Force est de constater que cette fois-ci, vous y êtes une nouvelle fois fort bien parvenu.

D'abord, je trouve assez drôle de se poser en champion de la frugalité, de l'économie, de la modestie et d'afficher une nouvelle fois un budget en hausse sensible. + 3 % en dépenses de fonctionnement, rien que ça ! Et encore en considérant que l'on calcule tout cela de BP à BP.

Or, quand on observe le compte administratif 2020 et la DM (décision modificative) 2021, il est aisé de constater que cette hausse sera évidemment bien plus élevée. Mais pour quoi faire ? Nous pouvons accepter que vous augmentiez la dépense publique après tout, peut-être avez-vous de formidables projets dont vont bénéficier les territoires de la Métropole et leurs habitants. Mais non, rien de tout cela! Les dépenses de personnels, pour ne citer qu'elles, vont augmenter tranquillement de 2 %, soit 10,6 M€, une nouvelle fois de BP à BP.

Alors tout cela s'explique sans doute par vos nouvelles politiques publiques qui nécessiteraient de recruter des compétences nouvelles, mais de quoi parlons-nous? De l'équipe métropolitaine de l'habitat, des achats responsables, de l'économie circulaire, du tri des déchets. Fichtre! Otez-moi d'un doute, les déchets étaient bien triés jusqu'à présent ou alors votons-nous des rapports mensongers depuis des décennies? Qu'allez-vous faire avec des nouveaux agents pour des missions déjà remplies?

Quant aux achats dits "responsables", ceux en charge de cette mission au sein des effectifs de la Métropole ne faisaient-ils jusqu'à présent que des achats irresponsables? Quant à l'économie circulaire, c'est sans doute une priorité absolument indispensable pour notre Métropole, mais n'y avait-il pas des agents pour s'en occuper?

Vous vous rendez compte que ce genre de justifications, c'est un petit peu se moquer du monde. On parle de 10,6 M€, le montant que vous accordez aux communes pour leurs projets de territoire. Alors, c'est beaucoup ou ce n'est pas beaucoup ?

Dans les dépenses, on peut facilement voir les dérives par les augmentations pour lesquelles nous avons sollicité des explications qui ne nous ont pas été données. Le budget communication explose, même si vous tentez de le masquer en ventilant les lignes budgétaires entre différentes thématiques. Ainsi, il suffit de voir que la ligne catalogues et imprimés passe de 1,75 M€ à 4,1 M€. Non seulement vous faites de la communication à outrance, le contraire de votre grande idée de la sobriété, mais en plus, pouvez-vous nous garantir que cette augmentation est vraiment développement durable ? Replantez-vous bien tous les arbres utilisés pour imprimer vos photos dans les magazines de la Métropole ? On nous a fait tout un flan sur le règlement de publicité locale, pour diminuer l'impact environnemental et vous, aujourd'hui, vous faites complètement l'inverse.

Mais on voit aussi exploser les frais généraux :

- gardiennage : + 1,4 M€, - nettoyage : + 1 M€,

- assurance multirisque : + 1,6 M€.

En revanche, si toutes les dépenses énergétiques augmentent, vous vous refusez à hausser les dépenses de carburant, alors que le prix du combustible explose. Vous justifiez cela par un changement de véhicule. Pensezvous vraiment que ce soit crédible ? On a tous compris que c'est un affichage politique qui, bien sûr, ne sera pas tenu. Ce n'est pas une inscription sincère. Nous n'avons pas d'argent magique, comme vous, dans les communes. Il nous faut être rigoureux avec l'argent public, vous savez, celui qui vient du contribuable.

En parlant de recettes d'ailleurs, il est assez curieux que vous nous expliquiez que tout va bien, mais que les recettes sont en baisse. Par un habile tour de passe-passe, vous démontrez que la fiscalité économique va baisser, en prévoyant cependant une CVAE supérieure en 2022 par rapport à 2021, comme si la crise allait disparaître par magie. Mais rassurons-nous, vous nous promettez des droits de mutation toujours plus élevés.

Nous voulons bien vous croire, mais dans ce cas-là, il faut nous dire comment vous avez fait pour endiguer la crise tout en nous présentant de jolis tableaux prévisionnels qui nous disent le contraire de ce que vous essayez de nous faire avaler.

Cela dit, vous nous annoncez une excellente nouvelle avec la baisse significative du nombre d'allocataires du RSA. Vous n'avez pas vraiment pu justifier le niveau de cette baisse, mais nous retiendrons donc que, pour vous, la crise économique que nous traversons a pour conséquence une baisse du nombre de demandeurs des minima sociaux. Est-ce que vous vous rendez compte de l'inanité complète de votre raisonnement ? Vous pensez vraiment que des élus peuvent être convaincus par une telle démonstration ? Plus c'est la crise et moins il y a de personnes en difficulté, alors même que le Président du groupe Europe Ecologie-les Verts vient de nous dire, ce matin, qu'il y avait une augmentation de la pauvreté. Vous vous contredisez entre vous. On croit rêver!

Dans les dépenses de fonctionnement, nous notons évidemment la hausse de 11,2 % des charges générales, dont vous nous expliquez que cela reflète l'impact de vos politiques publiques. Mais de quelles politiques publiques parlez-vous? Où est votre ambition? Nous ne voyons rien. Expliquez-nous. Nous sommes las de voter des budgets en hausse constante, sans rien voir de concret dans nos communes et sur nos territoires.

Notre groupe ne votera évidemment pas ce budget qui, non seulement, ne nous paraît pas sincère, mais qui, en plus, est une forme de déni complet de la réalité et montre tout le manque d'ambition qui est le vôtre. On ouvre le robinet des dépenses de fonctionnement, sans que les administrés voient réellement le changement. Les écologistes sont censés faire des économies d'énergie et ne plus gaspiller inutilement les ressources. Ce serait bien que vous commenciez par montrer l'exemple avec l'argent public. Je vous remercie.

M. le Président : Merci monsieur Vincendet. La parole est au groupe Les écologistes.

Mme la Conseillère Brunel Vieira: Merci monsieur le Président. Mes chers collègues, offrir des priorités claires qui répondent aux défis de notre siècle, mais aussi aux besoins concrets des habitants, tout en intégrant un contexte qui reste incertain, c'est finalement ce qu'il y a de plus responsable et c'est cela que portent les écologistes au travers de ce budget.

Responsabilité, ambition, engagement, sérieux, détermination.

Alors bien sûr, la politique est ainsi faite que l'opposition ne pourrait y trouver grâce et, monsieur Kimelfeld, je vous remercie de rappeler que les élus ont sans doute été certainement beaucoup plus constructifs, même quand ils ne sont pas du même bord politique que notre opposition d'aujourd'hui. Par contre, je me permets de vous dire que je pense que vous avez quelques trains de retard sur votre vision de la décroissance, mais si vous voulez on a des ressources en interne, on peut vous faire une petite mise à jour avec plaisir.

Pour monsieur Vincendet, je veux bien que l'on soit dans l'opposition mais là j'avoue que je trouve son intervention assez à côté de la plaque, notamment sur les achats responsables. Je ne vois vraiment pas quoi répondre làdessus, tellement c'est solaire.

Quant à nous, les actions se déroulent, les projets se concrétisent avec un taux de réalisation élevé. La capacité de désendettement s'améliore, l'autofinancement reste stable. Bref, nous conservons des marges de manœuvre financières, donc des moyens d'agir et d'investir, de concrétiser nos projets et d'accompagner ceux des 59 communes du territoire avec d'abord une Métropole qui assure pleinement ses missions de solidarité et d'accompagnement des plus fragiles.

L'augmentation du nombre d'habitants génère bien sûr, de fait, des besoins supplémentaires et la situation sociale reste fragile pour une partie importante de la population. Nos politiques sociales restent donc pleinement mobilisées et nous travaillons à ce que le service rendu à la population soit le plus efficace possible. C'est ce que nous faisons quand, en anticipation des besoins liés à la perte d'autonomie, nous nous engageons dans une trajectoire de revalorisation des taux de prise en charge, que nous augmentons le montant de la PCH ou que nous soutenons le développement de l'habitat inclusif.

C'est ce que nous faisons aussi lorsque nous renforçons les moyens alloués aux politiques de l'aide à l'enfance avec le déploiement, cette année, de la stratégie métropolitaine, de prévention et de protection de l'enfance.

C'est ce que nous faisons quand nous facilitons l'insertion ou la réorientation professionnelle de tous les publics et, en particulier, des jeunes. Je pense au nouveau programme métropolitain d'insertion pour l'emploi, ou encore aux pôles entrepreneuriaux sur Vaulx-en-Velin et Vénissieux.

C'est ce que nous faisons enfin quand nous intensifions le soutien de la collectivité au logement social, l'effort d'hospitalité en hébergeant des publics en difficulté ou que nous renforçons les montants du fonds de solidarité logement. Et nous allons même parfois au-delà, lorsque nous reconduisons le revenu de solidarité jeunes en comblant les lacunes de l'État.

Assurer pleinement ces missions, c'est aussi assurer une qualité de services à nos habitants, avec une politique RH (ressources humaines) adaptée, qui passe majoritairement par des redéploiements et aussi par le recours à des compétences externes pour amplifier notre action sur des politiques publiques, jusqu'alors moins investies. Là encore, la Métropole prend sa part en augmentant, en 2022, le nombre de jeunes accueillis en stage et en apprentissage, dans le cadre de parcours d'emploi.

C'est ensuite une Métropole qui investit dans son futur et renforce sa capacité de résilience avec un investissement opérationnel de 610 M€ réalisé en 2021 et porté à 705 M€ en 2022. C'est inédit pour un début de mandat, car nous avons besoin d'engager, dès aujourd'hui, les transformations nécessaires pour accélérer la transformation écologique et sociale, accélérer l'investissement aussi pour rattraper les retards comme sur les collèges ou sur nos

réseaux d'assainissement et traitement des eaux usées et pour se donner les moyens de préparer l'avenir, de répondre aux besoins des habitants, des acteurs socio-économiques du territoire.

C'est, enfin, une Métropole qui protège ses ressources et accompagne au changement. Nous protégeons nos ressources lorsque nous développons le plan nature, lorsque nous développons la collecte des bio-déchets, lorsque nous renforçons les rénovations thermiques ou la prime air bois, ou lorsque nous engageons le retour de la gestion de l'eau en régie publique.

Nous savons qu'une transition nécessite aussi les moyens de l'accompagnement au changement. C'est le cas dans le secteur économique avec, par exemple, le fonds d'amorçage industriel, ou dans le cadre du schéma de promotion des achats responsables. Nous montrons ainsi la voie en étant la première collectivité avec plusieurs communes du territoire, à lancer un appel d'offres pour acheter du matériel informatique reconditionné et proposer au reconditionnement notre propre matériel désuet, un exemple pour monsieur Vincendet. Grâce à un travail de sourcing intense, ce sont des achats qui devraient pouvoir profiter à des fournisseurs locaux et vertueux.

La Métropole accompagne aux changements de mobilités, que ce soit au travers du développement des Voies lyonnaises ou dans le cadre de la ZFE, par le biais des aides pro ou de celles qui seront à destination des particuliers, mais également au travers de sa future agence de mobilité.

Elle accompagne le projet des communes. Pour la première fois, une aide en investissement destinée à soutenir les communes en croissance démographique avec des besoins toujours plus importants en équipements, cela pour accompagner leurs crèches, leurs écoles, leurs gymnases, leur rénovation thermique, est mise en place en complément de la PPI et des actions de proximité inscrites au pacte de cohérence territoriale pour un montant de 200 M€ sur le mandat.

Nous mettons en place également une nouvelle formule de DSC, avec des critères plus clairs et transparents pour plus de justice sociale territoriale pour mieux tenir compte des réalités et des charges de chaque commune. Cette nouvelle DSC garantit aussi plus de visibilité, puisqu'une compensation des pertes éventuelles est proposée jusqu'en 2025.

Alors je conclurai par les mots suivants. Ce budget est responsable parce qu'il œuvre à la transformation concrète de notre territoire, pour plus d'écologie et de justice sociale. Ce budget est ambitieux parce qu'il investit sur l'avenir et assume son rôle de levier économique. Ce budget est engagé parce qu'il affiche des priorités claires autour de projets qui répondent aux besoins des habitants de notre territoire. Ce budget est sérieux parce qu'il préserve la santé financière de la Métropole. C'est un budget qui démontre notre détermination pour une Métropole du bien vivre où chacun peut trouver sa place, un emploi, vivre dignement, se loger, se déplacer, une Métropole qui répond aussi à l'urgence écologique, en préservant ses ressources et ses biens communs. Je vous remercie.

M. le Président : Merci pour toutes ces interventions. La parole est au Vice-Président Bertrand Artigny.

M. le Vice-Président Artigny: Merci monsieur le Président. Je vais être bref. Je vous laisserai le dernier mot. Je voudrais répondre à quelques interrogations qui ont été formulées. Et puis, naturellement, je vais commencer par remercier l'ensemble des intervenants pour leurs interventions et surtout pour l'analyse détaillée du budget, même si les conclusions me paraissent un peu surprenantes pour certains d'entre eux.

Je vais commencer par David Kimelfeld qui a souligné l'engagement et la sincérité de ce budget. Il l'a dit à plusieurs reprises. D'autres ont signalé aussi un budget prudent. Je ne me souviens plus des propos de monsieur Collomb, mais il commençait son intervention de manière assez positive quant à ce budget. On pourra se féliciter de cette forme de reconnaissance.

Pour autant, pour monsieur Collomb, je voudrais quand même dire qu'il est un peu délicat de comparer 2015 à 2022, notamment par le fait, et ça fera aussi ma transition avec l'intervention de monsieur Vincendet, que la population augmente d'environ 12 000 habitants par an depuis 2011. Donc forcément, on ne peut pas rester au même niveau de dépenses de fonctionnement qu'en 2015, vu cette évolution démographique assez importante. Évidemment, 12 000 personnes, ce ne sont pas seulement des cadres supérieurs, ce sont aussi des personnes qui sont en situation de handicap, ce sont aussi des personnes qui sont âgées. Il est donc normal que la Métropole puisse avancer et, en tout cas, aider à intervenir auprès de ces personnes, de façon à ce qu'elles puissent avoir des situations de vie au sein de la Métropole tout à fait décentes.

Il y a un certain nombre de choses, sur les parties sociales, qui sont tout à fait liées à l'augmentation de la population. Je ne vais pas revenir sur ce qu'on a beaucoup dit, notamment en matière de collèges et des impératifs que nous avons pour pouvoir avoir des TOS au niveau des collèges mais qui vont faire aussi du nettoyage, des augmentations de bâtiments pour le fonctionnement de la Métropole, du gardiennage, etc.

Pour revenir sur la remarque de monsieur Vincendet concernant les assurances, effectivement, on a inscrit une augmentation significative des assurances, mais c'est parce que, d'une manière générale, les assureurs augmentent leurs polices. Ils demandent que l'ensemble des collectivités soient assurées et c'est une évolution structurelle à laquelle nous sommes amenés à faire face et nous y répondons naturellement le mieux que nous le pouvons en faisant tout un choix et des négociations mais il y a une tendance lourde d'augmentation des polices d'assurances.

Concernant les carburants, oui il y a une politique qui fait que l'on est sur des véhicules qui vont vers une motorisation électrique, ce qui fait que l'on projette une stabilité au niveau des carburants. C'est exactement la politique que nous essayons de mener, il n'y a rien de surprenant par rapport à cela.

Vous avez fait, monsieur Vincendet, une réflexion par rapport à la CVAE. Comme je l'ai dit aussi en introduction de mon propos tout à l'heure, ce budget a été réalisé à partir des données qui étaient disponibles à partir de septembre-octobre, à la fois sur la situation sanitaire et sur la situation économique. Et nous avons souhaité être prudents, ne pas forcément être trop fragiles dans nos estimations. Je rappelle quand même qu'au niveau du compte administratif 2020, c'est le tableau que je vous ai présenté tout à l'heure, nous étions à 319 M€, ce qui a été inscrit au budget primitif 2021 était à 300 M€, ce qui était effectivement une prise en compte des données que nous avions à l'époque concernant la crise sanitaire et ses impacts économiques, qu'au niveau du compte administratif 2021, nous devrions être aux alentours des 309 M€, mais qu'on continue à être prudents au niveau du budget primitif 2022 pour l'inscrire et seulement 305 M€ de recettes au niveau de la CVAE. Donc on est tout à fait conscients des situations auxquelles nous sommes confrontés mais nous avons, effectivement, une gestion plutôt prudente. Tout à l'heure, il a été évoqué les dépenses de structures, c'est aussi quelque chose sur laquelle nous sommes vigilants.

Je voudrais terminer mon propos et je laisserai la parole au Président concernant les dépenses de communication qui ont été à plusieurs reprises données. J'étais intervenu en commission des finances rapidement pour vous donner quelques éléments. Ce qu'il faut bien avoir en tête, c'est que nos dépenses de communication représentent, sur l'ensemble des dépenses de fonctionnement, c'est-à-dire au budget principal, 0,6 %. Alors toute proportion gardée, évidemment cela devient un peu compliqué de faire des comparaisons, mais si on regarde ce qui se passe dans d'autres collectivités territoriales, les données de Benchmark ou de parangonnage que l'on peut avoir, on est entre 1 et 2 %, ce qui fait qu'effectivement, étant donné la taille de la Métropole et son poids économique, nous sommes quand même très en-deçà de ce qui peut se présenter par rapport à d'autres collectivités.

Ce qu'il faut avoir aussi en tête, c'est qu'en 2021, nous avons continué à communiquer, on a aidé les HCL (Hospices civils de Lyon). Il ne faut pas oublier que nous sommes toujours en situation sanitaire difficile, donc nous avons aidé les HCL à communiquer sur les différentes campagnes de vaccinations. Nous étions environ à 40 000 € qui ont été dépensés en 2021. Et concernant la flambée des prix de l'énergie, qui a été évoquée à plusieurs reprises et qui est une réalité, nous avons informé des dispositifs (prime air bois, Écoréno'v), c'était un effort de communication de l'ordre de 80 000 € en 2021.

Pour ce qui est du budget primitif 2022, à plusieurs reprises cela a été dit, lors de la campagne électorale, la Métropole est peu connue des habitants, donc il y a un effort important à faire pour faire en sorte que la Métropole soit connue, que ses actions soient connues et reconnues par ses habitants. Donc il y a un effort de transparence démocratique sur lequel nous partons, c'est-à-dire qu'il faut absolument que nous rendions compte des actions qui sont réalisées par la Métropole.

On doit aussi décrire la concrétisation de notre projet métropolitain qui a été voté en 2020. Donc nous avons une volonté d'aller vers. C'est la stratégie du "aller vers", vers les habitants, qui passe par le magazine du Grand Lyon, qui est distribué effectivement, comme cela a été souligné tout à l'heure, dans l'ensemble des boîtes aux lettres et qui permet à l'ensemble des habitants de pouvoir prendre connaissance des actions qui sont menées par la Métropole, ce qui est extrêmement important pour leur cadre de vie. Bien entendu, nous subissons l'évolution des coûts matière, donc c'est pour cela que nous avons une augmentation significative mais je voudrais rassurer monsieur Vincendet, le papier qui a été utilisé est un papier recyclé, ce n'est pas un papier issu directement de la déforestation.

Enfin, concernant l'efficacité politique, je vous rappelle quand même que nous avons engagé un grand nombre d'actions concernant les déchets, en particulier. Je pense aux bornes à compost au pied des habitants donc il faut qu'on le fasse savoir et dire aussi comment on s'en sert si nous voulons absolument que cette politique-là soit efficace. Nous avons aussi la volonté de créer un portail de la mobilité, pour indiquer à l'ensemble des habitants les solutions qui sont accessibles dans ce cadre-là, donc en fait tout un ensemble de mesures qui permettent d'accompagner les habitants et les acteurs socio-économiques dans les changements profonds que nous impulsons.

Enfin, et je m'arrêterai là, c'est aussi la question citoyenne. Vous le savez toutes et tous, ce n'est un mystère pour personne que nous nous sommes aujourd'hui lancés dans un grand nombre de concertations auprès des habitants et que nous avons la volonté d'écouter leurs retours expériences et d'écouter aussi leurs attentes sur les politiques. Cela a été dit à plusieurs reprises, en particulier sur la mise en place de la ZFE pour lutter contre la pollution de l'air mais c'est aussi ce qui est en train de se mettre en œuvre au niveau de la rive droite du Rhône.

Donc voilà, sur ces dépenses de communication, les évolutions substantielles qui ont eu lieu, je voudrais juste donner quelques informations qui n'ont pas été dites par les différents intervenants. Concernant les différentes annonces et insertions, nous sommes en diminution d'un peu moins de 10 %. Donc nous mettons aussi en œuvre les politiques que nous souhaitons et effectivement, tous les efforts de communication portent beaucoup sur les catalogues et imprimés pour répondre à ce que je disais tout à l'heure, transparence démocratique, efficacité politique et participation citoyenne.

Voilà monsieur le Président ce que je peux dire rapidement aux différentes interventions qui ont été présentées. Merci.

M. le **Président**: Merci bien monsieur le Vice-Président. Merci à toutes et tous pour vos interventions. Nous restons naturellement avec une incertitude sur ces paramètres financiers liés à la crise Covid mais, comme l'a rappelé Gérard Collomb, nos services ont plutôt tendance à avoir une approche prudentielle, et des recettes et des dépenses.

Moi je voulais revenir sur quelques sujets.

Au niveau des recettes, plusieurs, c'est le cas de messieurs Collomb et Vincendet, ont évoqué les DMTO et l'incertitude sur ces recettes qui est indiscutable et même monsieur Vincendet a dit que nos prévisions n'étaient pas sincères. Je rappelle que les DMTO sont en hausse forte depuis des années sur le territoire, alors que la construction a commencé à chuter dans le neuf depuis 2016. Et s'ils continuent à être en hausse, c'est, certes, parce qu'il y a une augmentation du coût des logements, mais c'est surtout parce que la très grande partie de ces DMTO est liée aux mouvements sur les logements anciens et non pas sur le neuf.

Et nous aurons le compte administratif 2021 qui sera présenté d'ici quelques mois, mais on a déjà la recette 2021, elle est de 421 M€. Donc quand on fait une prévision à 400 M€, on peut le dire, oui nous sommes prudents et certainement pas insincères en ayant surestimé cette recette.

Les recettes fiscales sont dynamiques, cela a été dit. C'est lié naturellement au territoire, à l'économie qui se porte bien et, une nouvelle fois je tiens à le souligner, cela démontre que l'on peut faire à la fois des politiques fortes en termes de justice sociale et de protection du climat et tout cela est compatible avec le développement économique de l'agglomération.

Sur les estimations de la CVAE, monsieur Vincendet à nouveau, elles sont faites sérieusement et c'est d'ailleurs avec les chiffres de la DGFIP (direction générale des finances publiques) qu'elles sont faites, comme d'ailleurs toutes les collectivités. Vous verrez probablement que les estimations des services de l'État sont les bonnes.

Sur les dépenses, cher Gérard Collomb, vous avez souligné qu'elles augmentaient depuis quatre ans de façon plus sensible que sur la période 2015-2018. C'est indiscutable, notamment pour les dépenses sociales puisque vous avez aussi dit que les dépenses liées aux MNA représentaient un montant important. Oui, mais les MNA sont une compétence départementale obligatoire. Donc oui, depuis quatre ans, la Métropole remplit ses obligations en termes d'accueil des MNA. Forcément, quand elle ne le faisait pas précédemment, ses dépenses étaient moindres.

Nous avons estimé, monsieur Vincendet, le RSA non pas au doigt mouillé. L'allocation du RSA, on la verse tous les mois, donc on connaît le nombre d'allocataires et donc oui, après le premier confinement, il y a eu une hausse très forte du RSA, qui s'est résorbée petit à petit puisque l'on est revenu à peu près au niveau de mars 2020 et qu'en plus, Gérard Collomb l'a rappelé, le développement économique a naturellement un effet sur la baisse des allocataires du RSA, mais aussi le meilleur accompagnement que l'on fait avec, notamment, 15 % de plus en termes budgétaire, pour mieux accompagner les personnes en insertion. Mais on en reparlera lors du Conseil.

Et oui, il y a les dépenses que l'on augmente, par exemple, je l'ai dit, pour le SYTRAL c'est 18 M€ de plus et on fera 18 M€ de plus, chaque année, d'ici 2026, c'est pour financer le développement actuel des transports en commun. Il sera quand même difficile, on en discutera dans quelques semaines, des investissements futurs audelà de ce plan de mandat des transports en commun et, notamment, des possibilités de faire du métro, d'expliquer en même temps qu'il faut développer les transports en commun mais qu'il ne faudrait pas que la Métropole aide plus à ce développement. Il faut quand même avoir une cohérence dans les propos.

L'investissement est très fort : 705 M€ en crédits de paiement, Max Vincent, on ne peut pas dire que l'on investisse faiblement. 705 M€, c'est un rythme de 4,2 milliards d'euros sur un mandat et c'est inégalé pour un début de mandat au sein de la collectivité.

Et puis quelques mots hors budget, mais ça a été évoqué en propos préalable, sur deux sujets, celui du mémorial de la Shoa où, oui, avec le Maire de Lyon nous avons pris la décision, dès notre arrivée, de permettre qu'il soit situé sur la place Carnot et oui, les sujets sont souvent complexes et j'attends, notamment, depuis plus de 6 mois, le retour de l'ABF (architecte des bâtiments de France) sur l'autorisation de démonter la statue actuelle mais nous avançons sur un sujet qui n'avait pas pu être conclu avant notre arrivée et qui va bien se faire, je rassure tout le monde.

Et, dernier sujet que je voulais évoquer, c'est sur le CPER (contrat de plan État-Région) puisqu'il y a eu un certain nombre de propos étonnants qui ont été tenus. Oui, nous avons reçu un courrier de la part de Laurent Wauquiez et du Préfet il y a une dizaine de jours, qui a été en même temps transmis à la presse par les services de la Région, le procédé est toujours un peu particulier. Sur le CPER 2021-2027, nous avons déjà deux ans de retard. Alors il y a la crise de la Covid, il y a les élections régionales, il y a toujours des bonnes raisons, mais la réalité elle est là et, en plus, le volet le plus important, le volet mobilité, essentiel pour notre territoire, notamment pour les trajets quotidiens, est exclu pour l'instant des discussions du CPER.

Ces discussions sont quand même un peu particulières. Dès décembre 2020, nous avons écrit au Président de Région et au Préfet de Région avec les trois autres grandes Métropoles de la Région : celle de Clermont, celle de Saint-Étienne et celle de Grenoble. Donc ce sont quatre signatures, toutes de sensibilité politique différente, puisqu'à l'époque, on nous annonçait un CPER qui serait conclu en mars 2021. Je ne peux que constater qu'en janvier 2022, il n'est toujours pas conclu et que nous souhaitions connaître deux choses assez simples : quelles étaient les enveloppes ? Nous n'avons toujours pas de réponse, y compris aujourd'hui le 24 janvier, et quels étaient les critères ? Et nous demandions à la Région une rencontre avec les Métropoles, pour avancer sur le sujet. Nous n'avons jamais eu cette rencontre collective qui aurait permis peut-être de mieux comprendre les priorités de la Région dans le cadre de ce CPER.

Nous avons eu, enfin, une première rencontre entre nos directions de service, le 10 janvier 2022, que nous réclamions depuis plus d'un an. Et donc forcément, en ayant une rencontre le 10 janvier 2022, il nous a fallu quand même trois jours pour formuler nos demandes le 13 janvier, ce qui a été jugé trop lent par la Région. Je regrette ces polémiques inutiles parce que le CPER est quelque chose d'important pour le territoire.

Nous avons la volonté d'aboutir avec la Région à ce qui est le mieux pour notre territoire, avec des sujets importants sur la Vallée de la chimie, la décarbonation d'industries, l'électrification de la vallée, des sujets nombreux sur l'économie, sur les passerelles, les ponts. D'ailleurs, je remercie la Région qui s'est déjà engagée pour financer à 5 M€ le futur pont de Vernaison, l'échangeur de Perrache et énormément de sujets sur le CPER. Et donc j'espère que nous allons pouvoir enfin conclure et que les montants alloués par la Région sur ce CPER, pour ce qui concerne la Métropole de Lyon, soient au moins aussi importants que les CPER précédents.

Je terminerai par remercier les groupes qui se sont exprimés en faveur de ce budget, que je qualifierai donc de groupes de la majorité puisque c'est bien le vote du budget qui qualifie un groupe.

Je mets le dossier aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. le Président : Le scrutin est clos.

Adopté.

Rapporteur: M. le Vice-Président Artigny.

N° 2022-0928 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Régime d'aide aux communes - Individualisation totale d'autorisation de programme - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

M. le Président : Monsieur le Vice-Président Artigny a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2022-0928. Monsieur Artigny, vous avez la parole.

M. le Vice-Président Artigny, rapporteur : Merci monsieur le Président. Il s'agit d'un régime d'aide aux communes, concernant une autorisation de programme de 10 M€.

(Projection de diapositives - VOIR annexe 3 page 183)

Je voudrais juste vous rappeler quelques données importantes concernant cette aide. Je rappelle qu'elle sera reconduite annuellement, que cela concerne différents types de projets qui seront éligibles. D'abord, il faut une maîtrise d'ouvrage communale, ce sont des équipements qui sont liés à la pression démographique que

connaissent les communes de la Métropole donc cela concernera des équipements de type écoles, équipements sportifs, mais aussi tout ce qui concerne la rénovation thermique des bâtiments. Les projets qui ont déjà débuté sont éligibles, on n'est pas seulement sur des nouveaux projets, avec un financement minimum de la commune à 20 % sur ce qui est déjà engagé.

Je rappelle que cette autorisation de programme est en complément de la programmation pluriannuelle des investissements qui a été votée en tout début de mandat. C'est un sujet qui a aussi été précisé en commission finances.

Comment ça va marcher ? Il y aura bien entendu un cahier des charges qui va être transmis dès la fin de ce Conseil, au plus tard le 1^{er} février, qui précisera les modalités de dépôt numérique de ces différentes demandes. Les appels à projets seront ensuite ouverts du 1^{er} février au 30 avril pour une validation à l'été, par une pré-notification et une délibération en Conseil au mois de septembre.

Quelques éléments de cadrage financier : il faut que cette aide corresponde à une fourchette entre 10 % et 60 % du projet, a minimum 20 000 € et au maximum 1 M€ pour 2022.

Voilà monsieur le Président cette délibération qui est soumise à l'appréciation du Conseil.

M. le Président : Merci. La parole est au groupe Synergies Métropole.

M. le Conseiller David: Bonjour. Monsieur le Président, chers collègues, alors que nous entrons en deuxième année pleine de votre mandat et après une mobilisation inédite des Maires de notre Métropole, vous avez enfin accepté de créer un nouveau régime d'aide à l'investissement pour les communes, afin de les accompagner dans le financement de la rénovation ou de la construction de leurs équipements municipaux, sur le modèle de la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) de l'État, ce qui garantit un dispositif souple et réactif.

Ce soutien, le groupe Synergies le réclame de longue date. Max Vincent l'a demandé à chacune de ses interventions lors de nos débats budgétaires, car cela n'est que pure logique. La Métropole a intégré, en 2015, des compétences départementales parmi lesquelles la coopération territoriale. Il était donc tout à fait temps de sortir des tergiversations et de passer à l'action.

Les critères d'éligibilité, de recevabilité, semblent cohérents. Il reste qu'au regard de la masse des projets communaux, qui risquent de vous remonter, et de la faiblesse de l'enveloppe initiale, vous aurez à effectuer une sélection drastique. Quels seront ces critères de sélection? Bien que le Vice-Président nous ait déjà donné quelques éléments, comme le cahier des charges qui va nous être transmis dès demain, comment établirez-vous des priorités entre projets entre communes? Qui sera chargé de cette sélection? Comment comptez-vous garantir la transparence et assurer ainsi l'équité pour cette étape décisive?

Vous indiquez dans le rapport que les projets retenus feront l'objet d'une délibération en Conseil. Mais les Conseillères et Conseillers que nous sommes auront-ils communication de l'ensemble des projets déposés, afin d'évaluer et de contrôler la sélection effectuée par vos soins ?

Nous avons appris, en commission finances, que, contrairement à ce qui avait été annoncé dans un premier temps, cette enveloppe viendrait en supplément de la PPI et non d'une réaffectation en son sein. C'est une excellente nouvelle.

Il demeure, au regard de la santé financière de notre Métropole, qui nous donne des marges de manœuvre budgétaires, comme on l'a vu, vous pourriez aisément doubler cette enveloppe de 10 M€, à destination des communes, afin de mieux répondre aux besoins en matière d'accueil de la petite enfance, de l'éducation, de sport, en proximité, mais aussi d'amélioration des bâtiments, comme il a été dit aussi, sur le plan thermique et énergétique.

Quand on sait qu'un nouveau groupe scolaire coûte de 10 M€ à 12 M€, l'enveloppe annuelle de 10 M€ pour 59 communes nous paraît franchement sous-estimée. Les communes ne demandent pas l'aumône, juste de pouvoir répondre aux besoins nouveaux qui émergent face à cette pression démographique.

Comme vous l'avait dit le groupe Synergies, par la voix de Max Vincent en décembre dernier lors de notre débat d'orientations budgétaires, dans le département voisin de la Loire, ce sont 32 M€ qui sont consacrés à la coopération territoriale chaque année, alors même que ce département compte deux fois moins d'habitants que notre Métropole.

Mais il n'est jamais trop tard et j'ose espérer que cette enveloppe sera augmentée l'année prochaine, car nul doute qu'elle sera vite épuisée cette année. Je vous remercie.

M. le Président : Merci. La parole est au groupe Inventer la Métropole de demain.

Mme la Conseillère Sibeud : Monsieur le Président, depuis le début de votre mandat, les communes attendent de la lisibilité sur les investissements de la Métropole sur les territoires. Le rejet de quasiment tous les projets communaux au sein de la PPI métropolitaine est une des raisons qui a provoqué la fronde des Maires.

La question de l'autonomie financière des communes et de la redistribution et la péréquation des ressources est au cœur de ce mouvement. Pour répondre à la crise, vous nous proposez aujourd'hui une aide de 10 M€ annuels pour soutenir les projets d'investissement des communes. Cette aide sera complémentaire à la PPI métropolitaine, ce qui ne s'imposait pas jusqu'alors comme une évidence. Il est, d'ailleurs, intéressant de constater que vous fondez votre régime d'aide non pas sur le socle des compétences communautaires métropolitaines et de péréquation avec les fonds de concours, mais sur les principes de solidarité entre les territoires issus des compétences départementales de la Métropole. Il est vrai qu'à l'inverse d'un fonds de concours d'une agglomération, l'appel à projets permet de choisir les projets retenus et de ne pas avoir à redistribuer l'argent à toutes les communes sans sélection.

Nous sommes bien évidemment favorables à cette aide qui est de nature à aider les communes à assumer les charges d'investissements, notamment patrimoniaux, auxquelles elles doivent faire face suite au décret tertiaire. Mais quelques points sont encore flous.

C'est seulement avec le cahier des charges de l'appel à projets, qui ne sera disponible que prochainement, que l'on pourra se faire une véritable idée de vos attendus pour bénéficier de cette aide. D'autant plus que, lors de la présentation du dispositif en Conférence métropolitaine des Maires, un critère d'accompagnement prioritaire des communes qui connaissent une forte croissance démographique avait été évoqué. Vous n'aviez alors pas été capable de définir ce que vous entendiez par "forte croissance démographique" et nous n'en savons toujours pas plus, car vous indiquez seulement aujourd'hui que cette aide vise, en particulier, les communes qui font face à une pression démographique forte et qui y répondent en augmentant l'offre de logements sur leur territoire.

Très clairement, cette aide ne doit pas servir de carotte financière pour pousser les Maires à accepter la densité de construction de logements sur leur territoire, au mépris de l'équilibre social et des services de proximité à mettre en place.

Nous serons donc très attentifs à ce que le cahier des charges soit très clair et permette une sélection transparente et transpartisane des projets.

Concernant les critères de dépôt des dossiers, votre demande de fournir une délibération du Conseil municipal approuvant la mise en œuvre du projet peut s'avérer vite très contraignante, voire devenir un frein, car beaucoup de communes attendent d'avoir bouclé complètement leur plan de financement avant d'engager juridiquement les projets. L'application de ce critère, alors que les communes ont souvent besoin d'avoir confirmation d'un retour positif sur les financements, pour assurer l'équilibre financier du projet, pourrait s'avérer contre-productive.

Le plafond de l'aide, fixé à 1 M€ par dossier, semble assez limité pour les grands projets d'infrastructures et de superstructures comme les piscines, les patinoires, les grands projets de complexes sportifs, d'autant que la performance environnementale légitimement exigée dans les projets peut entraîner des surcoûts non négligeables.

Enfin, et comme le disait l'intervenant qui m'a précédée, le montant de l'enveloppe fixé à 10 M€ annuels, s'il s'agit d'un premier véritable pas en avant dont nous nous réjouissons, semble clairement sous-dimensionné par rapport aux besoins des communes et vous ne précisez d'ailleurs pas comme vous allez prioriser les projets et décider du montant des aides attribuées pour rester dans l'enveloppe. Si la règle du jeu n'est pas claire dès maintenant, vous ferez forcément des déçus. L'appel à projets pour cette année se déroulera entre le 1er février et le 30 avril, en fonction de la technicité de votre appel à projets. Les délais risquent d'être très contraints pour certaines communes.

En conclusion, si on ne peut que se féliciter que la Métropole mette en place une aide auprès des communes dont les projets sont en phase avec les orientations de la Métropole, le dispositif proposé pose, pour le moment, encore beaucoup de questions. Et il nécessite, pour les Maires et les Conseillers métropolitains, d'avancer dans le même temps sur le contenu de la PPI territorialisée, qu'il s'agisse des enveloppes territorialisées ou des enveloppes individualisées.

Notre groupe votera favorablement pour cette délibération tout en attendant une clarification des règles d'attribution et un ajustement de l'enveloppe en fonction du nombre de projets déposés. Je vous remercie.

M. le Président : Merci. La parole est au groupe Socialistes, gauche sociale et écologique et apparentés.

Mme la Vice-Présidente Geoffroy: Merci monsieur le Président. Chers collègues, permettez-moi de me réjouir à mon tour, comme les intervenants précédents, de la mise en œuvre de cette subvention d'accompagnement des 59 communes de notre Métropole de Lyon.

Nous l'avons tous constaté avec les derniers chiffres de l'INSEE, qui ont été publiés en fin d'année dernière, la Métropole gagne un nombre d'habitants conséquent : 1 % en moyenne avec des variations qui peuvent être évidemment plus fortes suivant les territoires et nous l'avons vu, notamment, sur l'est lyonnais. Cet accroissement démographique lié à l'attractivité de notre Métropole nécessite évidemment d'avoir des équipements et des services qui puissent être rendus aux habitants et on pense aux écoles, aux équipements sportifs en premier lieu évidemment, aux crèches, mais également à tous les services d'accompagnement à la personne, des questions de police municipale, d'accès à l'emploi, d'accompagnement sur les dispositifs sociaux et il apparaît évident que la Métropole, dans l'ensemble de ses compétences, puisqu'elle couvre un champ très large, ainsi que chacun l'a rappelé, en ayant désormais les compétences de l'ancienne Communauté urbaine et de l'ancien Département, a la capacité d'intervenir sur tous les champs de la vie quotidienne.

Lors de l'élaboration du pacte de cohérence, que l'assemblée a adopté il y a un an maintenant, nous avions convenu que nous aurions plusieurs étapes dans nos travaux de relations entre les Maires et les Conseillers métropolitains, entre les communes et la Métropole de Lyon, dans ce nouvel objet qui est aujourd'hui la Métropole de Lyon, cette nouvelle collectivité. Et dans les travaux que nous avions devant nous, avec ce qui avait été annoncé par le Président de la Métropole, la clause de revoyure, se posait la question d'accompagner le mieux possible les communes qui gagnent des habitants.

La réalité aujourd'hui c'est que la quasi-totalité des communes de la Métropole de Lyon en gagne et, tout naturellement, les Maires se sont tournés vers la Métropole pour être accompagnés. Alors je salue le dispositif qui a été nourri d'échanges entre les communes et la Métropole de Lyon pour aboutir à ce régime d'aide aux communes qui a le mérite de ne pas rajouter -là je reprends momentanément ma casquette de Maire- de complexité au montage des dossiers parce que nous tous, dans nos communes, nous avons l'habitude d'en poser pour demander de l'aide auprès de l'État, auprès de la Région, autrefois auprès du Département.

Je remercie mon collègue Bertrand Artigny d'avoir travaillé à un dispositif qui permette de se calquer sur ce qui est déposé auprès des services de l'État et, notamment, auprès de la dotation de solidarité pour l'investissement local, la DSIL, qui permet ainsi de ne pas multiplier les exercices un peu complexes pour les agents de nos collectivités communales, mais de pouvoir compléter les financements que nous pourrions avoir par ailleurs et je trouve que cela doit être souligné.

Le cahier des charges précisera évidemment les choses pour les communes mais, d'ores et déjà, on peut se féliciter d'un dispositif qui permet de tenir compte de tous les équipements qui sont liés au fait que nous gagnions des habitants, que nous puissions travailler aussi sur la rénovation énergétique de bâtiments dont certains sont anciens et pour lesquels nous ne pourrions pas y aller seuls, parce que nous avons tous beaucoup de programmes très ambitieux. Saluons aussi le fait que nous puissions cumuler plusieurs dispositifs d'aide, que ce dispositif soit annuel parce que nous ne sommes pas tous prêts dans les collectivités en même temps. Et c'est le fruit aussi d'un dialogue très intense que nous avons pu poursuivre à l'automne dernier et que chacun a pu constater les allers-retours dans chacun des groupes qui constitue la Métropole de Lyon.

Évidemment, notre groupe votera très favorablement ce dispositif d'aide, en disant ainsi que c'est l'illustration, si besoin en était, du lien étroit qui existe entre la Métropole et la commune et le fait que nous pouvons collectivement, lorsque nous travaillons ensemble, trouver les bons outils pour améliorer l'accueil des habitants sur nos territoires et permettre ainsi de travailler à l'équité, à l'égalité entre les territoires. Donc c'est un avis très positif pour cette délibération, monsieur le Président.

M. le Président : Merci. La parole est au groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

M. le Conseiller Cochet : Merci monsieur le Président, mes chers collègues, enfin ! Enfin nous accueillons cette délibération sur une aide aux investissements en faveur des communes, avec une certaine satisfaction. D'abord, vous répondez enfin à un besoin réel des communes qui avait été abandonné lors de la création de la Métropole. Le développement de tous les territoires de notre Métropole amène chaque commune à accompagner ce mouvement par la rénovation et la création d'équipements publics, d'abord pour les populations existantes, mais aussi pour les populations à venir. Et ces équipements qui sont mis à la disposition des habitants par une gestion directe ou déléguée, sont très souvent utilisés par des Grand Lyonnais venus de tout le territoire métropolitain. Ils ont ainsi une vocation intercommunale qui justifie l'intervention financière de la Métropole. Nous avons obtenu que cette enveloppe de 10 M€ soit ajoutée à la PPI et non pas prélevée sur une autre politique. Le montant est faible, c'est un petit effort et nous nous battrons pour qu'il puisse s'amplifier dans les années à venir.

Concernant la confiance des Maires, au vu de la délibération, ce n'est pas tout à fait gagné, car évidemment votre confiance a ses limites. On retrouve ici encore votre dérive autoritaire qui vous amène à créer un appel à projets lancé par la Métropole, plutôt que de laisser la liberté aux communes de déposer leurs propres projets au fil de l'eau. De plus, vous avez immédiatement posé des conditions et des restrictions sur les thèmes, en parlant de développement harmonieux et de transition écologique. On ne se refait pas! En clair, soit vous densifiez et l'on vous aidera, soit vous refusez et vous n'auriez rien! Une sorte de chantage... Nous sommes loin de la confiance.

Enfin, un petit mot sur les critères d'attribution. On peut s'étonner qu'il n'y ait pas de critère objectif pour décider des projets qui seront retenus et de l'échelle qui permettra de fonder le choix du montant de l'aide. Ce point a été souligné par d'autres groupes. Or, c'est un élément important, car si on fixe une moyenne d'aide par commune ou par habitant, le résultat n'est pas du tout le même. Et si on ne fixe aucune moyenne, les Maires s'interrogeront nécessairement sur la justification de vos décisions. En même temps, vu le faible nombre de communes qui partagent vos orientations politiques, le risque de détournement devrait être plutôt faible.

Monsieur le Président, comme vous l'avez compris, nous soutenons votre évolution que nous avons obtenue vers la reconnaissance de l'action des communes et nous le marquerons par un vote favorable. Je vous remercie.

M. le Président : Merci. La parole est au groupe Les écologistes.

Mme la Conseillère Fréty: Merci Monsieur le Président. Mesdames et messieurs, chers collègues, nous venons de voter un budget primitif 2022 ambitieux dont un des axes principaux est la territorialisation des politiques métropolitaines au plus près des communes et des habitants. Des communes qui contribuent significativement à la réalisation des politiques métropolitaines; des communes avec lesquelles nous partageons des défis communes concrétiser les projets, accélérer la transition écologique, répondre aux besoins des habitants; des communes avec lesquelles nous travaillons en collaboration, dans une logique de dialogue, de coopération et de complémentarité.

C'est bien parce que nous partageons ce destin commun, et dans une logique d'accompagnement, que nous ne pouvons que saluer la création de ce nouveau régime d'aide à l'investissement, à hauteur de 10 M€ pour cette année. La reconduction annuelle de cette aide, sur la durée du mandat, devrait offrir de la visibilité aux communes pour soutenir et amplifier leurs efforts, dans les réponses qu'elles apportent au défi écologique et aux besoins croissants en équipements adaptés.

Cette aide supplémentaire à la programmation pluriannuelle des investissements, complémentaire à l'enveloppe de 200 M€ pour les actions de proximité du pacte de cohérence territoriale qui se déroulent tout au long du mandat, et cumulable avec les aides d'autres partenaires, représente un véritable effet levier pour déclencher ou accélérer la réalisation de projets communaux, en cohérence avec les politiques métropolitaines et en appui à la vitalité économique du territoire.

Cette aide est inédite, nous tenons à le souligner, puisque c'est la première fois que la Métropole accompagne directement les communes pour la réalisation de tels investissements. En effet, ce fonds viendra accompagner les communes dans leurs travaux de construction, d'aménagement, de mise aux normes ou de rénovation d'écoles, de crèches ou encore d'infrastructures sportives. Il permettra ainsi de soutenir particulièrement les communes qui connaissent une forte croissance démographique et qui doivent donc répondre à des besoins croissants d'équipements, à destination des habitants.

Mais ce fonds viendra aussi accompagner les communes dans leurs investissements en matière de rénovation thermique, de transition énergétique ou encore de développement des énergies renouvelables pour les bâtiments municipaux accueillant un service à la population. Or, nous savons combien ces travaux peuvent parfois paraître coûteux, mais aussi à quel point ils sont indispensables et permettent des économies de charges sur le long terme.

Cette aide viendra ainsi contribuer de manière très concrète à la transition de notre territoire vers un modèle plus résilient et plus sobre.

Nous pouvons donc être fiers de notre collectivité qui investit fortement dans la transformation du territoire, avec une programmation pluriannuelle d'investissements inédite, un budget 2022 ambitieux, une formule de dotation de la solidarité communautaire plus juste, qu'il vous sera proposé d'adopter également aujourd'hui, le tout au service des habitants, toujours plus nombreux, et dans une dynamique de coopération avec les territoires. Je vous remercie.

M. le **Président**: Merci bien. Merci à toutes et tous pour ces interventions. A priori, en tout cas pour les intervenants il y a une unanimité sur cette délibération.

Cela a été dit, c'est une nouveauté. Pascal David l'a très bien expliqué. C'est souple et réactif comme dispositif, basé sur la DSIL, donc cela devrait aider les communes et oui, c'est pour accompagner les besoins en équipements municipaux des communes qui gagnent ou qui vont gagner en population dans les années qui viennent.

J'entends aussi qu'on ne serait pas allés assez vite, 18 mois pour mettre une nouvelle aide en place, qui n'existait pas jusqu'à présent.

J'entends que ceux qui étaient aux commandes - je pense aux groupes Synergies-Métropole, Inventer la Métropole de demain, disent qu'on ne fait pas assez mais, jusqu'à présent, la majorité précédente n'avait rien fait sur le sujet.

C'est une avancée majeure. Il y a des questions qui sont légitimes puisque le dispositif est nouveau. Donc on va voir s'il fonctionne exactement comme cela ou s'il faudra recaler un peu, par exemple, les montants finançables.

J'entends les inquiétudes sur la nécessité des communes de devoir délibérer et qu'elles n'auraient peut-être pas le temps, nous allons voir. L'objectif est, de toute façon, de reconduire cette aide, si elle fonctionne, les années suivantes donc une commune qui n'aurait pas le temps de délibérer pour présenter sa demande pour l'année 2022, pourrait le faire pour l'année 2023.

Le Conseil votera, je pense dès le mois de juin, les enveloppes et les aides qui seront validées suite à l'appel à projets qui se terminera au mois d'avril.

Je mets le dossier aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. le Président : Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur: M. le Vice-Président Artigny.

N° 2022-0929 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Dotation de solidarité communautaire (DSC) 2022 - Modalités de calcul et de répartition - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

M. le Président : Monsieur le Vice-Président Artigny a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2022-0929. Monsieur Artigny, vous avez la parole.

M. le Vice-Président Artigny, rapporteur: Merci monsieur le Président. Comme chacun sait, nous avons engagé, avec les Conférences territoriales des Maires et ma collègue Hélène Geoffroy, un ensemble de rendez-vous permettant de définir les nouveaux critères de la DSC, qui soient beaucoup plus clairs, beaucoup plus transparents et qui traduisent aussi la bonne dynamique de notre territoire.

Rapidement, vous l'avez dans la délibération, le résultat que nous avons présenté en Conférence métropolitaine des Maires, et qui a recueilli les 2/3 des Maires, comprend deux critères légaux qui représentent 50 % de l'enveloppe à égalité 25 % chacun et les 50 % restants concernaient les flux de logements sociaux (pour 5 %), avec la volonté de dynamiser, en tout cas de reconnaître l'effort des collectivités à la construction de logements sociaux. Nous tenons compte également de la population en situation de précarité, pour un niveau du critère à 20 %. Cela concerne la population couverte par le RSA.

Concernant les adultes en difficulté, nous avons souhaité également reconnaître ces investissements à hauteur de 10 %, c'est le critère capacité des structures accueillant des adultes en difficulté.

Nous avons une fraction de la surface communale située en périmètre de protection et de mise en valeur des espaces naturels et agricoles périurbains, appelé autrement PENAP. C'est un critère qui est à 5 % et enfin, de nombreuses collectivités avaient demandé à ce que l'on reconnaisse le développement économique de leur territoire donc nous avons établi un critère d'intéressement à hauteur de 10 %.

Comme il a été indiqué à plusieurs reprises, le montant de l'année 2022 sera maintenu jusqu'en 2025, en tout cas les calculs, il y aura compensation car il y a des communes qui y gagnent et d'autres qui y perdent donc nous avons souhaité que l'ensemble des communes puissent ne pas perdre et conservent leur niveau 2021, ce qui fait une augmentation de la DSC de 4,3 M€ en 2022, qui pourrait être amendée en fonction des différentes avancées entre 2023 et 2025. En tout cas, on conserve le montant 2021. Au-delà de 2025, à partir de 2026, en fonction de la situation, le plancher sera celui de 2018.

J'attire votre attention sur le fait que, pour pouvoir adopter cette nouvelle DSC et avec ces critères et ces montants, nous avons besoin de recueillir les 2/3 des votants. Merci monsieur le Président.

M. le Président : Merci. La parole est au groupe Communiste et Républicain.

Mme la Vice-Présidente Picard : Monsieur le Président, mesdames, messieurs, la dotation de solidarité communautaire est un sujet sur lequel je suis intervenue à plusieurs reprises lors du précédent mandat au nom du groupe Communiste, pour dénoncer l'insuffisance de l'enveloppe allouée, mais également la perte du sens et des objectifs de cette dotation.

Au fil des années, l'opacité sur les critères de répartition de la DSC, hormis les deux critères légaux, et l'absence de réflexion collective sur les mécanismes d'attribution, ont créé un sentiment d'injustice.

Aussi, permettez-moi aujourd'hui d'exprimer ma satisfaction devant le changement de paradigme que nous opérons avec la définition de critères transparents et lisibles, pour aller vers une véritable dotation de solidarité communautaire.

La DSC est plus qu'un outil de redistribution fiscale, c'est un outil au service d'un projet politique avec les communes, une péréquation visant l'accompagnement d'un développement urbain équitable sur l'ensemble des territoires de la Métropole et pour tous les habitants.

Pour cela, la DSC se doit d'atténuer les inégalités par la solidarité et d'encourager les politiques publiques communales. Nous avions, jusqu'en 2019, une enveloppe globale de la DSC figée avec la philosophie du moment et la négation du rôle des communes.

Quant aux critères de redistribution, nous avons demandé maintes fois à ce qu'ils soient redéfinis en tenant compte des coûts induits pour les communes qui se développent ou pour celles qui concentrent les difficultés. C'est cela l'équité et la solidarité.

L'augmentation de l'enveloppe globale de la DSC en 2020, sans modification du mécanisme de répartition, aura en réalité perpétué et renforcé les inégalités que nous dénoncions, avec des écarts de montant par habitant surprenants. Personne n'a expliqué comment une commune de l'ouest lyonnais, qui accueille une population plus aisée, perçoit une DSC 2021 de 167 € par habitant, quand une autre commune de l'est lyonnais, dont la population compte parmi les plus pauvres, perçoit 15 € par habitant.

Aussi, je tiens à remercier la Vice-Présidente Hélène Geoffroy et le Vice-Président Bertrand Artigny pour l'animation du groupe de travail, autour de la redéfinition des critères avec les représentants des différentes Conférences territoriales des Maires. Ce travail collaboratif aura permis d'ouvrir un débat de fond sur la vocation de cette dotation de solidarité communautaire et sur l'ambition politique que l'on souhaite lui donner.

En complément des deux critères imposés par la loi, qui tiennent compte de la richesse communale et du revenu des habitants, les nouveaux critères ajoutés sont pragmatiques. Ils font écho à notre ambition de développement d'une Métropole pour tous. La solidarité est la pierre angulaire de l'ensemble des critères qui nous sont proposés : développement économique, PENAP, logements sociaux, populations couvertes par le RSA, structures d'accueil des adultes en difficulté, autant de marqueurs qui correspondent à l'évolution du territoire. Ils sont le reflet d'une réalité de terrain exprimée par les Maires.

Le travail mené depuis ces derniers mois, a analysé différentes options, passé en revue plusieurs scénarii, pour aboutir à des critères objectifs et transparents. On peut les accepter ou les contester, certes. C'est tout l'intérêt des débats de la Conférence métropolitaine des Maires. Mais, dans tous les cas, ils remettent du sens à la DSC.

Avec ces nouveaux mécanismes, les villes qui auront une dotation en baisse seront accompagnées. Pour cela, le budget de la DSC a été augmenté par une enveloppe de compensation, afin que chacune perçoive 100 % de la DSC actuelle, jusqu'en 2025. Là encore, nous voyons que la solidarité s'applique. Je vous remercie.

M. le Président : Merci. La parole est au groupe Synergies-Métropole.

M. le Conseiller Vincent : Monsieur le Président, chers collègues, je m'exprime, d'ailleurs, au nom des groupes Synergies et Progressistes.

À la suite de la Conférence métropolitaine des Maires fin novembre, nous avons pris connaissance avec grande attention du courrier que vous avez adressé aux Maires le 8 décembre dernier, au sujet de la dotation de solidarité communautaire. L'écrasante majorité des Maires vous a, en effet, confirmé en Conférence métropolitaine qu'elle était défavorable à l'application telle qu'elle et sans compensation des critères envisagés, ce qui aurait conduit à des baisses de recettes insupportables pour les budgets municipaux de plusieurs communes de la Métropole. Certaines communes auraient même été placées au pied d'un mur budgétaire infranchissable. Sans être exhaustif, je pense à mes collègues d'Albigny, de Chassieu, de Craponne, de Curis, de Feyzin, de Genay, de Jonage, de Mions, de Neuville, de Poleymieux, de Saint-Genis-les-Ollières, de Saint-Germain-au-Mont-d'Or, de Sathonay-Camp, de Sathonay-Village, de Solaize ou encore de Vernaison.

Attachés à l'équité territoriale, il nous semblait toutefois, comme cela était déjà prévu au précédent mandat, qu'il nous faille collectivement aller vers une réforme des critères de la DSC. À ce titre, l'augmentation de l'enveloppe globale en 2019 était une première étape nécessaire qu'il convient aujourd'hui de prolonger.

Vous nous avez soumis deux options au sujet desquelles vous avez sollicité l'avis des Maires.

L'option 1, celle qui a été retenue, correspond à la réforme des critères et de leur pondération, avec une compensation à 100 % sur la base des montants de 2021 jusqu'en 2025 pour les communes perdantes, puis l'instauration, à partir de 2026, d'une dotation plancher, équivalente aux montants de la DSC 2018.

L'option 2 aurait amené à reconduire à l'identique la DSC 2021-2022, tout en continuant le travail sur les nouveaux critères et en reportant donc *sine die* la réforme.

Sur la circonscription Val de Saône, nous avons réuni mi-décembre les Maires des CTM (Conférence territoriale des Maires) Ouest Nord et Val de Saône afin de dégager une position consensuelle avant de répondre à votre courrier et de nous positionner sur l'une ou l'autre des options.

Les Maires ont collectivement affirmé leur préférence pour l'option 1, tout en exprimant des préoccupations sur la pondération de certains critères et sur les perspectives post-2025.

Il demeure que l'option 1 est la plus sécuritaire sur le plan financier pour les communes, puisqu'elle leur assure une garantie d'un minimum stabilisé en matière de DSC et donc une forme de prévisibilité pour la construction de leurs budgets municipaux sur ce mandat. À défaut d'être idéale, cette solution constitue donc un moindre mal.

Comme je l'ai fait en Conférence métropolitaine le 17 janvier, et vous sembliez y être favorable, je vous réitère la demande du maintien du groupe de travail DSC comprenant des représentants des CTM autour de madame Geoffroy et de monsieur Artigny, afin d'évaluer l'application de ces nouvelles modalités de calcul et de répartition, de suivre l'évolution des bases des critères sur le mandat, ou encore d'étudier sur le plan théorique les effets de modifications de pondérations des critères, voire de l'introduction de nouveaux critères, et de même réfléchir à une DSC plancher et une DSC plafond.

À ces conditions, nous voterons favorablement ce rapport. Je vous remercie.

M. le Président : Merci. La parole est au groupe Inventer la Métropole de demain.

Mme la Conseillère Sibeud : Merci monsieur le Président. Vous avez proposé aux Maires, par un courrier du 8 décembre 2021 et lors de la Conférence métropolitaine des Maires du 17 janvier dernier, deux options pour la détermination du montant de la dotation de solidarité communautaire pour 2022 et au-delà. Vous avez sollicité leur avis sur une des deux options.

Il semble que la majorité des Maires se dégage pour l'option 1 qui consiste à retenir les critères proposés avec un dispositif de compensation à 100 % jusqu'en 2025 et un engagement à maintenir le niveau plancher de la DSC 2018 pour les communes dites "perdantes".

Aujourd'hui, votre proposition est soumise aux Conseillers métropolitains. Si vous avez assoupli la réforme envisagée et fait un pas en direction des Maires, il n'en reste pas moins que les options proposées ont des conséquences non négligeables sur les finances communales, notamment pour le mandat prochain. L'application des critères entraîne effectivement une perte de DSC pour 37 communes des 59 de la Métropole, soit 62,7 % des communes.

Si l'option 1 peut paraître séduisante pour le maintien des capacités financières sur ce mandat, elle induit mécaniquement une baisse très sensible de cette ressource pour les communes perdantes au mandat prochain.

En effet, le retour de la DSC garanti valeur 2018, déjà inférieure en montant à celle de 2021, n'intègre pas l'impact de huit années d'inflation et ne garantit donc pas le maintien en valeur courante du montant 2018. Si on se projette en 2026, les 37 communes concernées vont perdre entre 5 et 30 % du montant de la DSC et ce, dans un contexte d'incertitude sur le financement des projets et sur les finances des communes.

L'option 1 devrait *a minima* garantir un montant 2018 en valeur courante en 2026. Si cette option était retenue telle quelle, il ne sera plus possible de revenir ni sur les critères ni sur les modalités de compensation. Il nous paraît donc plus prudent de laisser la discussion ouverte, à la fois sur les critères et pour engager un véritable dialogue, une vraie négociation entre les communes, les Conseillers métropolitains et l'Exécutif métropolitain, sur les moyens financiers consentis par la Métropole sur les territoires.

Sinon, la proposition que vous faites est encore une fois un moyen de calmer la colère et de faire taire les récalcitrants, plutôt que d'ouvrir un vrai espace de négociations avec les territoires, dans le respect des valeurs démocratiques et citoyennes que vous portez par ailleurs.

Notre groupe s'abstiendra sur cette délibération et je vous remercie.

M. le **Président**: Merci. L'intervention du groupe Progressistes et Républicains a été retirée puisque faite en commun avec Synergies. La parole est donc au groupe Socialistes, gauche sociale et écologique et apparentés.

Mme la Vice-Présidente Geoffroy : Monsieur le Président, chers collègues, à mon tour de revenir sur les enjeux du travail que nous avons mené sur la dotation de solidarité communautaire. Je rappelle que le groupe de travail est mis en place, c'est à la demande, d'ailleurs, partagée des communes et de la Métropole, et que nous avons eu le plaisir d'animer Bertrand Artigny et moi-même avec des représentants de toutes les CTM.

Le constat est simple, la DSC dans ses critères, dans son calcul, n'a pas évolué depuis plusieurs années, même si son montant au cours du mandat précédent a pu être revu à la hausse. Il apparaît évident que le calcul ne permet plus de tenir compte de l'évolution de la situation des communes et qu'une partie des critères n'est plus calculée en réalité et qu'il nous faut, et c'est un consensus partagé de l'ensemble des Maires, remettre à plat l'ensemble de ce calcul de cette DSC.

Évidemment, quand on remet à plat, l'inquiétude est toujours que certaines communes gagnent et que d'autres perdent. C'était l'inquiétude dès le début de ce groupe de travail, mais l'engagement avait été pris de travailler en toute transparence, et Bertrand Artigny l'a rappelé. C'est ainsi que, pendant plusieurs mois, le groupe de travail s'est réuni en partageant les attentes de chaque CTM, liées à chacune de ces particularités.

Il est vrai que, lorsque l'on a des communes qui se développent très rapidement, parce qu'elles accueillent beaucoup de logements, lorsque des communes sont des villes populaires avec beaucoup de logements sociaux et de bénéficiaires du RSA, quand des communes ont des contraintes environnementales liées à des PENAP et à un certain nombre de zones naturelles sur lesquelles elles ne peuvent pas construire, il faut tenir compte de cette diversité de situations et trouver les conditions pour que, dans notre Métropole, l'ensemble des communes puissent être accompagnées en fonction de la réalité qu'elles vivent et donc, il a fallu, à la fois, dans le travail qui a été porté, et qui a été fait, je le redis, en très bonne intelligence avec l'ensemble des CTM, partager les réalités croisées que nous avions, nous rendre compte de façon assez transparente que tel critère qui bénéficie à telle commune bénéficiait moins à telle autre. Et je tiens vraiment à remercier l'ensemble de mes collègues Maires avec lesquels ce travail a été mené.

Au moment où nous en sommes, c'est le moment où nous avons trouvé ce qui semble être le meilleur compromis possible, c'est-à-dire à la fois tenir compte des critères légaux (évidemment c'est une obligation) mais aussi des politiques métropolitaines et de la volonté que nous puissions mieux loger les habitants, mieux loger les habitants qui sont en attente, on sait que le taux de personnes en demande de logement social est très élevé, travailler les questions d'accueil et d'hébergement qui sont toujours douloureuses et parfois source de crispation, tenir compte des questions environnementales et des territoires qui, finalement, contribuent aussi à la qualité de vie dans notre agglomération, tenir compte du développement économique, cela a été quelque chose d'important, demandé par plusieurs CTM et qui n'était pas forcément dans la réflexion initiale.

À la fin de ce groupe de travail, je tenais à y revenir parce qu'il est important, nous avons trouvé ce qui semblait être -nous verrons si les Conseillers métropolitains suivent cet avis- mais qu'en tout cas la majorité des Maires a suivi l'option permettant de faire évoluer les critères, était intéressante, tout en augmentant, c'est ce qu'a proposé l'Exécutif métropolitain, l'enveloppe de la DSC de plus de 4 M€ pour permettre d'avoir des compensations parce que, pour certaines villes, la DSC est, effectivement, une contribution importante dans leur budget municipal et que l'on ne peut pas, comme ça, perdre une ressource qui permet de faire des projets importants dans un projet communal que l'on a eu. C'est donc ce que permet cette compensation jusqu'en 2025.

C'est la demande de mon collègue Max Vincent que le groupe de travail puisse se poursuivre. Évidemment, nous allons continuer à travailler parce que les sujets évoluent. Si nous voulons préparer les étapes d'un prochain mandat, cela semble évident qu'il faut préparer la façon dont les critères pourraient évoluer, mais aussi les réalités de nos territoires, les attentes. Bref, une DSC n'a pas vocation à être figée pendant 20 ans, mais elle a vocation à s'appuyer sur la réalité d'un territoire et c'est pour cela que je réponds très favorablement à cette demande de groupe de travail. Le Président ayant déjà dit oui, je ne prends aucun risque en disant que je continuerai à l'animer avec Bertrand Artigny de ce point de vue-là et nous allons évaluer et voir la façon dont se mettent en place ces nouveaux critères.

Vous l'aurez compris, mon groupe votera favorablement pour cette réforme qui va permettre, j'en suis sûre, de redire l'attachement de la Métropole à l'ensemble des communes et à la qualité de la relation entre les communes, les Maires et les Conseillers métropolitains et dire aussi que c'est cet accompagnement, de même que celui que nous avons eu sur l'aide aux communes pour leur investissement, qui donne la pleine réalité du pacte de cohérence que nous avons voté il y a maintenant un an. Je vous remercie de votre attention.

M. le Président : Merci. La parole est au groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

Mme la Conseillère Fontaine: Monsieur le Président, chers collègues, le projet de délibération qui nous est soumis aujourd'hui porte sur la nouvelle modalité de calcul de la dotation de solidarité communautaire, dotation qui

a été créée par le législateur pour réduire les disparités de ressources et de charges entre les communes de la Métropole, comme, d'ailleurs, pour l'ensemble des EPCI (établissement public de coopération intercommunale), communautés de communes et communautés d'agglomération.

Cette dotation est répartie librement par le Conseil avec, toutefois, l'obligation d'appliquer deux critères légaux. Vous avez donc fixé à 50 % l'enveloppe répartie sur cette base. Pour les 50 % restants, vous proposez une répartition sur la base de cinq critères cumulatifs que monsieur Artigny vient de nous présenter.

Ces critères s'appliquent unilatéralement aux 59 communes de la Métropole. Or, comme nous l'avons déjà évoqué, il existe des disparités importantes entre ces 59 territoires. Cela se retrouve dans le calcul de la DSC par des diminutions particulièrement importantes puisque, pour maintenir le même montant de DSC aux 37 communes qui auraient subi une réduction de leur dotation, vous devez augmenter l'enveloppe globale de 16 %.

Vous vous engagez à verser une dotation de compensation jusqu'en 2025. Mais et après ? Le calcul réel s'appliquera, si bien entendu votre majorité était reconduite en 2026. Pour certaines communes, l'évolution tant de la population que des politiques publiques permettra peut-être de rattraper partiellement ce retard, mais ce ne sera pas toujours le cas.

Je prends comme exemple la commune de Sathonay-Camp dans laquelle je suis élue. La perte, avec l'application des nouveaux critères, serait de 28 %. Jusqu'en 2025, nous aurons au moins la garantie d'une reconduction à l'euro près de la dotation accordée en 2021, montant d'ailleurs attribué à cette commune seulement depuis 2019, soit environ 387 000 €. Mais au-delà de cette période, c'est le montant de la dotation 2018 qui sera garanti et pour Sathonay-Camp, ce sera une perte de plus de 100 000 €. Or, la commune connaît une explosion démographique sans précédent. Elle aura doublé sa population en à peu près 10 ans mais la population INSEE prise en compte pour le calcul de la plupart des dotations, que ce soit celles de l'État ou de la Métropole, est celle de l'année n - 3. Par exemple aujourd'hui, la population de référence est de 6 497 habitants, alors que nous sommes 7 500.

Le pourcentage d'écart entre la population DGF (dotation globale de fonctionnement) et la population réelle est le plus élevé des communes de la Métropole. Il réduit considérablement la valeur des critères intervenant dans le calcul de la DSC.

Par ailleurs, la superficie de 190 ha, une des plus réduites de la Métropole, est composée de 80 ha de zones naturelles et agricoles et de 110 ha urbains. Ces 110 ha urbains accueillent, sur un ensemble de 16 ha, le pôle régional de gendarmerie, comprenant plus de 510 logements. Mais ce parc de logements, non soumis à la taxe foncière, est comptabilisé en logements libres dans le calcul du taux SRU (solidarité et renouvellement urbains) avec, pour conséquence, une baisse de ce taux très injuste.

De plus, parmi les nouveaux critères de la DSC, il y a le critère de contribution des communes au développement économique du territoire. Or, la prise en compte de ce critère dans le calcul de la DSC, pour Sathonay-Camp, est dérisoire et sera toujours sans effet par manque de foncier. Et pourtant, la commune participe, depuis sa création, au développement économique avec son camp militaire qui l'a privée, d'ailleurs, de toute autre implantation d'activité. Elle continue avec le pôle régional de gendarmerie. L'impact de l'accueil de ce grand service public devrait être pris en compte d'autant plus qu'il abaisse fortement le taux SRU et l'assiette taxe foncière sans aucune compensation. Sathonay-Camp devra-t-elle subir indéfiniment le poids de son histoire, dans une Métropole solidaire ?

La situation de Sathonay-Camp n'est qu'un exemple parmi les 22 communes qui n'ont pas adopté la proposition que vous nous soumettez aujourd'hui. Il aurait été plus judicieux de poursuivre les négociations afin d'aboutir à une péréquation plus adaptée à la spécificité de chaque commune, en prenant en compte d'autres indicateurs que ceux de Bercy qui, dans certains cas, accroissent les écarts entre les communes au lieu de les réduire.

Comme je me doute que cette délibération sera adoptée aujourd'hui, j'aurais une suggestion à vous faire pour atténuer l'effet de ce nouveau dispositif pour la Commune de Sathonay-Camp et ainsi l'accompagner dans son développement. Ce serait de procéder à une révision de l'attribution de compensation fiscale. Il faut savoir que Sathonay-Camp reverse chaque année 300 000 € à la Métropole. Cela signifie, en fait, que les mouvements financiers entre nos deux collectivités se traduisent par un résultat positif insignifiant jusqu'en 2025 mais carrément négatif à partir de 2026. Ce n'est peut-être qu'un petit bout de sucre d'orge que nous demandons, mais pour Sathonay-Camp, c'est primordial.

En conséquence et compte tenu des éléments que je viens d'évoquer, notre groupe votera contre cette délibération. Je vous remercie.

- M. le Président : Merci. La parole est au groupe Les écologistes.
- M. le Conseiller Badouard : Monsieur le Président, chers collègues, vous nous proposez aujourd'hui de nous

prononcer sur les nouveaux critères de répartition de la dotation de solidarité communautaire, la DSC. Ces nouveaux critères sont issus d'un travail de plusieurs mois, en collaboration avec des représentants de toutes les Conférences territoriales des Maires. Je tiens tout d'abord ici à saluer le travail des Vice-Présidents, Hélène Geoffroy et Bertrand Artigny qui, par leurs échanges et leur écoute des communes, en direct, et *via* ces Conférences territoriales, sont arrivés à cette répartition plus juste des dotations.

Alors ce n'est jamais simple de revenir sur un *statu quo* et les Maires ont joué le jeu, en proposant des critères, en soulignant aussi l'importance du temps à donner au changement. Leur besoin de prévisibilité sur une dotation qui compte dans leur budget a été entendu et un mécanisme de compensation sur plusieurs années a été adopté. C'est cela l'accompagnement en acte par la Métropole des 59 communes de son territoire : d'abord le partage d'un objectif de transparence et de justice, ensuite une méthode et un respect des préoccupations de chacun pour le bien des habitantes et des habitants.

Le montant total de la DSC augmente donc de 4 M€, pour être porté à 31,3 M€ en 2022. À cette augmentation s'ajoute l'application de cinq nouveaux critères simples, objectifs, transparents qui vont permettre de mieux prendre en compte les charges relatives des communes et de relever ensemble les enjeux de solidarité et environnementaux.

Ces critères sont :

- le flux de logements sociaux,
- l'importance de la population couverte par le RSA,
- les capacités des structures accueillant des adultes en difficulté,
- la surface communale en PENAP.
- un intéressement au développement économique.

Cette réforme est pour nous, écologistes, nécessaire et même indispensable, afin de renforcer l'équité entre les communes, la transparence de ces dotations de deniers publics et la réduction des inégalités entre les territoires. Il est de notre responsabilité, en tant qu'élus de tous les habitants de la Métropole, de travailler à sa refonte. Nous le faisons

De nombreuses communes verront leur dotation augmenter dès 2022, d'autres, aujourd'hui fortement dotées, devront retrouver le niveau de 2018 mais les compensations jusqu'en 2025 donnent une visibilité et une temporalité suffisantes pour s'adapter. Et l'on peut ensemble se réjouir qu'une majorité claire des Maires, quel que soit leur bord politique, se soit prononcée pour la modification des critères de répartition, pour cet effort en faveur de la transparence et des politiques écologiques et solidaires sur le territoire de la Métropole.

Je vous invite ainsi, toutes et tous, à voter cette nouvelle dotation de solidarité communautaire. Je vous remercie.

M. le **Président**: Merci beaucoup pour vos interventions. Ces discussions montrent que la DSC est un sujet très complexe. Cela fait quand même une dizaine d'années qu'elle n'avait pas été modifiée et, cela a été dit, notamment par Michèle Picard, les critères utilisés étaient peu compréhensibles, voire peu connus. Donc plus personne ne savait pourquoi, qui avait quoi, avec, quand même, une iniquité assez forte et des différences entre communes qui étaient difficilement explicables.

Donc nous avons souhaité donner de la transparence et de l'équité, c'est ce que l'on avait d'ailleurs fait aussi sur les budgets FIC (fonds d'initiatives communales) et PROX (Proximité) l'année passée. Donc je remercie vraiment le groupe de travail mené par les deux Vice-Présidents, Bertrand Artigny et Hélène Geoffroy, et tous les Maires qui ont participé, pour arriver à cette proposition.

Et les critères, j'entends ceux qui disent qu'il faudrait encore continuer à travailler pour pouvoir les améliorer, en vérité, les critères qui ont été proposés sortent du groupe de travail et faisaient plus petit dénominateur commun. Donc naturellement, selon son territoire, on aimerait bien un critère un peu plus fort sur une donnée ou un peu moins fort sur l'autre. C'est naturel, mais je trouve l'équilibre satisfaisant : 50 % sur les critères légaux, cela a été rappelé, des critères plus sociaux (bénéficiaires du RSA et stock de logements sociaux), le développement économique, naturellement c'était important, l'accueil des adultes en difficulté, parce que c'est toujours compliqué pour les communes par rapport à la population, d'accueillir ces structures et on en a besoin, et puis il y a aussi souvent de la scolarisation derrière, dans les groupes scolaires. Il est normal d'accompagner les communes qui reçoivent ce public.

Et le dernier, et pas des moindres, c'est celui des PENAP, qui permet, là où on a des espaces naturels qui sont importants pour la Métropole, mais où on ne peut ni construire de logement ni faire du développement économique, de tenir compte de cette donnée. C'était, notamment, une demande du Val de Saône d'ailleurs pour conserver des montants de DSC acceptables. Merci vraiment à ce groupe de travail.

Je rappelle quand même que la nouveauté aussi c'est que, chaque année, on va recalculer les montants des communes avec ces critères. C'est aussi l'intérêt, c'est-à-dire que, plus les communes rentrent dans les critères, plus elles ont une DSC qui peut augmenter. Rien n'est figé, mais par contre, oui on garantit qu'il n'y ait aucune perte pour aucune commune d'ici 2025. Donc on donne de la visibilité sur le long terme et pour les investissements des communes, c'était important. Et cela a été rappelé par plusieurs d'entre vous : 37 communes n'y gagnaient pas dans le calcul de la DSC avec les nouveaux critères. Donc 22 communes qui gagnaient, ce qui n'empêche pas que 39 communes ont donné un avis favorable à cette réforme, y compris de nombreuses communes qui, pourtant, n'y gagnent pas, mais y voient la logique et l'équité. Onze communes ont préféré que l'on continue à travailler sur les critères mais, comme je l'ai dit, je ne vois pas comment on aurait vraiment amélioré les choses, et neuf communes ne se sont pas prononcées.

Nous avons donc décidé de compenser avec un montant supplémentaire de 4,3 M€ pour garantir à toutes les communes qu'elles toucheront au minimum leur montant de DSC 2021.

Je rappelle aussi que ce montant DSC avait été augmenté assez fortement en 2019, puisqu'il était passé de 20,5 M€ à 27 M€. Il est maintenant porté à 31,4 M€, soit 11 M€ de plus pour les communes, en trois ans. Ce qui, couplé à l'aide aux communes que l'on vient de voter, est important.

Puis un petit mot pour Sathonay-Camp, parce que c'est une commune que j'apprécie beaucoup madame Fontaine. Je suis allé voir déjà monsieur Monnier deux fois à Sathonay-Camp. C'est la commune, de mémoire, qui a gagné le plus de population relativement ces dernières années, comme vous l'avez dit. Le recalcul de ces critères année par année va faire remonter la DSC de Sathonay-Camp sur les critères obligatoires et puis, naturellement, sur l'aide aux communes d'investissements que l'on a votée, Sathonay-Camp est l'une des toutes premières communes à qui cette enveloppe est destinée. Mais je rassure tout le monde, il y en aura d'autres.

Comme l'a dit le Vice-Président Artigny, il faut une majorité des 2/3 pour que cette délibération soit adoptée. Le groupe de travail, Hélène Geoffroy l'a rappelé, sera maintenu, peut-être pas au même rythme, mais il est important qu'il puisse regarder comment s'appliquent ces critères années par année, puisque l'on va recalculer les choses et puis, déjà, réfléchir à la suite pour 2026 et au-delà mais je trouve que, même s'il y a peut-être une incertitude pour 2026, après 10 ans d'une situation qui n'était pas satisfaisante, où rien ne bougeait, en quelques mois, grâce à tous ceux qui ont travaillé dans ce groupe de travail, on est arrivé à ce résultat plutôt satisfaisant.

Je mets le dossier aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. le **Président :** Le scrutin est clos. Il y a eu 108 pour, donc 92 %, et neuf contre donc la délibération est adoptée. Je vous en remercie.

Adopté.

Rapporteur : M. le Vice-Président Artigny.

M. le Président : Je vous propose de suspendre notre Conseil et de reprendre à 13 heures 45. Bon appétit à toutes et tous.

(La séance est suspendue à 12 heures 53 et reprend à 13 heures 47).

N° 2022-0918 - développement économique, numérique, insertion et emploi - PMl'e - Présentation et adoption du nouveau Programme Métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMl'e) 2022-2026 - Délégation Développement responsable - Direction Insertion et emploi

M. le **Président**: Chers collègues, nous reprenons la séance avec deux petites minutes de retard, avec la délibération n° 2022-0918 qui concerne la nouvelle version du PMI'e. Une première avait été faite précédemment, je crois que c'est Gilles Pillon qui avait piloté ce dossier autrefois. La Vice-Présidente Séverine Hémain va nous présenter cette délibération mais avant, on vous propose une petite vidéo qui résume assez bien cette politique et qui permet à ceux qui seraient un peu en retard d'arriver.

(Projection d'une vidéo).

M. le Président : Madame Hémain, vous avez la parole.

(Projection de diapositives - VOIR annexe 4 page 186)

Mme la Vice-Présidente Hémain, rapporteur: Merci monsieur le Président. Bonjour à toutes et à tous. J'en profite également pour vous souhaiter tous mes vœux pour cette nouvelle année 2022, une nouvelle année que j'espère très écologique et solidaire.

Donc nous commençons l'année par une délibération qui est très importante avec le nouveau programme métropolitain d'insertion pour l'emploi. Ce document n'est pas juste une bonne résolution, mais bien un engagement fort de la Métropole en faveur de l'inclusion de tous les Grand Lyonnais et de toutes les Grand Lyonnaises pour toute la mandature.

Nos objectifs sont ambitieux et nous avons le devoir d'être à la hauteur des besoins du territoire, au regard de la situation actuelle.

Je me permets ici de rappeler quelques chiffres que vous avez sur le PowerPoint : une dynamique de création d'emplois positifs sur notre territoire avec plus de 25 000 emplois créés, mais également une augmentation de neuf points du nombre de demandeurs d'emploi dont 1/4 ont plus de 50 ans, des inégalités territoriales très fortes à l'intérieur de la Métropole, avec des taux qui peuvent aller de 7 à 18 % dans certaines communes et parfois audelà de 30 % dans certains quartiers.

L'enjeu est de taille et la situation vécue depuis deux ans avec la crise sanitaire n'a fait que renforcer les difficultés des personnes éloignées de l'emploi. Ce projet s'inscrit dans la continuité du premier plan métropolitain d'insertion et d'emploi voté en 2016. Je tiens à remercier monsieur David Kimelfeld et monsieur Gilles Pillon ainsi que toutes celles et ceux, élus, agents et acteurs de l'insertion qui portent cette dynamique.

Nous avons construit ce deuxième PMI'e depuis un an et demi. Nous avons travaillé de concert afin de réaliser une feuille de route au plus proche de la réalité de terrain. La publication du livre blanc à l'automne dernier nous a permis de poser clairement les attentes et les solutions possibles en faveur de l'insertion. Merci à tous ceux et à toutes celles qui se sont mobilisés, entreprises, acteurs de l'insertion, élus des communes et de la Métropole. Nous avons besoin de l'ensemble des parties prenantes pour proposer l'offre la plus adaptée et la plus efficace. Une des nouvelles exigences de ce PMI'e 2 a été de nous appuyer sur l'expertise et la parole des personnes les plus éloignées de l'emploi et des bénéficiaires du RSA. Cela a été possible grâce au groupe d'expression pour l'insertion, le GEPI.

J'ai l'ambition que notre politique ne soit pas faite seulement pour les personnes vulnérables, mais bien avec elles. Elles ont participé à cette concertation. Nous avons vu en introduction la vidéo qui a été réalisée à cette occasion.

Sans entrer vraiment dans les détails, je finirai ma présentation avec les cinq axes stratégiques et les deux modes de faire, que vous pouvez voir à l'écran. Nous pouvons exprimer nos ambitions par trois mots d'ordre :

- tout d'abord, réconcilier, et surtout ne jamais opposer, appui social et accompagnement vers et dans l'emploi,
- le deuxième point important est de faire de la jeunesse précaire une nouvelle priorité de l'action métropolitaine aux côtés d'autres publics fragiles tels que les femmes, les familles monoparentales par exemple,
- et le troisième point très important est d'accompagner les employeurs et les salariés. Sans leur engagement, rien ne sera possible. Au-delà de travailler sur l'employabilité des personnes, il nous faut travailler sur l'employeurabilité sous toutes ses formes, parce que personne n'est inemployable. Il nous faut prendre conscience du fait que chaque personne, au-delà de la demande d'emploi, porte ou offre des compétences.

Je compte sur la mobilisation de chacun et de chacune d'entre vous et je terminerai mon propos en remerciant toutes celles et ceux qui travaillent au quotidien sur ces enjeux d'insertion et d'emploi : les associations, les entreprises, mais également les agents de la Métropole dans les Maisons de la Métropole, à la direction de l'insertion et de l'emploi et également dans la structure que j'ai l'honneur de présider, la Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi. Je vous remercie.

M. le Président : Merci. La parole est au groupe Communiste et républicain.

Mme la Conseillère Burricand: Monsieur le Président, chers collègues, nous avons pris connaissance avec beaucoup d'intérêt de cette délibération. Tout d'abord, parce qu'elle traite d'une mission essentielle de la Métropole, importante du point de vue de la solidarité et de la lutte contre l'exclusion et qu'il faut se souvenir que l'État a confié le RSA au Département, donc à la Métropole de Lyon, et qu'il ne compense pas entièrement, loin s'en faut, les dépenses afférentes. Ensuite, parce que les éléments de connaissance, les chiffres indiqués, dans cette délibération et les annexes, disent beaucoup de notre territoire et aussi de l'état de la société française.

Je regrette que ces questions d'insertion et d'emploi ne fassent pas plus souvent l'objet de discussions et d'informations dans notre Conseil métropolitain et nous souhaitons que nous ayons des points d'étape sur le PMI'e

plus réguliers, des chiffres plus précis concernant le RSA, notamment sur la réalité de l'accompagnement en temps et en moyens humains et financiers, sur les entrées dans l'emploi et sur le chemin vers la formation et la qualification.

Nous apprécions que cette délibération, tout en détaillant les efforts faits et les objectifs fixés, ne se satisfasse pas d'une situation sociale et économique qui reste très préoccupante dans la Métropole comme dans tout le pays. Car les chiffres énoncés et les annexes disent une société fracturée, une pauvreté ancrée durablement dans une Métropole qui peine à ruisseler, comme annoncé.

Nous entendons beaucoup parler le Gouvernement de reprise économique. La baisse du nombre de demandeurs de RSA est parfois appelée à la rescousse de cette affirmation. Les chiffres indiqués rétablissent la vérité. Sur la Métropole, il y avait 42 000 allocataires du RSA fin septembre 2021, soit plus que les 40 000 de 2019. Il n'y a baisse que par rapport à la situation conjoncturelle de 2020 où le nombre de demandeurs avait bondi de 13 % suite à la crise Covid et au long confinement, et 56 % d'allocataires le sont depuis plus de trois ans. Cela interroge évidemment l'efficacité des politiques d'insertion dans un contexte où le chômage reste prégnant.

12 % de demandeurs d'emploi, dont un sur deux depuis plus d'un an, 15 % de jeunes de 18 à 24 ans, sans emploi, sans étude, sans stage, sans rien, 22 % qui vivent en dessous du seuil de pauvreté, c'est énorme, et 16 % en dessous du seuil de pauvreté pour la population totale, un peu plus que les 14,6 % de la population totale française. Et puis des inégalités territoriales qui perdurent dans notre Métropole.

Concernant l'activité économique et l'emploi, un chiffre a particulièrement retenu mon attention : sur les 28 920 entreprises créées en 2020 dans la Métropole, 69 % sont des microentreprises. Combien d'emplois ? Pour quel salaire dans ces entreprises ? En France, 74 % des entreprises créées en 2020 sont des entreprises individuelles. Les autoentrepreneurs représentent plus de 64 % des entreprises privées créées. Leur activité ne constitue pas toujours un seul emploi à temps plein ni un SMIC (salaire minimum interprofessionnel de croissance), drôle de reprise !

C'est dans ces conditions que nous affirmons, à la Métropole, l'objectif de permettre à des femmes et hommes d'aller vers l'emploi dont ils sont éloignés, le plus souvent parce qu'ils en sont privés depuis longtemps, voire parce qu'ils n'y ont jamais eu accès et nous défendons la valeur travail contre la valeur profit. C'est pour cela, monsieur le Président, que les communistes portent une loi qui garantisse à tous le droit universel au travail, à l'emploi, la formation et le revenu, permettant de sécuriser tous les moments de la vie, des études à la retraite.

Notre tâche est difficile puisque les Gouvernements successifs n'ont pas pris le mal à la racine et même l'ont aggravé. Les choses seraient plus faciles si la Nation :

- redonnait aux jeunes la possibilité, par exemple, de préparer un bac technologique en quatre ans, donnant une chance supplémentaire à de nombreux jeunes qui ont besoin de plus de temps pour y arriver,
- abrogeait le dispositif Parcoursup qui en laisse beaucoup sur le côté,
- créait des emplois industriels,
- interdisait les fermetures d'entreprises liées aux délocalisations.
- contrôlait que les aides publiques aillent à la création d'emplois,
- proposait dans les services publics des embauches et des formations rémunérées aux jeunes contre une durée d'engagement de travail.

Et un travail-un toit, puisque nous lions à juste titre le travail et le logement, mériterait un grand plan national de construction de logement social puisque nous lisons, dans cette délibération, que la demande de logement social est 9,5 fois plus importante que l'offre dans la Métropole, un chiffre explosif.

Pour notre part, nous contestons d'ailleurs toujours le refus de l'État de reconstruire du logement social dans les communes qui en affichent un taux élevé quand on détruit des immeubles, ce qui conduit à l'exclusion de la demande de logement social dans ces communes, en même temps qu'une offre de logement social vieillissante.

Et nous souhaitons que la loi SRU, et ses obligations quant au taux de logements sociaux, soit appliquée de manière plus rigoureuse.

M. le Président : Merci de conclure.

Mme la Conseillère Burricand: Je me dépêche, monsieur le Président. Les limites de notre action étant posées, nous partageons l'essentiel des priorités stratégiques énoncées et nous voulions simplement dire que nous souhaitons que les entreprises qui ont vocation d'insertion ne se substituent pas, dans leur création d'emplois, à des emplois publics ou à des emplois privés au rabais, et que leurs salariés aient pleinement accès à leurs droits, salaire et formation, avec l'objectif qu'ils aillent vers la qualification.

Nous voterons cette délibération. Je vous remercie.

M. le Président : La parole est au groupe Inventer la Métropole de demain.

Mme la Conseillère Borbon : Merci. Monsieur le Président, chers collègues, vous nous proposez aujourd'hui d'adopter le nouveau programme d'insertion pour l'emploi 2022-2026 pour lutter contre le chômage de longue durée et l'exclusion du marché du travail de certaines populations fragilisées.

Le PMI'e, sous la forme que nous lui connaissons désormais, est une des réalisations concrètes permises par la fusion en 2015 du Département du Rhône et de la COURLY (Communauté urbaine de Lyon). Rapprocher les politiques de développement économique et de l'insertion afin d'améliorer l'efficacité des actions tout en ayant une vision globale, transversale et cohérente.

Sur ce premier PMI'e, qui est celui des majorités précédentes, vous avez décidé de mener une pleine démarche d'évaluation. Et le bilan qui en a été fait est très largement positif. S'il y a un point qui veut faire l'unanimité et qui vous a grandement inspiré dans l'élaboration du schéma public d'achat responsable, c'est bien le développement des clauses sociales d'insertion dans les marchés publics.

Chacun ici peut saluer et reconnaître le travail sur ces clauses comme un vecteur fort de retour à l'emploi des personnes qui en sont durablement exclues :

- 436 342 heures d'insertion réalisées en 2020.
- un million d'heures sur le territoire, tous donneurs confondus,
- 35 % de bénéficiaires du RSA sur l'ensemble des marchés,
- 32 % des sorties en emploi,
- 32 % de femmes sur tous les marchés confondus, indicateurs encourageants, mais encore insuffisants.

Tout n'est pas encore parfait.

Les différents intervenants, CLEE (chargé de liaison entreprise emploi), commission locale d'insertion et autres, doivent notamment renforcer leur fonctionnement commun. Mais les fondements sont là, le travail exploratoire du mandat précédent vous permettra d'aller plus loin. Pour cela, il faut mettre en place des actions fortes, adaptées aux besoins des publics concernés et aux entreprises, mais aussi des actions territorialisées. Il demeure une réalité persistante de pauvreté et de précarité assez inégales. Des disparités par territoire existent et il faut en tenir compte, tout en mettant en place une stratégie globale d'offres sur toute la Métropole. C'est, d'ailleurs, un des points relevé par l'évaluation réalisée entre octobre 2018 et juin 2019.

Pour autant, depuis votre élection, une petite musique se fait entendre. La politique d'attractivité de la Métropole n'aurait pas permis de créer des emplois pour les personnes simplement qualifiées de notre territoire, mais serait un simple cheval de Troie de l'arrivée de cadres sup' et de la gentrification de notre ville.

Vous, vous entendez privilégier l'emploi des personnes déjà sur place, en mettant fin à cette attractivité. Mais vous oubliez que dans une économie de marché, ce ne sont pas les pouvoirs publics qui créent de l'emploi, mais les entreprises. Vous oubliez que, lorsqu'on fait venir des entreprises du tertiaire, on crée aussi tout un écosystème d'emplois qualifiés ou non, que lorsque l'on fait venir un grand groupe industriel dans la vallée de la Chimie, ce ne sont pas les cols blancs que l'on embauche. Une entreprise, ce n'est pas que des emplois-cadres, vous avez visiblement tendance à l'oublier lors de vos recrutements à la Ville de Lyon et à la Métropole.

Votre slogan de campagne était "maintenant la Métropole de Lyon pour nous", pour nous et pas pour les autres. Vouloir mettre fin à l'attractivité, dans le fond, c'est un discours brutal et hypocrite. Nombreuses sont les personnes à avoir choisi de venir s'installer à Lyon pour être dans une ville attractive. Cela se retrouve aussi dans vos majorités municipales et métropolitaines, c'est même le cas du premier lyonnais.

Les actions mises en place avec ce PMI'e sont nombreuses. Je saluerai ici l'engagement de toutes les personnes impliquées dans les projets, novateurs parfois, qui contribuent au maintien ou à la reprise du lien souvent fragile entre les personnes éloignées de l'emploi et la population dite active.

D'ailleurs, je profite de cette intervention pour vous interroger sur les mesures de soutien psychologique destinées au public en insertion sociale et professionnelle, et aux professionnels qui interviennent et qui accompagnent ce public.

Le dispositif d'urgence déployé à Lyon et Villeurbanne, qui consistait en des permanences téléphoniques, s'est arrêté fin 2021. Les difficultés continuent, s'accentuent même, d'après les remontées des associations. Pensezvous remettre ce dispositif d'écoute au public et d'appui aux professionnels en place ? Si oui, pensez-vous l'étendre à tout le territoire ?

Les actions du PMI'e 2022-2026 vont devoir répondre à des enjeux prioritaires. Il y a un élément qui manque néanmoins à l'appel dans ce PMI'e, c'est celui d'une fourchette des engagements financiers qui vont être consacrés aux fiches actions sur le mandat. Certaines des actions prévues, notamment le revenu de solidarité jeunesse, ne sont possibles que grâce au statut particulier de notre collectivité et sa solidité financière, alors que tant d'autres départements sont en difficulté.

L'insertion professionnelle des jeunes est un enjeu majeur, mais reste difficile, et les résultats modestes, comme l'a rappelé la Cour des comptes récemment.

Il est nécessaire d'investir en proposant des solutions permettant des issues positives, pour ne pas faire de ces dispositifs tournés vers la jeunesse des coquilles vides et des gouffres financiers sans efficacité. Car oui, malheureusement, dans le public éloigné de l'emploi, un certain nombre de personnes sont, pour diverses raisons, dans l'impossibilité d'intégrer un parcours et d'imaginer un jour pouvoir reprendre une place dans les actifs. Comment prenons-nous en compte ces situations particulières ?

On constate qu'il y a, en parallèle, un autre phénomène rencontré ces derniers temps et accentué par la crise sanitaire : la détresse de certaines filières professionnelles qui, à cause de la pénurie de personnel, se retrouvent à solliciter les pouvoirs publics pour former des personnes. Les entreprises se chargent de l'apprentissage métier. La Charte des 1 000 dans son nouveau programme le prend en compte. Mais ne faudrait-il pas aller plus en avant ?

Notre groupe votera favorablement, mais nous resterons toutefois vigilants. Nous souhaiterions que les résultats de l'évaluation soient communiqués car les objectifs fixés sont souvent ambitieux et méritent un suivi. Je vous remercie.

M. le Président : Merci. La parole est au groupe Progressistes et Républicains.

M. le Conseiller Kimelfeld : Monsieur le Président, mes chers collègues, nous voterons bien sûr cette délibération. D'abord, cela a été dit, elle s'inscrit pleinement dans la continuité des décisions qui avaient été prises ou, en tout cas, du processus qui avait été engagé lors du dernier mandat, sur un dossier dont il faut reconnaître qu'il est particulièrement compliqué.

Madame la Vice-Présidente évoquait les statistiques, les pourcentages par territoire. Peut-être une attention particulière sur les territoires où, justement, il y a peu d'allocataires du RSA. C'est souvent les territoires où il n'y a pas non plus, ni de structure ni de processus en route et donc il ne faut pas avoir une vision, je pense, où nous aurons mis tous les moyens là où il y en a le plus, il faut penser là où il y en a peu, où il y a peu de structures et, finalement, peu de réponses mais je sais que vous le prenez en compte.

Je rejoins madame Burricand sur le sujet de la vigilance que nous devons avoir sur la nécessité absolue de regarder la non-compensation par l'État du montant du RSA, mais aussi des difficultés en matière d'accompagnement, d'ailleurs même plus que l'augmentation de l'allocation RSA.

Je voudrais remercier madame la Vice-Présidente Hémain, non pas de nous avoir remerciés, mais de son implication sur un sujet qui est extrêmement complexe et qui ne peut que recueillir le consensus de notre assemblée, à une condition je crois, c'est que toutes les composantes de cette assemblée reconnaissent l'importance de travailler avec toutes les entreprises du territoire, qu'elles reconnaissent que l'attractivité n'est pas un vilain mot qu'il faudrait rayer du dictionnaire de la Métropole, mais au contraire le gage d'une réponse à l'emploi, même si on sait que l'on est sur des publics en difficulté. Il ne s'agit pas simplement, ce serait trop simple, de proposer un emploi à quelqu'un qui est en demande d'emploi, mais qui est souvent extrêmement déstructuré et qui a besoin, d'abord et avant tout, d'un accompagnement.

C'est clair que le gage d'une réponse à l'emploi c'est, d'abord et avant tout, les entreprises, bien sûr à condition que celles-ci travaillent et acceptent de travailler en toute transparence avec les acteurs de l'insertion et avec l'ensemble des élus qui sont sur les territoires et qui connaissent très bien celles et ceux qui sont en demande d'accompagnement et en demande d'emploi. Je vous remercie.

M. le Président : Merci. La parole est au groupe Socialistes, gauche sociale et écologique et apparentés.

M. le Vice-Président Payre : Monsieur le Président, rappelons-nous, nous sommes le 15 septembre 2018, Palais de l'Élysée. Jonathan J., 25 ans, cherchant un emploi dans l'horticulture, interpelle Emmanuel M., 40 ans, Président de la République. Il ne trouve pas d'emploi malgré tous ses efforts. Emmanuel M. répond : "il y a des tas de métiers, il faut y aller maintenant ! Hôtels, cafés, restaurants, je traverse la rue, je vous en trouve. Ils veulent simplement des gens qui sont prêts à travailler avec les contraintes du métier". Et l'échange s'arrête sur cette vision du monde du Président.

Quelle est-elle cette vision du monde ? Elle sort tout droit d'un monde imaginaire, un monde qui n'existe pas. Cette vision s'inscrit dans la lignée de décennies, de siècles, d'une vision libérale de l'économie qui, en matière d'emploi, n'a jamais porté ses fruits. Elle répond à une pensée magique fondée sur une adéquation entre offres d'emploi et demandes.

Notre programme métropolitain d'insertion pour l'emploi répond à une toute autre vision. Son objectif n'est pas l'injonction à traverser la rue. Au contraire, il s'agit de construire des ponts entre les besoins concrets des entreprises et les demandes et besoins d'accompagnement des publics éloignés de l'emploi et c'est une réalité sur notre territoire.

Malgré de nombreuses créations d'emplois, madame la Vice-Présidente l'a dit, 25 560 créations sur notre territoire entre 2015 et 2020, le nombre de demandeurs d'emploi ne cesse d'augmenter : + 9 % sur la même période et des entreprises ne parviennent pas à recruter. Cette réalité de nombreuses entreprises est encore plus forte depuis la crise sanitaire. Il faut donc une politique spécifique et ce nouveau programme métropolitain d'insertion pour l'emploi l'incarne parfaitement.

Merci à la Vice-Présidente Séverine Hémain, merci à l'ensemble des services mobilisés au travail, en particulier de la direction de l'insertion et de l'emploi, d'avoir réussi, après des mois de concertation, à présenter un document cadre qui nous permet surtout de sortir d'une vision restrictive de l'insertion. Non seulement le programme identifie les freins à l'emploi, mais il s'adresse à l'ensemble des publics fragiles. Et nous relevons avec satisfaction l'attention particulière portée aux 18-30 ans, qui présentent un besoin d'accompagnement socio-professionnel important, d'autant plus important quand les 18-30 ans n'ont pas de diplôme.

À travers les 38 fiches actions, les 14 objectifs opérationnels chiffrés -ils ne l'étaient pas dans le programme précédent et c'est un réel progrès- nous notons le refus d'opposer solidarité et emploi. Les aides sociales et l'ensemble des axes de ce PMl'e sont orientés vers le retour à l'emploi sur un territoire où l'ensemble des acteurs économiques évoque un problème d'employabilité.

Il est donc proposé d'agir sur tous les freins à l'emploi en même temps : exclusion sociale, logement -cela a déjà été évoqué-, mobilité. Nous soutenons l'ambition de coupler l'emploi d'abord et le logement d'abord et d'impliquer les employeurs sur cet enjeu-là. Des personnes précaires, des personnes à la rue, peuvent reprendre un travail quelques heures dans la semaine, mais cela n'offre jamais assez de ressources pour sortir de la pauvreté et de la précarité.

C'est pourquoi, il nous faut agir en même temps sur l'emploi, le logement, mais aussi la mobilité, par exemple, avec le projet que nous pilotons, "un toit sur la tête, un job dans la poche" et l'objectif d'accompagner 300 jeunes de moins de 25 ans en situation de vulnérabilité ou de grande précarité, en favorisant leur accès au logement et à l'emploi au moyen de trois éléments fondamentaux :

- une prestation de revenu minimum,
- des mesures d'activation du marché du travail,
- un accompagnement adéquat vers le logement et l'emploi.

Mais le programme métropolitain d'insertion pour l'emploi témoigne aussi de l'ambition et de la capacité de notre Métropole à combiner ses compétences sociales et économiques et à faire de notre territoire un territoire hospitalier pour toutes et tous.

Nous relevons, dans les fiches actions, l'attention portée à toutes les personnes qui vivent dans la précarité et, notamment, à celles et ceux qui ont connu la migration et l'exil. Nous sortons ainsi d'une situation hypocrite et absurde. Trop d'hommes et de femmes sur notre territoire, sans droits ni titre, sont dans l'incapacité de travailler alors qu'ils ne sont pas expulsables et qu'ils ne seront pas expulsés. Il y a une urgence à travailler au retour à l'activité, à la participation inconditionnelle de toutes et tous à la vitalité de notre territoire, comme nous l'avons déjà engagé avec les lieux d'hospitalité mis en place par la Métropole. Je pense aux sites de *tiny house* ou encore aux lieux conventionnés.

Certains rêvent que les politiques d'insertion se confondent avec une simple traversée de rue. Pour d'autres, il est possible d'agir, d'accompagner et de ne pas opposer solidarité, action sociale et emploi, choix que vous avez fait, monsieur le Président et madame la Vice-Présidente.

Notre groupe, et tout particulièrement Joëlle Sechaud et Jean-Michel Longueval, mobilisés sur ce dossier dans le cadre de la commission, votera favorablement.

M. le Président : Merci. La parole est au groupe Les écologistes.

Mme la Conseillère Georgel : Merci monsieur le Président. Le groupe Les écologistes salue la qualité et l'ambition de ce nouveau programme métropolitain d'insertion pour l'emploi, ou PMI'e, qui nous a été présenté par madame la Vice-Présidente et basé sur un gros travail des services et des partenaires que nous remercions.

Comme cela a été mentionné, ce second PMI'e s'inscrit dans la continuité du précédent en ce qu'il reprend et renforce le principe de rapprochement entre le monde de l'économie et celui de l'insertion professionnelle.

Basé sur l'évaluation et sur une large concertation, ce nouveau programme prend évidemment en compte le contexte sanitaire qui est le nôtre depuis deux ans, mais également l'accroissement constant des inégalités. Faut-il rappeler, en effet, que, dans un pays qui affiche l'égalité comme premier terme de sa devise, il faut six générations pour sortir de la pauvreté ?

Ambitieux, ce nouveau PMI'e se distingue, d'une part, par des modes de faire, à la fois transversaux et territorialisés par le biais des CTM et, d'autre part, par cinq axes qui permettent, notamment, d'associer appui social et accompagnement individualisé vers l'emploi.

Poser ces priorités, c'est rompre avec une approche qui ne considère des individus atomisés que comme de potentielles ressources humaines. À l'inverse, il s'agit de considérer des personnes inscrites dans un univers physique et social et dans des trajectoires de vie.

Comment, en effet, s'engager dans un parcours d'insertion lorsque l'on est, par exemple, un aidant non aidé? Comment penser qu'un corps portant les stigmates d'un non-recours aux soins médicaux n'est pas une source de discrimination à l'embauche? De même, qui peut avoir l'énergie ou la concentration pour une journée de travail après une nuit dans un logement froid et humide?

Parmi les autres priorités de ce programme est l'attention portée aux spécificités de certains publics. Ce faisant, il s'agit de réaffirmer la confiance que nous devons tous avoir dans les potentialités et la contribution positive des personnes en situation de handicap, des habitants des QPV, des femmes, des migrants ou des jeunes à l'activité économique de notre territoire.

Entre protocole sanitaire et algorithme de Parcoursup, notre jeunesse doute de son avenir, de nous et, plus grave encore, d'elle-même. La Métropole a, d'ores et déjà, affirmé sa volonté d'accompagner cette jeunesse à travers le RSJ notamment. Elle approfondit aujourd'hui son soutien aux jeunes éloignés de l'emploi ou de la formation grâce à ce programme.

Du talent et du potentiel, les jeunes en ont. Nous l'avons vu lors des épreuves françaises du *WorldSkills* qui se sont tenues récemment à Lyon. Nous avons également vu à cette occasion l'engagement des professionnels et des employeurs en faveur de cette jeunesse. Ce dernier point est au cœur de ce programme, car l'engagement des employeurs et des salariés est évidemment un levier indispensable à la mise en œuvre et au succès du programme.

Nous savons que les initiatives individuelles des artisans ou des patrons de TPE/PME (très petites entreprises/petites et moyennes entreprises) sont nombreuses, mais elles méritent d'être davantage accompagnées, systématisées et coordonnées avec les acteurs institutionnels. Ce sont bien là les priorités du PMI'e pour les années à venir.

Enfin, puisqu'il est question, dans cette délibération, du développement des structures d'insertion par l'activité économique, il est difficile de ne pas faire mention d'Emmaüs alors que nous célébrons ces jours-ci le $15^{\rm ème}$ anniversaire de la disparition de son créateur. De la première communauté de chiffonniers en 1947 jusqu'au développement d'un réseau international de communautés Emmaüs, l'abbé Pierre et ses compagnons n'auront eu de cesse de souligner que "la force de ceux qui vivent et travaillent à Emmaüs provient de la diversité des parcours et des cultures. Nous sommes capables de partager les talents et les ressources."

Ces propos tirés d'une charte de 1999 n'ont rien perdu de leur pertinence en 2022 et nous pouvons sans difficulté les faire nôtres aujourd'hui. Je vous remercie.

- **M.** le **Président**: Merci. Je donne rapidement la parole au groupe Synergies-Métropole. Monsieur Pillon pour une minute maximum.
- M. le Conseiller Pillon: Monsieur le Président, chers collègues, merci, je ne dépasserai pas la minute, juste pour vous dire que j'apprécie combien, madame la Vice-Présidente et les équipes, vous avez su capitaliser sur tout le travail qui avait été entrepris par le précédent Exécutif, mêler services et la MMl'e (Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi) pour travailler sur le nouveau PMl'e et vous projeter, effectivement, en fonction du contexte sur les nouvelles approches et les nouvelles orientations.

À ce titre-là, je voulais vraiment remercier les services de la Métropole et de la MMI'e sans qui nous ne pourrions pas avancer, et aussi toutes les structures d'insertion. Monsieur Kimelfeld indiquait la complexité du dossier. Je crois qu'on en est tous d'accord et je ne peux que me réjouir que tous les groupes puissent se retrouver autour d'un axe aussi important pour les femmes et les hommes qui composent la Métropole.

Je vous remercie monsieur le Président. Bien sûr, le groupe votera ce projet.

M. le Président : Merci Gilles Pillon. Je m'associe à vos remerciements auprès de tous ceux qui ont participé.

Je ne reviens pas sur le fond, puisque tout a été dit par la Vice-Présidente et par les différents intervenants. Simplement, on peut se féliciter que ce document vienne après un an de travail de concertation dans les CTM avec, naturellement, les acteurs de l'insertion, les acteurs économiques. Cela a été dit, nous avons une particularité, ici à la Métropole de Lyon, d'avoir les compétences et départementales et d'agglomération, ce qui, sur ces sujets, doit nous permettre d'être meilleurs que les autres territoires et je dirais même que nous avons la responsabilité d'être meilleurs et j'espère qu'au fil des années, nous pourrons ensemble le démontrer.

Je mets le dossier aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Présidence de Madame Émeline Baume 1ère Vice-Présidente

Mme la Présidente : Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité, M. Girard Christophe, membre de la Mission locale Plateau Nord Val de Saône, n'ayant pas pris part au vote sur ce dossier (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente Hémain.

N° 2022-0921 - développement solidaire et action sociale - Accord pour l'habitat inclusif 2022-2029 - Convention entre la Métropole de Lyon, la Préfecture du Rhône et la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) - Attribution de subventions dans le cadre de l'aide à la vie partagée (AVP) - Délégation Solidarités, habitat et éducation

Mme la Présidente : Monsieur le Vice-Président Blanchard a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2022-0921. Monsieur Blanchard, vous avez la parole.

M. le Vice-Président Blanchard, rapporteur : Merci madame la Présidente. Mesdames, messieurs, chers collègues, tout d'abord, tous mes vœux de santé, parce que c'est d'actualité, et de sérénité dans nos travaux dans ce cénacle.

Je vais veiller à ne pas être redondant avec les interventions des collègues qui vont prendre la parole juste après moi sur le sujet. J'en profite pour remercier la Vice-Présidente Séverine Hémain pour le travail sur le nouveau PMI'e avec ce projet, au-delà d'une insertion par effet d'annonce, c'est réellement d'inclusion opérationnelle que nous parlons et je me réjouis pleinement des propos de Renaud Payre et de Nadine Georgel dans leur intervention.

Et puis, parce que je ne le fais jamais assez, je remercie également les services du pôle PA/PH (personnes âgées/personnes handicapées) et ceux de la direction logement pour l'énorme travail qui a nécessité l'instruction des 49 dossiers reçus lors de l'appel à projets de la CNSA (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie) sur l'aide à la vie partagée. En collaboration avec les agents, le Vice-Président Renaud Payre et moi-même, nous nous ferons les garants de la bonne évolution de cette ambition majeure et je sais gré à monsieur le Président, Bruno Bernard, de s'en être fait le promoteur affirmé.

Cette démarche s'inscrit pleinement dans un des projets emblématiques de la Métropole : faire de nos 59 communes un espace d'inclusion vertueuse, solidaire et exhaustive, ce que l'État avait déjà reconnu en 2019 en décernant à notre collectivité le label "territoire 100 % inclusif". La Conférence des financeurs de l'habitat inclusif a entériné ce projet et la CNSA a salué tout particulièrement le volontarisme et le dynamisme de notre collectivité dans cette démarche, avec un budget potentiel de 14 M€, dont 80 % de dotation de l'État, d'ici la fin du programme, à l'horizon 2027.

Et pardonnez-moi, madame la Présidente, pour ce bref aparté en faisant référence aux échanges de ce matin sur le budget primitif, concernant les augmentations de dépenses de ma délégation, oui elles sont tout à fait conséquentes. Mais la crise sanitaire nous a imposé, entre autres, et nous impose encore, de jouer notre rôle de

soutien aux plus fragiles. Cela relève tant de nos obligations réglementaires que de notre engagement moral. Pour ne citer que ce travail, le relèvement des taux directeurs et du point GIR ont été des hausses très conséquentes financièrement mais sachez qu'à ce sujet, nous n'avons que souhaité rattraper un retard pris depuis de trop longues années et un effort devra être encore fait dans les années qui viennent.

Quant à la considération de l'évolution démographique de notre territoire, qui n'est pas une simple vue de l'esprit, là aussi c'est beaucoup d'argent engagé. Mais une question doit rester omniprésente à la conscience de chacune et de chacun : quelle société voulons-nous ? La solidarité et la dignité ont un coût, certes, mais elles ne peuvent pas avoir de prix. Ce ne sont pas des dépenses, c'est de l'investissement à court, moyen et long termes et je crois que c'est ça gouverner, c'est anticiper et s'adapter.

Plus que jamais, nous, toutes et tous, chers collègues, issus du scrutin direct universel, nous ne pouvons nous défausser de nos responsabilités à l'égard des populations qui nous ont installés là où nous sommes et qui nous ont fait confiance pour assurer leur minimum de dignité de qualité de vie.

Pardon pour l'aparté. Je reviens à l'aide à la vie partagée C'est donc un dispositif alternatif de la démarche globale d'inclusion à destination de nos aînés et des personnes qui vivent le handicap. C'est un dispositif que nous voulons porter et améliorer tout au long du mandat. Je crois qu'on ne peut que s'enorgueillir collectivement de soutenir cette délibération qui incarne la volonté résolue de la Métropole de s'engager dans une politique d'inclusion et de dignité pour tous nos concitoyens, sans n'oublier personne, notamment les plus fragiles, même quand ils ne produisent plus de richesse.

Alors chers collègues, je suis fier, et surtout confiant, en vous proposant d'adopter unanimement cette délibération. Je vous remercie.

Mme la Présidente : Merci monsieur le Vice-Président. Deux temps de parole ont été demandés, le premier par le groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés.

Mme la Conseillère Crédoz : Monsieur le Président, chers collègues, l'habitat inclusif se développe sous de nombreuses formes depuis quelques années, tant et si bien que le législateur favorise désormais son amplification par la création d'une nouvelle prestation : l'aide à la vie partagée.

Ce thème de l'habitat inclusif nous concerne tout particulièrement parce qu'il est à la croisée de nombreuses politiques publiques portées par la Métropole : l'habitat, l'aide sociale, la santé, l'inclusion.

Concrètement, l'habitat inclusif permet d'habiter chez soi, de s'y maintenir en bonne santé et de vivre comme tout un chacun. En d'autres termes, il permet de transformer le parcours de vie de certaines personnes âgées ou en situation de handicap.

La Métropole, en la matière, s'appuie sur des bases solides. Elle a, dès le mandat précédent, pris à bras le corps la question de l'inclusion. La démarche territoire 100 % inclusif, dans laquelle s'est engagée notre collectivité en 2019, nous donne, notamment, comme objectif de diversifier l'offre d'habitat proposée aux personnes âgées ou en situation de handicap.

Par cette délibération, nous répondons aujourd'hui à cette exigence et notre groupe souhaite logiquement saluer l'action menée par le Vice-Président, Pascal Blanchard, en la matière.

En effet, le volontarisme, dont la Métropole fait preuve, s'illustre de plusieurs façons.

D'abord, nous sommes parmi les premiers départements à s'être lancés dans l'expérimentation de cette nouvelle aide à la vie partagée. Ensuite, nous notons que, parmi les 42 projets financés, près d'une trentaine sont nouveaux et en cours d'élaboration. On ne se contente donc pas de maintenir ou de renforcer l'existant. Par ailleurs, notons que le nombre élevé de projets atteste d'un besoin structurel sur notre territoire. Les chiffres, enfin, sont ambitieux et à la hauteur des enjeux. Plus de 600 bénéficiaires et un montant total d'AVP (aide à la vie partagée) de près de 15 M€ sur huit années.

En résumé, la Métropole continue d'être aux avant-postes en matière d'inclusion par l'habitat. Elle encourage et soutient les acteurs qui portent de nouveaux projets pour la qualité de vie des personnes âgées ou en situation de handicap. Elle se donne enfin des moyens financiers ambitieux pour atteindre ses objectifs.

Le groupe Socialiste et la gauche sociale et écologique et apparentés votera donc favorablement cette délibération. Je vous remercie.

Mme la Présidente : Merci. Un temps de parole a été demandé par le groupe Les écologistes.

M. le Conseiller Dalby: Bonjour. Madame la Présidente de séance, chers collègues, près de 5 millions de Français seront âgés de plus de 85 ans en 2050, soit 3 fois plus qu'à ce jour. Ainsi, le vieillissement de la population, et donc par conséquent, la perte d'autonomie d'une partie des Françaises et Français, va croître dans les prochaines décennies. C'est donc un enjeu conséquent qui nous concerne toutes et tous. Les fragilités rencontrées par les personnes âgées seront multiples: la perte d'autonomie, parfois le sentiment d'indignité du fait de se retrouver dans des structures qui ne leur correspondent pas, trop souvent, l'absence de lien social, la solitude, la vulnérabilité face à une société qui évolue à grande vitesse.

Veiller au bon épanouissement des personnes afin qu'elles soient maintenues dans des conditions dignes, à domicile ou en établissement spécialisé, est un engagement fort qui nous est cher.

La prise en charge adaptée et de qualité, au regard de toutes les difficultés rencontrées par chacune et chacun, attend donc aussi de pouvoir bénéficier de professionnels épanouis et écoutés dans leur mission auprès de nos aînés.

Pour garantir une prise en charge adaptée et de qualité, un effort financier de la Métropole de Lyon a été fait, en s'engageant dans une indispensable trajectoire de revalorisation progressive de la tarification métropolitaine. Ces revalorisations permettent également d'entrevoir des revalorisations salariales. En décembre dernier, nous votions en ce sens un soutien financier aux SAAD (service d'aide et d'accompagnement à domicile) associatifs. Ce secteur de l'aide à la personne est essentiel et pourtant, souffre d'une pénurie de main d'œuvre. Là encore, je voudrais souligner l'engagement de la Métropole qui a lancé une plateforme RH autonomie grand âge pour favoriser l'emploi et l'insertion dans ce secteur.

La pandémie a révélé, bien sûr, le rôle fondamental de ces métiers de l'ombre, dont l'utilité sociale est inversement proportionnelle à leur valorisation en matière de rémunération et de carrière. Ces femmes, essentiellement, et ces hommes méritent bien plus que nos remerciements.

Je veux donc souligner ici l'engagement fort et volontariste de notre Métropole, qui se poursuit avec cette délibération. Nous engageons aujourd'hui, avec la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie et la Préfecture, une politique ambitieuse et volontaire de soutien à l'habitat inclusif jusqu'en 2029, avec un budget de 14,761 M€ dans le cadre d'un cofinancement.

Cette politique d'habitat inclusif, innovante et pertinente, présente de nombreux bénéfices. D'abord, elle est une alternative efficace quand le maintien à domicile n'est plus possible et quand une prise en charge en établissement ne s'avère pas nécessaire ou souhaitée. Elle contribue donc à la diversification de l'offre de prise en charge de la perte d'autonomie, au bénéfice du bien-être des personnes.

Aussi, c'est une forme d'habitat innovante qui associe des espaces de vie individuels et des espaces collectifs afin d'y créer des projets de vie partagée. Elle participe ainsi à recréer du lien social autour de valeurs fortes qui nous sont chères : l'inclusivité, le vivre ensemble, mais aussi l'implication des résidents dans la vie du projet.

Pour conclure, 42 projets d'habitat inclusif ont été retenus et seront déployés jusqu'en 2029, soit plus de 620 places. C'est un effort conséquent dont nous pouvons nous réjouir, et qui nous permettra, notamment de répondre aux besoins croissants, en matière d'accompagnement des personnes âgées et/ou en situation de handicap. Par cette délibération, je crois que nous montrons une nouvelle fois notre attachement et notre volonté d'une Métropole plus inclusive et solidaire, dans laquelle chacun doit pouvoir s'épanouir dignement.

Le groupe Les écologistes votera donc pour. Je vous remercie.

Mme la Présidente : Merci monsieur le Conseiller.

Je mets le dossier aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Mme la Présidente : Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité, les élus mentionnés ci-après n'ayant pas pris part au vote sur ce dossier (article 28 du règlement intérieur du Conseil) :

- M. Bernard Bruno, à sa demande, en lien avec l'Association lyonnaise nouvelle d'écoute et d'accompagnement (ALYNEA),

- M. Azcué Mathieu, délégué de la Métropole de Lyon au sein de l'OPH Grand Lyon habitat, ainsi que M. Bernard Bruno, à sa demande.
- M. Cochet Philippe, Mme Collin Blandine, M. Le Faou Michel, délégués de la Métropole de Lyon au sein de l'OPH Lyon Métropole habitat.

Rapporteur : M. le Vice-Président Blanchard.

Présidence de Bruno Bernard Président

N° 2022-0948 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Plans de sauvegarde des 13 copropriétés du Quartier Cervelières-Sauveteurs - Approbation des conventions de partenariat - Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction Habitat et logement

M. le Président : Monsieur le Vice-Président Payre a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2022-0948. Monsieur Payre, vous avez la parole.

M. le Vice-Président Payre, rapporteur: Merci monsieur le Président. Dans nos quartiers, notamment dans nos quartiers populaires, nous avons des copropriétés qui doivent attirer toute notre attention. Elles sont trop rapidement cataloguées comme "copropriétés dégradées", mais qu'en est-il? Ce sont des copropriétés où les propriétaires, bien souvent, très modestes, ont acquis un bien il y a 20, 30, voire 40 ans. C'est l'acquisition de leur vie. Mais depuis, l'immeuble s'est dégradé, des travaux doivent être engagés et cela s'impose d'autant plus au moment où les factures énergétiques flambent, au moment où l'ensemble du quartier a pu être renouvelé et/ou s'engage dans une opération de renouvellement urbain.

Pour ces copropriétaires, nous ne disposons pas de beaucoup de leviers nationaux. Ils et elles sont sans doute les parents pauvres du renouvellement urbain et ce, dans l'ensemble de notre pays. Nous le savons, sur d'autres territoires, le phénomène est encore plus préoccupant, des marchands de sommeil s'incrustent dans ces copropriétés dégradées, des squats se développent et parfois des drames adviennent comme à Marseille, à la cité des Rosiers, où au tout début du mois, lors d'un incendie, un enfant de cinq ans a perdu la vie.

Sur notre territoire et pour cette délibération, nous traitons du quartier Cervelières-Sauveteurs et je crois qu'un diaporama doit vous être projeté.

(Projection de diapositives - VOIR annexe 5 page 190)

Nous devons donc activer tous les leviers dont nous disposons à notre niveau pour engager des réhabilitations et accompagner ces copropriétaires. C'est exactement l'enjeu des 13 plans de sauvegarde du quartier Cervelières-Sauveteurs. Il faut dire que, dès 2018, ce quartier a été retenu comme une priorité nationale du plan initiative copropriétés. Un diagnostic a été mené entre 2019 et 2020 et, en décembre 2020, nous avons pu constater le coût très important de la réhabilitation.

La Ville de Vaulx-en-Velin et la Métropole de Lyon se sont fortement mobilisées depuis, pour obtenir les aides les plus favorables. Nous avons ainsi réussi à réduire le reste à charge pour les propriétaires modestes, grâce à l'engagement inédit de la Métropole, que vous pouvez voir sur les deux tableaux : 1 105 000 € pour l'ingénierie, 7 767 489 € pour les travaux, la participation très forte de la Ville de Vaulx-en-Velin, mais également l'aide puissante de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), plus de 33 M€ pour les travaux.

Ce sont ces 13 conventions de plan de sauvegarde qui sont soumises à votre approbation.

M. le Président : Merci. La parole est au groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés.

Apparemment, il n'y a plus d'intervention donc je passer la parole au groupe Les écologistes.

Mme la Conseillère Creuze: Chers collègues, cette délibération réaffirme l'engagement de la Métropole pour la rénovation de l'habitat qui constitue l'un des enjeux majeurs de la transition écologique et solidaire. Le plan de sauvegarde proposé, qui porte sur 13 copropriétés du quartier Cervelières-Sauveteurs à Vaulx-en-Velin, se distingue d'abord par son ampleur. Les futurs travaux concerneront près de 1 500 logements et pas moins de 4 500 habitantes et habitants dans un vaste espace de 20 ha. Le quartier Cervelières-Sauveteurs occupe une position stratégique dans la commune, à mi-chemin entre le Mas du Taureau et le centre-ville. En cela, il fait partie intégrante des quartiers prioritaires de Vaulx-en-Velin pour le renouvellement urbain et la politique de la ville.

Nous avons tous conscience de la nécessité d'intervenir sur les copropriétés dégradées, dans lesquelles des propriétaires en difficultés se retrouvent pris au piège dans des logements où les charges ne cessent de croître, sans que le syndicat de copropriété soit en mesure d'apporter des réponses à la situation.

Ces copropriétés dégradées sont souvent l'héritage des Trente Glorieuses. Elles concentrent un grand nombre de logements qui se sont dégradés au fil du temps et nécessitent une intervention lourde, notamment en matière de réhabilitation énergétique. La crise sanitaire et les périodes de confinement ont rendu plus aigus encore ces enjeux d'habitat et de précarité énergétique, en mettant le doigt sur les inégalités en matière de logement.

La réhabilitation est aujourd'hui une vraie urgence écologique et sociale. Nous nous réjouissons de la mobilisation de la Métropole sur ce dossier. En amont, elle a œuvré, avec la Ville de Vaulx-en-Velin, pour obtenir des services de l'État le dispositif le plus favorable pour les copropriétaires : le plan de sauvegarde, qui garantit un niveau élevé de prise en charge des travaux, par les collectivités et par l'État, *via* l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat et la Caisse des dépôts.

Cette opération s'inscrit dans le cadre du plan initiative copropriétés, dispositif national apportant des aides renforcées au plan de sauvegarde, pour les grandes copropriétés très en difficulté. Par ailleurs, la Métropole mobilise le dispositif Écoréno'v dédié à la rénovation énergétique, pour lequel les objectifs et les moyens financiers ont été augmentés au cours du mandat, pour atteindre les 60 M€. Au total, dans le cadre de ce plan de sauvegarde et en appui aux 33,5 M€ apportés par l'État, l'engagement financier de la Métropole s'élève à près de 8 M€ de travaux aux côtés de la ville, à hauteur de 3 M€.

La Métropole intervient également à hauteur de 1 M€ pour l'animation du dispositif. Enfin, elle s'engage aux côtés de la ville, *via* la politique de la ville et la gestion urbaine et sociale de proximité, car la rénovation des copropriétés passe également par l'entretien des espaces extérieurs. De manière générale, l'implication des différents acteurs est à saluer sur ce dossier.

Conscients des enjeux et des attentes du côté des habitantes et des habitants, que nous ressentons sur le terrain, nous serons particulièrement attentifs, dans les années à venir, au déploiement de ce plan de sauvegarde et à la problématique des copropriétés dégradées.

Dans une prochaine étape, nous aurons à trouver des solutions pour la réhabilitation et la restructuration des espaces extérieurs, notamment les dalles de parking, en très mauvais état. Le sujet est en cours d'étude dans la même démarche partenariale. Ville, Métropole, service de l'État et Agence nationale pour la rénovation urbaine, copropriétés.

Le plan de sauvegarde avait été lancé au mandat précédent et c'est tant mieux, car c'est un travail de longue haleine que notre Exécutif poursuit.

Nous remercions Hélène Geoffroy pour l'engagement de la ville sur ce dossier et Renaud Payre pour la politique menée sur les questions d'habitat et de réhabilitation énergétique, ainsi que les équipes projet de la ville et de la Métropole, notamment les directions de l'habitat et du pilotage urbain.

Nous voterons pour cette délibération.

M. le Président : Merci. Je mets le dossier aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. le Président : Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président Payre.

N° 2022-0985 - **urbanisme**, **habitat**, **logement et politique de la ville** - Politique foncière 2021-2023 - Individualisation complémentaire d'autorisations de programme - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

M. le Président : Madame la Vice-Présidente Vessiller a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2022-0985. Madame Vessiller, vous avez la parole.

(Projection de diapositives - VOIR annexe 6 page 193)

Mme la Vice-Présidente Vessiller, rapporteur: Chers collègues, nous votons effectivement aujourd'hui, comme nous l'avions fait en début d'année 2021, l'autorisation de programme pour la politique foncière.

Comme on l'avait déjà dit au moment, à la fois du vote de la PPI et de l'AP (autorisation de programme) 2021, nous avons une politique foncière ambitieuse, pour mettre en œuvre un certain nombre de nos politiques publiques où le foncier est le nerf de l'aménagement et où nous avons besoin de constituer des réserves foncières pour mener les différentes politiques qui sont dans les compétences de notre collectivité :

- faire des réserves à long terme en plus de réaliser des projets de court et moyen termes,
- élargir les champs d'intervention de notre politique foncière. Non seulement la politique foncière doit répondre aux besoins d'aménagement urbain, de développement économique, de construction d'équipements métropolitains, mais nous l'avons élargie aux enjeux environnementaux, de préservation de la ressource, de la ressource en eau, de préservation des terres agricoles, de développement des surfaces agricoles et de la création des corridors écologiques par exemple. Donc ces sujets-là, qui sont nouveaux, ont besoin aussi de foncier.

Nous avons besoin de foncier pour la politique de logements abordables, avec un développement très volontariste de l'enveloppe dédiée à la production de logements sociaux, par préemption, après cession aux bailleurs sociaux ou mise à disposition dans le cadre de baux emphytéotiques. Et puis nous voulons aussi soutenir l'activité productive, le commerce de proximité et, évidemment, contenir les prix et cette politique de maîtrise foncière, où nous achetons au prix des domaines et dans un souci de contention des prix, s'inscrit dans une volonté générale de maintenir les prix de sortie du logement.

Notre action 2021 a consisté à délibérer sur plusieurs AP foncières au cours de l'année, au total pour 138 M€. Nous avions délibéré en janvier, puis ensuite en juin, puis ensuite à l'automne, en fonction des opportunités qui se présentaient. Vous voyez que l'on a eu une année importante en 2021, avec des crédits de paiement qui ont été aussi très importants, que ce soit sur le budget de la politique foncière, mais aussi dans les projets individualisés. Plusieurs de nos collègues nous avaient posé la question en commission donc on vous a mis, dans cette diapositive, le montant du foncier dans les projets individualisés, qui est aussi significatif, à 36 M€ en 2021, ce qui fait qu'au total en 2021, nous avons dépensé 140 M€ pour l'action foncière, à la fois dans les réserves et dans les opérations individualisées.

Il y a une diapositive sur quelques opérations, quelques secteurs d'intervention grâce au budget 2021, que ce soit dans des communes de l'ouest lyonnais, pour de la vocation économique ou environnementale : La-Tour-de-Salvagny, Écully, au Carreau c'est aussi de la vocation économique, les Longes idem, des projets de développement ou de réserves non encore affectés à Tassin ou à Villeurbanne, des projets pour transformer des centres en difficulté à Saint-Fons ou à Givors, des projets pour bien maîtriser ce qui se fera le long de la rocade est à Décines, des projets à proximité de nos opérations d'aménagement, c'est le cas à Oullins-la Saulaie ou à Villeurbanne sur le Carré de Soie, avec la grosse acquisition de l'ex-entreprise Bobst et une acquisition à Rillieux pour du développement économique également. Voilà quelques exemples.

En termes de réalisation pour les communes, nous avons, dans nos 3 autorisations de programme sur le foncier, un montant pour le préfinancement pour les communes ou les bailleurs sociaux : 23 acquisitions pour le compte des communes, avec la liste des communes (notamment Villeurbanne mais aussi Caluire, Tassin, Saint-Priest, plusieurs communes de l'est, Lyon) et puis pour des bailleurs sociaux à qui on cède après les fonciers. Cette AP de 15 M€, qui a été augmentée en cours d'année de 10 M€, donc 25 M€ au total, s'équilibre en dépenses et en recettes puisque les communes ou les bailleurs rachètent au montant auquel on a payé ces fonciers.

Dernière de ces 3 AP : l'AP pour le logement abordable. Je le disais, c'est un volet important de notre politique foncière. En 2021, cette AP de 40 M€ nous a permis d'acheter des fonciers pour réaliser 172 logements sociaux répartis essentiellement sur Lyon, 94 sur les 172, et 78 en dehors de Lyon mais sur des communes qui ne sont pas au taux de 25 % SRU et, sur ces fonciers-là, comme je le disais, après nous les remettons à un bailleur social, après consultation de plusieurs bailleurs sociaux, en accord avec chaque commune concernée, dans le cadre d'un bail emphytéotique où le bailleur qui est retenu paye un droit d'entrée. Ensuite, il nous paye une redevance annuelle sur plusieurs décennies et nous avons donc des recettes avec ces droits d'entrée, qui représentaient 13,8 M€ en 2021. Voilà pour le bilan 2021.

Nous passons donc à l'AP 2022 où, pour l'AP générale de réserves foncières, nous vous proposons une affectation de 22 M€ et le même montant en crédits de paiement.

Pour compte de tiers, nous restons sur le montant que l'on avait défini l'an dernier de 15 M€, même si on l'avait augmenté en cours d'année, de même que pour la première AP. En tout cas, en janvier nous partons sur ces chiffres-là. Et puis, pour l'AP logement, nous partons aussi sur un montant de 40 M€ et vous avez les crédits de paiement s'échelonnent sur l'année qui vient et les deux années suivantes, en fonction de la date de signature effective de ces acquisitions.

Voilà, monsieur le Président, chers collègues, ce que nous vous proposons d'approuver pour nous permettre de poursuivre notre politique foncière ambitieuse. Je vous remercie.

M. le Président : Merci. La parole est au groupe Métropole en Commun.

Mme la Vice-Présidente Boffet : Bonjour. Merci monsieur le Président. Chers collègues, avant peut-être que les interventions qui me suivent détaillent et discutent des projets particuliers qui peuvent être concernés par l'individualisation complémentaire qui nous est proposée ici, je souhaitais rappeler rapidement notre attachement à la politique foncière de la Métropole.

En effet, la Métropole de Lyon dispose d'outils en matière foncière qui doivent refléter une véritable politique et non être fondus dans le montage des projets urbains. Les collectivités ne sont pas des opérateurs comme les autres dans le jeu du marché foncier et ne doivent pas se comporter comme des promoteurs. Les métropolitains méritent de comprendre pourquoi nous utilisons ces outils fonciers et dans quels objectifs. Ces éléments sont rappelés dans la délibération et l'ont été aussi par Béatrice Vessiller pour le court comme pour le long terme :

- le logement, dans le contexte d'inflation,
- l'activité économique quand les productions sont soumises à concurrence foncière,
- les équipements grand public, quand la population augmente,
- les enjeux environnementaux de plus en plus importants et qui ont besoin de cette politique foncière également (préservation des ressources biodiversité et santé de l'environnement, agriculture, etc.).

Réserves foncières, mécanismes de préemption, politique de logements, tous ces outils doivent garantir les objectifs précédents, être associés de façon efficace et souple.

Régulation, pas de grande braderie, pas de tractation, c'est écrit, délibéré et c'est le rôle d'une Métropole que de donner un sens à une politique foncière. Elle avait depuis trop longtemps disparu. On m'avait même rétorqué, en son temps, que c'était impossible et trop coûteux. Si nous souhaitons conserver des leviers d'actions et de régulation, des marges de manœuvre pour demain, elle est essentielle.

Je vous remercie. Le groupe Métropole en Commun apporte évidemment son soutien et son vote positif à cette délibération.

- M. le Président : Merci. La parole est au groupe Communiste et Républicain.
- **M.** le Conseiller Debû: Merci monsieur le Président, madame la Vice-Présidente, chers collègues, dans la droite ligne de ce que vient d'énoncer Laurence Boffet, avec qui je suis entièrement d'accord sur l'analyse, je dirai que toute municipalité, intercommunalité et métropole cherche à dessiner la ville de demain, en l'imaginant à 10, 20, 30 ans. La politique foncière est l'outil indispensable à la réponse aux besoins et à la réalisation des ambitions que se donne une majorité.

Elle est donc, en toute logique, le reflet du projet de territoire et, plus largement, du projet politique porté par les élus. Cela vaut pour notre majorité comme pour toute autre majorité.

Notre majorité s'est donc résolument engagée, depuis le début de notre mandat, à traduire, à travers sa politique foncière, ses objectifs politiques en suivant plusieurs lignes de force :

- un axe social afin de bâtir une ville pour toutes et tous, quels que soient leurs milieux sociaux, leurs âges, les handicaps dont ils peuvent être porteurs, ce qui suppose une action volontariste de maîtrise des prix du foncier, et donc des loyers. Cela passe, notamment, par :
- une priorité, une ambition nouvelle, donnée au logement social et à l'accession sociale, en partenariat évidemment avec les bailleurs sociaux, sur l'ensemble des territoires de la Métropole et donc un rééquilibrage de la ventilation territoriale du logement social. Cela passe également par la modification n° 3 du PLU-H et sa future révision. Ce sont des outils de planification,
- . le développement du BRS qui est une alternative à l'accession classique à la propriété, tout en répondant à ce besoin,
- . l'encadrement des loyers qui est avant tout un outil visant à freiner les trop fortes hausses que nous vivons dans la Métropole et, à ce titre, on nous avait reproché que cette délibération sur l'encadrement des loyers allait être une catastrophe. Pour le moment, ce n'est quand même pas ce qui a l'air de se dessiner,
- . enfin, le développement d'une offre de logements abordables et accessibles à des publics seniors ou porteurs de handicap. La délibération précédente l'a largement abordé ;

- un des autres axes forts est le service public afin de répondre à des besoins immédiats, notamment en termes de construction de collèges ou d'équipements sportifs, on en a parlé ce matin, mais également d'anticiper les besoins en équipements publics, liés à la forte augmentation de la population métropolitaine qui est appelée à continuer de croître ;
- un effort particulier est déployé dans l'amélioration du cadre de vie :
- . cela passe par une ville plus respirable et donc une priorité donnée aux transports collectifs et aux modes doux afin de limiter les contraintes de l'autosolisme,
- . c'est également une volonté de végétalisation de la ville et de développement des trames naturelles qui participent à la richesse de l'environnement dans lequel nous vivons,
- . c'est encore une attention portée à la qualité environnementale du bâti, que ce soit pour les équipements publics ou dans le parc de logements ;
- l'activité économique n'en est pas pour autant oubliée, avec une recherche de développement de l'activité sur l'ensemble de l'agglomération, ce qui signifie que :
- . nous recherchons une répartition plus équilibrée territorialement, en évitant, par exemple, l'hyper concentration sur le quartier de la Part-Dieu et le développement des autres centralités, des autres polarités de la Métropole en termes économique,
- . nous encourageons évidemment l'implantation des activités de l'économie sociale et solidaire (les circuits courts, des exploitations agricoles) sur le territoire de la Métropole,
- . enfin, nous voulons des conditions de réimplantation de l'industrie, y compris en cœur d'agglomération, à Lyon et Villeurbanne, notamment.

Cette feuille de route, si nous voulons la réussir, doit faire le lien avec les projets de chaque commune, la préemption pour le compte de tiers est cet outil et donc nous devons, là aussi, le faire dans le respect de l'autonomie communale.

Vous aurez compris que nous voterons cette délibération avec satisfaction. Merci bien.

- **M. le Président :** Merci. Je crois que le temps de parole du groupe Synergies-Métropole est retiré, monsieur Grivel ?
- M. le Conseiller Grivel : Comme annoncé, c'est retiré, monsieur le Président.
- M. le Président : C'est noté, monsieur Grivel. La parole est au groupe Inventer la Métropole de demain.

Mme la Conseillère Sibeud : Merci monsieur le Président. Nous sommes bien sûr favorables à une politique foncière ambitieuse, en faveur du logement social et des réserves foncières pour préparer les projets urbains de demain.

Concernant les réserves foncières de la Métropole, il y a tout juste une année, nous avions acté une enveloppe de 110 M€ sur trois ans dont 40 M€ en 2021. Au fur et à mesure des opportunités foncières qui se sont présentées en 2021, dont l'acquisition du tènement Bobst au Carré de Soie, dont a parlé la Vice-Présidente Béatrice Vessiller tout à l'heure, nous avons finalement engagé 73 M€ en 2021, ce qui aurait pu justifier une augmentation de cette enveloppe.

Pourtant, cette année vous nous indiquez que l'enveloppe dédiée aux réserves foncières n'est plus de 110 M€ sur trois ans, mais de 92 M€, soit une baisse de l'affichage politique de 18 M€ en un an. En engageant 22 M€ sur cette enveloppe en 2022, cette enveloppe devrait atteindre les 95 M€ consommés en deux ans, soit plus que l'enveloppe de 92 M€ que vous prévoyez maintenant pour trois ans et sur laquelle vous voulez nous faire voter.

Nous ne comprenons pas pourquoi l'affichage financier est en baisse, alors que vous avez manifestement consommé toute l'enveloppe et vous continuez à afficher une ambition forte sur la politique foncière. D'autant plus que le même phénomène est constaté sur la politique du logement abordable qui vise à produire des logements sociaux. L'an dernier, nous avions acté une enveloppe de 130 M€ sur trois ans. Celle-ci n'est désormais que de 100 M€ et vous prévoyez d'en avoir consommé 80 % en seulement deux des trois années du programme.

Si le montant en volume de ces programmes dépend en grande partie du contexte immobilier dans la Métropole, vous nous avez vous-même expliqué que le niveau de DIA (déclaration d'intention d'aliéner) en 2021 est désormais plus élevé que le niveau d'avant-crise.

Nous ne comprenons donc pas, qu'avec une telle consommation de crédits, l'ambition politique affichée soit en baisse sur ces deux axes.

Au-delà de ces constats, les autorisations de programmes proposées ne nous permettent pas d'avoir une vision totale de l'investissement foncier de la Métropole, puisqu'on reste sur des opérations globalisées qui ne tiennent pas compte de toutes les acquisitions qui sont faites dans les opérations individualisées ou dans les opérations d'aménagement.

Nous avons bien noté l'information apportée par la Vice-Présidente dans sa présentation de ce jour sur les acquisitions sur des lignes individualisées, mais nous maintenons notre demande formulée en commission urbanisme d'un état des lieux global et détaillé des actions foncières de la Métropole sur toutes les lignes budgétaires.

Dans l'attente, notre groupe s'abstiendra sur cette délibération. Merci.

M. le Président : Merci. La parole est au groupe Progressistes et Républicains.

M. le Conseiller Le Faou : Monsieur le Président, mes chers collègues, un temps rapide pour expliquer notre position sur cette délibération en quelques mots.

Par cette délibération, vous nous proposez de cadrer les individualisations complémentaires d'autorisations de programmes en matière de politique foncière. Là encore, il y a loin des promesses aux actes. Un petit retour en arrière sur la présentation faite en début d'année 2021 en commission urbanisme, avec documents de présentation à la clé qui nous montrait et nous promettait des AP à hauteur de 40 M€ pour les réserves foncières, avec 110 M€ programmés sur trois ans, ou encore 40 M€ projetés en 2021 pour le logement abordable et 130 M€ programmés sur trois ans. Notre collègue Nicole Sibeud l'a fortement bien rappelé dans l'intervention précédente.

Comme nous avions pu le souligner en commission, il y avait, quand même, un certain flou dans la présentation de tout cela, notamment à la fois des objectifs et des résultats de l'année et d'ailleurs, le document présenté ce jour est différent de celui présenté en commission, avec, enfin, quelques précisions.

Mais on le voit, vos ambitions, vos promesses, maintes fois réaffirmées depuis le début du mandat sur le foncier et le logement abordable, ne sont pas complètement au rendez-vous, avec, notamment, des crédits de paiement en 2022 qui vont être en baisse pour les réserves foncières et les logements abordables. Alors, on peut s'interroger sur toutes ces raisons mais, devant le manque de précision et les demandes que nous avons formulées en commission et pour lesquelles nous n'avons pas eu complètement l'ensemble des détails souhaités, pour toutes ces raisons et, notamment, en raison du flou entre vos prévisions et vos réalisations, nous nous abstiendrons sur cette délibération.

Voilà monsieur le Président, mes chers collègues. Je vous remercie.

M. le Président : Merci. La parole est au groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés.

Mme la Conseillère Edery : Monsieur le Président, chers collègues, dès son arrivée, cette nouvelle gouvernance a affiché sa forte volonté de mettre en place une politique foncière ambitieuse, soucieuse de la réduction des inégalités, dans un contexte de crise sanitaire, environnementale, économique et sociale.

Si on peut admettre qu'il n'existe pas de bonne ou de mauvaise politique foncière, il n'en reste pas moins que celleci s'inscrit dans des choix politiques et qu'elle se doit d'être bien adaptée aux objectifs poursuivis à partir d'une réalité.

Crise du logement, flambée du prix du foncier, diminution de production de logements privés, passoire énergétique, activité économique ralentie, activité agricole en difficulté, inégalités des territoires, telle était la réalité en 2020 engluée dans la crise sanitaire, une réalité pour laquelle cette majorité a identifié des objectifs clairs et délibérés :

- soutenir la filière de l'immobilier,
- promouvoir une politique volontariste en matière de logement social et abordable,
- limiter l'emballement des prix en maîtrisant le prix du foncier,
- aider à l'accession à la propriété,
- encadrer les prix des loyers,
- anticiper la maîtrise foncière pour éviter de payer le prix de la spéculation,

- innover dans une politique agricole,
- aider à la reprise économique,
- soutenir le commerce de proximité,
- renforcer l'égalité territoriale,
- veiller au partage et à la propriété des terres équitablement.

Objectifs ambitieux qui seront traduits budgétairement dans une vision globale et à long terme. En effet, les élus ont choisi de tripler le budget de cette politique par rapport à ce que le précédent mandat concédait.

Et là, je dois le dire, de manière très autoritaire, dès 2021, la politique foncière de la Métropole de Lyon est passée de 37 M€ à 95 M€. 130 M€ sur trois ans ont été budgétés pour le logement social et ce sont 40 M€ de projets urbains qui ont été débloqués pour la création de nouveaux programmes de construction, de nouvelles lignes de tramway ou de métro, pour aider à la reprise économique, gage de création d'emplois.

De quoi être fiers d'une politique foncière élaborée à partir de choix politiques qui permettent aux élus d'agir pour corriger les déséquilibres et orienter les développements des territoires, à partir d'un projet global. Ce projet politique s'appuie sur le repérage et la validation objective des besoins de notre collectivité et des habitants de la Métropole.

Un de ces besoins criants dans notre territoire demeure le développement social des quartiers et de la politique du logement. En la matière, cette nouvelle gouvernance aura su utiliser tous les leviers, tous les moyens et les outils à sa disposition. Car il ne suffit pas de démolir des logements et d'afficher la mixité sociale comme seule réponse à la rénovation urbaine.

Mettre l'accent sur le logement abordable, renforcer la lutte contre les inégalités territoriales en aidant à l'application de la loi SRU partout dans les communes métropolitaines, favoriser l'accès à la propriété des populations les moins aisées, lutter contre l'habitat indigne, promouvoir la baisse des charges énergétiques dans les quartiers défavorisés, privilégier des terrains agricoles pour permettre aux populations l'accès à une meilleure nourriture, ce sont des choix politiques qui, en luttant contre toutes les formes d'inégalité, aspirent à protéger la qualité de vie de l'être humain et, particulièrement, celle des plus défavorisés.

Alors, de ce fait, 2022 renforcera et amplifiera cette politique puisqu'elle prévoit 40 M€ complémentaires pour le logement social, 22 M€ complémentaires de réserves foncières et 15 M€ complémentaires pour les préemptions. Quatorze villes seront concernées par des autorisations de programme, des orientations à la hauteur des enjeux de notre Métropole, laquelle devra malheureusement faire une nouvelle fois face à une année difficile, avec son cortège de hausses insupportables des prix de l'électricité, du gaz, des carburants, de l'alimentaire, un coup dur pour le pouvoir d'achat que nous impose l'État.

Le groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés soutient pleinement cette politique, soucieuse de justice sociale, et votera, bien évidemment, pour cette délibération. Je vous remercie.

M. le Président : Merci. La parole est au groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

Mme la Conseillère Nachury : Merci monsieur le Président. Ce projet de délibération s'inscrit dans le cadre de la politique foncière de la Métropole pour individualiser des autorisations de programme.

La politique foncière est légitime et essentielle pour permettre l'organisation et l'évolution, à moyen et long termes, de l'agglomération de Lyon et nous nous inscrivons totalement dans cette construction d'une politique foncière et, notamment, de réserves foncières.

Mais vient très vite la question du "pourquoi ?", entendue "pour servir quel dessein ?" Et là, pour nous, se lève le doute qui a conduit les élus membres de notre groupe à s'abstenir lors de la commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville.

En cause, l'absence d'une vision globale et cohérente de la Métropole, que la définition des enjeux et l'affirmation des grands principes de résilience et d'équité ne suffisent pas à constituer. Pour nous économie, habitat, mobilité et aménagement du territoire doivent être appréhendés conjointement et les évolutions souhaitées traitées de même.

Or, les nouvelles orientations et décisions portées par votre majorité en matière d'urbanisme, de logement, de déplacement et d'attractivité de l'agglomération révèlent des injonctions contradictoires.

Je ne relèverai que quelques-unes de ces contradictions :

- plus et mieux loger, mais dédensifier et libérer de nouveaux espaces publics ou naturels,
- dédensifier alors que le SCOT (schéma de cohérence territoriale) affiche une ambitieuse croissance démographique.

- augmenter les contraintes de la construction, dont par exemple la part des logements très sociaux, et donc le coût de la construction et du logement, chassant du centre-ville les classes moyennes et affirmer la mixité sociale,
- envoyer les classes moyennes hors de l'agglomération et en rendre l'accès problématique,
- réduire la place des véhicules sans préalablement réaliser un réseau cohérent et efficace de tous les modes de déplacements.

Nous aimerions vous entendre sur votre idée de la Métropole de demain et connaître le chemin que vous entendez prendre.

Doutant de votre réponse à cette attente, qui est aussi celle des acteurs et des habitants de la Métropole, notre groupe s'abstiendra. Je vous remercie.

M. le Président : Merci. La parole est groupe Les écologistes.

Mme la Conseillère Percet : Merci monsieur le Président. Chers collègues, je n'ai pas eu l'occasion de le faire auparavant, mais permettez-moi, tout d'abord, de vous souhaiter, ainsi qu'à tous les agents et les collaborateurs de la Métropole, une excellente année 2022 et surtout une bonne santé.

La délibération que nous nous apprêtons à voter concerne le budget dédié à la politique foncière de la Métropole pour l'année 2022. Cette délibération témoigne de notre politique volontariste en la matière, au service de la résilience du territoire, de la lutte contre les inégalités et pour permettre les projets des communes. Ces projets sont étudiés dans une collaboration étroite entre les services de la Métropole et les services des communes, notamment pour ce qui concerne les déclarations d'intention d'aliéner.

L'acquisition foncière est un levier essentiel pour la mise en œuvre de nos politiques de transition écologique et solidaire. Nous le mobilisons pour avoir la maîtrise de secteurs stratégiques, pour l'urbanisation et l'économie locale, pour la réalisation d'équipements et la création de logements abordables pour lutter contre la spéculation immobilière pour nos politiques environnementales.

L'acquisition foncière est une nécessité dans certains secteurs stratégiques pour couper l'herbe sous le pied d'opérations immobilières, annonçant des prix de sortie élevés contribuant à la flambée des prix sur le marché du logement.

Béatrice Vessiller en parlait tout à l'heure, nous mobilisons aussi ce levier désormais, et c'est une orientation nouvelle de ce mandat, pour la préservation des terres agricoles et la préservation de la ressource en eau ou bien encore pour la création de corridors écologiques.

En janvier 2021, nous avons voté à la fois une enveloppe globale pour la période 2021-2023 et l'enveloppe pour 2021. Au cours de l'année, nous avons rehaussé le budget 2021 afin de répondre à d'importantes demandes des communes et afin de saisir des opportunités en matière d'acquisitions foncières, comme le site Bobst à Villeurbanne.

Les montants dédiés à la politique foncière pour l'année 2022 confirment notre engagement avec une ouverture importante de crédits pour 77 M€. À l'intérieur de cette enveloppe, 40 M€ sont consacrés à des acquisitions pour la création de logement social, en particulier dans les communes en dessous du seuil des 25 %, comme la Ville de Lyon bien évidemment. Le montant global de l'autorisation de programme pourra être réajusté à la hausse, de même qu'en 2021, si de nouvelles opportunités et de nouveaux besoins se présentent.

Notre engagement effectif en matière de politique foncière pourra donc s'apprécier au terme de l'année 2022, au regard des crédits engagés. Dans tous les cas, les montants prévisionnels, que nous votons annuellement pour la politique foncière de la Métropole, sont bien supérieurs au mandat précédent et témoignent de notre ambition.

À titre d'exemple, le montant prévisionnel délibéré en 2015, pour la première année pleine de mandat, était de 33 M€ contre 138 M€ en 2021, soit quatre fois plus, même si on observe un rattrapage à compter de 2018. Les réserves foncières ont été insuffisantes au cours des mandats précédents et c'est pourquoi nous investissons de manière renforcée dans ce domaine depuis le début du mandat. La politique foncière est un outil que nous mettons pleinement au service de notre politique et pleinement au service des besoins du territoire, des projets des bailleurs et des communes en anticipation des enjeux d'avenir.

Nous voterons pour cette délibération.

M. le Président : Merci. La parole est à la Vice-Présidente Béatrice Vessiller.

Mme la Vice-Présidente Vessiller : Merci chers collègues de vos interventions et, notamment, merci aux groupes qui soutiennent la politique foncière que nous proposons et qui ont bien compris les objectifs et les moyens de sa mise en œuvre.

Alors, aux intervenants qui nous interpellent sur les montants qui seraient insuffisants, ou la vision qui serait insuffisante, je réponds plusieurs choses. Comme vient de le dire notre collègue, Joëlle Percet, l'AP qui est proposée là est bien supérieure à plusieurs AP délibérées les années précédentes où l'on était de l'ordre de 30 M€ de 2015 à 2017. Certes, à partir de 2018, les AP étaient plutôt de l'ordre de 60/70 M€ et je fais partie des élus, avec d'autres qui siègent encore dans cette assemblée, qui réclamaient déjà, à l'époque, qu'il fallait augmenter l'enveloppe foncière et nous fûmes entendus, tant mieux !

Pour autant, sur ce mandat-là, comme on l'a dit, dès 2021, nous avons augmenté substantiellement l'enveloppe et du coup, cette AP de 2021 a été très importante. En 2022, elle est un peu moins importante qu'à la même époque en janvier 2021, mais parce que nous avons fait une très grosse année 2021 et que nous sommes quand même toujours dans le cadrage de la PPI. On ne peut donc pas dire, madame Sibeud, que l'on passe de 110 M€ à 95 M€, le cadrage global est bien toujours de 110 M€ jusqu'en 2023 et les 95 M€ sont l'addition des années 2021 et 2022 à date. Mais bien évidemment, s'il y a besoin, en cours d'année, et nous avons montré en 2021 que nous pouvons ré intervenir en fonction des négociations et des opportunités, nous le ferons aussi en 2022 bien sûr.

Et je réponds très rapidement à la remarque de madame Nachury sur le fait que nous n'aurions pas de vision. Il me semble que nous avons dressé les objectifs de la politique foncière et ils sont nombreux, sur différentes thématiques. Donc nous le disons au moment du foncier, nous avons donné aussi ces orientations au moment de la modification n° 3 du PLU-H. On est dans un certain nombre d'éléments de cap tracé et nous aurons à débattre de la vision à une échelle encore plus large, à l'occasion de la révision du SCOT, dont plusieurs d'entre vous seront partie prenante, puisque nous avons délibéré au SEPAL (Syndicat mixte d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise) la révision du SCOT.

Pour vous rassurer et en finir très rapidement, je peux vous dire que nous sommes dans l'idée du bon usage de la densité. Il ne s'agit pas de dédensifier, il s'agit d'avoir une densité pertinente et, en même temps, des enjeux de végétalisation pour que les opérations soient agréables et donnent un cadre de vie respirable et agréable à vivre. Donc, effectivement, on densifie dans certains secteurs, on dédensifie dans d'autres et on est bien dans un objectif de production de logements, d'équipements, d'activité économique.

Nous postulons que nous pouvons arriver à combiner ces différents enjeux en ayant une très grande attention à la qualité urbaine et environnementale et à la manière de fabriquer la ville.

Voilà ce que je pouvais répondre, monsieur le Président.

M. le Président : Merci madame la Vice-Présidente. Nous l'avons dit depuis ce matin, sur plusieurs politiques, je pense à l'insertion, à la rénovation des copropriétés insalubres, ou encore en termes de capacité budgétaire de la collectivité, que le passé était positif et qu'il nous a aidés à faire beaucoup de choses aujourd'hui. Mais, sur la politique foncière, depuis 20 ans, la collectivité n'a pas agi suffisamment. C'est ça quand même la réalité. Joëlle Percet rappelait le chiffre : en 2015, 33 M€ de crédits de paiement sur le foncier. Et madame la Vice-Présidente a détaillé les 140 M€ de 2021, avec un certain nombre d'exemples d'opérations qui montrent l'intérêt de cette politique foncière, que ce soit pour développer du logement, que ce soit pour de l'activité économique ou des équipements publics métropolitains ou communaux.

C'est donc vraiment important pour nous, ces crédits de paiement très élevés et en 2022, on estime qu'ils seront toujours au même niveau d'environ 140 M€. Bien évidemment, on peut être très précis sur ce qui a été fait en 2021, mais on ne peut pas être précis sur une action foncière à venir puisque l'action foncière est aussi une question d'opportunité, soit par la préemption, soit, le plus souvent, par la négociation, ce qui demande aussi une certaine confidentialité pour arriver à nos objectifs. Notre volonté est donc très forte, notre vision est très claire.

Pour répondre à madame Nachury, madame Vessiller a déjà répondu en partie, mais oui nous avons une vision globale et oui c'est compliqué pour ne pas faire d'étalement urbain, pour densifier là où il y a des transports en commun, pour trouver un équilibre sur notre territoire et avec les territoires voisins. Nous aurons des débats, non seulement dans la révision du SCOT, mais aussi entre nous à la Commission générale, qui devrait être convoquée le 3 mars 2022, pour parler de la consultation du SYTRAL sur le métro, mais également sur les autres lignes de transport à faire dans les années qui viennent, je pense, notamment, pour desservir Saint-Priest sur l'axe A8, sur une éventuelle ligne forte entre Bellecour et Part-Dieu et d'autres sujets et où j'espère bien connaître enfin, madame Nachury, la position de votre groupe politique sur le développement de l'agglomération, mobilité et densification et, notamment, aussi son financement.

Voilà chers collègues. Je mets le dossier aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. le Président : Le scrutin est clos.

Adopté.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente Vessiller.

N° 2022-0986 - Projet d'aménagement d'une section de la ViaRhôna - Avis de la Métropole de Lyon sur la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Planification et stratégies territoriales

M. le Président : J'ai été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2022-0986. La parole est au Vice-Président Fabien Bagnon.

(Projection de diapositives - VOIR annexe 7 page 199)

M. le Vice-Président Bagnon, rapporteur : Merci Monsieur le Président. Chers collègues, j'en profite également pour vous adresser tous mes meilleurs vœux pour cette année.

Comme vous le savez, la ViaRhôna euro vélo 17 doit relier à terme le lac Léman à la mer Méditerranée. La réalisation du tronçon manquant entre Lyon et Givors, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la région Rhône-Alpes-Auvergne et qui est aussi un support potentiel de la Voie lyonnaise n° 3, nécessite des évolutions dans le plan du cadre de l'urbanisme et de l'habitat (PLU-H). L'inscription d'un emplacement réservé pour l'aménagement d'une aire d'accueil à Pierre-Bénite, d'une part, et le déplacement de deux espaces boisés classés sur les communes d'Irigny et de Vernaison, d'autre part.

À l'issue de l'enquête publique, qui s'est déroulée du 27 septembre au 27 octobre 2021, le commissaire enquêteur a rendu un avis défavorable le 17 décembre 2021 pour les raisons suivantes :

- le seul tracé étudié traverse des zones naturelles extrêmement riches et protégées par un arrêté préfectoral,
- les études environnementales fournies par la région sont incomplètes et ne permettent pas d'évaluer correctement l'impact du projet, ni en phase chantier ni en phase d'exploitation,
- le projet était découpé en deux zones projet qui faussent ainsi l'analyse des impacts environnementaux.

La Métropole doit maintenant émettre un avis simple sur l'évolution du PLU-H dans un délai de deux mois à compter de la saisine du Préfet, soit le 17 février 2022 au plus tard.

Au regard du rapport et de l'avis du commissaire enquêteur, nous vous proposons de donner un avis défavorable à la mise en compatibilité du PLU-H. Nous affirmons, par ailleurs, le souhait de la Métropole de Lyon que le tronçon manquant entre Pierre-Bénite et Givors puisse se réaliser, en prenant en considération les contraintes environnementales du secteur et sa volonté de travailler avec la région pour identifier des alternatives en rive droite du Rhône. Je vous remercie.

- M. le Président : Merci. La parole est au groupe Inventer la Métropole de demain.
- **M. le Conseiller Collomb :** Monsieur le Président, cela va me permettre de reprendre la parole sur le sujet précédent, pour vous dire simplement que la grande différence entre les politiques qu'on a menées dans le temps, en termes de réserves foncières et les politiques d'aujourd'hui, c'est qu'il fut un temps où -à la fois dans la ville de Lyon (à la Confluence, sur le 9ème arrondissement) et également dans les autres communes (Vaulx-en-Velin ou Carré de Soie)-, nous avions de vastes friches industrielles. Nous n'avions donc pas besoin de mener des politiques de réserves foncières à un niveau extrêmement élevé. C'est à partir du moment où l'ensemble de ces zones ont été dans une nouvelle dynamique que nous avons commencé à pouvoir acheter du foncier. Et vous faites bien aujourd'hui de continuer, sauf à avoir, dans vos politiques également de modification du PLU-H, le contraire de ce que vous voulez faire aujourd'hui, c'est-à-dire accroître la constructibilité plutôt que la restreindre. Merci bien.

Et la ViaRhôna est un très beau projet.

- M. le Président : Merci pour ce soutien à la ViaRhôna. La parole est au groupe Progressistes et Républicains.
- M. le Conseiller Da Passano: Monsieur le Président, chers collègues, après avoir, comme tous les intervenants, présenté à l'ensemble des collègues et du personnel de la Métropole mes meilleurs vœux pour cette année, je voudrais dire quelques mots sur ce projet. Vous nous avez demandé, monsieur le Président, en début de séance, d'examiner en urgence cette délibération qui concerne le tracé de la ViaRhôna dans la partie sud de notre

Métropole, urgence relative puisque c'est par un courrier du 17 décembre que monsieur le Préfet a sollicité l'avis de notre Conseil. Du fait de cette soi-disant urgence, ce dossier, à ma connaissance, n'a été examiné ni par la commission urbanisme, alors qu'il s'agit d'une demande de mise en compatibilité du PLU-H, ni par la commission déplacement, alors qu'il s'agit d'un itinéraire cyclable de 17,8 km. C'est uniquement en commission proximité, environnement et agriculture que nous l'avons retrouvée.

De quoi s'agit-il ? Il s'agit de trouver, dans la partie sud de notre Métropole, le meilleur itinéraire possible pour permettre le passage de la ViaRhôna. Et d'ailleurs, en même temps que la Voie lyonnaise n° 3 Quincieux-Givors, comme vient de le rappeler Monsieur Bagnon. La ViaRhôna c'est un projet que tout le monde connaît bien, car il est déjà assez ancien. Il a débuté il y a une quinzaine d'années, avec pour objectif de réaliser un itinéraire cyclable continu et sécurisé, depuis Saint-Gingolph, au bord du Lac Léman, jusqu'à la Méditerranée, avec deux terminus, Port-Saint-Louis en Camargue et Sète en Languedoc-Roussillon.

Sur un parcours de 815 km, il s'agit de permettre à tous les adeptes du vélo de profiter des richesses touristiques, patrimoniales, historiques, des régions traversées ainsi que de la nature, si belle comme chacun le sait, tout au long des berges du Rhône.

Les maîtres d'ouvrage sont nombreux à s'être partagé la tâche tout au long de ce parcours : communes, communautés de communes, syndicats mixtes, départements, régions. Aujourd'hui l'itinéraire est réalisé à plus de 80 %. Dans notre agglomération, dont la traversée est particulièrement complexe en raison de sa géographie, la Métropole et la région Auvergne-Rhône-Alpes ont décidé il y a quelques années d'unir leurs efforts, la Métropole assurant la maîtrise d'ouvrage jusqu'à la sortie sud de Pierre-Bénite et la région prenant le relais de Pierre-Bénite à Givors. C'est de cette portion qu'il s'agit aujourd'hui. Elle traverse du nord au sud Irigny, Vernaison, Grigny et Givors.

Vous nous demandez, monsieur le Président, d'émettre un avis défavorable à la mise en compatibilité du PLU-H. Nous savons bien que le tracé proposé par la région présente quelques inconvénients, mais la configuration du secteur est telle que c'est certainement le meilleur tracé possible. Ne cherchez pas un tracé idéal, vous ne le trouverez pas !

Nous avions déjà envisagé, il y a quelques années, de passer par la rive gauche du Rhône. C'est pour cela que je regrette qu'on dise dans ce rapport qu'un seul tracé a été étudié. C'est faux. On a déjà essayé par le passé diverses possibilités. On a essayé de passer par la rive gauche du Rhône. C'est impossible à cause des contraintes PPRT générées par les entreprises de la vallée de la Chimie. Nous avons étudié un autre tracé, sur l'Île de la Chèvre, situé entre le Rhône et le canal. Nous avons dû également l'abandonner pour les mêmes raisons. D'ailleurs, les deux entreprises situées à cet endroit, l'usine Plymouth et la pépinière Chapelan, vont devoir quitter les lieux prochainement. C'est pourquoi le tracé le long de la rive droite du fleuve a été privilégié.

Vous évoquez la traversée d'une zone naturelle gérée par le SMIRIL (Syndicat mixte du Rhône des Îles et Lônes), mais je rappelle qu'il s'agit uniquement ici de réaliser un itinéraire cyclable. Étant l'un des fondateurs du SMIRIL, je peux vous affirmer qu'il n'a jamais été question dans notre esprit de réserver cette zone au monde animal et d'en exclure l'homme. Pourquoi priver les amoureux de la nature de la traversée de ce beau secteur ?

Vous évoquez le déclassement nécessaire de 2,88 hectares d'espaces boisés classés. Présenté ainsi, on peut comprendre vos réticences, mais, en fait, très peu d'arbres seraient sacrifiés par la réalisation de ce projet.

En commission, monsieur Athanaze a évoqué les centres pédagogiques du SMIRIL qui accueillent, il est vrai, 6 000 écoliers par an, mais en examinant sereinement les choses, on se rend compte que ceux qui se trouvent en rive droite seront, en fait, très peu gênés dans leur fonctionnement alors que ceux qui sont situés sur l'Île de la Table-Ronde ne sont pas du tout concernés par le tracé de la ViaRhôna.

Alors j'entends quelquefois évoquer l'étude d'un tracé qui traverserait le plateau agricole des communes concernées. Ce n'est pas réaliste. D'une part, car le projet ViaRhôna a pour but de longer le fleuve et de mettre en valeur ses berges et qu'un tracé par le plateau ne répondrait absolument pas à cet objectif. D'autre part, à cause du dénivelé important...

Vous m'entendez toujours?

M. le Président : Très bien monsieur Da Passano. On vous suit avec attention.

M. le Conseiller Da Passano: Pour moi cela vient de se couper, mais ce n'est pas grave... D'autre part, à cause du dénivelé important qui réserverait ce tronçon aux cyclistes très aguerris ou à ceux disposant d'un VAE (vélo à assistance électrique). La ViaRhôna a été conçue, dès l'origine, comme un équipement accessible à tous et notamment aux familles. La traversée du plateau agricole nécessiterait également de sacrifier un certain nombre de terres actuellement cultivées, ce qui va à l'encontre de notre politique en la matière. Ne rendons pas, s'il vous plaît, encore plus difficile le travail de nos agriculteurs.

Enfin, n'oublions pas que cette portion de la ViaRhôna, devrait en même temps s'intégrer à notre réseau des Voies lyonnaises, cela a été dit. Allez-vous contraindre les habitants de nos communes qui souhaitent utiliser le vélo quotidiennement pour se rendre à leur travail à monter chaque jour à la force du mollet sur le plateau agricole ? On voudrait les dissuader d'utiliser ce mode de locomotion qu'on ne ferait pas mieux.

Pour toutes ces raisons, nous vous demandons de revoir votre position. Il serait dommage que notre Métropole soit l'un des derniers secteurs à réaliser les aménagements nécessaires pour accueillir la ViaRhôna. Cet équipement d'intérêt général doit être envisagé avec réalisme. Gardons-nous de toute attitude intégriste et évitons également les conflits politiciens entre collectivités.

Je profite de ce que j'ai la parole pour vous demander quel sort vous réserverez, sur le tronçon dont nous assurons la maîtrise d'ouvrage à Pierre-Bénite, à la passerelle mode actif, qui devait permettre à la ViaRhôna, avec également une place pour les piétons, d'enjamber M7 pour rejoindre la berge du Rhône. J'ai posé plusieurs fois la question en commission sans jamais obtenir de réponse. Alors aujourd'hui, ayant posé la question constamment aux saints, je la pose au bon Dieu.

Comme vous l'avez compris, notre groupe votera contre cette délibération. Je vous remercie.

M. le Président : Merci. La parole est au groupe Socialistes, gauche sociale et écologique et apparentés.

Mme la Conseillère Sechaud : Monsieur le Président, chers collègues, à mon tour de vous souhaiter une excellente année 2022, pleine de santé.

La ViaRhôna au sujet de laquelle nous délibérons ce jour est un projet ambitieux et exceptionnel.

M. le **Président**: Pardon. On vous entend très mal, madame Sechaud. Je ne sais pas si vous avez des oreillettes ou quelque chose.

Mme la Conseillère Sechaud : Je vais essayer cela, vous me direz si vous m'entendez mieux.

M. le Président : Cela grésille un petit peu. Bon et bien allez-y.

Mme la Conseillère Sechaud : Est-ce que vous m'entendez mieux là ?

M. le Président : Pas beaucoup.

Mme la Conseillère Sechaud : Je ne peux pas faire mieux en fait.

M. le Président : Bien, allez-y.

Mme la Conseillère Sechaud : La ViaRhôna, au sujet de laquelle nous délibérons ce jour, est un projet ambitieux et exceptionnel de vélo route, le long des berges du Rhône, comme chacun le sait.

C'est un projet ambitieux et exceptionnel déjà par la longueur de son tracé unique, puisque la ViaRhôna relie le Lac Léman à la Méditerranée, et comme disait monsieur Da Passano, cela représente plus de 800 km, depuis la Suisse jusqu'à la France.

C'est un projet ambitieux et exceptionnel aussi par la diversité des paysages, par la richesse des patrimoines naturel et historique que la ViaRhôna offre à voir à celles et ceux qui l'empruntent.

C'est un projet ambitieux et exceptionnel encore par le tourisme écoresponsable que la ViaRhôna suggère et par les nombreux acteurs qu'elle sollicite pour l'hébergement, la restauration, les offices du tourisme, des sites remarquables de 2 000 ans d'histoire à visiter.

Le projet est ambitieux et exceptionnel aussi par le mode de déplacement sécurisé que la ViaRhôna assure aux cyclistes, les protégeant du danger de la circulation automobile.

C'est encore un projet ambitieux et exceptionnel par l'étendue de ce vrai parcours de santé que la ViaRhôna propose à ces usagers.

Ambitieux et exceptionnel enfin par l'attractivité que revêt pour les familles une telle possibilité d'itinérance à vélo qui, comme le chemin de Compostelle, par exemple, peut se fractionner d'une année sur l'autre, au gré des capacités physiques de chacune et de chacun et du temps de loisirs dont on dispose.

Alors le parcours de la ViaRhôna, inscrit, comme cela a été rappelé, la traversée de l'agglomération lyonnaise, laquelle exige que soit aménagé un secteur au sud de Lyon, reliant sur 18 km la Ville de Pierre-Bénite à celle de Givors.

Au demeurant, il m'importe particulièrement que ce secteur, situé dans la 12ème circonscription métropolitaine, celle de Lônes et Coteaux, dans laquelle je suis élue, puisse être sécurisé et qu'il puisse ainsi boucler le tracé de vélo route voie verte. Tous les habitants de cette zone savent déjà apprécier ce joyau de nature, que sont les Lônes, dans lesquelles ils s'égayent à redescendre et remonter le Rhône à pied sur ses rives et se remémorer le temps des pirates du Rhône, famille de bateleurs, de Vernaison, qu'a su fidèlement restituer Bernard Clavel.

Mais, pour que la Région Auvergne-Rhône-Alpes, qui a pris la maîtrise d'ouvrage sur ce secteur, puisse aboutir sur ce projet, il faudrait mettre en compatibilité le PLU-H et, notamment, déclasser des espaces boisés, localisés sur les Communes d'Irigny et de Vernaison.

Suite à l'enquête publique et au rapport qui lui a été remis par la commission d'enquête, qui a émis un avis défavorable au projet et à la mise en compatibilité du PLU-H, monsieur le Préfet sollicite donc le Président de la Métropole de Lyon pour recueillir l'avis des élus métropolitains.

Monsieur le Président, chers collègues, à quelle réalité faisons-nous face ? Comme je l'ai dit en introduction de mon intervention, une vélo route voie verte très ambitieuse et exemplaire dont il serait nécessaire d'assurer la continuité ? Mais le pouvons-nous à n'importe quelle condition ?

M. le Président : Merci.

Mme la Conseillère Sechaud : Pouvons-nous valider la proposition de la Région d'un seul tracé pour les 18 km de ViaRhôna situé sur la portion Lyon sud ? Ne serait-il pas plus pertinent d'étudier d'autres alternatives de tracé ?

M. le Président : Merci de conclure madame Sechaud.

Mme la Conseillère Sechaud : Oui. Pouvons-nous adopter ce tracé unique et accepter dès lors que soient abîmés des zones naturelles très riches protégées ? Les études environnementales incomplètes fournies par la Région nous permettent-elles de mesurer l'impact ? Ne devrions-nous pas, avant de décider en responsabilité de voter une mise en compatibilité du PLU-H, encourager la Région à approfondir les études et à nous en livrer tous les résultats ?

M. le Président : Merci bien.

Mme la Conseillère Sechaud : Face aux impacts environnementaux, ne devrions-nous pas plutôt envisager un contournement des zones fléchées pour préserver la biodiversité et protéger les cyclistes qui seraient très exposés en zone inondable ?

M. le Président : Merci beaucoup.

Mme la Conseillère Sechaud : C'est pourquoi, je termine, les élus Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés, dont je me fais la porte-parole ici, ne souhaitent pas abîmer cette belle entreprise qu'est la ViaRhôna en permettant aux bulldozers de terrasser faune et flore au prétexte que la vélo route doit être continue.

Soutenant l'idée que d'autres tracés sans ou avec un très faible impact environnemental soient étudiés et nous voterons donc pour cette délibération.

M. le Président : Madame Sechaud, cela fait deux, trois minutes de dépassement. En plus la connexion est vraiment très mauvaise, donc ce n'est pas très agréable, mais je crois que nous avons compris le contenu de vos propos. La parole est au groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

M. le Conseiller Cochet : J'espère que notre groupe sera beaucoup plus audible.

Monsieur le Président, chers collègues, ce rapport, qui porte sur le sujet d'aménagements importants pour les communes concernées, la Métropole et plus globalement l'ensemble des acteurs de la ViaRhôna, fait aujourd'hui, notamment, les frais de votre position politique et partisane pour montrer vos gros bras face à la région Auvergne-Rhône-Alpes présidée par Laurent Wauquiez. Vous feriez mieux de mettre votre énergie pour élaborer le CPER (contrat de plan État-région) en relation avec la région Auvergne-Rhône-Alpes et l'État.

D'abord un mot sur l'urgence qui ne se justifie pas, sinon à comprendre encore une fois que les Vice-Présidents sont incapables de travailler dans les délais impartis par les procédures légales. La nonchalance de votre organisation est regrettable tant elle pèse sur l'efficience de notre collectivité.

Sur le projet en lui-même, votre argumentation nous laisse sceptiques. Vous ne faites que reprendre certains arguments de la commission d'enquête, sans apporter de plus-value ou votre propre vision, car vous n'avez rien étudié à titre personnel. Pour preuve, quand on vous questionne sur votre proposition d'alternative au tracé, puisque vous contestez le tracé actuel, vous répondez que vous ne l'avez pas étudié. Je vous rappelle que le tronçon Pierre-Bénite-Givors est un maillon manquant du tracé national. Pour autant, le site est déjà utilisé et les itinéraires existants que vous souhaitez faire perdurer portent plus préjudices aux milieux naturels que le futur aménagement. Les zones sont déjà fortement circulées et dégradées dans le secteur. En reprenant l'aménagement qui réutilise les usages existants, cela permettra de réduire les itinéraires et de compenser les zones humides.

Vous évoquez aussi les projets de la CNR (Compagnie nationale du Rhône) et vous interrogez sur l'interface de ces échanges. Mais vous arrivez après la bataille. Les deux projets ont des niveaux d'interface qui sont étudiés depuis longtemps et des réunions de travail sont organisées avec la CNR pour étudier la compatibilité des projets et les interfaces chantier. Il en ressort qu'il n'y a pas d'impact cumulé entre les deux projets. La recherche de circuit alternatif à celui proposé est vaine. Un circuit alternatif marquerait une discontinuité de la ViaRhôna et ne rentrerait pas dans le cahier des charges national. De plus, il ne serait pas réalisable. Il supposerait des pentes et des vallons importants et engendrerait une circulation alternative et sauvage sur le reste du territoire protégé. Ce qui a déjà été étudié en 2008, puis en 2017.

De plus, la Métropole avait retenu le tracé en ligne droite du Rhône, car en ligne gauche, aucune collectivité n'était capable de porter l'exploitation de la vélo route. Le tracé proposé est celui qui est intégré dans le plan mode doux de la Métropole. C'est aussi le tracé intégré au plan de gestion du SMIRIL adopté en mars 2021. C'est le tracé qu'il nous faut accompagner.

En fait, vous masquez mal votre choix politicien, mais, en faisant cela, vous empêchez la réalisation d'un ouvrage qui assurerait l'équilibre entre l'espace naturel et les 200 000 passages annuels estimés qui sont aujourd'hui incontrôlés. Vous allez amener la région à abandonner tout simplement le projet, face à votre irresponsabilité, à ce moment-là, serez-vous prêt à reprendre la maîtrise d'ouvrage et à assurer le financement de ce projet ? Nous en doutons fortement vu l'amateurisme de votre travail sur ce dossier.

Tout cela est bien désolant et vous maltraitez donc les cyclistes. Nous en prenons acte. Donc, notre groupe votera contre. Je vous remercie.

M. le Président : Merci. La parole est aux Écologistes.

M. le Conseiller Bub : Bonjour. Mesdames, messieurs, chers collègues, bonne année !

À quoi reconnaît-on un ou une élue écologiste? À son casque de vélo sous le bras bien sûr. Les écolos sont de fervents défenseurs du vélo depuis toujours. Nous sommes de plus en plus nombreux et nombreuses parmi les élus, et pas seulement chez les Écologistes heureusement, mais aussi parmi la population, à nous déplacer à vélo, y compris sur des distances à plus de deux chiffres en kilomètres. C'est mon cas. J'habite à Grigny, je viens sur Lyon ou Villeurbanne le plus souvent à vélo électrique. Alors croyez-moi quand je vous dis que nous sommes nombreux à attendre une piste cyclable sécurisée et digne de ce nom entre Givors et Lyon.

En 2018, quand la décision fût prise de prévoir la ViaRhôna en rive droite du Rhône, nous avons tout de suite vu le problème qui se résume simplement : quels seront les impacts d'une bétonisation de la forêt alluviale, protégée par un arrêté préfectoral de protection de biotope ?

Et pourtant, le développement de voies vélo est indispensable ici. Pour un écologiste, c'est un sujet cornélien, mais c'est aussi à cela qu'on le reconnaît, ne pas se laisser aller à la facilité et pouvoir peser tous les enjeux d'un même projet.

Bien sûr, monsieur Cochet, le long du Rhône entre Pierre-Bénite et Givors, il y a des pistes déjà empruntées par des cyclistes, des VTT surtout. Le tracé prévu comporte aussi des voies autorisées aux véhicules et donc leur adaptation à une vélo route ne pose pas trop de problèmes. Mais, à certains endroits, ce n'est plus le cas, notamment à Irigny, à Vernaison et à Grigny. Nous nous retrouvons dans les Lônes. Nous nous retrouvons dans un lieu qui n'existe plus ailleurs. C'est un voyage dans le passé que nous faisons pour nous retrouver au temps d'avant le barrage, au temps des Pirates du Rhône de Bernard Clavel -comme le disait Joëlle Sechaud-, dans une nature sauvage et préservée, surtout dans une nature sauvegardée in extremis, d'aménagements et de projets d'aménagements plus ou moins destructeurs (décharge, ball-trap, golf, parc de loisirs et j'en passe).

Les communes riveraines des Îles de la Table-Ronde et de la Chèvre ont choisi de créer le SMIRIL, le Syndicat mixte du Rhône des Îles et des Lônes, que j'ai l'honneur de présider aujourd'hui. C'était bien pour sauvegarder et préserver cette nature sauvage. Attention! Préserver et sauvegarder ne signifient pas mettre sous cloche. En témoignent les nombreuses animations organisées par le SMIRIL et surtout l'accueil du public scolaire qui en fait l'espace naturel pédagogique le plus visité d'Auvergne-Rhône-Alpes. Mais la rive droite est étroite entre le fleuve et la voie ferrée. De plus, de nombreux chemins vont être supprimés ces prochaines années par la CNR pour remettre en eau des Lônes ensablées. Sur plusieurs kilomètres, il n'y aura plus la place pour mettre un chemin piéton et la ViaRhôna, d'autant plus si elle sert de Voies lyonnaises pour les vélos d'affaires. La cohabitation entre vélos, scolaires et promeneurs n'est pas souhaitable sur une seule et même voie.

Il y avait des solutions alternatives qui doivent être réétudiées. Car là où il y a une volonté, il y aura une ViaRhôna. C'est notre souhait. Nous ne sommes pas contre la ViaRhôna, bien au contraire. Nous l'attendons, pour les déplacements quotidiens, mais aussi, et cela dépasse largement notre territoire, car elle résonne avec notre ambition de tourisme durable.

Seulement, la préservation de la biodiversité ne peut pas être une variable d'ajustement. Nous aurions eu bien besoin d'études environnementales complètes, qui n'ont pas été menées à terme par la région. Ce seul manque justifierait notre avis défavorable aujourd'hui.

Si ce tronçon ne s'est jamais fait depuis des décennies, ce n'est pas un hasard, c'est bien que ce n'est pas aussi simple. Le tracé prévu traverse des zones inondées systématiquement chaque année et le coût d'entretien, qui sera dévolu à la Métropole, n'est pas estimé. Les manques relevés par les commissaires de l'enquête publique, que ce soit l'absence d'étude d'impacts de la phase chantier ou de la fréquentation, sur les coûts d'entretien ou même sur le choix des revêtements de la voie qui ne sont pas encore arrêtés, les conduisent à donner un avis défavorable. Comment pourrions-nous passer outre et rendre un avis contradictoire?

Je vais vite conclure en redisant que la précipitation ou le manque de sérieux de la région, pointés par la commission d'enquête publique, va nous faire perdre quelques années. Nous le déplorons, mais c'est un autre des traits de caractère des élus écologistes, nous sommes des élus responsables et bien que pro-vélo, nous ne pouvons pas sacrifier un espace naturel sensible si riche et si fragile.

Le groupe Les écologistes votera pour cette délibération. Je vous remercie.

M. le Président : Merci. La parole est au Vice-Président Pierre Athanaze.

M. le Vice-Président Athanaze : Merci Monsieur le Président.

J'ai entendu le groupe Progressistes et Républicains nous dire qu'en fait, l'itinéraire qui avait été choisi était le meilleur itinéraire possible, même s'il présentait quelques inconvénients.

Au niveau des inconvénients, on va peut-être parler des inondations. Et là, monsieur Cochet, qui dit que les Vice-Présidents sont incapables d'anticiper, il a fallu que ce soit moi qui, à l'occasion d'une présentation par le conseil régional au SMIRIL, indique que la zone était très fréquemment inondée. À ce titre-là, j'ai noté les inondations et j'ai le compte-rendu de la CNR sous les yeux. Il y a eu entre fin janvier 2021 et début janvier 2022, 5 crues qui auraient interrompu la circulation sur la ViaRhôna :

- une en janvier de niveau quinquennal,
- une en mai qui a été plus basse, mais qui interrompait quand même le futur tracé,
- une en juillet qui a dépassé le niveau quinquennal,
- une début décembre, certes moins forte, mais qui aurait également arrêté la ViaRhôna,
- et enfin, celle de décembre-début janvier qui était également une crue supérieure au niveau quinquennal.

Du coup, on se serait retrouvé avec le tronçon de ViaRhôna qui, sur toute sa longueur, aurait été le plus fréquemment interrompu, soit 7 semaines par an, ce qui est absolument colossal.

Lorsque j'ai fait cette réflexion, le conseil régional en a, effectivement, tenu compte et a regardé un petit peu ce qu'il fallait faire pour que la structure de chaussée de la vélo route puisse tenir. Et on changeait complètement de paradigme puisqu'on passait d'un projet à 7 M€ à un projet à 12 M€ puisqu'il fallait faire une vélo route avec des fondations de chaussée de type chaussée lourde, c'est-à-dire des fondations de chaussée allant de 90 centimètres à 1,10 mètre de profondeur, ce qui a obligé le conseil régional à dénoncer les marchés de maîtrise d'œuvre et à repasser de nouveaux marchés. Donc, on n'est pas sur un petit problème.

Cet impact-là, avec la prise en compte des inondations, change complètement la donne puisqu'on se retrouve avec 70 500 m³ de matériaux qu'il va falloir sortir du tracé de la ViaRhôna, géré par le SMIRIL et là je ne compte pas tous les arbres qui vont être abattus, et apporter 70 500 m³ de matériaux, qui doivent être mis couche par couche

de façon à faire une chaussée qui soit la plus résistante possible aux crues, ce qui représente *a minima* 11 700 rotations de camions, dans un site protégé, dans un site d'une valeur naturelle qui est juste incroyable. On a, sur ce site, plus de 2 000 espèces végétales et animales qui sont recensées. Si, au final, ce serait 6,5 hectares qui auraient été artificialisés par la vélo route, en phase chantier, cela aurait été 13 hectares. Donc, on voit un petit peu le problème avec une zone qui est classée, sur Grigny, en arrêté préfectoral de biotope et, au niveau d'Irigny, avec un site d'intérêt communautaire classé au niveau de la directive habitat.

Voilà, je pense avoir répondu un petit peu aux réticences qui ne sont pas le fait d'intégristes, monsieur da Passano, c'est le rapport des commissaires enquêteurs et tout est là-dedans. Les commissions sont vraiment très nettes et je ne vois pas comment la Métropole de Lyon pourrait fermer les yeux.

Effectivement, il n'y a qu'un site qui a été étudié en rive droite. Il y en avait eu trois en rive gauche. Et si la rive gauche a été abandonnée, comme l'a rappelé monsieur Cochet, ce n'est pas pour un problème de PPRT -qu'on a su aborder à Pierre-Bénite et qu'on aurait su aborder au niveau au niveau de Feyzin et Solaize- mais parce que les communautés de communes n'ont pas voulu prendre en charge l'entretien de la vélo route. Ce qui fait que l'on se retrouverait nous avec la double peine de voir nos milieux naturels fortement agressés par un ouvrage et sa construction et en plus à payer son entretien, à savoir que chaque fois qu'il y a des crues, l'entretien aurait été très élevé puisqu'il aurait fallu enlever tous les délaissés de crues, que ce soit végétaux ou sable. Il suffit de voir à quoi ressemblent les chemins à Irigny sur l'Île Tabard, après les crues, qui sont complètement ensablés. Donc, tout cela aurait été à la charge de notre collectivité. Je ne pense pas comment, aujourd'hui, décemment, on pourrait continuer là-dessus.

Je regrette vraiment beaucoup que nous ayons pris du retard là-dessus, sur ce projet qui est vraiment un projet très important et très intéressant de vélo route. Mais il faut absolument qu'on puisse étudier un nouvel itinéraire. Je vous remercie.

M. le Président : Merci monsieur le Vice-Président. Sur ce sujet, comme tous les autres, il faut rester d'abord mesurés. Si ce dossier passe en procédure d'urgence, c'est qu'il m'a semblé qu'il était dommage qu'il passe à la Commission permanente du mois de février, vu son importance. Et je crois que l'importance est partagée ici par toutes et tous, que cela soit pour le tourisme, où le vélo tourisme explose dans le pays et où la ViaRhôna est très importante. Et cette cassure au sud de Lyon est très pénalisante pour le territoire et naturellement pour tous les cyclotouristes. C'est, également, un enjeu important pour la mobilité du territoire avec la possibilité d'avoir une Voie lyonnaise. C'est donc bien la région, monsieur Da Passano l'a rappelé, qui est maître d'ouvrage sur ce tronçon. Donc, le commissaire enquêteur -et non pas les Écologistes ou je ne sais qui- affirme, avec un avis défavorable qui n'est pas réservé, mais qui est très défavorable, que :

- premièrement, un seul tracé a été étudié,
- deuxièmement, les études environnementales sont incomplètes,
- troisièmement, le projet a été saucissonné pour minimiser les impacts environnementaux.

Je ne veux pas parler, monsieur Cochet, d'amateurisme, certainement pas de la Métropole, et je ne qualifierai même pas la région ainsi, parce que je ne pense pas que l'on avance comme cela. Pas plus que je qualifierai le commissaire enquêteur, monsieur Da Passano, d'intégriste. La réalité est celle-ci et le dossier, vous avez été plusieurs à le dire, est très complexe, donc il n'est pas simple. Notre rôle est donc d'accompagner la région. Je le redis, je souhaite que ce dossier qui a déjà beaucoup trop de retard avance et que l'on continue à travailler très vite maintenant pour trouver des solutions. La solution, à moins qu'il n'y ait de nouvelles études qui soient apportées qui complètent et contredisent l'avis du commissaire enquêteur, cela ne semble pas être le projet sur cet itinéraire. On verra, d'ailleurs, ce que disent les services de l'État qui devraient aussi se prononcer, probablement bientôt.

Voilà ce que je voulais dire. Aussi monsieur Da Passano, vous m'avez interrogé sur la passerelle mode doux Saulaie-Gerland, pour vous dire qu'il y a un COPIL qui avance, notamment avec la Maire d'Oullins et la Maire du 7ème. On cherche aussi des financements de tiers et j'espère bien d'ailleurs que la région, dans le cadre du CPER, nous aidera sur ce projet important pour notre territoire.

Je mets le dossier aux voix.

M. le Conseiller Da Passano : Excusez-moi monsieur le Président, je ne parlais pas de cette passerelle.

M. le Président : Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Présidence de Madame Émeline Baume 1ère Vice-Présidente

Mme la Présidente : Le scrutin est clos.

Adopté.

Rapporteur : M. le Président Bernard.

DEUXIÈME PARTIE

Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demandes de débats en Conférence des Présidents

I - COMMISSION DÉPLACEMENTS ET VOIRIE

N° 2022-0916 - Marcy-l'Etoile - Plan de mobilité inter-entreprises (PMIE) avec des employeurs de Marcy-l'Étoile - Convention de partenariat 2022-2024 - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Mobilités

Mme la Présidente : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Vice-Président Bagnon comme rapporteur du dossier numéro 2022-0916 qui a reçu un avis favorable de la commission.

Je mets le dossier aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Mme la Présidente : Le scrutin est clos.

Adopté.

Rapporteur : M. le Vice-Président Bagnon.

III - COMMISSION DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE ET ACTION SOCIALE

N° 2022-0920 - Approbation de la révision du règlement métropolitain d'aide sociale en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap - Délégation Solidarités, habitat et éducation

Mme la Présidente : La commission développement solidaire et action sociale a désigné monsieur le Vice-Président Blanchard comme rapporteur du dossier numéro 2022-0920 qui a reçu un avis favorable de la commission.

Je mets le dossier aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Mme la Présidente : Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président Blanchard.

IV - COMMISSION ÉDUCATION, CULTURE, PATRIMOINE ET SPORT

N° 2022-0924 - Conseil d'administration du Musée des Confluences - Désignation de personnalités qualifiées - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

Mme la Présidente : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné madame la Vice-Présidente Moreira comme rapporteur du dossier numéro 2022-0924 qui a reçu un avis favorable de la commission.

Je mets le dossier aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Mme la Présidente : Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente Moreira.

N° 2022-0925 - Lyon 5ème - Villeurbanne - Schéma métropolitain des enseignements artistiques - Syndicats mixtes de gestion du Conservatoire à rayonnement régional (CRR) de Lyon et de l'École nationale de musique, de danse et d'art dramatique (ENMDAD) de Villeurbanne - Versement de participations pour l'année 2022 et signature de protocoles financiers - Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

Mme la Présidente : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné monsieur le Vice-Président Van Styvendael comme rapporteur du dossier numéro 2022-0925 qui a reçu un avis favorable de la commission.

Je mets le dossier aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Mme la Présidente : Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président Van Styvendael.

V - COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS, RESSOURCES ET ORGANISATION TERRITORIALE

N° 2022-0930 - Communication des actions entreprises à la suite des observations de la Chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes concernant la gestion de la Communauté urbaine de Lyon et de la Métropole de Lyon pour les exercices 2014 à 2019 dans le cadre de l'entretien et l'exploitation du réseau routier non concédé, dont le contrat de partenariat du boulevard périphérique Nord de Lyon - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

Mme la Présidente : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné monsieur le Vice-Président Artigny comme rapporteur du dossier numéro 2022-0930 qui a reçu un avis favorable de la commission.

Je mets le dossier aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Mme la Présidente : Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président Artigny.

Présidence de Monsieur Bruno Bernard Président

N° 2022-0932 - Renouvellement de l'adhésion au socle commun de compétences du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône (CDG 69) - Année 2022 - Délégation Ressources humaines et moyens généraux - Direction Administration et développement RH

N° 2022-0933 - Mise à disposition de personnels auprès de l'association Lyon Sport Métropole (LSM) - Année 2022 - Délégation Ressources humaines et moyens généraux - Direction Administration et développement RH

N° 2022-0934 - Mise à disposition de personnels auprès de la Maison départementale et métropolitaine des personnes handicapées (MDMPH) - Abrogation de la délibération de la Commission permanente n° CP-2020-0240 du 16 novembre 2020 - Années 2021-2023 - Délégation Ressources humaines et moyens généraux - Direction Administration et développement RH

M. le Président: La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné madame la Vice-Présidente Khelifi comme rapporteur des dossiers numéros 2022-0932 à 2022-0934 qui ont reçu un avis favorable de la commission.

Je mets les dossiers aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. le Président : Le scrutin est clos.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur: Mme la Vice-Présidente Khelifi.

VI - COMMISSION PROXIMITÉ, ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE

N° 2022-0937 - Raccordement au système d'assainissement de la Métropole de Lyon des eaux usées en provenance de communes extérieures à son territoire - Conventions de gestion avec les Villes de Heyrieux, Toussieu, Chaponnay et Simandres - Année 2019 - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Eau et déchets

N° 2022-0938 - Irigny - Pierre-Bénite - Villeurbanne - Occupation du domaine public fluvial par des canalisations et ouvrages hydrauliques et rejets d'eaux - Conventions avec la Compagnie nationale du Rhône (CNR) et Voies navigables de France (VNF) - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Eau et déchets

N° 2022-0939 - Marathon de la biodiversité de la Métropole de Lyon - Approbation des conventions financières avec les partenaires associatifs et conventions-types d'entretien des infrastructures écologiques - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

M. le **Président**: La commission proximité, environnement et agriculture a désigné madame la Vice-Présidente Grosperrin comme rapporteur des dossiers numéros 2022-0937 à 2022-0939 qui ont reçu un avis favorable de la commission.

Je mets les dossiers aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. le Président : Le scrutin est clos.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente Grosperrin.

N° 2022-0940 - Lyon - Pierre-Bénite - Vaulx-en-Velin - Genay - Neuville-sur-Saône - Déchets - Réhabilitationextension et poursuite du maillage territorial des déchèteries - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Eau et déchets

M. le Président : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné madame la Vice-Présidente Petiot comme rapporteur du dossier numéro 2022-0940 qui a reçu un avis favorable de la commission.

Je mets le dossier aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. le Président : Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente Petiot.

VII - COMMISSION URBANISME, HABITAT, LOGEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE

N° 2022-0944 - Rillieux-la-Pape - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Alagniers - Bilan de la concertation préalable - Prise en considération du processus d'évaluation environnementale - Approbation du dossier de création de la ZAC - Convention de partenariat pour la mise en œuvre de mesures écologiques réglementaires - Lancement des études de maîtrise d'œuvre - Individualisation complémentaire d'autorisation d'engagement - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

N° 2022-0949 - Albigny-sur-Saône - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, d'une partie de la parcelle de terrain nu située 1 chemin du Tison - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° 2022-0950 - Cailloux-sur-Fontaines - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle cadastrée de terrain nu située 116 rue du Content - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° 2022-0951 - Cailloux-sur-Fontaines - Voirie - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située chemin du Four lieu-dit Les Chaumes - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° 2022-0952 - Feyzin - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de 3 parcelles de terrain nu situées 5-7 rue des Charrières - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° 2022-0953 - Rillieux-la-Pape - Voirie - Acquisition, à titre onéreux, d'une partie de 2 parcelles de terrain nu situées route de Vancia, lieux-dits Terres du Pont et Sur Bussy - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° 2022-0954 - Rillieux-la-Pape - Voirie - Acquisition, à titre onéreux, d'une partie d'une parcelle de terrain nu située route de Vancia, lieu-dit Sur Bussy - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° 2022-0955 - Rillieux-la-Pape - Voirie - Acquisition, à titre onéreux, d'une partie de la parcelle de terrain nu située route de Vancia, lieu-dit Terres du Pont - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° 2022-0956 - Sathonay-Camp - Voirie - Acquisition, à titre onéreux, de parties de 2 parcelles de terrain nu à détacher des parcelles situées route de Vancia, lieu-dit Aux Vallières - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° 2022-0957 - Solaize - Voirie - Acquisition, à titre onéreux, de 2 parties de parcelles de terrain nu situées lieu-dit Rome - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° 2022-0958 - Solaize - Voirie - Acquisition, à titre onéreux, d'une partie de la parcelle de terrain nu située 612 rue du 11 novembre 1918 - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° 2022-0960 - Vaulx-en-Velin - Environnement - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située au lieu-dit Les Reculées - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° 2022-0961 - Solaize - Voirie - Acquisition, à titre onéreux, d'une partie de parcelle de terrain nu située 450 rue du 11 novembre 1918 - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° 2022-0962 - Feyzin - Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) de la Vallée de la Chimie - Acquisition, à titre onéreux, d'une maison d'habitation située 17 rue des Mariniers - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° 2022-0963 - Givors - Développement urbain - Ilot Oussekine - Acquisition, à titre onéreux, d'un lot de copropriété dépendant de l'ensemble immobilier situé 21 rue Joseph Longarini - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

N° 2022-0964 - Saint-Priest - Développement urbain - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) Saint-Priest - Acquisition de 2 lots de copropriété, à titre onéreux, situés 37 rue George Sand - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

- **N° 2022-0965** Saint-Priest Développement urbain Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) Saint-Priest Acquisition, à titre onéreux, de 2 lots de copropriété situés 1 rue George Sand Délégation Urbanisme et mobilités Direction Foncier et immobilier
- **N° 2022-0966** Lyon 7ème Développement urbain Site Duvivier Projet urbain partenarial (PUP) n° 2 dénommé Eiffage Acquisition, à titre onéreux, de parcelles de terrain situées avenue Berthelot et appartenant à la société civile immobilière (SCI) Berthelot Délégation Urbanisme et mobilités Direction Foncier et immobilier
- **N° 2022-0967** Lyon 7ème Développement urbain Site Duvivier Projet urbain partenarial (PUP) n° 3 dénommé Patriarcat Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain et d'une partie d'une parcelle situées avenue Berthelot et appartenant à la société Lyon Duvivier 1 Délégation Urbanisme et mobilités Direction Foncier et immobilier
- N° 2022-0968 Rillieux-la-Pape Environnement Parc naturel de Sermenaz Acquisition, à titre onéreux, de 3 parcelles boisées situées lieux-dits La Velette et Le Crotton Délégation Urbanisme et mobilités Direction Foncier et immobilier
- N° 2022-0969 Villeurbanne Développement urbain Sud Doua Acquisition, à titre onéreux, à la société civile immobilière (SCI) du Luizet, d'une parcelle située à l'angle de la rue du Luizet et de l'avenue Albert Einstein Délégation Urbanisme et mobilités Direction Foncier et immobilier
- **N° 2022-0970** Villeurbanne Voirie Acquisition, à titre onéreux, d'une maison individuelle située 9 rue de la Ligne de l'Est Délégation Urbanisme et mobilités Direction Foncier et immobilier
- **N° 2022-0971** Bron Développement urbain Opération de renouvellement urbain (ORU) Bron Terraillon Cession, à titre onéreux, d'un appartement, d'une cave ainsi que d'un garage situés 10 rue Suzanne Melk dans la copropriété La Caravelle Délégation Urbanisme et mobilités Direction Foncier et immobilier
- N° 2022-0972 Bron Développement urbain Opération de renouvellement urbain (ORU) Bron Terraillon Cession, à titre onéreux, d'un appartement et d'une cave situés au 26 rue Suzanne Melk dans la copropriété La Caravelle Délégation Urbanisme et mobilités Direction Foncier et immobilier
- **N° 2022-0973** Givors Développement économique Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Ville de Givors, d'un lot de copropriété situé dans l'ensemble immobilier sis 37, rue Roger Salengro Délégation Urbanisme et mobilités Direction Foncier et immobilier
- **N° 2022-0974** La Tour-de-Salvagny Plan de cession Cession, à titre onéreux, d'un terrain nu situé 87 rue de la Gare Délégation Urbanisme et mobilités Direction Foncier et immobilier
- **N° 2022-0975** Marcy-l'Etoile Equipement public Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Ville de Marcy l'Etoile, d'un immeuble sur son terrain situé 248 rue des Sources Délégation Urbanisme et mobilités Direction Foncier et immobilier
- N° 2022-0976 Meyzieu Habitat Logement social Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la société anonyme (SA) d'habitation à loyer modéré (HLM) Alliade habitat, de 2 lots de copropriété situés 5 rue de Nantes Délégation Urbanisme et mobilités Direction Foncier et immobilier
- N° 2022-0977 Saint-Priest Développement urbain Saint-Priest Bellevue Revente, suite à préemption avec préfinancement, à la Ville, de 2 lots de copropriété, situés au 1 place Molière, 2 rue Paul Painlevé et 55 avenue Jean Jaurès dans la copropriété Bellevue Délégation Urbanisme et mobilités Direction Foncier et immobilier
- N° 2022-0978 Villeurbanne Développement urbain Secteur Grandclément Cession, à titre onéreux, d'une maison sur son terrain, située au 402 cours Émile Zola Délégation Urbanisme et mobilités Direction Foncier et immobilier
- N° 2022-0980 Lyon 7ème Habitat Logement social Mise à disposition, à titre onéreux, par bail à réhabilitation à la société en commandite par actions (SCA) Foncière d'habitat et humanisme, de 3 lots de copropriété situés 126 avenue Berthelot Délégation Urbanisme et mobilités Direction Foncier et immobilier
- **N° 2022-0982** Lyon 7ème Développement urbain Secteur Duvivier Projet urbain partenarial (PUP) Duvivier Approbation de l'abrogation du cahier des charges d'objectifs concernant le terrain situé 31 rue Paul Duvivier Délégation Urbanisme et mobilités Direction Foncier et immobilier

N° 2022-0983 - Villeurbanne - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Grandclément Gare - Instauration d'un droit de préemption urbain (DPU) renforcé - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

M. le Président : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné madame la Vice-Présidente Vessiller comme rapporteur des dossiers numéros 2022-0944, 2022-0949 à 2022-0958, 2022-0960 à 2022-0978, 2022-0980, 2022-0982 et 2022-0983 qui ont tous reçu un avis favorable de la commission.

Je mets d'abord les dossiers numéros 2022-0944 à 2022-0952 aux voix.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. le Président : Le scrutin est clos.

Je mets les dossiers numéros 2022-0953 à 2022-0957 aux voix.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. le Président : Le scrutin est clos.

Je mets les dossiers numéros 2022-0958 à 2022-0962 aux voix.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. le Président : Le scrutin est clos.

Je mets les dossiers numéros 2022-0963 à 2022-0967 aux voix.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. le Président : Le scrutin est clos.

Je vous précise que, dans le vote précédent, le rapport 2022-0959 a été voté alors qu'il avait été retiré de l'ordre du jour. Donc, le vote n'est naturellement pas pris en compte sur le dossier numéro 2022-0959. Nous nous excusons pour cette erreur.

Je mets les dossiers numéros 2022-0968 à 2022-0972 aux voix.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. le Président : Le scrutin est clos.

Je mets les dossiers numéros 2022-0973 à 2022-0977 aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. le Président : Le scrutin est clos.

Je mets les dossiers numéros 2022-0978 à 2022-0983 aux voix.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Adoptés à l'unanimité, les élus mentionnés ci-après n'ayant pas pris part au vote sur les dossiers suivants (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*) :

- n° 2022-0976 : M. Payre Renaud, délégué de la Métropole de Lyon au sein de la société Alliade habitat,
- n° 2022-0980 : Mme Panassier Catherine, membre de l'association Habitat et Humanisme Rhône.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente Vessiller.

N° 2022-0959 - Vaulx-en-Velin - Environnement - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située au lieu-dit Les Reculées - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

M. le Président : Le dossier numéro 2022-0959 a été retiré de l'ordre du jour.

Retiré de l'ordre du jour.

N° 2022-0945 - Vaulx-en-Velin - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Mas du Taureau - Procédure d'utilité publique confiée à la Société d'équipement et d'aménagement du Rhône et de Lyon (SERL) - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

N° 2022-0984 - Lyon 2ème - Concession Lyon Confluence - Suppression de la délégation du droit de préemption urbain (DPU) et du DPU urbain renforcé à la Société publique locale (SPL) Lyon Confluence sur le périmètre de la Confluence - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

M. le Président : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné madame la Conseillère Collin comme rapporteur des dossiers numéros 2022-0945 et 2022-0984 qui ont reçu un avis favorable de la commission et où beaucoup d'élus sont en conflit d'intérêt et ne prennent pas part au vote.

Je mets les dossiers aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. le Président : Le scrutin est clos.

Adoptés à l'unanimité, les élus mentionnés ci-après n'ayant pas pris part au vote sur les dossiers suivants (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*) :

- n° 2022-0945 : Mme Brossaud Claire, Mme Geoffroy Hélène, M. Godinot Sylvain, M. Guelpa-Bonaro Philippe, Mme Jannot Brigitte, Mme Vessiller Béatrice, délégués de la Métropole de Lyon au sein de la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL),
- n° 2022-0984 : Mme Baume Emeline, Mme Croizier Laurence, M. Debû Raphaël, M. Doucet Grégory, M. Kimelfeld David, M. Lungenstrass Valentin, M. Payre Renaud, Mme Vessiller Béatrice, délégués de la Métropole de Lyon au sein de la SPL Lyon Confluence.

Rapporteur : Mme la Conseillère Collin.

N° 2022-0946 - Villeurbanne - Zone d'aménagement concerté (ZAC) des Maisons Neuves - Bilan de clôture de la ZAC - Quitus donné à l'aménageur - Suppression de la ZAC - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

M. le Président : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné madame la Conseillère Edery comme rapporteur du dossier numéro 2022-0946 qui a reçu un avis favorable de la commission.

Je mets le dossier aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. le Président : Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité, M. Cochet Philippe, Mme Collin Blandine, M. Le Faou Michel, M. Payre Renaud, Mme Vacher Lucie, Mme Vessiller Béatrice, délégués de la Métropole de Lyon au sein de l'OPH Lyon Métropole habitat, n'ayant pas pris part au vote sur ce dossier (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Conseillère Edery.

Approbation du procès-verbal de la séance publique du 27 septembre 2021

M. le Président : Nous passons à l'adoption du procès-verbal de la séance publique du 27 septembre 2021 et il y a une demande d'intervention du groupe Inventer la Métropole de demain.

M. le Conseiller Geourjon : Monsieur le Président, chers collègues, l'adoption de ce procès-verbal nous permet un *flash-back* sur le conseil du 27 septembre 2021. Suite à un vœu déposé au nom de mon groupe, nous avions alors eu l'occasion de débattre autour de la nécessité de lancer un référendum sur les conditions de mise en œuvre et de renforcement de la zone à faibles émissions, la ZFE+. Je ne reviendrai pas sur les conditions grandguignolesques autour du vote de notre vœu, vœu qui n'aura finalement été rejeté qu'à une voix près (68 voix contre, 67 voix pour).

Nous prenons acte, monsieur le Président, de votre opposition à l'idée d'un referendum local, exercice de démocratie directe, pourtant cher aux militants et élus verts. Ce referendum, qui, sans remettre en cause le principe de la ZFE ni le cadre législatif concernant le renforcement de lutte contre la pollution de l'air, aurait permis d'assumer l'acceptabilité sociale et l'efficacité écologique des renforcements à venir de la ZFE.

Monsieur le Président, nous sommes des élus responsables et constructifs. Nous voulons, comme vous, améliorer la qualité de l'air et lutter contre le réchauffement climatique. Cependant, il ne faut pas confondre vitesse et précipitation. L'urgence climatique est bien là. Mais à vouloir aller trop vite, nous risquons un rejet massif du principe même de l'extension de la ZFE. Rappelez-vous les bonnets rouges en réaction à l'écotaxe et les gilets jaunes en lien avec la hausse de la taxe carbone. Dans les deux cas, au final, ce fut un recul et pas d'avancée pour l'environnement.

Aussi, nous voulons vous faire trois propositions pour améliorer le projet d'extension de la ZFE, des propositions faites suffisamment en amont, en dehors d'un dossier directement lié à la ZFE, pour que vous puissiez réellement en tenir compte. Nous sommes convaincus que nous pouvons être plus efficaces à plusieurs.

La première proposition consiste à retarder à 2028, voire 2030, l'interdiction de circulation des véhicules Crit'Air 2 dans la Métropole de Lyon, annoncée comme étant effective au 1er janvier 2026, un calendrier que vous n'avez, d'ailleurs, pas ouvert à la concertation.

Plusieurs arguments pour retarder l'entrée en vigueur de l'interdiction des véhicules Crit'Air 2. Si vous confirmez votre calendrier, cela signifie que, dans moins de 4 ans, 251 065 véhicules personnels de Grand Lyonnais devront être changés. Ceci représente une OPA (offre publique d'achat) sur le pouvoir d'achat des Métropolitains, une OPA d'un montant de plus de 5 milliards € dans les poches des Grand Lyonnais. Certes, en tenant compte du renouvellement naturel des véhicules, la facture ne serait que de 2 à 3 milliards €

Même si ce chiffre n'est qu'une estimation, il donne un ordre de grandeur. J'imagine que, comme nous, vous conviendrez que ceci n'est ni envisageable ni supportable. Ce montant, je l'ai obtenu en calculant un coût moyen d'un véhicule à parti des chiffres de la métropole de Strasbourg, qui, dans son dossier ZFE, estime le prix d'une citadine Crit'Air 1 d'occasion à 11 000 € et celle d'une familiale électrique à 31 200 €. Même avec une aide financière de la Métropole et de l'État, nous sommes face à un mur financier pour les particuliers et à un puits sans fond pour les finances de la Métropole.

Deuxième argument pour ce report d'interdiction des Crit'Air 2, au niveau cette fois écologique et environnemental. Imposer le renouvellement de ces 251 065 véhicules est aussi une aberration. C'est même de l'obsolescence programmée et réglementaire. Surtout qu'aujourd'hui la durée de vie moyenne d'un véhicule est de 9 à 10 ans. Dans le pire des cas, des véhicules achetés début 2022 devraient être changés alors qu'ils auraient seulement 4 ans. Ceci est d'autant moins satisfaisant que les émissions des véhicules Crit'Air 2 suivant la norme Euro 6, c'est-à-dire les véhicules les plus récents parmi les Crit'Air 2, sont comparables à celles d'une partie des véhicules Crit'Air 1.

Dans ce contexte, nous vous demandons de reporter l'interdiction des véhicules Crit'Air 2 à 2028 ou 2030. C'est, d'ailleurs, à échéance de 2030 que la loi climat et résilience, adoptée en 2021, prévoit d'interdire la vente des véhicules thermiques. *A minima*, il convient de lisser l'interdiction des véhicules jusqu'à leur dixième anniversaire.

Notre deuxième proposition a le même objectif d'acceptabilité sociale des mesures de restriction. Pour notre groupe, il est indispensable de mettre en place, à chaque étape du renforcement de la ZFE, une phase pédagogique d'une année sur le modèle mis en place par vos camarades écologistes de Strasbourg. Concrètement, à Strasbourg, pendant ces phases, un accompagnement renforcé est proposé et le contrôle par les forces de l'ordre se fait sans sanction, mais avec une information personnalisée.

Sans reculer sur les ambitions, ce principe permet, au contraire, à chacune et à chacun d'entre nous, d'être impliqués dès maintenant par la ZFE, tout en laissant le temps d'adapter ses pratiques de mobilités et de réaliser les démarches de demande d'aide pour le renouvellement du véhicule et cela, tout en améliorant dès à présent la qualité de l'air et donc notre santé.

Cette solution a également le mérite d'être bien plus claire et lisible pour les citoyens que de multiplier les motifs de dérogation à l'interdiction, piste sur laquelle vous vous dirigez.

Prenons exemple sur les décisions que vous envisagez pour les Crit'Air 5 : 80 % de ces véhicules devraient bénéficier d'une dérogation, transformant ainsi le principe de l'interdiction en exceptions dont les victimes seront les Grand Lyonnais appartenant à la classe moyenne, pour qui l'interdiction sera effective dès le 1er septembre 2022.

Avec une interdiction au 1^{er} septembre 2022, il y aurait donc seulement 5 mois entre le vote de la ZFE+ en mars et l'application du dispositif. Je pense qu'on peut tous être d'accord sur le fait que ce délai est trop court et n'est pas acceptable pour une partie de la population. Car, si les véhicules Crit'Air 5 ne représentent que 5 % du volume des véhicules en circulation, ils concernent près de 10 % du parc de véhicules des foyers les plus modestes. En 5 mois, il n'est pas possible de changer ses habitudes de déplacement ni financièrement de changer de véhicule.

Monsieur le Président, nous vous le demandons dans un esprit constructif, pour garantir l'acceptabilité sociale du renforcement de la ZFE, mettez en place le principe d'une année pédagogique pour chaque phase d'amplification de la ZFE. C'est l'un des deux vœux que nous présenterons en fin de Conseil, accompagnés par notre souhait de suivre les recommandations du panel citoyens sur la ZFE.

Monsieur le Président, chers collègues, par cette intervention, nous souhaitons vous faire part de nos points d'alerte et vous soumettre nos propositions qui se veulent encore une fois constructives à la fois pour nos concitoyens et pour la lutte contre le dérèglement climatique. Je vous remercie.

M. le Président : Merci de ces 7 minutes d'intervention sur l'adoption du procès-verbal du Conseil du 27 septembre 2021. C'est quand même un peu compliqué, monsieur Geourjon, pour l'organisation des débats. Je ne vais pas sur le fond de vos propos sur lesquels évidemment nous sommes prêts à débattre et qui sont intéressants, mais on ne peut pas profiter des comptes rendus pour faire des tunnels sur un sujet qui, en plus, est à l'ordre du jour puisque, comme vous le savez, il y a deux délibérations sur la ZFE actuelle et vous avez, vous l'avez dit, déposé des vœux en fin de Conseil pour en discuter. Mais là, vous nous argumentez déjà les vœux. Je ne comprends pas trop la méthode et je ne suis pas sûr qu'intervenir sur un compte-rendu sur un sujet aussi important soit, pour reprendre vos propos, "responsable et constructif".

Je mets l'adoption du procès-verbal aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. le Président : Le scrutin est clos.

(Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.)

Compte-rendu des décisions prises

N° 2022-0910 - Compte-rendu des décisions prises par le Président en vertu de la délégation de principe accordée par les délibérations du Conseil n° 2020-0005 du 2 juillet 2020 et n° 2021-0396 du 25 janvier 2021 - Période du 1er au 30 novembre 2021 - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Assemblées, affaires juridiques et assurances

N° 2022-0911 - Compte-rendu des décisions prises par le Président de la Métropole en matière d'actions en justice entre le 1er mai et le 30 novembre 2021 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération du Conseil n° 2020-0005 du 2 juillet 2020 - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Assemblées, affaires juridiques et assurances

Un intervenant : Ferme la porte !

M. le Président : Monsieur Millet, fermez ou ouvrez la porte, mais coupez le micro en tout cas !

(Rires)

M. le Conseiller Millet : Mon micro était coupé, monsieur le Président.

M. le Président: Excusez-moi. En tout cas, pour la personne concernée, merci de couper le micro et éventuellement de parler un peu mieux d'ailleurs, en mettant les formes, pour la personne qui ne va pas se dénoncer.

La parole est au groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

M. le Conseiller Blache : Monsieur le Président, chers collègues, mon intervention sera très rapide et cela vous confortera, peut-être, par rapport à la précédente, mais vous verrez c'est très court.

Nous souhaitons surtout obtenir des informations sur deux recours engagés par la Métropole contre l'État. Le premier concerne la DGF (dotation globale de fonctionnement) et le second la DCRTP (dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle).

Ma question est simple : pourquoi avez-vous engagé ces recours ? Quel est le désaccord juridique qui oppose la Métropole et l'État ? Qu'est-ce que l'on attend de tels recours ? Avez-vous essayé de régler ce différend par recours amiable ? Nous pensons que oui, donc qu'est-ce qui n'a pas pu aboutir ?

On a cru comprendre que vous étiez en froid avec le Préfet de région. On peut légitimement s'inquiéter de certains de vos actes. Le Préfet de région n'a pas vraiment apprécié votre sortie de route sur les radars. Il n'a pas non plus été tendre en dénonçant, par courrier, votre incompétence à négocier le Contrat de plan État-région.

Alors monsieur le Président, la Métropole de Lyon est avant tout une collectivité au service de ses habitants. Elle n'est pas un outil politique au service d'une idéologie. Une collectivité travaille avec des partenaires, dont l'État, bien évidemment. Comprenons-nous bien, on ne vous reproche pas de défendre les intérêts de la Métropole, bien au contraire, mais si nous pouvons faire appel au juge, car il est l'arbitre de notre droit administratif, il serait bon que ces recours soient fondés sur la protection des intérêts de votre collectivité. Aussi, c'est avec un grand intérêt que nous attendons vos éléments d'informations sur ces recours.

Je vous remercie.

M. le **Président**: Merci monsieur Blache. À nouveau, bien que je veuille bien avoir ce débat, ce n'est ni le moment ni la forme adaptés. Je rappelle les articles 91 et 92 du règlement intérieur qui permettent de déposer des questions orales et écrites, puis les commissions où l'on aurait pu naturellement apporter une réponse à vos questions, mais nous n'allons pas le faire en direct. L'ordre du jour est fait pour être respecté.

Je vous demande de bien vouloir nous donner acte de ces communications.

Je mets les dossiers aux voix.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. le Président : Le scrutin est clos.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président Bernard.

M. le Président : Monsieur Cochet, je vous laisse la parole une minute.

M. le Conseiller Cochet: Je vous remercie, monsieur le Président. Juste pour revenir sur l'intervention de monsieur Blache. Il est difficile pour nous d'avoir le détail de vos décisions lorsqu'elles sont prises lors de ce compterendu. Je rappelle que ces décisions ne sont pas discutées en commission. La demande qui est faite est donc légitime et je trouve un petit peu cavalière votre réponse. Sachez que quand il y a ce genre de débat, dans n'importe quelle assemblée, que ce soit une assemblée municipale ou où que ce soit, on répond généralement à ce genre d'interrogations.

Je vous remercie.

M. le **Président**: Très bien, monsieur Cochet. Simplement, monsieur Blache va nous écrire sa question et naturellement nous y répondrons, mais on ne répond pas en direct à une question. Même, par courtoisie, vous ne nous avez pas prévenus de la question. En plus, je vais vous faire une confidence, je n'ai pas forcément dans ma tête toutes les réponses à toutes les questions, quel que soit le sujet, en direct en Conseil de la Métropole, mais peut-être que je manque d'expérience. Au bout de 30 ou 40 ans de mandat, je serai capable de répondre à tout.

(Rires)

TROISIÈME PARTIE

Dossiers ayant fait l'objet de demandes de débats en Conférence des Présidents

N° 2022-0912 - déplacements et voirie - Métropole cyclable et apaisée - Mise en œuvre du plan d'action stationnement vélo - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Approbation de la nouvelle tarification applicable au stationnement des vélos sur l'ensemble des équipements métropolitains - Approbation des avenants aux contrats de gestion et d'exploitation de parcs de stationnement métropolitains - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Mobilités

M. le Président : Monsieur le Vice-Président Bagnon a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2022-0912. Monsieur Bagnon, vous avez la parole.

(Projection de diapositives - VOIR annexe 8 page 202)

M. le Vice-Président Bagnon, rapporteur : Merci monsieur le Président. Chers collègues, c'est pour moi, vous vous en doutez, un grand plaisir de présenter cette délibération qui va permettre à la Métropole de Lyon de rattraper un important retard qui a été pris sur la question du stationnement sécurisé, notamment par rapport à d'autres grandes métropoles et même d'autres villes françaises et européennes. Elle va permettre, aussi, de répondre à la demande extrêmement forte de nos concitoyens qui, comme vous le savez également, sont de plus en plus nombreux à utiliser le vélo, avec des vélos de plus en plus coûteux, notamment ceux à assistance électrique, qui requièrent ce type de stationnement. C'est d'autant plus important que le vol ou la peur du vol est le deuxième frein à l'usage du vélo, après le manque d'aménagements cyclables. Cette délibération vient donc apporter une réponse et un deuxième pilier de notre plan vélo que je vais vous détailler maintenant.

Dans nos ambitions, concernant les arceaux en voirie, notre objectif est de les multiplier par 4 par rapport à ceux qui étaient présents en début de mandat. On souhaite atteindre en fin de mandat 60 000 arceaux, soit 120 000 places sur le périmètre de la Métropole de Lyon. Concernant le stationnement vélo sécurisé, extrêmement attendu, on veut le multiplier par 10, pour atteindre 15 000 places de stationnement, toujours sur le périmètre de la Métropole de Lyon bien sûr. Voilà les différents types d'aménagements que nous allons mobiliser pour le stationnement sécurisé pour arriver à ces 15 000 en fin de mandat.

Sur la colonne de gauche, vous avez le nombre de places existantes en 2021, un peu après le début du mandat, et à droite les places objectifs pour 2026. On aura, bien sûr, du stationnement dans les parkings publics en ouvrage. On souhaite atteindre 5 000 places. Il y aura également du stationnement dans les infrastructures existantes qui seront reconverties en local à vélos, différents dispositifs que je ne vous détaille pas ici, pour 500 places.

Dans les parcs relais vélos TCL, on est bien sur l'intermodalité, sur laquelle aussi on a du retard, avec un objectif de 2 500 places, soit fois 5. Il y a également pour les parcs relais vélos aux abords des gares TER, avec une augmentation plus modeste et on verra si avec la région on peut aller plus loin.

Deux grosses vélos stations. Là, il faut signaler que, pour la Part Dieu, que cela avait été engagé par nos prédécesseurs à échéance 2024 et c'est tant mieux. Au total, cela fera 3 000 places sécurisées. Puis, en complément, un volume important pour répondre vraiment aux besoins au plus proche des attentes de nos concitoyens, des plus petits abris vélos et des consignes collectives un peu plus importantes sur la voirie, pour un volume de 3 250 places au total.

Simplement préciser en complément que l'on travaille à une unification de la marque du stationnement vélo métropolitain, ce qui est important pour la lisibilité de l'offre. On travaille également, et cela avait été souligné par certains d'entre vous en commission, sur un accès, des modalités d'accès, un support unique, qui sera de même extrêmement favorisant pour nos concitoyens. Voilà ce que je pouvais dire.

M. le Président : Merci. La parole est au groupe Inventer la Métropole de demain.

M. le Conseiller Geourjon : Monsieur le Président, chers collègues, une intervention plus courte que prévu. Ce qui me permet de faire un petit préambule sur la ZFE. Monsieur le Président, nous avons fait beaucoup propositions par amendements, par un vœu. Et, systématiquement, nos propositions ont été rejetées par vous-même et votre majorité, d'où la tentative de faire des propositions hors cadre pour voir si elles auront plus de succès. Nous verrons dans les jours et les semaines à venir.

Revenons à la délibération sur le stationnement vélos que nous voterons avec satisfaction. Nous sommes, effectivement, satisfaits de constater que la politique volontariste des années passées en faveur du stationnement vélo est poursuivie et amplifiée dans ce plan.

Nous regrettons, par contre, que toutes les communes ne soient pas traitées de manière équitable. En effet, il apparaît que la Ville de Lyon doive financer les deux tiers des arceaux vélo et seulement un tiers étant à la charge de la Métropole, alors même que le vélo est une compétence métropolitaine. Pouvez-vous nous expliquer cette spécificité lyonnaise par rapport aux 58 autres communes ?

Concernant les box vélo déployés sur l'espace public, le terme que vous utilisez de "mini box" ne laisse pas de doute sur le fait que vous comptiez vous inspirer du système mis en place à Grenoble. À Grenoble, il suffit que 3 personnes fassent la demande dans le même secteur pour que la Métropole installe un mini box. Est-ce que ce sera la même chose à Lyon, la même inspiration ?

La presse a réalisé une enquête sur le développement de ces mini box de l'entreprise Altinnova à Lille et Grenoble. Entre la construction et l'installation, il en ressort un coût entre 7 000 € et 8 000 € par box. À raison de 5 places par box, pour arriver à notre objectif de 3 500 places, il faudrait 650 box, soit un coût estimé de 5,2 M€. Qu'en sera-t-il réellement ? Est-ce bien le budget sur lequel vous avez construit votre projet ?

Concernant l'accessibilité des stations sécurisées vélo, cela a été rappelé par Fabien Bagnon dans ses propos introductifs, nous sommes très attachés à ce que l'ensemble des stations sécurisées soit accessible à tous avec une même carte d'accès. En effet, selon nos déplacements, nous pouvons nous trouver à côté d'une station TCL, d'un stationnement LPA, d'un stationnement Métropole de Lyon, d'un stationnement communal ou d'un stationnement TER. Nous ne pouvons pas avoir raisonnablement 4 ou 5 cartes d'accès, ou 4 ou 5 abonnements, pour stationner notre vélo. Cette harmonisation doit être la priorité de votre action. Je compte sur vous, monsieur le Président, pour que votre hémisphère droit de Président du SYTRAL, puisse se mettre d'accord rapidement avec votre hémisphère gauche de Président de la Métropole, afin qu'au moins les stationnements sécurisés vélo de la Métropole et du SYTRAL soient accessibles avec la même carte, très rapidement, idéalement d'ici la saison estivale.

Vous avez évoqué, enfin, la possibilité de confier la gestion et l'exploitation de l'ensemble de l'offre stationnement sécurisé vélo sur la Métropole à un seul et unique prestataire. Par ailleurs, vous êtes actuellement en train de prolonger les délégations de services publics des délégataires des parcs de stationnement automobile afin qu'elles arrivent à terme en même temps, aux alentours de 2023, 2024. Il va donc falloir rapidement savoir si les nouveaux marchés liés aux parcs de stationnement intègrent ou non le marché du stationnement vélo. C'est notamment un enjeu critique et important pour LPA qui est le premier opérateur concerné.

Dernière question : pour un même parking, y aura-t-il un opérateur différent selon qu'il s'agit d'un stationnement auto ou d'un stationnement vélo ? Si vous retenez l'option d'un opérateur unique pour l'ensemble des stationnements vélo sur le territoire métropolitain, nous serons particulièrement vigilants quant au choix de l'opérateur retenu. Je vous remercie.

- M. le Président : Merci beaucoup. La parole est au groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile
- **M. le Conseiller Quiniou :** Monsieur le Président, monsieur le Vice-Président, cher Fabien, chers collègues, tout d'abord, je commencerai mes propos par ne pas partager du tout les propos de monsieur Bub, qui sont vraiment très caricaturaux : "Je suis écologiste, je fais du vélo". Malheureusement pour monsieur Bub, le vélo existait avant l'écologie, car je pense que l'on peut attribuer l'écologie à Ernst Haeckel en 1866. C'est-à-dire que le premier vélocipède à pédales existait déjà. Et quand bien même, si les écologistes ont récupéré l'écologie en en faisant de la politique et qu'il a fallu inventer l'écologue, qui est le vrai spécialiste de l'écologie désormais, on ne peut réduire l'utilisation du cycle à l'écologiste.

Monsieur Da Passano, deux mots aussi. Si vous avez peur pour vos pauvres cyclistes, qu'ils aient une montée à faire et que ce soit vraiment trop dur pour eux, sachez que les vrais cyclistes aiment les montées. Il suffit de se balader en montagne l'été sur les petites routes de col pour voir à quel point il est intéressant de faire des montées. Non, ce qui est dur monsieur Da Passano, c'est de se faire voler son vélo. Et là, c'est un vrai traumatisme de retrouver un arceau vélo vide, sans sa pauvre bicyclette ou de retrouver un vélo complètement dégradé. C'est pour cela que cette délibération, qui parle de la préservation du vol de nos chères bicyclettes, est particulièrement importante. On parle de stationnement sécurisé. L'arceau n'en fait pas partie. Il aide à attacher son vélo, mais il ne sécurise que très peu les vélos malheureusement. C'est pourquoi, avoir de nouveaux dispositifs de sécurisation est particulièrement important.

Comme d'habitude, monsieur Geourjon a dit à peu près tout ce que je voulais dire. Cela va m'éviter de revenir sur la spécificité de Lyon et du financement des arceaux par rapport aux autres communes qui, elles, se voient complètement financées. Sur ces propos, je pense que monsieur le Vice-Président donnera des éléments.

Je vais revenir sur quelques points précis, notamment la prise en compte des arceaux communaux, car dans nombre de projets communaux, il y a à chaque fois, que ce soient les équipements sportifs ou culturels, la mise en place de parkings qui donnent sur des espaces publics qui sont équipés en arceaux, qui sont, d'ailleurs, plus ou moins adaptés. Je pense vraiment que le Villemotte est parfait, le modèle Villemotte pour avoir de multiples points de sécurisation. Il serait bien que la Métropole demande aux communes d'avoir aussi ces chiffres d'arceaux communaux pour avoir un réel état de l'ensemble des arceaux disposés sur le territoire de la Métropole.

Deuxième point : l'accompagnement des projets communaux où il apparaît, monsieur Charmot en avait fait état en commission, que parfois des contrats de d'autres services de la Métropole que les services vélo, viennent un petit peu mettre des bâtons dans les roues -ou en tout cas entre les rayons- et bloquent le développement. Ce serait donc bien que les services de la Métropole se coordonnent.

Enfin, sur la question des dispositifs d'accès unifié, évidemment, nous sommes très en attente et très favorables à ces dispositifs. Mais je pense que la réflexion devrait aussi se poser sur la différence entre stationnement temporaire (quand on va quelque part et que l'on pose son vélo) et stationnement résidentiel et que même s'il y a une carte unifiée, il serait important de pouvoir faire la différence entre un stationnement résidentiel, où là on peut imaginer une tarification -et c'est normal, c'est une vraie nécessité que de pouvoir ranger son vélo à côté de son domicile, mais cela peut avoir un coût- alors que si on veut continuer à pouvoir préserver l'utilisation la plus grande du vélo, il faut pouvoir stationner quasiment librement n'importe où, sans tarif.

Voilà, chers collègues, ce que je voulais dire sur cette délibération et, bien évidemment, vous faire savoir que mon groupe votera favorablement sur ce sujet. Je vous remercie.

- M. le Président : Merci. La parole est au groupe des Écologistes.
- **M. le Conseiller Vieira**: Merci monsieur le Président. Mes chers collègues, 9 millions de locations de Vélo'v, 3,5 millions de passages sur les quais du Rhône au pont Wilson, 1,8 million sur le cours Gambetta. Les chiffres du vélo en 2021 dans notre Métropole sont historiques.

Au total, 38 millions de déplacements ont été comptabilisés. Une hausse de 21 % par rapport à 2020 et de 36 % par rapport à 2019. Nos concitoyens l'ont bien compris. Le vélo est un mode de déplacement extrêmement performant en agglomération, particulièrement face à la congestion inévitable de nos villes.

À ceux qui veulent de l'écologie scientifique, en voici : en 2019, une étude a mis en lumière les retombées bénéfiques du vélo, les évaluant à 18 centimes par kilomètre par passager alors qu'à l'inverse, la voiture a un coût négatif de 11 centimes d'euro du kilomètre.

L'augmentation du trafic vélo dans la Métropole est, nous en convenons, un mouvement de fond que l'on observe plus largement. Mais, par nos actions, nous avons la responsabilité de l'accompagner et de l'amplifier. Nous avons pérennisé 100 km de couronne à pied et lancé les Voies lyonnaises pour offrir des infrastructures de qualité. Nous avons mis en place les *free* Vélo'v pour prêter aux jeunes et aux étudiants gratuitement un vélo. Nous facilitons l'intermodalité avec l'emport dans le tramway. Bref, les actions sont nombreuses et elles visent à faire émerger un système global et cohérent, en s'appuyant sur un triptyque essentiel : la création et la sécurisation des infrastructures, l'accompagnement des usagers et les services proposés.

C'est sur ce dernier volet que la présente délibération concrétise nos engagements de campagne. Par ce plan de stationnement vélo, nous allons tripler, d'ici 2026, le nombre d'arceaux actuels en ville pour le porter à 60 000. Et face au fléau que représente le vol de vélo et qui est, malheureusement, souvent dissuasif pour la pratique, nous allons multiplier par 5 l'offre de stationnements sécurisés. Ce seront 15 000 places d'ici la fin du mandat.

L'enjeu réside également dans la lisibilité et la facilité d'accès aux services. En commission déplacement, notre collègue Michèle Vullien a, d'ailleurs, pris un exemple très parlant : celui de la gare d'Oullins où cohabitent à quelques mètres le parc relais vélos TCL et celui TER. Ils ont des conditions d'accès différentes, des tarifs différents. Si bien que l'un est très souvent vide et que l'autre est très souvent plein. C'est pourquoi nous proposons de rassembler sous une marque commune les différentes offres existantes, à court terme, pour les équipements métropolitains et à moyen terme, pour ceux des partenaires tels que l'AOMTL, la région ou la SNCF. L'objectif est qu'ils puissent être accessibles avec un support existant tel que la carte Tecely ou la carte Oùra.

Nous instaurerons également une tarification unique, à partir du 1^{er} août prochain, dans tous les parcs métropolitains, avec des montants très abordables, tels qu'un abonnement annuel à 60 €, soit 5 € par mois. Nous prendrons en compte les vélos dits "spéciaux", tels que les vélos cargos, car ils sont amenés à se développer très fortement, notamment avec l'amplification de la ZFE. Alors, ne caricaturez pas, on n'a pas dit que tout le monde devait être sur un vélo! Mais pour beaucoup des solutions existent et il est temps de changer de paradigme, car le tout voiture est une impasse. Certains continuent pourtant d'y croire, nous reprochant d'être dogmatiques et idéologiques. Je ne crois pas que ce soit du dogmatisme que de mettre 2,6 milliards € dans le plan du SYTRAL qui n'avait jamais atteint un tel montant, et plus de 300 M€ dans les modes actifs. Les mêmes milliards que certains auraient souhaité investir dans un périphérique. Ce projet climaticide est dépassé.

J'ai entendu d'autres dire que nous devrions agir de manière "raisonnée". Mais c'est bien ce que nous faisons. Parce que la raison, mes chers collègues, c'est de voir les catastrophes naturelles qui s'enchaînent et le climat qui se dérègle, c'est voir la pollution de l'air tuer prématurément chaque année 40 000 personnes dans notre pays. Alors oui, agir de manière raisonnée, c'est prendre ses responsabilités et changer de modèle de déplacement. C'est le mandat que nous avons reçu des électrices et des électeurs en juin 2020 et c'est ce que nous continuerons à faire dans les années à venir. Je vous remercie.

M. le Président: Merci. Monsieur le Vice-Président Fabien Bagnon, souhaitez-vous répondre?

M. le Vice-Président Bagnon : Merci monsieur le Président. Merci chers collègues pour vos interpellations. C'est un véritable plaisir d'avoir un consensus sur ce sujet et puis également de bénéficier de vos compléments, notamment en commission. Il y a d'ailleurs un certain nombre de réponses qui vous ont déjà été apportées, mais je comprends que vous ayez envie d'y revenir ici.

Concernant Lyon, oui, c'est effectivement un choix, notamment d'équité territoriale. Il y avait énormément de stationnements d'arceaux qui avaient été déployés, notamment dans la centralité, et il y avait un souhait de poursuivre et d'accélérer le déploiement en périphérie et du coup de ne pas pénaliser. On a clairement favorisé les communes périphériques sur ce sujet.

Concernant les box, on s'est inspirés, non pas de l'exemple grenoblois, ou en tout cas pas que de lui, parce que j'ai bien demandé aux services de travailler et d'aller voir les meilleures pratiques françaises et européennes pour définir et choisir nos matériels. On aura l'occasion d'y revenir.

Quant à la question de l'intermodalité, bien sûr Bruno Bernard traite les deux sujets en sa qualité de Président du SYTRAL AOMTL et de Président de la Métropole, mais j'ai moi-même, et je voulais également le préciser, une délégation à l'intermodalité transports en commun-vélo, qui permet de regarder ces sujets avec une grande vigilance, vous vous en doutez.

Concernant le débat sur les vrais cyclistes, bien sûr je ne rentrerai pas là-dedans. Notre souhait est bien de permettre à tous ceux qui veulent, et qui peuvent faire du vélo, et au plus grand nombre, de pouvoir accéder à ce mode de déplacement et à ce loisir au quotidien. Donc on réalise bien des infrastructures et on apporte des services qui permettent à des enfants, à des personnes âgées et au grand public d'y avoir accès.

J'ai bien noté enfin la question du renforcement du travail avec les maires qui avait déjà attiré mon attention. J'avais ressenti un vif intérêt sur ces sujets. En commission, vous avez attiré notre attention sur un certain nombre de points. Nous en avons bien pris note et nous les traiterons. Voilà ce que je pouvais dire en réponse.

M. le **Président**: Merci pour ces trois interventions très pertinentes et très précises. Un certain nombre de réponses ont été apportées. Nous aurons l'occasion de reparler d'autres sujets sur lesquels nous n'avons peut-être pas été totalement complets, notamment sur la question qu'a soulevée monsieur Quiniou du résident et de la temporalité en termes de stationnement parce que c'est un vrai sujet et celle qu'a soulevée monsieur Geourjon sur le type de concessions voitures, vélos, unicité, on y travaille et on espère pouvoir vous apporter des éléments positifs assez rapidement sur ces points-là.

Dans cette délibération, je tiens quand même à souligner qu'on va multiplier par 6 le stationnement sécurisé, ce qui est assez énorme.

Ce dossier fait l'objet d'une note pour le rapporteur :

- "Dans l'objet, il convient de supprimer "Approbation des avenants aux contrats de gestion et d'exploitation de parcs de stationnement métropolitains".
- À la fin du 5° Tarification des différents services du II Le plan d'action stationnement vélo, il convient d'ajouter le paragraphe suivant :

"Ces évolutions seront intégrées par avenants aux contrats de gestion et d'exploitation des parcs de stationnement métropolitains concernés, par délibération séparée."

- Dans le dispositif :
 - > 1° Approuve, il convient de supprimer le paragraphe suivant :
- "c) les avenants aux contrats de gestion et d'exploitation de parcs de stationnement métropolitains au sein desquels il existe une offre de stationnement vélo sécurisée."
 - 2° Autorise, il convient de supprimer "à signer lesdits avenants et".
 - Il convient de supprimer les avenants aux contrats de gestion et d'exploitation des parcs de stationnement métropolitains joints au dossier."

M. le Président : Je mets le dossier aux voix.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. le Président : Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BAGNON

N° 2022-0913 - **déplacements et voirie** - Parcs de stationnement Villette et Perrache - Avenant n° 5 à la convention de délégation de service public (DSP) - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Commande publique

M. le **Président**: Monsieur le Conseiller Monot a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2022-0913, avec un avis favorable de la commission. On est toujours sur les parcs de stationnement, ce coup-là Villette et Perrache, et il y a une demande d'intervention du groupe Communiste et républicain.

M. le Conseiller Debû : Merci. Monsieur le Président, messieurs les Vice-Présidents, l'articulation entre les modes de transport lourd, en l'occurrence le train, et les déplacements à vélo participe pleinement à nos objectifs en termes de mobilité, dont nous venons de débattre, et qui, apparemment, font l'unanimité.

Permettre à des travailleurs qui habitent loin, souvent en dehors de la Métropole, leur permettre de laisser leur vélo en toute tranquillité à proximité de gare participent à encourager, à faciliter le développement des modes doux. Monsieur Bagnon vient de l'expliciter.

Cela s'inscrit dans une politique plus large qui s'appuie sur l'ensemble des infrastructures déjà existantes ou en devenir, et sur l'ensemble des acteurs du secteur, le SYTRAL, la SNCF, LPA, la région, les communes et bien sûr la Métropole.

Je voudrais, toutefois, faire une petite proposition aux Vice-Présidents Bagnon et Kohlhaas, en particulier sur les vélos stations des gares de Part-Dieu et de Perrache, sujet donc de cette délibération. En effet, l'image et la logique qui prévalent dans les parcs relais du SYTRAL rendent les parkings gratuits pour les abonnés des TCL qui laisseraient leur véhicule pour emprunter le réseau. Il nous paraîtrait pertinent de dupliquer ce système aux abonnés des TER en ce qui concerne le stationnement sécurisé de leur vélo sur ces deux parkings, ces deux vélos stations.

Il y aura sûrement, bien sûr, un manque à gagner, mais nous savons tous que les recettes des usagers des vélos stations sont loin de couvrir le coût réel de ceux-ci. En effet, les tarifs acceptés par les usagers des vélos stations sont inférieurs à l'amortissement des investissements et au coût de l'exploitation. Donc, leur viabilité économique n'est assurée que dans le cadre global de l'exploitation des parkings. Dit autrement, ce sont les automobilistes qui assurent l'équilibre économique de ces équipements, ce qui ne nous choque absolument pas.

Je rappelle, d'ailleurs, que les coûts d'exploitation des parcs relais du SYTRAL ne sont évidemment pas neutres non plus et qu'ils sont portés par l'ensemble des usagers des TCL, même ceux qui ne prennent pas leur voiture ou qui ne la laissent pas, avant de prendre tramway ou métro.

Ainsi, dans l'esprit du développement des modes doux, et notamment l'articulation avec les modes lourds, nous devrions pouvoir explorer la possibilité de passer, à tout le moins les deux vélos stations des deux gares de Lyon, en gratuité pour les abonnés des TER. En espérant que cette proposition puisse trouver un écho parmi notre assemblée, nous voterons bien évidemment cette délibération. Je vous remercie.

M. le Président : Merci. Cela ne concerne pas tout à fait la délibération, mais le sujet est intéressant et, naturellement, nous aurons l'occasion d'en rediscuter. Il y a aussi un acteur en plus que vous n'avez pas cité, qui est la région, puisque c'est lié au TER. Mais, naturellement, si on peut rendre tout cela cohérent, ce sera un gros plus pour les habitants de nos communes.

Je mets le dossier aux voix.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. le Président : Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller Monot.

N° 2022-0914 - déplacements et voirie - Zone à faibles émissions (ZFE) professionnelle véhicules utilitaires légers (VUL) et poids lourds (PL) - Soutien aux dispositifs d'accompagnement des entreprises (2022-2024) menés par la Chambre des métiers et de l'artisanat Auvergne-Rhône-Alpes (CMA AURA) Lyon Métropole et la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) Lyon Métropole - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Mobilités

N° 2022-0915 - déplacements et voirie - Ajustement du règlement des aides et du cadre dérogatoire de la zone à faibles émissions (ZFE) professionnelle (véhicules utilitaires légers et poids lourds) - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Mobilités

M. le Président : Monsieur le Vice-Président Kohlhaas a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2022-0914 et 2022-0915. Monsieur Kohlhaas, vous avez la parole.

M. le Vice-Président Kohlhaas, rapporteur : Merci monsieur le Président. On parle beaucoup de la ZFE en ce moment et de son amplification pour les particuliers dans les médias, et même au sein de ce Conseil de la Métropole, oubliant, sans doute, que la concertation sur cette ZFE et son amplification sont en cours jusqu'à la mimars. Et nous n'allons pas prendre de décisions avant la fin de cette concertation, ce qui, vous l'avouerez, ne serait pas très démocratique. Beaucoup des décisions seront prises à l'issue de la concertation, mais nous en reparlerons sans doute demain.

En attendant, il existe une ZFE mise en place par nos prédécesseurs par une délibération de 2019, avec une première étape au 1^{er} janvier 2020 et une deuxième étape au 1^{er} janvier 2021 et qui concerne les professionnels. Cette ZFE a été plus ou moins efficace. Plutôt moins que plus. Moins dans le sens où elle n'a pas eu beaucoup d'effets en matière d'amélioration de la qualité de l'air et elle n'a pas eu non plus beaucoup d'effets en matière de pratiques des entreprises. L'enveloppe qui avait été prévue pour les dispositifs d'aide a été très peu consommée, beaucoup moins que ce qui était prévu.

Nous avons donc entamé une concertation avec les milieux socio-économiques, les associations, fédérations de toutes les entreprises, les chambres consulaires, les syndicats, enfin bref, depuis plus d'un an maintenant, pour essayer de travailler avec eux sur ce qu'on pourrait faire pour les accompagner sur la ZFE actuelle et sur son amplification à venir dans quatre ans, et ce que l'on devait mettre en place. C'est l'objet de ces deux délibérations.

La première propose que l'on finance à la Chambre des métiers et de l'artisanat (CMA) et à la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCI), dans chacune d'entre elles, un poste d'agent chargé de conseil en mobilité pour accompagner les entreprises. Ces chambres consulaires ont une capacité à connaître les besoins et les moyens de toutes les entreprises et en particulier des petites et moyennes entreprises que nous souhaitons cibler pour les accompagner. Donc, nous proposons de créer un poste dans chacune de ces chambres consulaires. Il y en a un qui existait déjà auparavant donc c'est un renouvellement au niveau de la CMA et d'en créer un au niveau de la CCI pour faire ce conseil en mobilité.

La deuxième délibération est une adaptation du règlement des aides. Le règlement des aides, c'est le règlement qui explique à qui on donne, qui on accompagne, au sujet des entreprises toujours, pour effectivement faire évoluer sa pratique de mobilité ou son véhicule. L'objet de cette délibération est :

- d'ajouter une aide complémentaire de 1 000 € pour la mise au rebut d'un véhicule pour les demandeurs localisés dans les ZFE. Ce qui permet de déclencher, en plus, la surprime ZFE de l'État,
- d'augmenter l'aide à destination des triporteurs et des vélos cargos ou autres remorques pour les versions électriques jusqu'à 3 000 € et pour les versions mécaniques jusqu'à 1 000 € parce qu'un certain nombre de petits artisans se mettent de plus en plus à la vélogistique et d'entreprises de vélogistique aussi d'ailleurs,
- de créer une aide supplémentaire, qui n'existait pas dans le règlement des aides, pour le rétrofit d'un véhicule, de 3 000 € pour un VUL (véhicule utilitaire léger) et de 6 000 € pour un PL (poids lourd). Je vous rappelle que le rétrofit est la transformation d'un véhicule diesel en véhicule GNV (gaz naturel pour véhicules) ou véhicule électrique,
- d'élargir le périmètre des bénéficiaires de la ZFE. Je crois que c'est extrêmement important. Ce qui montre une nouvelle vision de la politique métropolitaine aux entreprises qui interviennent dans le périmètre de la ZFE, mais ne sont pas sur le territoire de la Métropole et en particulier de commencer dans le cadre du territoire du SCOT, c'est-à-dire du SEPAL, avec les communautés de communes qui sont avec nous dans le même SCOT, c'est-à-dire la communauté de communes de l'est lyonnais. Donc des entreprises artisanales ou des petites entreprises qui interviendraient dans la ZFE avec un minimum de 20 % de chiffre d'affaires dans ce périmètre pourraient être éligibles aux aides la Métropole. C'est une nouveauté puisque cela n'existait pas avant,
- d'intégrer aussi dans la liste des bénéficiaires des dérogations permanentes les associations reconnues d'utilité publique
- de proroger sa pleine dérogation temporaire de trois ans, jusqu'au 31 décembre 2025 sous réserve que le bénéficiaire en effectue la demande,
- d'ajouter à la liste des dérogations, de 12 mois renouvelables, les bénéficiaires justifiant d'une commande d'un véhicule autorisé dans la ZFE, mais dont le délai de livraison est trop important. C'est pour une répondre à une situation de saturation du marché,
- de proroger jusqu'au 31 décembre 2022 les dérogations individuelles, toujours sous réserve d'une demande évidemment,
- de renouveler pour 12 mois les dérogations individuelles qui ont été octroyées le 1^{er} janvier 2021 et le 1^{er} février 2022 qui n'ont pas encore fait l'objet d'une demande de renouvellement,
- d'octroyer toutes les dérogations pour un délai de 12 mois, sous réserve que le bénéficiaire en fasse la demande,
- de conditionner toutes ces prorogations aux démarches d'inscription sur le site de la Métropole, via Toodego,
- de relancer la région, puisque, pour l'accompagnement des structures socio-économiques, nous avions une convention avec la région Auvergne-Rhône-Alpes. Nous avions conventionné, dans une convention cadre de février 2020, pour cofinancer ces dispositifs d'accompagnement. Donc nous devons solliciter la mise en œuvre de cette convention par la région. Nous nous étions engagés, chacun, pour 1 M€.

Ce règlement des aides fixe aussi l'ensemble des bénéficiaires et des véhicules éligibles, etc. et le modèle de convention type pour une demande.

- **M.** le **Président**: Merci monsieur le Vice-Président. Il y a sept demandes d'intervention, à commencer par le groupe Communistes et Républicains.
- M. le Conseiller Millet: Monsieur le Président, chers collègues, monsieur le Vice-Président, ces deux délibérations tiennent compte de l'expérience de la ZFE professionnelle et du faible recours aux aides mises en place en 2019, à partir de la concertation, notamment avec les chambres des métiers et de l'artisanat régionales et la Chambre de commerce et d'industrie de la Métropole, sur l'évolution des aides comme des dispositifs d'accompagnement. Cette concertation a montré une méconnaissance des aides et des offres de véhicules ainsi que des contraintes techniques ou économiques, bien que cela ne concernait alors que des professionnels.

La délibération numéro 2022-0914 associe donc la CMA et la CCI à l'accompagnement des professionnels, que nous finançons, et la délibération numéro 2022-0915 élargit et prolonge les dérogations, renforce les aides et élargit leur périmètre aux territoires au sein de la Métropole pour des acteurs économiques ayant une activité dans la ZFE.

Souhaitons qu'elle permette d'accompagner positivement les milliers d'artisans et commerçants qui sont aujourd'hui contraints par la ZFE. Nous espérons aussi que le Vice-Président trouvera comment prendre en compte les demandes des collectivités locales qui ne sont toujours pas éligibles dans ce règlement des aides.

Mais ces délibérations montrent que nous avons besoin, sur la démarche ZFE, de temps pour associer les utilisateurs et donc de trouver les bons relais pour les accompagner. Ces questions se poseront de manière encore plus forte pour les particuliers et il faut en tenir compte en imaginant les conditions d'accompagnement à la hauteur des défis : 20 000 personnes en 2022 pour les 5+, 45 000 ensuite pour les Crit'Air 4, 150 000 pour les Crit'Air 3. Sans parler des Crit'Air 2 pour lesquels il faut s'interroger.

La prochaine délibération pour les 5+ doit mettre l'accent sur l'accompagnement des personnes et profiter d'un volume encore limité pour établir une relation avec chaque propriétaire concerné et pour identifier au mieux l'accompagnement nécessaire.

Enfin, la délibération numéro 2022-0915 crée une aide au rétrofit de 3 000 € pour un véhicule utilitaire léger. Le rétrofit gaz, éthanol ou électrique se développe et peut constituer une réponse intéressante, autant d'un point de vue social qu'environnemental, pour les particuliers.

Nous souhaitons connaître la capacité de la filière à répondre à une forte demande potentielle et comment nous pourrions l'accompagner. Ce renforcement de l'accompagnement des professionnels nous interroge donc sur le constat partagé des limites de la concertation citoyenne en cours, que nous prolongeons de quelques semaines. Sans doute faudra-t-il, après les périodes électorales, inventer d'autres outils et une démarche plus de proximité, s'appuyant sur tous les intermédiaires possibles.

Si nous ne voulons pas interdire, il nous faudra des moyens considérables pour accompagner et nous donner le temps nécessaire pour cela. Je vous remercie.

M. le Président : Merci. La parole est au groupe Synergies-Métropole.

M. le Conseiller Vergiat : Monsieur le Président, chers collègues, j'interviens au nom du groupe Synergies sur les deux rapports relatifs à la zone à faibles émissions pour les professionnels qui concernent les véhicules utilitaires légers et poids lourds.

Tout d'abord, pour vous dire que nous voterons favorablement ces deux rapports. Ils s'inscrivent dans les pas de décisions du précédent mandat et viennent améliorer les dispositifs à destination des professionnels.

Ensuite, pour prendre date. La concertation sur les prochaines étapes de la ZFE est en cours. Plusieurs communes sont en train de voter leur avis au sein de leurs conseils municipaux. Notre Conseil sera ensuite amené à délibérer en mars. Il ne s'agit donc pas aujourd'hui de faire le débat avant le débat. Simplement de poser quelques jalons.

Sur les fondamentaux, à savoir la lutte contre la pollution de l'air pour préserver la santé et l'environnement, ainsi que sur le principe de la ZFE, qui est, d'ailleurs, inscrite dans la loi, vous ne trouverez personne sur ces bancs pour s'y opposer. C'est un sujet qui fait consensus et qui faisait déjà consensus à la fin du dernier mandat. Personne ici ne défend les voitures polluantes.

Mais il ne s'agit pas de confondre le pourquoi et le comment. Ce qui nous inquiète, à ce stade, concernant les prochaines étapes est :

- le manque de communication auprès des personnes concernées,
- l'accélération du calendrier prévu par la loi, simplement pour être les premiers de la classe,
- l'accompagnement annoncé pour les particuliers qui n'est pas à la hauteur des enjeux en matière de justice sociale.
- les problèmes liés au contrôle. Personne n'est dupe. Vous allez solliciter les polices municipales,
- le développement insuffisant des alternatives à la voiture individuelle. Je pense au covoiturage, à l'autopartage, au métro, aux parkings vélo sécurisés, aux parkings relais, pour permettre une intermodalité, etc.

Ce qui nous paraît le plus alarmant, c'est votre objectif d'interdiction des Crit'Air 2 en 2026. Cette étape n'est pas prévue par la loi. Or, cette catégorie représente 40 % des véhicules en circulation sur notre territoire. Même en tenant compte du renouvellement naturel du parc automobile, il restera plus de 200 000 véhicules Crit'Air 2 à mettre au rebut avant l'heure sur notre Métropole. C'est de l'obsolescence programmée à grande échelle. Pour des écologistes, c'est un peu un comble. Je ne parle même pas des 190 000 navetteurs quotidiens, qui n'habitent pas la Métropole, mais qui entrent et sortent tous les jours.

Cette marche de 2026 est impossible à franchir telle quelle. Le rétrofit n'est qu'à ses balbutiements. Les tarifs des véhicules dits propres sont encore prohibitifs. Il serait plus adapté de prévoir un dispositif glissant pour l'interdiction

des Crit'Air 2 en fonction de leur année de mise en circulation. Nous craignons, quel que soit le symbole pour l'affichage, pour être à nouveau les premiers, sans tenir compte des réalités économiques et sociales. Un symbole que vous serez contraints de vider de sa substance, par un régime dérogatoire ultra étendu, qui nuira à la lisibilité du dispositif et qui sera par ailleurs difficilement contrôlable et source de recours.

Ne serait-il pas temps d'envisager de sortir du dogmatisme pour revenir à un peu plus de pragmatisme sur un sujet d'une telle importance pour notre santé et notre environnement comportant de tels impacts pour les habitants de notre Métropole ? Je vous remercie monsieur le Président.

- M. le Président : Merci. La parole est au groupe Inventer la Métropole de demain.
- **M.** le Conseiller Geourjon : Monsieur le Président, chers collègues, je m'associe en grande partie aux propos de messieurs Millet et Vergiat. J'avais eu l'occasion d'en parler sur le procès-verbal du Conseil de septembre 2021. Je vois que ces inquiétudes sont partagées.

Je vais donc rester cette fois-ci plus sur la délibération et sur la ZFE professionnelle.

Nous approuverons ces deux délibérations d'ajustement de la ZFE professionnelle.

Ces délibérations vont permettre de revaloriser les montants des aides au changement de véhicule pour les professionnels avec l'instauration d'une aide spécifique supplémentaire, dans le cadre d'une mise au rebut de l'ancien véhicule. Cela me paraît être une très bonne chose, aussi bien sur un plan financier pour l'entreprise que sur un plan environnemental. De même, la création d'une aide au rétrofit, qui permet de donner une deuxième vie à des véhicules, aura un impact lui aussi très favorable au niveau environnemental.

À l'occasion de ce rapport, nous souhaitons rappeler que les aides de la Métropole aux professionnels et aux acteurs économiques font l'objet -et cela a été appelé par monsieur Kohlhaas- d'un co-financement à hauteur de 50 % par la région Auvergne-Rhône-Alpes. Le renforcement de notre partenariat avec la CCI et la CMA est une bonne chose. Cela permettra d'améliorer l'information auprès des professionnels et d'augmenter ainsi le recours aux aides de la Métropole et de la région.

Enfin, l'élargissement du périmètre géographique éligible à l'aide est, effectivement, nécessaire pour accompagner les entreprises en première couronne du territoire métropolitain et qui ont une activité significative sur le territoire de la Métropole. Nous espérons que ce périmètre sera prochainement étendu à l'ensemble des territoires limitrophes de la Métropole, au-delà des intercommunalités de la Communauté de communes du pays de l'Ozon et de la Communauté de communes de l'est Lyonnais. Il en va de l'équité territoriale. Mais nous souhaitons que vous entamiez des discussions avec ces deux intercommunalités, puis d'autres par la suite, pour qu'elles cofinancent ces aides. Car, en effet, ces intercommunalités bénéficient directement des recettes fiscales des entreprises qui sont implantées sur leur territoire. Il nous paraît donc normal, qu'aux côtés de la Métropole et de la région, elles participent, aussi, au financement de ces aides destinées aux acteurs économiques qui sont sur leur territoire.

Enfin, nous souhaitons que ce périmètre élargi pour les professionnels le soit aussi pour les particuliers. Je veux parler ici des personnes ayant un contrat de travail avec une entreprise installée dans le périmètre de la ZFE. De même pour des étudiants ou des alternants dont l'établissement serait installé dans le périmètre de la ZFE. Il y a, là aussi, un enjeu d'équité du territoire, puisque ces actifs ou ces étudiants, qui viennent sur le territoire métropolitain pour leur activité, participent au dynamisme et à la richesse du territoire métropolitain. Nous ne devons pas les oublier. Nous ne pouvons pas ne pas les aider au passage au renforcement de la ZFE. Je vous remercie.

- M. le Président : Merci. La parole est au groupe Progressistes et Républicains.
- M. le Conseiller Da Passano: Monsieur le Président, mes chers collègues, par cette délibération vous souhaitez décider de la montée en puissance du système d'aides aux entreprises et associations concernées par la ZFE. C'est un dispositif que nous avions d'ailleurs, comme cela a été rappelé à plusieurs reprises, mis en place au mandat précédent en 2019. Nous ne pouvons que nous réjouir de cette évolution favorable qui va dans le sens des positions que nous portons aujourd'hui depuis plusieurs mois.

Le dispositif précédent, que vous n'avez pas manqué de critiquer, n'était, certes, pas parfait, mais il avait au moins le mérite de lancer un nouveau chapitre avec un système qui était encore à l'époque très peu utilisé en France. Je me permettrai cependant de noter quelques points.

Monsieur Kohlhaas disait tout à l'heure que nous avons partiellement échoué dans la sensibilisation des entreprises. Je rappelle quand même qu'entre octobre 2019 et juillet 2020, c'est-à-dire les dossiers qui peuvent être imputables à l'ancienne majorité, les montants délibérés sont égaux à ceux votés depuis. Cela signifie qu'en 9 mois, nous avions instruit pour 215 000 € d'aides et que vous avez fait à peu près autant en deux ans. Si depuis

deux ans vous aviez suivi le rythme que nous avions mis en place en 2019-2020, le montant total des aides accordées serait donc aujourd'hui plus de deux fois supérieur. Certes, cela resterait bien évidemment insuffisant et le dispositif mis en place en 2019, lorsque nous étions l'une des premières grandes agglomérations à l'utiliser, était sans aucun doute perfectible. Mais certains membres de l'Exécutif, monsieur Kohlhaas en tête, ont passé les deux dernières années à accumuler les caricatures sur ce que nous aurions fait très mal alors même que ce dispositif a été travaillé et voté par certains élus qui sont aujourd'hui, monsieur le Président, membres de votre Exécutif.

Plutôt que d'essayer sans cesse de dénigrer et de culpabiliser, il eût été plus judicieux d'aller vers les acteurs concernés. Ils vous auraient probablement dit que le vélo cargo ce n'est probablement pas la bonne solution pour les artisans du BTP.

Vous avez donc, dès votre installation, insisté sur le fait que notre dispositif était inopérant, sans le changer et sans essayer, au cours des deux dernières années, de l'améliorer. Après avoir perdu deux ans, nous sommes donc aujourd'hui dans cette situation que nous regrettons.

Enfin, permettez-moi d'évoquer l'actualité des mois à venir concernant l'amplification de ce dispositif qui a été voté il y a quasiment un an. En commençant par un principe simple que nous ne cessons et que nous ne cesserons de répéter : pour nous la ZFE, zone de faibles émissions, c'est oui, mais la ZFE, zone de forte exclusion, c'est non!

Nous sommes le premier groupe à avoir pris en compte l'aspect social de ces mesures et nos propositions sont toujours allées dans le sens d'une meilleure prise en compte des classes moyennes et des personnes à revenus modestes. Vous aviez, d'ailleurs, refusé d'intégrer nos amendements qui allaient dans ce sens en mars 2021.

Malheureusement, les faits sont têtus. Nous arrivons fin janvier 2022. La première étape de mise en œuvre de la nouvelle ZFE doit commencer d'ici quelques mois et, concernant les dérogations et les aides apportées, nous ne connaissons que les quelques éléments rapportés lors de la dernière Conférence métropolitaine des maires il y a quelques jours. Les Conseillers métropolitains que nous sommes n'ont toujours pas eu le moindre début du commencement d'une délibération à voter pour que les Grand Lyonnais propriétaires de véhicules très polluants puissent se saisir de ces nouvelles aides, alors même que certains d'entre eux seront très prochainement dans l'incapacité d'utiliser un véhicule qui leur est pourtant indispensable.

Ce manque de préparation nous laisse perplexes quant à la rapide montée en puissance des interdictions qui doivent arriver progressivement jusqu'en 2026 avec la mise au rebut potentielle de près de 75 % des véhicules actuellement en circulation.

Malgré toutes ces réserves, tant sur le fond que sur la forme, nous voterons cette délibération par cohérence, dans la continuité de ce que nous avions mis en place au précédent mandat. Je vous remercie.

- M. le Président : Merci. La parole est au groupe Socialistes, gauche sociale et écologique et apparentés.
- **M. le Vice-Président Van Styvendael :** Merci. Monsieur le Président, mes chers collègues, mon propos concernera les deux délibérations présentées concernant la zone à faibles émissions dite professionnelle. Leur contenu vient d'être présenté par le Vice-Président Kohlhaas, puis par l'ensemble des intervenants, donc je ne vais pas y revenir. J'irai directement à mon propos. Il me semble que ces deux délibérations -permettez-moi de le formuler ainsi- vont dans le bon sens.

Tout d'abord, pour rattraper une forme de déficit d'information et d'accompagnement, oui, nous prenons acte du faible nombre d'aides délivrées depuis 2019 (74 aides) aux petites et moyennes entreprises et nous misons donc sur la capacité des corps intermédiaires que sont la CMA et la CCI pour améliorer l'information en direction des entreprises.

Ensuite, pour tenir du contexte que connaissent les entreprises depuis 2020, nous proposons la prolongation des dérogations pour différentes catégories de véhicules et elle va aussi dans le bon sens. Il aurait été difficile de laisser l'étau se resserrer sans prendre en compte le contexte économique que connaissent les entreprises depuis le début de la crise sanitaire et sans tenir compte de la capacité des constructeurs à proposer des modèles à faibles émissions sur plusieurs catégories de véhicules.

Cette délibération nous permet donc d'envoyer un signal aux acteurs économiques qui dit notre capacité à prendre en compte le caractère exceptionnel de la période que nous traversons depuis le début de la crise sanitaire.

Les études et les données scientifiques nous éclairent et nous alertent. La qualité de l'air n'est pas négociable. Il n'y a pas lieu de mégoter sur les enjeux et sur les objectifs à atteindre sur ce sujet. Mais pour y arriver, nous devons faire alliance avec toute la société et donc aussi avec les acteurs économiques dont nous n'ignorons ni le contexte dans lequel ils évoluent depuis deux ans, ni les solutions qui existent pour leur permettre de se conformer dans les temps aux règles de la ZFE.

Soyons clairs, la ZFE n'est pas un programme de sauts d'obstacles à l'instar de je ne sais quel concours hippique face auquel nous placerions nos concitoyens, nos associations et nos entreprises. Le politique ne peut pas se contenter d'annoncer des obstacles en attendant que chacun les franchisse avec plus ou moins de facilité, de vaillance ou de sérénité. Nous sommes, au contraire, pleinement engagés dans une même course pour la qualité de l'air. Et oui, c'est en faisant alliance avec les associations, les artisans, les petites et moyennes entreprises du commerce et de l'industrie, et demain avec tous les citoyens, que nous atteindrons nos objectifs.

Ces deux délibérations sont finalement une invitation à la sagesse et à l'humilité dans notre manière d'envisager la zone à faibles émissions auprès de nos concitoyens. Ces deux délibérations sont une invitation à la sagesse parce qu'elles nous disent de notre capacité à corriger ce qui n'avait pas été anticipé dès la mise en place de la zone à faibles émissions auprès des professionnels. Alors nous devons pouvoir tirer quelques enseignements au moment où nous réfléchissons à la mise en place de la ZFE auprès de tous nos concitoyens.

D'abord, nous ne devrons sous-estimer ni l'importance de la période de dérogation, ni les dispositifs d'accompagnement. Notre volonté d'agir vite et fort pourrait nous amener à ne pas prendre en compte un temps de dérogation adapté aux changements que chacun devra mettre en place.

Le temps de la dérogation n'est pas seulement celui que nous devons accorder aux marchés. Ce temps c'est celui qui permet de s'informer, de prendre conscience, d'intégrer puis de se projeter, de faire des plans, de s'organiser. Nos concitoyens ne s'endorment pas avec nos délibérations sur leur table de nuit.

En appuyant aujourd'hui des actions de la CMA et de la CCI, nous soulevons pour demain la question du dispositif d'accompagnement. L'existence des aides financières en soi, n'apporte aucune garantie sur la capacité des personnes à s'en saisir. Les enveloppes financières, les autorisations de programme ne suffiront pas. Encore faut-il envisager des dispositifs d'information et de communication efficaces, compréhensibles et appropriables par toutes et tous.

Ces deux délibérations sont enfin une invitation à la prudence. C'est le second enseignement qui doit nous inspirer pour l'avenir. Le juste calibrage du dispositif financier est déterminant. Si la gestion de l'urgence du quotidien est une réalité pour beaucoup d'entreprises, elle l'est tout autant pour la grande majorité de nos concitoyens, dès lors le juste niveau d'aide est celui qui est suffisamment incitatif, celui qui est suffisamment juste et adapté au niveau des revenus de la personne.

Notre groupe bien sûr votera sans surprise, ces deux rapports, certains que ces mesures d'adaptation nous guiderons pour anticiper, dès mars 2022, le rythme, le niveau d'aides et d'ambition dans la mise en place de la ZFE auprès des particuliers. Merci de votre attention.

- M. le Président : Merci. La parole est au groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.
- **M. le Conseiller Gascon :** Monsieur le Président, mes chers collègues, cette délibération nous propose d'approuver l'ajustement du règlement des aides et du cadre dérogatoire de la zone à faibles émissions dite professionnelle mise en place en janvier 2020.

Ce règlement vise à accompagner et à proposer des aides financières aux micro, petites et moyennes entreprises ainsi qu'aux associations de la Métropole pour le renouvellement de leur flotte de véhicules lourds et utilitaires légers (Crit'Air 5+, 4 et 3) afin qu'ils puissent circuler et stationner dans la ZFE actuelle.

Quel est le bilan sur ces deux dernières années ? Soixante-quatorze aides ont été délivrées pour un montant total de 374 900 €. C'est peu, trop peu, et tout le monde en convient, en premier lieu, d'ailleurs, les artisans, les commerçants et chefs d'entreprise de nos PME. Soixante-quatorze aides sur un potentiel de près de 28 000 véhicules utilitaires légers ou poids lourds Crit'Air 3 ou plus au 1 er janvier 2021, cela ne représente, en effet, malheureusement que 0,26 % seulement des véhicules professionnels impactés par la ZFE actuelle. Il est utile de le rappeler.

Les acteurs économiques pointent, notamment, deux raisons essentielles à cela. Tout d'abord, ils constatent un manque de connaissance sur les différents dispositifs d'aides. Aussi, les dispositifs triennaux d'accompagnement des artisans et des PME, élaborés par les chambres consulaires, CMA et CCI, qui font l'objet d'une délibération ce jour, vont dans le bon sens pour aider nos entreprises.

On peut toutefois regretter qu'en 18 mois, l'Exécutif métropolitain n'ait pas plus communiqué sur les aides possibles en adressant, par exemple, un courrier à chaque entreprise qui rentrait dans le dispositif initial. Remarquez, il est encore temps et je vous invite à le faire sans tarder. C'est d'autant plus nécessaire que certaines dérogations dans le nouveau dispositif proposé aujourd'hui ne sont plus automatiques et doivent être sollicitées par les entreprises. Et, en termes de communication, on pourrait également en profiter pour utiliser les panneaux numériques pour communiquer avant la mise en place du RLP (règlement local de publicité). C'est une petite parenthèse.

Mais les acteurs économiques notent surtout un manque de moyens financiers pour assumer le surcoût d'un véhicule à faibles émissions. C'est vrai un budget, c'est des choix et des contraintes. Et on peut dire que l'on retrouve là encore l'empreinte de vos choix politiques anti-voiture, car, au fond, votre volonté réelle n'est pas vraiment d'aider à changer les véhicules actuels pour des moins polluants, mais plutôt de tendre vers l'abandon de ces véhicules.

Lorsque l'on fait le parallèle avec votre plan de stationnement vélo, pour lequel vous entendez consacrer aujourd'hui 3,44 M€, pour un budget estimé à 14 M€, sans analyse des besoins réels et avec une base de données erronée sur le nombre d'arceaux par CTM -on en a parlé tout à l'heure- par exemple, nous sommes en droit de nous interroger sur vos choix. Ils paraissent relever davantage de l'idéologie que du pragmatisme pourtant essentiel, quand on est en responsabilités, afin de coller pleinement aux besoins des habitants et de nos entreprises.

Ceci étant dit, vous nous proposez quatre pistes d'ajustement du règlement des aides. Je ne m'attarderai pas sur l'augmentation par 10 du montant de l'aide pour l'achat de triporteurs et autres vélos cargos électriques. Une simple question cependant : après vos échanges avec les acteurs économiques, avez-vous quantifié à ce stade le nombre prévisionnel de demandes pour 2022 ?

Sur la création d'une aide de mise au rebut, la création d'une aide rétrofit ou bien encore l'élargissement du périmètre des bénéficiaires à l'échelle du SCOT, avec l'intégration de la Communauté de communes de l'est lyonnais et celle du pays de l'Ozon, cela va plutôt dans le bon sens.

Sur ce dernier point, les entreprises de l'est et du sud lyonnais devront toutefois attester d'un chiffre d'affaires à hauteur de 20 % minimum réalisé dans le périmètre de la ZFE actuelle pour prétendre à cette aide, et ce pour l'achat d'un seul véhicule. Comme je vous l'ai indiqué en commission, monsieur Kohlhaas, les conditions imposées paraissent beaucoup trop strictes. Nombreux sont, en effet, les artisans et PME des communes riveraines de la Métropole qui se déplacent dans la ZFE actuelle pour un motif d'intervention, mais aussi pour leurs approvisionnements. Et ces derniers, vous en conviendrez, n'entrent pas dans leur chiffre d'affaires. Aussi, nous demeurons favorables à la levée de ces dispositions sur le chiffre d'affaires.

Je vous ai proposé également que ces entreprises de l'est et du sud lyonnais puissent bénéficier de cette aide pour l'acquisition d'au moins deux véhicules. Là aussi de nombreuses interventions, sur chantier par exemple, nécessitent souvent l'utilisation de plusieurs poids lourds ou véhicules légers. En réponse, vous m'avez indiqué que le budget de la Métropole était contraint -ce que l'on peut comprendre- et que vous aviez entamé des discussions avec nos collègues de la CCPO (Communauté de communes du Pays de l'Ozon) et de la CCEL (Communauté de communes de l'est Lyonnais) pour que cette ouverture se fasse avec leur collaboration. Or, à ce stade, nos collègues de la CCEL n'ont pas été contactés. Ils n'ont reçu aucune information à ce sujet. Il aurait été de bon goût de leur présenter vos intentions et d'échanger avec eux en amont de cette délibération. Vous ne croyez pas ?

Enfin, si ce projet paraît mal ficelé et porté, comme trop souvent, sans réflexion globale, il a toutefois le mérite d'exister. Aussi nous voterons pour ce rapport. Cependant, nous vous demandons de nous présenter un premier bilan d'étape, si possible dès septembre prochain. Cela nous permettra d'examiner ensemble si de nouveaux ajustements s'imposent et de ne pas attendre 18 mois de plus avant d'agir.

Je vous remercie de votre écoute.

M. le Président : Merci. La parole est au groupe des Écologistes.

M. le Conseiller Monot : Merci. Monsieur le Président, chers collègues, vous le savez, notre Métropole vient de connaître un nouvel épisode de pollution aux particules fines, pendant près d'une semaine dont nous en sortons à peine qu'il redémarre déjà avec une nouvelle dégradation en ce début de semaine.

En 2019 déjà, notre agglomération enregistrait un bien triste record. Celui du territoire français ayant connu le plus de jours de dépassement des seuils de pollution, bien au-delà des recommandations sanitaires de l'OMS (Organisation mondiale de la santé), avec pas moins de 45 jours d'alerte. 45 jours de trop. La récurrence de ces épisodes nous rappelle combien la pollution de l'air est une injustice. Une injustice pour les 40 000 Français et Françaises qui en décèdent prématurément chaque année, pour toutes les victimes des maladies chroniques dues à la pollution de fond quotidienne. Elle ne doit pas devenir un état de fait auquel on finirait par s'habituer. Elle nous rappelle aussi combien la qualité de l'air est un bien commun vital, fragile, que nous devons préserver.

Redonner à chaque habitant et habitante de cette Métropole le droit élémentaire de respirer un air sain est pour nous une priorité de ce mandat. C'est aussi un défi majeur face auquel on pourrait se laisser tenter par l'inaction ou la résignation, tant il est n'est pas simple d'en venir à bout. Ce n'est pas là l'option que nous retenons.

Parce que c'est une urgence sanitaire et écologique, nous engageons pleinement notre collectivité dans la lutte contre la pollution de l'air, en soutenant la décarbonation de nos activités économiques et industrielles, en accélérant le rythme des rénovations thermiques, en renforçant la prime air bois jusqu'à 3 000 € pour les foyers les plus modestes et en transformant profondément nos mobilités bien sûr.

Parce que c'est une obligation légale après la condamnation de l'État pour son inaction en la matière. Ne pas s'attaquer à ce problème, c'est continuer à enfreindre les seuils européens, se résigner aux contentieux juridiques et aux désastres sanitaires.

Parce qu'aussi, c'est une injustice sociale, pour nos enfants, nos malades, pour les plus modestes d'entre nous qui sont bien souvent les premiers concernés. Le tout voiture est une impasse coûteuse et est injuste pour la collectivité et les individus. Alors oui, nous faisons et nous ferons le choix d'accompagner plus fortement ceux et celles qui en ont le plus besoin.

Car, oui cette ZFE, à l'inverse, doit être l'occasion d'accélérer le déploiement des alternatives à la voiture individuelle. Le sens, par exemple, de l'extension de la gratuité des transports en commun à plus de 130 000 personnes à faibles revenus, du plan de mandat ambitieux du SYTRAL à 2,5 milliards € pour développer de nouvelles lignes et accroître les capacités, du développement massif des aménagements cyclables avec les Voies lyonnaises ou encore du nouveau service de location gratuite pour les jeunes Free Vélo'v.

La réussite de la ZFE est donc une priorité de ce mandat, pour l'intérêt général, pour le bien-être de chacun et chacune avec des échéances d'efficacité, de justice, de dialogue et d'accompagnement.

Au regard des changements majeurs qu'elle implique, nous avons fait le choix d'une large concertation citoyenne, pour construire ensemble le futur dispositif. La constitution d'un panel citoyen a été une innovation de cette concertation et je veux ici le souligner.

Je tiens aussi à remercier tous les élus des communes qui se sont mobilisés, qui se mobilisent chaque jour dans des réunions publiques sur tout le territoire.

Cette exigence de concertation et de co-construction, nous l'avons également eue avec les acteurs économiques du territoire déjà concernés par la ZFE. Ce travail commun avec eux, tout au long de l'année 2021, débouche aujourd'hui sur une adaptation du règlement des aides de la ZFE pro, objet de la présente délibération, avec d'abord l'ambition de mieux faire connaître l'existence et le recours de ces aides par les entreprises. De nouvelles aides seront ainsi créées pour la mise au rebut des véhicules les plus polluants, pour l'acquisition de vélos cargos et pour le rétrofit. Aussi, ces aides seront désormais accessibles aux entreprises installées en périphérie de la Métropole et réalisant une part de leur chiffre d'affaires dans le périmètre de la ZFE.

Une évolution du régime dérogatoire est également proposée pour mieux tenir compte des réalités auxquelles sont confrontées les entreprises. C'est, notamment, le sens des nouvelles dérogations temporaires pour certaines catégories de véhicules dont les alternatives propres restent rares. C'est enfin pour mieux tenir compte des difficultés financières et économiques, parfois rencontrées par certaines entreprises, que nous proposons de proroger un certain nombre de dérogations individuelles et temporaires, accompagnées d'un engagement dans une démarche volontaire auprès des conseillers en mobilité de la Métropole et des chambres consulaires.

C'est encore au regard de cette exigence d'accompagnement, dans une logique partenariale, que la Métropole s'engage aujourd'hui avec la Chambre des métiers et de l'artisanat et la Chambre de commerce et d'industrie, dans des programmes d'accompagnement des entreprises. Avec des objectifs clairs : mieux faire connaître le dispositif de ZFE, les différentes aides et leur cumul, mais aussi accompagner les acteurs économiques vers des mobilités alternatives plus propres.

Les conseillers des chambres consulaires sont d'ores et déjà l'un des maillons du service de conseil en mobilité que la Métropole met en place. Cette brique est essentielle. D'autres viendront rapidement compléter l'offre en conseil, avec la mise en œuvre de la première étape de la zone à faibles émissions cette année.

Alors, oui, le chemin qui nous attend n'est pas simple et je voudrais redire ici notre engagement pour donner corps à cette future zone à faibles émissions, pour qu'elle soit une réussite pour l'intégralité des habitants et des habitantes du territoire. Je vous remercie.

M. le Président : Merci. La parole est au Vice-Président, Jean-Charles Kohlhaas.

M. le Vice-Président Kohlhaas: Merci monsieur le Président. Je voudrais d'abord remercier tous les intervenants et en particulier ceux, et ils sont quelques-uns quand même, à avoir fait la grande majorité voire la totalité de leur intervention sur le sujet de ces deux délibérations qui sont soumises au vote. Il sera temps demain, à l'issue de ce Conseil métropolitain, de débattre d'autres sujets. Je trouve que c'est une drôle d'habitude d'utiliser une délibération pour parler d'un autre dossier.

Je crois que c'est important d'insister sur le fait que notre coopération avec la Chambre des métiers et de l'artisanat Auvergne-Rhône-Alpes, qui avait été initiée sous le précédent mandat, est amplifiée par cette délibération et que nous la dupliquons à la Chambre de commerce et d'industrie Lyon Métropole.

L'objectif est bien d'accompagner et de faire ce conseil en mobilité en direction des très petites, petites et moyennes entreprises. Les chambres consulaires ont une connaissance précise de ces entreprises, de leur utilisation de leurs véhicules et du type de véhicules qu'elles ont. Et ce conseil en mobilité que nous mettons en place dans ce partenariat est aussi pour nous une expérimentation intéressante de ce que nous pourrions faire plus tard d'une manière plus générale.

Je voudrais dire à monsieur Da Passano que l'idée de subventionner un petit peu plus les vélos cargos et autres dispositifs totalement propres n'est pas sorti de notre esprit. Je crois qu'il faut arrêter d'utiliser à hue et à dia le mot dogmatisme juste par principe. D'ailleurs, à force de l'utiliser à chaque phrase de chaque intervention, c'est qu'on en devient soi-même dogmatique. C'est parce que cela nous a été demandé par les artisans uniquement, dans les concertations que nous avons mises en place depuis un an et demi. La vélogistique se développe de manière exponentielle sur Lyon. Des grosses entreprises de distribution s'y mettent et je crois que c'est de notre intérêt de les aider et de les accompagner. C'est pour cela que nous y répondons et pas du tout par dogmatisme.

Moi je suis un peu surpris de l'intervention de monsieur Gascon qui critique l'amplification des dispositifs que nous souhaitons mettre en place. Le dispositif initial, le règlement des aides initiales voté par tous les groupes à l'unanimité en 2019, était ce qu'il était. Je ne porte pas de jugement. Il était insuffisant, nous l'amplifions et l'on nous dit maintenant que nous ne l'amplifions pas assez. Je ne crois pas avoir entendu d'intervention à l'époque pour dire qu'il était trop faible. Nous l'amplifions progressivement. Non, nous ne réglerons pas le cas de toutes les entreprises de la région Auvergne-Rhône-Alpes qui ponctuellement viennent chercher du stock dans le périmètre de la ZFE - il ne doit pas y en avoir beaucoup quand même. Oui, déjà le dispositif précédent faisait une différence entre les entreprises qui avaient leur siège dans la ZFE et celles qui étaient hors ZFE dans la Métropole, donc il est donc tout à fait naturel que nous collions sur le dispositif de nos prédécesseurs et que nous rajoutions une troisième zone, mais pas avec les mêmes avantages que celles qui ont un siège dans le cœur de la ZFE.

Pour les réponses plus techniques, sur la question du rétrofit qui est un sujet qui intéresse beaucoup d'élus et qui nous intéresse beaucoup, sachez qu'autant on a beaucoup avancé et on accompagne aujourd'hui le rétrofit des cars, en GNV ou en électrique, et des poids lourds, avec une entreprise CRMT qui est à Dardilly, mais que cela avance quand même moins vite pour l'instant sur le rétrofit des véhicules légers. Ce n'est donc pas encore mûr pour que nous fassions des généralisations à venir, mais sans doute que cela viendra. En tout cas, nous l'espérons.

Enfin, pour conclure, on aura sans doute d'autres débats demain. J'aimerais surtout vous dire que beaucoup de vos interventions nous demandent de prendre des décisions ou de prendre des engagements sur un sujet qui n'a rien à voir avec la ZFE économique, qui est la ZFE générale, alors que la concertation n'est pas terminée. Nous sommes taxés de dogmatisme parce que nous attendons la fin de la concertation, pour respecter la démocratie, pour tirer le bilan de cette concertation -concertation qui a lieu avec les particuliers, avec les élus, avec les associations- pour dire ce qu'on faire. Je ne peux pas vous dire comment on va adapter les dispositifs puisque chaque semaine on a des idées nouvelles qui viennent, qui sont expérimentées, qui sont échangées entre toutes les personnes qui participent à cette concertation. C'est cela qui fera la richesse. On aura un temps d'échanges avec l'ensemble des élus des communes et de la Métropole pour trouver les bons dispositifs.

Ne soyez pas trop pressés. Nous voterons au printemps tout cela. Nous en débattrons en amont et vous pourrez amender à ce moment-là, plutôt que de faire des propositions aujourd'hui.

Simplement une petite précision. Pour la sérénité du débat public, il faut utiliser les bons chiffres. Je veux simplement vous dire que le calendrier de la ZFE de la Métropole de Lyon est trois mois en avance du calendrier légal. Le 5+ est le 1er janvier 2023, nous proposons septembre 2022. Et ainsi de suite pour les marches suivantes, donc nous ne sommes pas très en avance.

En revanche, sur le périmètre, nous sommes très en retard. Contrairement aux autres métropoles qui mettent en place des ZFE sur la quasi-totalité de leur périmètre, nous, nous faisons un calendrier serré qui colle à la loi sur le périmètre central, mais un calendrier beaucoup plus lâche sur le reste de la Métropole. Donc, allez voir ce qui se passe dans les autres ZFE, ils sont beaucoup plus volontaires et dogmatiques, si je reprends votre terme, que nous par rapport à cette mise en place.

Du coup, du fait que nous prenions deux calendriers et deux périmètres, vos chiffres sont faux. Il n'y a pas 75 % des véhicules qui seront concernés. D'abord ce sera dans 4 ans, donc depuis 2019 -vous vous basez sur les chiffres 2019- il y a eu une évolution certaine. Mais en plus, ceux qui sont concernés sont ceux qui sont dans la ZFE. Il y a de nombreux véhicules qui sont dans la Métropole -vous prenez le chiffre de la Métropole-, mais les propriétaires sont suffisamment intelligents pour préférer, quand ils viennent à Bellecour ou à Part-Dieu, prendre les transports en commun parce que cela beaucoup coûte moins cher, cela prend beaucoup moins de temps et c'est beaucoup plus pratique. Les chiffres que vous nous annoncez, histoire de faire peur aux citoyens, sont

totalement faux. Nous sommes en train de les regarder de manière précise, en regardant exactement quels sont les trafics dans le périmètre de la ZFE, et pas dans toute la Métropole, et, effectivement, de pouvoir faire du ciblage particulier. Cela vaut pour les entreprises comme pour les particuliers de ceux qui concernés, plutôt que de faire ce que vous nous demandez, c'est-à-dire des informations massives qui seraient très coûteuses et particulièrement inefficaces. Merci.

M. le **Président**: Merci monsieur le Vice-Président. Ce sujet est passionnant et nous allons continuer au fils des conseils d'en parler. Moi je me réjouis d'abord que tout le monde ait conscience qu'il est nécessaire de diminuer la pollution de l'air et est d'accord sur l'objectif, ce qui est essentiel, y compris sur le principe de la ZFE qui est imposée par la loi.

Je tiens aussi à me féliciter que la Métropole de Lyon ait pris de l'avance en 2019, avec cette première ZFE puisqu'en 2019 nous étions en avance et qu'en plus cette délibération, monsieur Kohlhaas l'a rappelé, avait été votée à l'unanimité du Conseil. Alors, certes, il y avait des trous dans la raquette -permettez-moi l'expression- en termes de communication et d'accompagnement, mais de nous reprocher d'avoir mis 18 mois pour les modifier est faux, puisque nous avons déjà eu une première délibération pour apporter des dérogations et donc on continue ce travail. Je remercie le Vice-Président Kohlhaas et la Vice-Présidente Emeline Baume pour ce travail qui est fait avec les entreprises et qui porte ses fruits. À chaque fois que je vois des représentants des entreprises, j'ai des retours très positifs sur la méthode et sur le travail effectué. Malgré les limites ou les imperfections de cette première ZFE, c'est pour moi une vraie avancée. Je tiens à en remercier David Kimelfeld et l'Exécutif précédent.

Et puis, il y a un deuxième manque, mais qui là n'est pas lié à la Métropole, mais à l'État. C'est le contrôle, avec un État qui nous impose des ZFE, et nous pouvons tous nous reconnaître dans cet objectif et je crois que c'est le cas, mais qui ne nous donne pas les moyens de les contrôler. Le gouvernement m'avait dit, puisque j'avais vu la ministre Pompili dès juillet 2020, donc c'est quand même il y a déjà 18 mois, qui m'avait dit que ce serait prêt pour janvier 2022. Et aujourd'hui on a perdu 18 mois au niveau national, on est très en retard -les ministères se renvoient la balle- et on comprend très clairement qu'il ne se passera rien avant les élections présidentielles et qu'on sera plutôt peut-être en 2023 ou 2024 pour avoir des contrôles automatiques qui sont pourtant indispensables pour assurer ce contrôle et la qualité de l'air puisqu'il faut que cette ZFE soit efficace.

Sur tous les autres sujets, on aura l'occasion d'en reparler très vite. Ces aides aussi prévues pour le Crit'Air 5 et les dérogations vont être discutées au mois de mars. Cela a déjà été présenté à de nombreux endroits. D'abord, en concertation, bien sûr, mais aussi en commission de la Métropole sur la commission mobilité, en Conférence métropolitaine des maires. On a aussi évoqué la ZFE au niveau du SEPAL avec nos voisins. Et nous allons continuer à le faire, y compris avec les territoires voisins. Il y a énormément de concertations en cours et qui sont toujours à améliorer.

Voilà, je vous remercie pour toutes vos interventions.

Je mets le dossier aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. le Président : Le scrutin est clos.

* Rapport n° 2022-0914:

Adopté.

* Rapport n° 2022-0915 :

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président Kohlhaas.

N° 2022-0917 - déplacements et voirie - Avenue des Frères Lumière - Ouverture et modalités de la concertation préalable au réaménagement de l'avenue des Frères Lumière entre la rue Louis Jouvet et la place Ambroise Courtois, de la place Ambroise Courtois et de la rue du Premier Film entre la rue Gélibert et la place Ambroise Courtois - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

M. le Président : Monsieur le Vice-Président Bagnon a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2022-0917. Monsieur Bagnon, vous avez la parole.

(Projection de diapositives - VOIR annexe 9 page 205)

M. le Vice-Président Bagnon, rapporteur : Merci. Monsieur le Président, chers collègues, c'est encore un sujet de concertation puisqu'il s'agit, par cette délibération, d'engager la concertation du réaménagement de l'avenue Frère Lumières à Lyon 8ème.

Avant de revenir sur les modalités de la concertation, je vais vous présenter très rapidement les objets de cette requalification importante.

Le périmètre de l'opération, c'est :

- la section Ouest de l'avenue des Frères Lumière,
- la section Est de la rue du Premier Film,
- la chaussée ouest -c'est très précis- de la place Ambroise Courtois,
- la replantation d'arbres interventions ponctuelles, mais tout à fait nécessaires -, sur la place Ambroise Courtois, afin d'y implanter des arbres.

Les objectifs du projet sont ambitieux. Il s'agit bien sûr de :

- apaiser cette avenue où il y a encore un certain nombre de nuisances,
- réduire et apaiser la circulation automobile,
- élargir les trottoirs pour donner plus d'espace de séjour et ne pas tout dédier aux flux,
- permettre une cyclabilité de l'avenue et notamment une pratique familiale. La cyclabilité est déjà possible, mais uniquement pour des cyclistes relativement expérimentés,
- optimiser le stationnement au plus juste afin de permettre l'ensemble des autres fonctionnalités de la voirie,
- végétaliser l'avenue, c'est tout à fait nécessaire pour la biodiversité et la lutte contre les îlots de chaleur urbains,
- replanter la place Ambroise Courtois -je l'ai indiqué tout à l'heure. Il y a eu des abattages suite à la maladie des platanes et donc d'apporter un maximum de végétation sur l'avenue, en termes d'arbres. Planter est tout à fait nécessaire avec l'évolution des températures dans les prochaines années que vous connaissez bien,
- désimperméabiliser les sols est également indispensable,
- intégrer les usages et les équipements existants où il y a une forte activité commerciale (un marché sur la place, l'Institut Lumière, la MJC, les groupes scolaires, etc.). Ce justifie aussi l'élargissement des trottoirs pour une meilleure marchabilité,
- il y a aussi le souhait de poursuivre le premier aménagement de la rue du Premier Film jusqu'au parvis du lycée. C'est un souhait important des habitants et des élus.

Nous pouvons passer à la délibération qui vous est soumise pour approbation. C'est l'ouverture d'une concertation réglementaire avec les modalités suivantes :

- l'ouverture en mars 2022 pour une durée prévisionnelle de 3 mois,
- bien sûr une démarche participative afin de recueillir les attentes des usagers et des riverains par rapport à l'avenir de ce secteur. Il y aura bien sûr des temps d'échanges et de participation assez importants,
- les traditionnels registres numériques en mairie et à l'hôtel de la Métropole.

Evidemment, le bilan de cette concertation, qui se veut exemplaire, servira de base au programme de l'opération, pour essayer de prendre -et c'est souvent compliqué- l'ensemble des besoins et des attentes qui ont été mis en avant par nos concitoyens. Voilà ce que je pouvais vous dire.

- M. le Président : Merci. Il y a quatre demandes d'intervention, à commencer par le groupe Métropole en commun.
- **M.** le Conseiller Azcué: Merci. Monsieur le Président, chers collègues, les Lyonnaises et les Lyonnais aiment le quartier de Monplaisir, y flâner, y faire son marché, connaître ses commerçants. Un esprit de village qui est ouvert sur la culture pour toutes et tous avec l'Institut Lumière qui permet à Lyon de faire de son titre de "berceau du cinéma" une réalité concrète, ou encore la MJC Monplaisir très appréciée de ses habitants avec un programme d'activités innovantes et toujours renouvelées.

Cette délibération est le résultat concret d'une promesse de campagne, celle du réaménagement de l'avenue des Frères Lumière. Mes remerciements d'abord aux services techniques de la Métropole qui ont produit un premier travail de diagnostic du secteur en matière de voirie et qui sera présenté aux habitantes et habitants du quartier dès le mois prochain.

Nous avions défendu des objectifs de :

- mieux-vivre en ville,
- apaisement de l'avenue via l'élargissement des trottoirs avec une réduction de la circulation,
- végétalisation,
- intégrer l'ensemble des acteurs du secteur à la discussion (l'Institut Lumière, les groupes scolaires, la MJC, le marché, les commerçants),
- enfin, poursuivre le réaménagement de la rue du Premier Film, en concertation avec l'Institut Lumière.

Précisément, la concertation qui va s'ouvrir est large, avec pour enjeux de recueillir les attentes de l'ensemble des personnes qui vivent le quartier, ainsi que des temps d'échanges spécifiques avec le conseil de quartier, le CIL (comité d'intérêt local), et l'ensemble des acteurs institutionnels.

Ce réaménagement s'inscrit dans notre volonté d'un meilleur partage de l'espace public, d'un rééquilibrage au bénéfice des modes doux et des piétons et qui continuera de faire de Monplaisir un quartier ouvert, culturel et agréable pour toutes et tous. Je vous remercie.

M. le Président : Merci. La parole est au groupe Communistes et Républicains.

M. le Conseiller Debû: Merci monsieur le Président. Je dirai un petit mot rapide. Évidemment ces requalifications servent à l'amélioration de la qualité de vie des habitants et des usagers du secteur. Du coup, cela nous parait très important que leurs avis puissent être pris en compte et que l'ensemble des acteurs et des utilisateurs de ce secteur soient entendus. Nous devons toutefois veiller à ce que cela ne participe pas au renchérissement des loyers, des prix du foncier dans ce secteur, qui connaît déjà une importante hausse des loyers. C'est la première alerte que je voulais faire parce que cela a été le premier retour que j'ai pu avoir sur cette question-là.

Le deuxième point de vigilance est une attention aux commerçants puisque l'avenue des Frères Lumière est la grande artère commerçante du quartier qui structure un peu tout ce secteur-là. On a beaucoup de commerces de bouche notamment, de grande qualité, qui participent à la réputation de la Commune de Lyon. Mais là encore, comme dirait un certain Fabien, il nous faut veiller à ce que le bien manger soit accessible à toutes et à tous.

Je pense que c'est au moins ces deux points de vigilance qu'il faudra bien prendre en compte.

Puis, par ailleurs, l'intégration de l'Institut Lumière, qui est un point de fierté pour notre ville, et le penser dans l'ensemble de cette requalification doit être dans les priorités que nous nous accordons.

Après ces remarques-là nous voterons évidemment le lancement de cette concertation. Je vous remercie.

M. le Président : Merci. La parole est au groupe Progressistes et Républicains.

M. le Conseiller Le Faou : Monsieur le Président, mes chers collègues, par cette délibération vous nous proposez d'ouvrir et de définir les modalités de la concertation pour l'aménagement de l'avenue des Frères Lumière dans le 8ème arrondissement de Lyon.

Tout d'abord, je veux ici rappeler les usages que nous avions lors de la précédente mandature concernant les délibérations portées par la délégation à la voirie, mais qui portent, pour nombre d'entre elles, un réaménagement de l'espace public et qui ont donc un impact en matière d'urbanisme, ce qui avait pour conséquence à ce que ces délibérations passaient dans les deux commissions : dans l'une pour avis, dans l'autre pour information. Il a fallu que je rappelle à madame Vessiller ces usages qu'elle n'aurait pourtant pas dû oublier en raison de son appartenance au précédent Exécutif. Mais les bonnes manières s'oublient vite.

Comme le rappelle la délibération, l'avenue des Frères Lumière dispose d'une place bien singulière dans l'histoire moderne de Lyon. Elle est l'artère principale d'un quartier qui symbolisait au siècle dernier la puissance de Lyon, dans l'invention et la mise en œuvre de techniques nouvelles qui allaient bouleverser l'Histoire moderne, avec la création de nouvelles industries dès le début du siècle dernier à Lyon.

En effet, ce quartier de Monplaisir a vu :

- la naissance du cinéma, avec les frères Lumière,
- l'émergence de l'automobile et surtout des véhicules industriels avec la famille Berliet,

- l'électroménager avec la création de l'entreprise Calor,
- ou encore la société Zénith avec son célèbre carburateur qui fît faire à l'industrie automobile et aéronautique d'immenses progrès dans la fiabilité du fonctionnement des moteurs thermiques.

Le quartier de Monplaisir est aussi aujourd'hui un quartier qui dispose d'un tissu commercial de qualité, avec un marché alimentaire qui se tient 4 fois par semaine sur la place Ambroise Courtois, dont un en fin de journée et en bio lancé lors de la précédente mandature. Cette artère commerciale a pour particularité de disposer d'une attractivité, générant à la fois des flux locaux. Nombre d'habitants de Monplaisir, du 8ème, mais aussi du 3ème arrondissement disposent à proximité de leur domicile, d'une densité, d'une variété d'offres commerciales leur évitant ainsi de se rendre sur d'autres polarités commerciales. Mais la spécificité de l'avenue des Frères Lumière est aussi de générer du chiffre d'affaires de flux lié à son positionnement sur un axe majeur de la rive gauche de Lyon, en direction de l'est lyonnais, de la possibilité de s'y garer assez facilement avec un linéaire de stationnement significatif.

Nous avions nous-mêmes fait, et notamment dans le cadre de la campagne de l'élection métropolitaine, un certain nombre de propositions en la matière, visant à apaiser l'espace public et notamment au niveau de la surlargeur existante sur une partie de l'avenue. Mais depuis la matérialisation des bandes cyclables dans les deux sens, ainsi que celle d'un couloir de bus, la situation s'est considérablement améliorée. On pourrait juste regretter que le dispositif de vidéo-verbalisation ne soit pas mis en place sur l'avenue pour prévenir et réprimander un certain nombre de dysfonctionnements liés au nom respect du code la route.

L'attractivité du quartier, la qualité de sa desserte en transports en commun, les espaces et les équipements publics, sa qualité de vie au quotidien font que ce quartier fonctionne plutôt bien et, en tout cas, ne rencontre pas de dysfonctionnement majeur. Il convient surtout d'en préserver le bon fonctionnement commercial en préservant à la fois son attractivité locale, mais aussi celle dont il dispose sur la rive gauche de Lyon, eu égard à son positionnement géographique.

Aussi, l'objet même du programme d'aménagement visé peut susciter de fortes craintes en la matière. Quand je lis en langage Europe Ecologie les Verts les objectifs fixés par la délibération, je cite :

- "- réduire et apaiser la circulation,
- élargir les trottoirs,
- permettre la cyclabilité de l'avenue, notamment aux pratiques familiales,
- végétaliser le secteur avec un maximum de végétalisation."

Traduit en français, cela veut surtout dire suppression quasi totale du stationnement, chasse à la voiture, ce qui aura pour corollaire la perte d'attractivité pour les commerces liée à l'existence de ces flux.

Il est vrai que cela répond à la petite musique lancinante de la décroissance que développent un certain nombre d'élus de votre majorité. Moins d'attractivité, moins d'activités, moins de commerces et de consommation. Et donc il faut aussi le dire, moins d'emplois, moins de recettes fiscales.

Enfin, cette délibération interroge sur la pertinence de vos choix et sur l'allocation des moyens au niveau de la PPI (programmation pluriannuelle des investissements). Comme j'ai pu vous l'expliquer, le quartier de Monplaisir dispose d'une qualité de vie au quotidien indéniable et nombre de nos concitoyens le reconnaissent. Alors pourquoi cette allocation de moyens et en mettre autant sur Monplaisir, avec 3 M€ annoncés par le maire du 8ème -ce dont il se gargarise régulièrement- et aussi peu sur d'autres secteurs de cet arrondissement, comme, par exemple, sur les quartiers plus populaires des États-Unis, de Langlet Santy ou encore du Moulin à Vent Grand Trou, par exemple ? Ils ont, c'est vrai, le désavantage de ne pas se mobiliser autant lors des élections et surtout pas aussi majoritairement pour votre cause. Pourtant, ils auraient bien besoin de cette même attention.

Pour terminer, encore une autre comparaison, tout aussi édifiante et criante avec le quartier de la Guillotière, qui a concentré toute l'actualité de l'année dernière et qui malheureusement reviendra sûrement sur le devant de la scène. Pourquoi allez-vous donc mettre si peu de moyens sur ce quartier qui concentre autant de difficultés, en comparaison de ce qui sera alloué sur l'avenue des Frères Lumière, dans un quartier qui fonctionne plutôt bien ? Je n'ai pas la réponse à ce qui a conduit à vos arbitrages de PPI, mais cette comparaison en est criante. Et j'entends même qu'au sein de votre majorité des questions se posent sur l'hétérogénéité de traitement des dossiers, des situations. La raison-même de l'action publique n'est-elle pas de régler les situations dysfonctionnant le plus ? Avec votre majorité on peut en douter, à la lumière de ce seul exemple.

Nous voterons néanmoins favorablement à cette délibération, car il s'agit d'ouvrir la concertation. Nous serons donc dans l'écoute de vos propositions, mais aussi de celles de nos concitoyens, habitants et des acteurs économiques du quartier. Nous en profiterons aussi pour porter des propositions sur ce dossier.

J'en profite, monsieur le Président, puisqu'il me reste un peu de temps, pour vous interpeller sur le fonctionnement des CTM et notamment celles de Lyon et Villeurbanne et c'est aussi en lien avec cette délibération et la PPI. Vous nous aviez promis *a minima* une séance annuelle associant l'ensemble des élus de la CTM pour des revues de projets et toute information utile pour l'ensemble des élus de cette CTM. Nous avions reçu, en son temps, pour la mi-novembre dernier, une invitation pour une première réunion, soit quasiment un an et demi après le début du mandat. Mais elle fut annulée au dernier moment. Depuis, nous n'avons plus reçu aucune nouvelle.

Monsieur le Président, cela fait exactement 572 jours que vous exercez votre magistère. Vous nous aviez promis la participation, l'inclusion, l'association de l'ensemble des élus au fonctionnement de la CTM, au moins une fois par an. Depuis ces 572 jours, nous n'avons rien vu venir. Or, nous avons été ici, au sein de cette assemblée, élus par le même mode de scrutin et nous sommes tous issus du suffrage universel. Nous méritons tous la même considération.

Monsieur le Président, chers collègues, je vous remercie.

M. le Président : Merci monsieur Le Faou. Cela fait du bien quand cela se termine.

(rires)

M. le Président : La parole est au groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

Mme le Conseillère Croizier: Ce n'est pas encore terminé monsieur le Président. Monsieur le Président, chers collègues, vous nous proposez donc de lancer une concertation sur l'aménagement futur de la rue du Premier Film, de l'avenue des Frères Lumière, de la place Ambroise Courtois, "projet faisant partie de la programmation pluriannuelle des investissements 2021-2026 votée", écrivez-vous, mais c'est une grande nouvelle monsieur le Président! Il y a donc un document dans cette maison qui doit donner le détail de cette fameuse PPI comme une barque commune et donc pour Lyon arrondissement par arrondissement? Mais peut-être que ces informations ne sont réservées qu'aux seuls communes et arrondissements proches de votre obédience? C'est un phénomène que malheureusement nous connaissons bien à Lyon où souvent les discussions ont lieu entre l'exécutif municipal et 7 mairies d'arrondissement sur 9. J'avais bien proposé au Maire de Lyon par une motion au conseil municipal du 27 mai de vous inviter, vous et les services de la Métropole, à une Commission générale, pour que vous puissiez nous présenter ces éléments, mais soucieux de transparence et de clarté, le Maire de Lyon a demandé à ces troupes de refuser cette motion.

Nous sommes donc très heureux pour les habitants du 8ème, et du 3ème tout proche, que la PPI de la Métropole ait prévu d'agir sur cette artère commerçante majeure. Il aurait été utile, dans un souci de transparence là aussi, que vous nous indiquiez dans votre délibération le montant inscrit à la PPI pour cet aménagement qui dépasse, monsieur le Vice-Président, largement un dossier de voirie, mais bien un dossier d'urbanisme, comme l'a indiqué Michel Le Faou.

Sur l'aménagement de la rue du Premier Film, cela va de soi et ne pose aucune difficulté majeure. Sur les autres éléments, quelques réflexions.

La première réflexion est : pourquoi s'arrêter à la place Ambroise Courtois ? Il aurait été judicieux d'avoir une approche d'ensemble de toute la partie commerçante de l'avenue des Frères Lumière et d'aller jusqu'au croisement avec les rues Maryse Bastié et Feuillat car, même si cette partie comprend déjà de la végétation, elle ne peut être dissociée du reste.

Une seconde réflexion porte sur les enjeux. Nous sommes ici dans l'un des quartiers marchands phare de Lyon, évidement après la presqu'île, mais dont les observateurs reconnaissent le dynamisme, comme pour Saxe, Saxe-Roosevelt, la Croix Rousse ou le Vieux Lyon, par exemple. Tous ces quartiers marchands ont une attractivité qui dépasse leur seule zone de chalandise immédiate, avec des clients qui viennent de loin, de plus loin, et pas forcément en transports en commun, même si cette partie du 8ème est bien desservie avec le métro sur le cours Albert Thomas. Il s'agit donc de ne pas rompre cet équilibre qui aurait pour conséquence de faire péricliter l'activité économique, tant celle des commerces sédentaires que des forains. Ainsi, sur le remplacement des arbres de la place, il y a quelques temps, certains avaient émis l'idée de renouer avec ce qui était au début du XXe siècle. Le mixe des forains et leurs remorques n'auraient plus droit de citer. Est-ce que c'est cela que vous voulez ?

Cette pérennité commerciale tient également à un approvisionnement dont peuvent bénéficier les échoppes. Comme tout ne va pas se faire en vélo cargo, monsieur le Président, et encore moins par drone, il faut garantir les possibilités de livraison des commerces et ne pas reconduire l'échec de vos décisions sur le cours Vitton par exemple. J'ai cru comprendre qu'une réunion avait déjà eu lieu avec les commerçants avec une entreprise grenobloise chargée d'établir un diagnostic. Nous sommes preneurs de l'étude réalisée.

Une troisième réflexion concerne les habitants et la desserte de ce secteur. Même si le métro n'est pas loin, tout le monde n'a pas la même facilité de déplacement ni les mêmes besoins. Il faut donc assurer aux habitants de pouvoir accéder à leur domicile, que ce soit avec des moyens de transport privés ou publics. Ainsi quel devenir pour la ligne C16 qui passe sur l'avenue ? Quelle garantie de pouvoir, pour certains, stationner leur véhicule, puisque sur une grande partie nous avons un habitat ancien et donc sans stationnement intégré ?

Enfin, compte tenu du temps prévu de concertation, trois mois, ce qui est important au regard d'autres concertations menées sur l'agglomération -du moins pour les lignes de tramways T9 et T10 par exemple-, nous espérons que tous les acteurs seront pleinement et réellement consultés.

Voilà monsieur le Président quelques observations sur cette délibération. Et je vous renouvelle donc mes deux demandes à savoir : le diagnostic réalisé sur ce secteur ainsi que le détail de la PPI sur l'ensemble des communes et des arrondissements de Lyon. Je vous remercie.

- M. le Président : Je vous remercie. La parole est au Vice-Président Fabien Bagnon.
- M. le Vice-Président Bagnon : Je vous remercie monsieur le Président.

Je tenais à vous rassurer. Il y a eu beaucoup d'oppositions dans ces interventions et il est tout à fait possible, et il suffit d'aller dans d'autres villes françaises, européennes ou même dans d'autres villes mondiales pour s'en apercevoir, qu'il est tout à fait déjà possible de concilier -et je veux rassurer monsieur Debû- logement abordable et qualité de vie. Il ne faut surtout pas les opposer. Il est absolument essentiel que l'ensemble de nos concitoyens ait accès à une véritable qualité de vie.

La question du logement et du coût du logement nous savons à quel point elle est problématique, notamment sur Lyon, mais aussi sur le reste du territoire de la Métropole. Elle doit être traitée par d'autres politiques. Je ne vais pas les détailler ici, mais vous les avez bien en tête. Nous avons évidemment cette attention et c'est tout à fait compatible.

Pour rassurer monsieur Le Faou et madame Croizier, sur la question de concilier la qualité de vie et le commerce, *idem*, c'est tout à fait conciliable, voire l'amélioration de l'accessibilité des zones commerciales, notamment par plus de piétons et plus de cyclistes, vient consolider l'activité commerciale. Cela est observé partout et il y a quantité de littérature là-dessus et je vous y renvoie, à la fois de l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) et du CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement). Voilà. En fait, il ne faut pas propager ces fausses idées concernant l'effet du développement de la marchabilité et des accès cyclistes puisqu'en fait c'est exactement l'effet contraire qui se produit et nous avons une vraie vigilance sur ces aspects pour concilier l'ensemble des usages.

Par rapport à la perte en termes de stationnement, déjà pour vous indiquer que les études montrent qu'il y a sur le secteur globalement une surabondance de stationnements, notamment liée à l'évolution rapide et accélérée des pratiques de mobilité de nos concitoyens. On connaît les évolutions récentes. C'est un secteur qui est relativement cyclable et on va encore améliorer les choses. Par rapport au stationnement, l'idée est bien d'accroître la capacité totale de stationnement et notamment par la question du stationnement vélo. Je rappellerai juste que pour une place de stationnement automobile, on peut positionner 5 arceaux, soit 10 places. Donc cela fait 10 consommateurs. Je rappellerai ce rapport de 10 extrêmement intéressant, notamment pour les commerçants, qui permet bien d'accroître l'accessibilité des commerces. Et bien sûr, parce que je connais les critiques, que l'accès pour les personnes qui n'ont pas le choix que d'accéder en voiture sera toujours possible, vous le savez bien.

Pour finir, simplement sur les termes qui reviennent de "décroissance", de "démagogie", d'"idéologie", arrêtons là. On est bien sur des pratiques que moi je trouve démagogiques. Notre action est très pragmatique, vous le savez, concertée et extrêmement pragmatique dans nos prises de décisions sur ce secteur. Notre objectif est bien d'améliorer la qualité de vie globalement, de concilier l'ensemble des usages et justement de limiter un peu les mobilités extrêmement consommatrices d'espaces qu'est l'automobile qui est extrêmement pratique par ailleurs, mais qui consomme beaucoup de place...

- M. le Président : Merci.
- **M. le Vice-Président Bagnon :** et qui du coup ne permet pas d'acheminer suffisamment de personnes. Notre objectif est donc bien d'intensifier ces usages et aussi de libérer de l'espace de séjour pour la convivialité. Merci.
- **M.** le **Président**: Merci beaucoup monsieur le Vice-Président. Je ne reviendrai pas sur tous les propos parce que j'ai eu du mal à suivre monsieur Le Faou. C'était quand même assez long. Il y avait beaucoup d'approximations voire, parfois, de mauvaise foi, ce qui m'a empêché de suivre jusqu'au bout, mais je vais vous répondre sur la fin, monsieur Le Faou, sur la CTM. Pour une fois, je vais répondre à une question qui n'avait rien à voir avec la délibération. Pour vous dire d'abord que la CTM Lyon-Villeurbanne n'existe plus, puisqu'il y a une CTM à Lyon et

une autre à Villeurbanne. C'est ce que nous avons voté en octobre 2020. Et que nous avons voté le pacte métropolitain le 15 mars 2021.

Il me semble que les CTM qui sont convoquées par les présidents de CTM et non pas par le Président de la Métropole de Lyon sont prévues avec l'ensemble des élus métropolitains au 4 mars 2022 soit, malgré la crise Covid, un peu moins d'un an après le vote du pacte métropolitain.

Je mets le dossier aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. le Président : Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président Bagnon.

M. le **Président**: Je vous propose de suspendre notre séance et de reprendre demain matin à 9 heures 30. Je vous souhaite à tous et toutes une excellente soirée. À demain matin.

(La séance, suspendue à 18 heures 02 et reprend le lendemain à 9 heures 30.)

Constatation du quorum

M. le Président : Bonjour à tous et toutes. Nous reprenons notre ordre du jour. Nous allons vérifier le quorum par un vote.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. le Président : Le scrutin est clos.

(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte).

N° 2022-0919 - développement solidaire et action sociale - Pacte de cohérence métropolitain 2021-2026 - Espace d'accueil et d'accompagnement social commun à la Métropole de Lyon et au Centre communal d'action sociale (CCAS) de la Ville de Lyon - Changement de dénomination de l'espace - Délégation Solidarités, habitat et éducation

M. le Président : Monsieur le Vice-Président Blanchard a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2022-0919 avec un avis favorable de la commission.

Nous avons des demandes de temps de parole de deux groupes, à commencer par le groupe Métropole en commun.

Mme la Conseillère Perrin-Gilbert : Monsieur le président, mesdames et messieurs les élus, le groupe Métropole en commun est inquiet face à ce projet de délibération qui vise à transformer les Maisons de la Métropole pour les Solidarités en Maisons de la Métropole de Lyon.

Le politique a besoin d'actes, il a besoin aussi d'une pensée et de symboles. Avons-nous bien mesuré la portée du symbole qui consiste à faire disparaître le mot "solidarités" du fronton de nos bâtiments ?

Comment comprendre ce symbole à l'heure où justement notre majorité développe les moyens qu'elle alloue à sa politique sociale, à sa politique d'insertion -ainsi que cela a pu nous être reproché par la droite de notre hémicycle au cours de la séance d'hier au moment du vote de notre budget ?

Ensuite, quelle seront les conséquences de ce changement de nom pour les publics auxquels nous nous adressons? Pensons-nous vraiment que les habitantes et habitants de nos quartiers identifient et connaissent si bien les missions de notre Métropole pour savoir qu'une Maison de la Métropole est un endroit où l'on peut bénéficier d'accompagnement social?

Par ailleurs, le mot "solidarités" au pluriel évite une stigmatisation des publics accueillis et des services proposés car il existe toute forme de solidarités. Et les raisons de venir dans les Maisons de la Métropole pour les solidarités

sont suffisamment diverses et nombreuses pour s'assurer d'une mixité de publics, mixité sociale comme générationnelle.

Enfin, le social correspond à des compétences, la solidarité correspond à des métiers, des savoir-faire. Enlever le mot "solidarités" peut aussi résonner comme une négation des compétences et des savoir-faire de nos agents, qu'ils soient de la Ville de Lyon comme de la Métropole. Ce n'est pas, non plus, un bon signal envers eux.

Pour toutes ces raisons le groupe Métropole en commun s'abstiendra sur cette délibération. Je vous remercie de votre attention.

M. le Président : Merci. La parole est au groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés.

Mme la Conseillère Runel : Merci. Monsieur le président, chers collègues, cette délibération concerne non pas le renouvellement de la convention concernant la gestion de l'espace d'accueil et d'accompagnement social, mais sa dénomination.

Pour autant, je prendrais quelques minutes pour rappeler de quoi il s'agit car finalement en décembre lors du vote de cette délibération, cela n'avait suscité ni questionnement ni réaction.

Dans le cadre du pacte de cohérence métropolitain voté le 10 décembre 2015, la Ville de Lyon avait proposé une "expérimentation" au travers du rapprochement des antennes solidarités du CCAS et des MDM sur le territoire de Lyon, leurs missions étant, en effet, complémentaires : les MDM au titre des actions sociales, de la protection maternelle et infantile, de la protection de l'enfance, du RSA, et le CCAS au titre de de l'accès aux droits, de la domiciliation ou des aides facultatives.

En 2018, un espace d'accueil et d'accompagnement social commun au CCAS et à la Métropole a donc été créé, porté par une convention renouvelée en décembre dernier.

Le principe de fonctionnement de ces espaces est double : simplifier et optimiser.

Simplifier le parcours de l'usager en offrant un seul lieu d'accueil : cela permet d'éviter à l'usager d'expliquer plusieurs fois sa situation, d'assurer une meilleure coordination et la complémentarité des interventions.

Optimiser en mutualisant les moyens et, notamment, les équipes administratives et sociales des antennes solidarité du CCAS et des MDM.

En résumé, les Maisons de la Métropole de Lyon proposent un espace d'accueil social unique permettant de bénéficier de l'ensemble des aides et accompagnements du CCAS de Lyon et de la Métropole de Lyon. Les agents des deux institutions assurent la prise en charge des usagers en étroite collaboration depuis 2018.

Cette première convention a fait l'objet d'une évaluation établissant les objectifs prioritaires :

- intégration réussie des équipes des CCAS au sein de la Métropole,
- maintien de la qualité de l'accueil reconnue par les usagers,
- pertinence de l'accueil inconditionnel démontrée,
- appropriation des dispositifs sociaux entre les agences CCAS et Métropole.

Concernant le volet financier, un principe général de solidarité entre le CCAS et la Métropole est prévu, avec une répartition des coûts et des gains selon une clé prédéfinie : 26,1 % pour le CCAS, 73,9 % pour la Métropole.

La prise en charge des usagers par l'ensemble des agents pour le compte des deux collectivités permet de mobiliser de manière complémentaire les aides facultatives et les outils d'accompagnement du CCAS ainsi que les aides réglementaires de la Métropole. Ce renouvellement de convention offre enfin de nombreuses perspectives :

- amélioration de l'accès aux services,
- tendre vers une harmonisation RH (ressources humaines),
- création de formations communes,
- évolution de huit postes administratifs et des agents d'orientation et de gestion administrative,
- renforcement du partenariat territorialisé et déploiement d'une logique de déploiement local,
- déploiement de nouvelles prestations attachées, notamment, au projet social du CCAS faire solidarités.

Enfin, la gouvernance est partagée et structurée en différents niveaux : un COPIL (comité de pilotage) politique entre élus et un COPIL stratégique.

En conclusion, s'il y a trois ans ce modèle d'accueil commun représentait un pari, il constitue aujourd'hui un succès grâce à l'investissement de nos équipes sur le terrain pour rendre un meilleur service à l'usager. Aussi, et j'en viens à la dénomination, la démarche engagée par la Ville de Lyon auprès de la Métropole dès le mois d'avril devait contribuer à gagner en visibilité et lisibilité pour l'action sociale de la Ville de Lyon et de son CCAS. En effet, les agents du CCAS présents dans les MDMS ne retrouvaient pas toujours de lecture propre à leur action et au regard des demandes toujours plus grandes à leur égard, il nous semblait légitime -il me semblait légitime, en tant que Vice-Présidente du CCAS de Lyon- de répondre à ce besoin de reconnaissance et de valorisation du travail quotidien réalisé par les agents du CCAS.

Un dernier point, monsieur le Président, pour souligner au-delà du changement de nom et de l'importance qu'elle revêt pour le CCAS de notre ville, la qualité des échanges et de l'écoute du Vice-Président Pascal Blanchard envers la Ville. Nous n'avons cessé de dialoguer sur ce sujet avec bienveillance et attention sur les arguments de chacune de nos collectivités pour arriver à poursuivre notre étroite collaboration au service des plus démunis, dans les désormais MDM de Lyon. Je vous remercie.

M. le Président : Merci bien. Je mets le dossier aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. le Président : Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président Blanchard.

N° 2022-0922 - développement solidaire et action sociale - Schéma patrimonial de l'Institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF) - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Délégation Solidarités, habitat et éducation - IDEF

M. le Président : Madame la Vice-Présidente Vacher a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2022-0922. Madame Vacher, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente Vacher, rapporteur : Merci. Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération concerne une première tranche de l'autorisation de programme du schéma patrimonial de l'Institut départemental de l'enfance et de la famille qui s'élève, au total, à 8 M€. Cette première tranche concerne la restructuration d'une villa à Tassin-la-Demi-Lune pour l'accueil d'une unité de vie externalisée de huit places pour les adolescentes de 14 à 18 ans. L'objectif est de diminuer la concentration de l'accueil des adolescents sur le site de Bron-Parilly, facteur de tensions et d'incidents. L'ouverture est prévue pour la toute fin 2022. L'enveloppe de l'individualisation partielle qui vous est proposée de voter est de 560 000 €. D'autres orientations en cours devraient également aller dans le sens d'une amélioration de l'activité de l'IDEF telle que la mise en œuvre de la stratégie de prévention et de protection de l'enfance que nous avons précédemment votée.

Cette stratégie va permettre d'adosser des places en structures médico-sociales dans le champ du handicap, telles que les IME (instituts médico-éducatifs), ITEP (instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques) ou SESSAD (services d'éducation et de soins spécialisés à domicile). Elle permettra également la mise en place d'une équipe mobile ressource de pédopsychiatrie à destination des établissements de l'aide sociale à l'enfance, financée conjointement avec l'ARS (agence régionale de santé), qui devrait permettre de soutenir les structures de protection de l'enfance pour accueillir des enfants qui, pour l'instant, ne trouvent pas d'accueil adapté à leur situation. L'IDEF, pour l'instant, pallie bien souvent ces manques de places adaptées par des allongements de durée de séjour, là aussi sources de tensions. Les services sont à l'œuvre pour diversifier et adapter les places aux situations des enfants.

Je profite de cette délibération pour saluer à nouveau le travail des agents de l'IDEF qui accompagnent les enfants, adolescents et mères isolées dans des moments complexes de leur vie. Et j'en profite, aussi, pour vous convier à l'exposition "Maison d'enfants, maison d'artistes" qui aura lieu du 1er au 17 février à l'Hôtel de la Métropole et qui retrace et nous offre à voir un an de projet de la compagnie Zeotrope à l'IDEF. Je vous remercie.

M. le Président : Merci. La parole est au groupe Progressistes et républicains.

M. le Conseiller Kimelfeld : Monsieur le Président, chers collègues, même si j'ai trouvé, monsieur le Président, votre réponse à Michel Le Faou bien désobligeante hier soir, mais peut-être à mettre sur le compte de la fatigue, de la lassitude, je comprends pourquoi vous souhaitez terminer les conseils à 18 heures précises, pour autant, je voudrais, pour cette délibération, remercier très sincèrement madame la Vice-Présidente Lucie Vacher et monsieur le Vice-Président Pascal Blanchard, de leur attention très particulière sur ce dossier, tout comme sur la stratégie qui sera mise en œuvre autour de la protection de l'enfance, d'avoir pris en compte ces orientations et d'accélérer le mouvement en direction de l'IDEF.

Un retard significatif avait été pris par le Département. Nous avions amorcé, en 2018, un certain nombre d'investissements, un certain nombre de décisions. Merci d'avoir poursuivi cet effort, de l'avoir accéléré, comme vous l'avez dit, au profit d'abord et avant tout des enfants et des adolescents qui sont accueillis à l'IDEF, mais aussi des parents et bien évidemment des personnels de l'IDEF qui exercent, par nature, dans des conditions toujours difficiles. Et tout ce qui peut améliorer leurs conditions de travail est aussi bienvenu. Merci.

M. le Président : Merci. Je mets le dossier aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. le Président : Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur: Mme la Vice-Présidente Vacher.

N° 2022-0923 - éducation, culture, patrimoine et sport - Musée des Confluences - Attribution d'une subvention - Approbation de la convention d'objectifs et de moyens 2022 - Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

M. le Président : Madame la Vice-Présidente Moreira a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2022-0923 avec un avis favorable de la commission.

Nous avons une demande d'intervention du groupe Progressistes et républicains.

Mme la Conseillère Jannot : Merci. Monsieur le Président, chers collègues, la crise sanitaire a des conséquences économiques, sociales, mais aussi culturelles qui sont désastreuses. Si l'activité commence à reprendre dans certains secteurs, les conditions restent compliquées et les chiffres de fréquentation sont toujours largement en deçà des taux habituels. Le musée des Confluences ne fait pas exception. Mais si la hausse de fréquentation est moins importante que dans d'autres institutions comparables, elle affecte, néanmoins, son économie et nécessite de notre part un soutien particulier.

Ce lieu unique en France, dirigé avec talent par Hélène Lafont-Couturier, soutenue par des équipes remarquables, a su séduire un large public. Il a un rôle indispensable à destination du jeune public qui représente plus d'un quart des visiteurs. Nous devons donc tout mettre en œuvre pour lui permettre de poursuivre son développement et lui donner toute la visibilité qu'il mérite.

Notre groupe se réjouit de voir la subvention en 2021 de 14,4 M€ reconduite en 2022. Cependant, les seuls efforts financiers ne suffisent pas. Notre collectivité doit assurer un environnement permettant au musée d'inscrire son succès dans la durée. Nous pensons, notamment, comme nous l'avons indiqué l'an dernier, que la construction d'un parking à proximité du musée doit être une priorité. Nous souhaitons évidemment que le maximum de visiteurs puisse venir au musée en tramway, en bus ou en vélo.

Mais parce qu'une large partie du public vient d'au-delà des frontières de la métropole (60 %), dont une bonne part du reste de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (35 %), nous ne pouvons le priver de tous ces visiteurs extérieurs qui se déplacent en voiture. Les enjeux autour du stationnement ne peuvent être mis de côté. Nous ne pouvons pas avoir pour politique de favoriser l'accueil de l'ensemble des publics, toutes conditions sociales ou géographiques confondues, et négliger cet aspect.

Je vous rappelle qu'à l'origine, cet équipement était prévu au sous-sol avec 274 places, avant d'être supprimé puis réintégré avec le parking temporaire situé derrière la station-service. Ce n'est, d'ailleurs, pas un sujet qui suscitait de nombreux clivages politiques jusque-là. Gilles Buna, déjà, exigeait du Département de prévoir un parking pour accorder le permis de construire. Cependant, ce parking temporaire installé derrière la station-service est amené à disparaître en 2025 pour laisser place à de nouveaux aménagements.

Il apparaît donc urgent pour la Métropole de réfléchir, dès aujourd'hui, à la création de cet équipement avec des partenaires privés pour permettre au musée de poursuivre sa croissance. Il s'agit là d'un investissement qui nous semble essentiel pour le développement du musée et pour toucher un public plus large.

En effet, et au-delà de la fidélisation des visiteurs extérieurs, le musée va avoir besoin de nouveaux revenus pour compenser les effets de la crise. À l'heure où les acteurs culturels sont obligés de totalement repenser leur mode de fonctionnement et alors qu'on leur demande chaque jour de diversifier leurs activités, notamment en matière de mécénat et de privatisation, la direction du musée a su trouver de nouvelles ressources grâce à une politique de privatisation événementielle puissante. Ce travail du musée avec les entreprises exige que la Métropole n'entrave pas son action.

L'an dernier, à cette même question, monsieur le Vice-Président à la Culture nous assurait que cette question du stationnement était parfaitement prise en compte par la Métropole. Il nous précisait même qu'une réflexion pour trouver un lieu qui permette d'accueillir effectivement un certain nombre de visiteurs qui se déplacent en voiture était envisagée avec son homologue à l'Urbanisme. Force est de constater qu'un an plus tard, aucun scénario ne semble avoir été envisagé par les services de madame Vessiller et que nous n'ayons aucune avancée sur ce sujet. Nous demandons donc que cette question soit enfin abordée.

Notre groupe votera donc pour l'attribution de cette subvention et restera attentif à vos choix pour le développement du musée des Confluences. Je vous remercie.

M. le **Président**: Merci madame Jannot. Le Vice-Président Cédric Van Styvendael n'aura pas le plaisir de vous répondre parce qu'il est en conflit d'intérêts. Mais on aura l'occasion de reparler de ce point de parking. Mais comme vous l'avez souligné, le problème n'est pas nouveau. Cela fait plus de dix ans qu'il a été identifié, qu'il n'a pas été réglé et la question du foncier à proximité du musée est quand même un sujet complexe. Mais sur l'essentiel, on se rejoint pour dire toute l'importance du musée des Confluences. Et j'invite chacune et chacun à aller visiter la dernière exposition si vous ne l'avez pas déjà fait "Sur la piste des Sioux". Et j'en profite aussi pour rappeler qu'au musée Lugdunum l'exposition "EnQuête de pouvoir" a aussi un grand intérêt.

Je mets le dossier aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. le Président : Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité, Mme Brunel Vieira Vinciane, Mme Cardona Corinne, Mme Dubois Bertrand Véronique, Mme Dubot Fanny, Mme Lagarde Caroline, M. Marion Richard, délégués de la Métropole de Lyon au sein du Musée des Confluences, ainsi que M. Doucet Grégory et Mme Perrin-Gilbert Nathalie, délégués de la Ville de Lyon, n'ayant pas pris part au vote sur ce dossier (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente Moreira.

N° 2022-0926 - éducation, culture, patrimoine et sport - Villeurbanne Capitale française de la culture 2022 - Attribution d'une subvention à la Ville de Villeurbanne - Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

M. le Président : Madame la Vice-Présidente Vacher a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2022-0926 avec un avis favorable de la commission.

Il y a deux demandes d'intervention, à commencer par le groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés.

M. le Conseiller Benzeghiba: Oui, monsieur le Président, je vous remercie. Mesdames, messieurs, chers collègues, en tant que membre de la commission Éducation, culture, sport et patrimoine, j'ai accueilli avec grand plaisir, au même titre que l'ensemble du groupe Socialistes et apparentés, cette délibération pour soutenir Villeurbanne capitale française de la culture 2022. Bien évidemment, nous voulons tout d'abord féliciter l'équipe municipale, notre collègue Cédric Van Styvendael, Maire de Villeurbanne et Vice-Président à la Culture, les services culturels de la Ville mais aussi ceux de la Métropole, ainsi que tous les acteurs qui sont mobilisés pour la conquête de ce premier label de "Capitale française de la Culture". C'est assurément un travail de longue haleine, mais il valait la peine d'être mené.

Villeurbanne aime à se voir comme une "ville pas pareil" pour reprendre le slogan des Invites. Ici, l'occasion est belle. On sait aussi que la Ville ne part pas de zéro et que le travail accompli depuis 20 ans par Jean- Paul Bret, Adjoint à la Culture puis Maire, a forcément pesé en faveur de la candidature de Villeurbanne. Si c'est bien la Ville de Villeurbanne qui a obtenu ce label, c'est assurément toute la Métropole qui sera mise en avant et bénéficiera des différentes retombées.

La Fête de la Musique, qui fera une jonction symbolique entre les hôtels de Ville de Lyon et de Villeurbanne, illustre bien cette dimension métropolitaine du label. La participation d'acteurs culturels majeurs de notre territoire le démontre aussi. On peut citer, notamment, l'Opéra de Lyon ou la Maison de la Danse.

Il est donc important, voire essentiel, que la Métropole apporte son soutien à cet événement et contribue aussi à cette grande année culturelle. Avoir une Métropole si intégrée que la nôtre est une chance et permet justement sur ce type d'opération une réelle capacité d'action et de soutien aux initiatives communales. Nous ne pouvons que nous réjouir de cette complémentarité entre les petites équipes municipales et métropolitaines au service de la culture, mais surtout et avant tout au service des Grand Lyonnaises et des Grand Lyonnais.

Un mot sur la programmation : elle est assez impressionnante, avec près de 700 événements. Cela est indiqué dans la délibération, le projet défendu par la Ville de Villeurbanne fait la part belle à la jeunesse, avec, notamment, un festival qui lui sera dédié. Nous ne pouvons que nous en réjouir. En même temps, le grand public, les amatrices et amateurs auront toute leur place avec des événements qui se veulent ouverts et inclusifs.

Cette programmation ne se limite pas à une succession de spectacles, concerts, expositions ou représentations. Elle propose aussi et surtout de renouveler en profondeur les politiques publiques d'éducation artistique. Comment ? D'une part, en faisant de l'éducation culturelle et artistique un pilier majeur. Je veux prendre pour exemple les minimixes, ces centres culturels implantés directement dans les PCD (plans communaux de développement) des écoles. Ils contribuent à une véritable démocratisation du patrimoine culturel par sa transmission à tous les élèves, par la création de nouveaux espaces éducatifs, culturels ambitieux. Cette programmation dans le temps scolaire est probablement la meilleure façon d'offrir à tous les enfants une ouverture vers la musique, la danse, le théâtre, les arts plastiques ou encore le cinéma. Ce label sera, pour les scolaires villeurbannais mais aussi pour le grand public, l'occasion de découvrir de nouvelles formes de culture et d'expression artistiques

D'autre part, en inscrivant ces actions dans le temps long : en effet, si le label de la capitale française de la culture ne durera que pour l'année 2022, les actions engagées auprès des plus jeunes, notamment, ont vocation à se poursuivre sur une durée bien plus longue, avec, entre autres, des créations de postes. Le label est éphémère, mais l'objectif et la volonté sont durables. Cela mérite toute notre attention et notre soutien.

L'occasion est maintenant donnée à chacune et chacun de s'ouvrir, de s'émerveiller, de ressentir, de partager des moments et des émotions. Une levée potentielle des contraintes sanitaires nous permettrait même de goûter à nouveau à un bonheur devenu trop rare : celui des émotions partagées, des émotions collectives.

Alors, tous ensemble, accompagnons Villeurbanne à passer ce nouveau cap, 50 ans après l'installation du TNP (Théâtre national populaire) sur la place Lazare Goujon en 1972, l'année 2022 s'annonce tout aussi mémorable, pour la riche histoire culturelle de Villeurbanne et de notre Métropole.

Le groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés votera favorablement et avec enthousiasme, vous l'aurez compris, cette délibération. Je vous remercie.

M. le Président : Merci. La parole est aux Écologistes.

M. le Conseiller Marion: Monsieur le Président, chers collègues, Grand Lyonnaises et Grand Lyonnais, c'est avec enthousiasme que nous votons aujourd'hui cette subvention à Villeurbanne, capitale française de la culture. Félicitations à Villeurbanne! Félicitations vraiment, car nous nous réjouissons de ces aventures. Ces aventures qui font, d'ores et déjà, événement, événement tant c'est à la fois une opportunité et bien sûr une fête pour toute la Métropole, une fête bienvenue, tellement bienvenue pour rouvrir les fenêtres de nos vies culturelles. Ces fenêtres d'une souveraine aspiration partagée. Cette aspiration à la fête qui fait nos sociétés.

Cette fête, capitale française de la culture, fait le choix de donner une place centrale à la jeunesse et cela nous paraît particulièrement juste. Juste bien sûr, tant sa présence est importante dans la population villeurbannaise, juste aussi tant elle a pu souffrir des conséquences de la crise sanitaire. Aujourd'hui, tout le monde s'accordera à reconnaître le succès de l'inauguration du 7 janvier dernier, moment de spectacle et d'émotion partagée par un public aussi divers que la Ville de Villeurbanne, aussi divers que la Métropole de Lyon. Gageons que cet enthousiasme ne tienne pas seulement à l'énergie, à l'esthétique aérienne de ce moment inaugural.

Mais qu'inaugurions-nous justement ? Et de quoi cela augure-t-il ? Je voudrais porter ici publiquement deux forces structurantes de la dynamique Villeurbanne Capitale française de la culture. D'abord, la pérennisation des actions mises en place. L'exemple des minimixes culturels ou des balades urbaines qui ont vocation à durer au-delà de l'année culturelle 2022. Et bien sûr la démocratisation qui passe par l'accessibilité culturelle, brique indispensable d'une vraie démocratie culturelle fondée sur les droits culturels de chaque personne, parce que chaque personne est porteuse de culture et chaque culture est porteuse de dignité. L'actualité nationale nous rappelle, hélas, à quel point c'est important de dire et de redire cela. Et la Métropole de Lyon sera toujours là pour soutenir les droits culturels.

Autant de raisons de vous partager, monsieur le Maire de Villeurbanne, le vœu et la demande enthousiaste que cette dynamique villeurbannaise soit fermente d'un foisonnement durable de la culture et des cultures partout dans notre Métropole. Les grands équipements et événements culturels déjà soutenus par la Métropole participeront bien sûr directement aussi à la grande saison de cette année culturellement capitale. Pensons à l'Opéra, pensons aux Nuits de Fourvière. Pensons aussi au foisonnement du tissu culturel associatif. Je veux ici saluer l'engagement du CCO (centre culturel œcuménique) de Villeurbanne à partager cette dynamique jusqu'à Vaulx-en-Velin au bénéfice de l'ensemble du quartier de la Soie et de la Tase à la riche histoire industrielle, fièrement populaire.

Toute cette cohérence de valeur et de territoire, c'est aussi la cohérence du projet culturel de notre métropole. Cela s'inscrit, en effet, dans le droit fil que tisse la politique culturelle métropolitaine, conformément à nos engagements de campagne. Nous valorisons et favorisons la diversité des cultures, c'est-à-dire la diversité des acteurs culturels, qu'ils soient professionnels, amateurs et/ou publics. Nous déployons et systématisons dans les collèges les ambitions de l'éducation artistique et culturelle. Les minimixes culturels villeurbannais en sont un bel exemple, une expérimentation qui vient enrichir les ambitions pour notre jeunesse, puisque nous avons d'ores et déjà plus que quintuplé les moyens financiers de l'EAC (éducation artistique et culturelle) au cours de ce mandat. Cela passe aussi par la démarche d'aller vers les personnes éloignées de l'offre culturelle existante, des publics parfois isolés. Un défi que Villeurbanne approfondira cette année, par exemple avec des résidences d'artistes en structure d'accueil de personnes âgées, en pleine résonance avec la déclaration de coopération culturelle de la Métropole. Les actions portées par le Vice-Président à la Culture viennent ainsi compléter les succès du maire de Villeurbanne dans la cohérence la plus concertée. Je ne doute pas que vous le pressentiez, désormais vous le constatez.

Vous le voyez, chers collègues, nous sommes bel et bien en pleine aventure culturelle, au sens le plus profond de ces deux termes :

- aventures dans son sens premier de ce qui doit advenir parce que c'est l'histoire de Villeurbanne et parce que ce sont nos engagements politiques,
- aventure culturelle, comme pour nous rappeler en 2022, plus que jamais, que la culture est précisément ce que nous choisissons de cultiver, parce que ce qui fait culture et ce que fait la culture, c'est de relier chacun des membres d'une société à ses essentiels.

Alors je crois qu'ici, les essentiels sont audacieusement clairs et ne demandent que leur plein épanouissement. Nous avons choisi d'hériter de notre jeunesse, nous avons choisi de lui léguer nos diversités et, ainsi enracinés, nous devons nous mettre à l'écoute de ce qu'il y a de plus vivant en chaque habitante et en chaque habitant.

C'est l'occasion de nous rappeler comme l'écrit si bien le dramaturge et poète Gaëtan Faucer que "la culture, c'est tout simplement l'expression du vivant. " Je vous remercie.

M. le Président: Merci pour ces deux interventions. C'est une très grande fierté pour Villeurbanne et pour la Métropole de Lyon que Villeurbanne ait, pour cette première édition, reçu le label "Capitale française de la culture". Monsieur Benzeghiba l'a rappelé, c'est une priorité à Villeurbanne depuis des dizaines d'années, ce travail sur la culture. Et c'est finalement assez logique que Villeurbanne ait été retenue parmi 29 communes. Et l'implication du Maire Cédric Van Styvendael a permis ce résultat important pour la Ville, pour la Métropole, et naturellement pour la jeunesse. Nous aurons le plaisir d'avoir plus de 700 événements organisés dans l'année. Cela a été dit, l'inauguration du 7 janvier a été une réussite et aujourd'hui, nous sommes heureux de voter 300 000 € de subvention pour cette année 2022 importante. Et cela rentre dans une augmentation de BP (budget primitif) à BP, je le rappelle, de 1,9 M€ sur la culture.

Je mets le dossier aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. le Président : Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente Vacher.

N° 2022-0931 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Modification du tableau des effectifs - Année 2022 - Délégation Ressources humaines et moyens généraux - Direction Administration et développement RH

M. le Président : Madame la Vice-Présidente Khelifi a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2022-0931 avec un avis favorable de la commission.

Nous avons six demandes d'intervention. Je donne la parole au groupe Synergie Métropole.

M. le Conseiller Grivel : Merci. Monsieur le Président et chers collègues, la délibération que vous venez de présenter porte sur la modification du tableau des effectifs pour l'année 2022. Le groupe Synergie note d'abord avec satisfaction que l'évolution de la masse salariale est modérée, avec une augmentation de 2 %. Nous pouvons également nous féliciter de l'application des mesures réglementaires en faveur des agents de catégorie C et de la mise en œuvre d'une partie de l'agenda social -d'une partie de l'agenda social- avec des mesures de révision du régime indemnitaire des contractuels, de régime indemnitaire des catégories B, la poursuite de l'alignement inter-

filière initié sous le mandat précédent pour revaloriser les filières sociales et médicosociales, l'instauration du forfait mobilité durable, la prime IDEF qui est très importante, donc un ensemble de mesures, je ne peux pas les citer toutes. Toutes ces mesures contribuent à améliorer l'équité entre nos filières, à renforcer l'égalité femmes-hommes et plus globalement améliorer les revenus des agents de la Métropole de Lyon, dont je tiens à saluer l'engagement et le dévouement.

Nous n'avons rien à redire à l'augmentation des effectifs qui concernent le secteur de l'éducation et du social, et en particulier des collèges, de la protection de l'enfance et des Maisons de la Métropole. On en parlait il y a quelques minutes. Ces besoins avaient déjà été identifiés au précédent mandat et des recrutements avaient été engagés. Et je me félicite en tout cas que vous inscriviez dans ces pas vos décisions.

D'autres créations de postes laissent davantage songeurs. Vous créez deux emplois d'ingénieurs territoriaux de catégories A pour, je cite, "poursuivre l'exécution d'une PPI aménagement urbanisme ambitieuse sur les territoires". Je suppose que l'un d'eux aura le temps de réaliser le tableau synoptique de la PPI que nous vous réclamons depuis plus d'un an. Globalement, les postes de catégorie A représentent deux tiers des créations d'emplois permanents. Cette proportion a de quoi étonner.

Il demeure, par ailleurs, plusieurs questions, et nous en avons pris quatre. Vous évoquez une démarche de gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences (GPEEC) qui est "amorcée", pour reprendre le terme utilisé. Alors que vous venez de dépasser le quart de votre mandat, j'espère que davantage qu'amorcée, elle est bien engagée. C'est un outil indispensable. Pouvez-vous nous confirmer que cette GPEEC a dépassé le stade de l'amorçage et qu'elle est bien en déploiement ?

De façon conjointe, pouvez-vous nous dire -et nous en dire davantage- sur la manière dont vous envisagez de repérer, de former, de faire évoluer les jeunes talents ? Nous avons insisté à plusieurs reprises sur ce point, les jeunes talents au sein de notre maison afin d'éviter leur départ vers d'autres horizons après formation.

Une nouvelle fois, en commission, il nous a été très difficile d'obtenir les chiffres actualisés. Nous avons bien noté que la Métropole comptait 9 240 équivalents temps plein permanents et non permanents au 31 décembre 2020, mais nous aurions aimé disposer d'une estimation de l'évolution sur 2021 et 2022, et les années suivantes, sans attendre le bilan RH consolidé mi-2022. Pouvez-vous nous indiquer clairement combien la Métropole comptait d'agents permanents et non permanents au 31 décembre 2021 et combien de contrats au 31 décembre 2022, notamment avec la régie de l'eau ?

Enfin, pouvez-vous me préciser si les emplois créés en 2021, mais vacants aujourd'hui -aux alentours de 45 ou 46 à l'heure actuelle- seront intégrés ou non à l'évolution prévisionnelle de la masse salariale au budget primitif ? Est-ce que ces emplois sont comptés dans l'évolution prévisionnelle de 2 % ? Je vous remercie, monsieur le Président.

- M. le Président : Merci. La parole est au groupe Inventer la Métropole de demain.
- M. le Conseiller Geourjon : Intervention retirée, monsieur le Président.
- M. le Président : Merci. La parole est au groupe Progressistes et républicains.

Mme la Conseillère Jannot : Monsieur le Président, chers collègues, tout d'abord, je souhaiterais saluer le travail et l'investissement de l'ensemble des personnels de notre Métropole qui, au fil des conseils, et plus particulièrement au moment du budget, nous montrent la qualité et la compétence des services de cette grande maison, tout comme la mobilisation des agents sur le terrain, tout aussi remarquable. Dans le contexte contraint par la crise sanitaire, ils assurent la continuité d'un service public de qualité et il me semble important de les remercier pour leur engagement auprès des habitants de notre Métropole. J'aimerais également saluer l'évolution du régime indemnitaire des médecins salariés de la Métropole qui est prévu dans cette délibération, preuve de la reconnaissance de leur travail et qui, je l'espère, permettra un meilleur recrutement de ces personnels essentiels.

Mais au-delà de ces quelques mots introductifs, nombre de points détaillés dans cette délibération méritent des commentaires et des interrogations de notre groupe. Il y a tout juste un an, nous vous faisions part des mêmes inquiétudes devant la hausse inhabituelle des recrutements, puisque vous envisagiez déjà de recruter 117 nouveaux emplois permanents, alors que cette année, si je puis dire, "seulement" 45. Devons-nous nous réjouir de cette hausse que je qualifierais de "décroissante", mais que nous souhaiterions véritablement durable ?

Alors, comme en 2021, plus de 60 % de ces emplois concernent des postes de catégorie A, très exactement 46, dont 20 financés par du FSE (Fonds social européen), auxquels s'ajoutent 6 emplois non permanents également annoncés, soit 52 cette année, en plus des 71 déjà programmés l'an dernier. Depuis le début de ce mandat, ce sont donc 123 cadres, majoritairement des ingénieurs, qui sont attendus. Mais comment pouvez-vous avoir besoin d'autant d'ingénieurs pour concrétiser votre plan de mandat ?

Vous nous annoncez, d'autre part, que sur les 117 emplois permanents programmés l'an dernier, seulement 71 sont aujourd'hui pourvus, 46 emplois restent donc en suspens. Pourrions-nous savoir lesquels ? Qu'en est-il aussi des 20 postes programmés dans les MDM ? Des 6 postes destinés au suivi des mineurs non accompagnés ? Ou des 6 postes d'éducateurs promis en 2021 ? Madame Khelifi et monsieur Artigny, je m'adresse à vous. Peut-être aurons-nous plus de chances d'avoir des réponses à ces questions déjà posées.

Nous constatons, enfin, que 80 agents sont cette année en cours de redéploiement, et nous espérons, en tout état de cause, que ces redéploiements leur permettront d'être formés et accompagnés pleinement dans leur carrière pour accéder, eux aussi, pourquoi pas, à ces nouveaux recrutements.

Mais au-delà des chiffres, votre gestion généreuse des ressources humaines pose de sérieuses questions de méthode. Toujours pas d'audit réalisé sur l'état réel des services et des besoins. Vous nous parlez même d'une "transformation agile de l'administration", mais de qui parlez-vous ? Des agents ? Des élus ? De quelles agilités s'agit-il ? Il y a tout de même de quoi rester songeurs, voire inquiets quand on sait qu'*a contrario*, certaines directions de notre collectivité ne connaissent toujours pas les grandes lignes des restructurations qui les attendent dans le cadre de votre plan de mandat.

Bien évidemment, nous ne considérons pas les ressources humaines uniquement sous le seul prisme de la gestion des dépenses et nous ne sommes pas opposés aux embauches de nouveaux agents, dès lors qu'elles répondent à des besoins de service aux habitants de notre Métropole. C'est pourquoi, sans pour autant vous accuser d'hypothéquer les bonnes capacités financières de notre collectivité trouvée à votre arrivée, la prudence reste de mise en matière de ressources, puisqu'elle dépend aussi de l'attractivité et de la bonne santé de nos entreprises.

Il nous semble primordial d'inscrire d'abord ces dépenses au regard de véritables exigences du service public : des agents dans nos collèges, des agents dans nos antennes recevant du public en tension, des agents de terrain compétents et investis. Et je m'étonne cette fois encore que parmi les 9 400 agents de notre Métropole, vous n'arriviez pas à trouver les personnels compétents pour ces emplois et même que vous ne cherchiez pas à les former ou à les accompagner pour progresser dans de nouveaux domaines et acquérir les compétences requises à vos choix politiques. Quel manque de confiance ! Ce sont des femmes et des hommes de proximité répondant au plus près aux attentes des Grand Lyonnais dont notre Métropole a besoin.

Voilà pourquoi, sur le fond comme sur la forme, votre démarche et votre méthode ne sont pas recevables. Vous comprendrez donc aisément que nous voterons contre cette délibération. Je vous remercie.

M. le Président : Merci. La parole est au groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés.

Mme la Conseillère Runel: Merci. Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération à l'appellation peu attrayante et peu représentative des enjeux qu'elle concerne détaille la politique des ressources humaines souhaitée par notre collectivité pour 2022 et par continuité du service public pour les années suivantes. Cette modification du tableau des effectifs, qui correspond peu ou prou à la politique de gestion du personnel menée par les collectivités, précise les différents processus de création, de suppression et de transformation des emplois. Cela est rappelé dans cette délibération. La politique de la Métropole de Lyon se traduit au regard de grands objectifs qui visent à faire de la métropole une métropole apaisée, solidaire, hospitalière, engagée pour l'économie du territoire. Nous le savons, pour que ces ambitions deviennent réalité, notre collectivité a besoin des femmes et des hommes pour les mettre en œuvre.

Cette crise sanitaire aura au moins eu le mérite de montrer comment le service public permet de garantir l'accès de tous à la santé, à la culture, à l'éducation, à l'aide sociale ou encore à la justice. Nous l'avons constaté dès les premiers jours du confinement par la réactivité des agents et leur engagement pour maintenir un service de qualité pour toutes et tous. Nous avons pu le constater et convaincre un peu plus encore ceux qui en doutaient du caractère indispensable et primordial du service public.

Aussi dans cette délibération, c'est plusieurs besoins nouveaux qui nécessitent le recrutement d'agents qui sont pointés, comme par exemple la mise en place d'une équipe métropolitaine de l'habitat, la promotion des achats responsables ou encore le renforcement des équipes de l'IDEF, dont nous savons qu'elles en ont tant besoin. Si l'objectif de notre Métropole est bien de garantir un accès au logement abordable et de qualité au plus grand nombre par la mise en place de mesures fortes comme l'encadrement des loyers, la lutte contre l'habitat indigne, cela passe par la constitution d'une équipe métropolitaine de l'habitat, avec le recrutement de deux agents de catégorie B et le redéploiement de trois autres agents. Car oui, le logement est un droit fondamental, que nous nous devons d'assurer.

De la même manière, le recrutement de quatre agents de catégorie A devrait venir renforcer les équipes de professionnels qui agissent au quotidien auprès d'enfants placés, en souffrance et qui bien souvent connaissent les mêmes trajectoires que celles de leurs parents. Nous devons investir dans la jeunesse, donner les mêmes chances à ces enfants placés et souvent maltraités, d'accéder à un cadre familial bienveillant, à une scolarisation, à un avenir, tout simplement. Les postes de médecins seront aussi mis à l'honneur et valorisés, notamment pour prendre soin des plus petits dans le cadre des missions de la PMI.

Avec une augmentation des dépenses de personnel au budget principal de +2,2 % entre le BP 2021 et 2022, on peut y voir la volonté de notre Métropole de faire progresser sa masse salariale. Mais cela nous montre dans le même temps les difficultés à recruter de nouveaux agents avec des postes qui restent vacants plus longtemps, faute de candidats adaptés ou de candidats tout court. Comment ne pas y voir alors une perte d'attractivité de notre fonction publique au niveau territorial, mais également national dans les domaines social, médicosocial, du soin ?

Pour autant, la continuité du déploiement de la ZFE, dont nous avons entamé ici le débat sur le volet professionnel et qui fait l'objet actuellement de réunions de concertation sur le territoire métropolitain, sera renforcée par une équipe de quatre agents ingénieurs territoriaux pour renforcer notamment l'offre de conseil en mobilité et d'accompagnement des publics affectés par la ZFE.

Ainsi, ce sont plus de 80 postes tout confondus qui seront créés pour donner à la Métropole de Lyon la capacité d'agir et de mettre en œuvre son action, notamment dans le domaine du logement, de l'éducation avec les collèges, de l'environnement ou de la protection de l'enfance.

Car il ne suffit pas de déclarer vouloir mettre en œuvre la transition écologique et sociale, encore faut-il s'en donner les moyens, et c'est ce que nous faisons, car les agents de la Métropole sont le bras armé de notre action. C'est pourquoi l'intégration des nouveaux agents est essentielle.

Enfin, lorsque nous débattons dans cette assemblée du personnel métropolitain, tâchons de garder en mémoire le professionnalisme des agents engagés, efficaces, investis, performants, prêts à répondre aux besoins divers de la population. Gardons en mémoire la force de travail et de réactivité de ces serviteurs du service public. Dans ce contexte extrêmement difficile et changeant, ils n'ont jamais perdu de vue l'intérêt général et jamais le service public n'a connu de discontinuité. Alors, pour leur investissement passé et futur, merci à eux. Cette délibération est finalement une juste reconnaissance de leur action. Notre groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique votera favorablement ce rapport. Je vous remercie.

M. le Président : Merci. La parole est au groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

M. le Conseiller Lassagne : Merci. Monsieur le Président, mesdames et messieurs les Conseillers, la première chose qui me frappe dans cette délibération, c'est l'évolution continue à la hausse des effectifs et de la masse salariale de la Métropole de Lyon ces dernières années. Un tableau sur la période 2015-2020 a été présenté par la Vice-Présidente en commission. Les ETP permanents évoluent sans cesse sur cette période. Nous avons, d'ailleurs, le sentiment que ce tableau est présenté d'une certaine manière pour nous dire : "On ne maîtrise pas les effectifs, mais regardez, c'était déjà le cas avant." Sur le constat, nous sommes d'accord, mais ce n'est pas très rassurant.

Bien entendu, nous ne reviendrons pas et nous ne vous tiendrons pas rigueur sur ce qui s'est passé avant 2020, mais lors de votre élection, vous auriez dû considérer le sujet des ressources humaines comme un double point de vigilance. Vigilance purement budgétaire dans un contexte dépensier de la crise sanitaire. Ce point a été développé par mon collègue Alexandre Vincendet dans le cadre de son intervention sur le budget primitif hier et je ne reviendrai pas dessus.

Vigilance ensuite en termes de gestion des ressources humaines. À peine arrivée aux affaires, et vous annoncez à la Métropole, comme à la Ville de Lyon d'ailleurs, que vous allez créer des centaines d'emplois en recrutement externe pour accompagner vos politiques. Une ère nouvelle s'ouvre et les personnels en poste n'auraient, à vos yeux, pas les compétences nécessaires pour vous accompagner. C'est, je trouve, un signal bien cruel que vous avez envoyé aux agents. Je ne suis pas, en effet, totalement certain que vous ayez réellement cherché auprès des 9 000 agents en poste -excusez du peu- celles et ceux qui auraient été motivés pour porter ces nouvelles missions. J'ai eu beaucoup de difficultés à croire que parmi ces agents, aucun ne soit capable d'agir efficacement dans les domaines de la valorisation des déchets, de la mobilité ou des achats responsables. Ces recrutements externes ont inévitablement freiné les évolutions de carrière de certains agents et en ont démotivé d'autres. Il suffit de constater le niveau d'abstentionnisme de plus de 30 jours par an et par agent pour être convaincu que l'Exécutif de la Métropole devrait porter plus d'attention à la motivation des agents.

En réalité, le recrutement externe est une facilité, mais aussi une forme d'échec dans la gestion des emplois et des compétences d'une collectivité : besoins mal anticipés, formation défaillante et défiance vis-à-vis de l'encadrement. Pour toutes ces raisons, notre groupe votera contre ce rapport. Merci.

M. le Président : Merci. La parole est au groupe des Écologistes.

Mme la Conseillère Brunel Vieira: Merci Président. Mes chers collègues, je voudrais à mon tour remercier l'ensemble des agents de la Métropole -cela a été dit mais je le rappelle- pour leur engagement au quotidien et la grande qualité de leur travail. Nous l'avons vu lors du budget primitif 2022, le montant de la masse salariale est en hausse de 2 %, une hausse qui reste très contenue, monsieur Grivel l'a rappelé également, soit une évolution

moindre que celle des dépenses et des recettes de fonctionnement. Il s'agit donc d'une évolution maîtrisée, loin des dérapages évoqués. Elle est, en outre, notamment liée -cela a été dit aussi- à l'application de mesures réglementaires telles que la revalorisation pour les agents de catégorie C.

Cette politique RH participe à l'optimisation du fonctionnement de notre administration, avec, notamment, une politique de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences qui permet de mieux préparer la collectivité aux enjeux de demain. Elle s'accompagne d'une réorganisation des services et du redéploiement d'un grand nombre de postes. Le redéploiement quand même représente une partie importante. Quand j'entends les propos de monsieur Lassagne, je suis quand même assez étonnée. Il s'agit de privilégier, d'abord et dans la mesure du possible, les ressources humaines dont nous disposons en interne et puis, effectivement, de compléter ensuite par des compétences externes.

Deux enjeux nous paraissent essentiels. D'abord, maintenir un niveau de service important et de qualité quand notre Métropole accueille toujours plus d'habitants. Ensuite, être en capacité de déployer nos nouvelles politiques publiques ambitieuses en renforçant les équipes et en ayant recours à des compétences externes quand cela est nécessaire. C'est dans cette logique et avec cette exigence d'efficacité qu'un certain nombre d'emplois nouveaux avaient été ouverts en 2021. Ils sont complétés cette année par 45 créations de nouvelles d'emplois permanents.

On pourrait en faire une lecture comptable abstraite détachée des réalités des besoins, comme cela a été le cas par le groupe des Républicains. On peut aussi en faire une lecture très concrète. Ces 45 postes permettront ainsi dans le secteur du logement de créer l'équipe métropolitaine de l'habitat, de renforcer les équipes de la protection de l'enfance et de l'IDEF, de répondre aux nouveaux besoins liés aux ouvertures de collèges et au développement des bibliothèques numériques, autour également des mobilités et la poursuite des Voies lyonnaises, et dans le cadre de la ZFE qui, je rappelle, est une obligation légale, dans le secteur de la réduction des déchets, avec notamment un accompagnement proposé aux communes ou encore dans le secteur économique dans le cadre du SPAR (schéma de promotion des achats responsables) ou pour soutenir au développement de l'économie circulaire. À cela s'ajoutent donc 25 postes financés et 80 redéploiements qui constituent, je le répète, l'essentiel des modifications.

Car oui, une politique publique ne se réalise pas sans moyens humains. Impossible d'ouvrir de nouveaux collèges sans personnel, impossible d'accompagner convenablement la mise en place de ZFE sans recrutement, impossible d'accueillir dignement à l'IDEF sans agent disponible. Penser le contraire, c'est absurde, surtout quand nous devons assurer nos missions de service public sur un champ de compétences large auprès d'un nombre croissant d'habitants de la Métropole. Cette évolution en effectifs reste néanmoins maîtrisée car nous savons où nous allons. Ce qui nous importe pour les Grand Lyonnaises et Lyonnais, c'est la concrétisation et l'efficacité des politiques publiques que nous mettons en place au service de l'intérêt commun, au bénéfice des services rendus à la population. Je vous remercie.

M. le Président : Merci. La parole est à la Vice-Présidente Zemorda Khelifi.

Mme la Vice-Présidente Khelifi, rapporteur : Merci. Monsieur le Président, chers collègues, je voudrais profiter de cette délibération tout d'abord pour adresser mes vœux les meilleurs aux élus de cette assemblée ainsi qu'à tous les agents de notre collectivité. C'est aussi l'occasion pour moi de remercier l'ensemble des agents de notre Métropole qui, depuis deux ans déjà, assurent l'ambition de service public au rythme des vagues de la pandémie et dans un contexte de crise sanitaire qui a complexifié leur action quotidienne. Je vais peut-être également redonner quelques éléments relatifs à cette délibération car dans plusieurs des interventions que je viens d'entendre, il y a beaucoup de tri sélectif.

Avant toute chose, il est important de rappeler, comme cela a été dit par mon collègue Bertrand Artigny lors de sa présentation hier du budget, comme cela a été dit par monsieur Grivel et par madame Brunel Vieira, ces dépenses de personnel augmentent moins vite que les autres dépenses de fonctionnement, puisque l'augmentation est de + 2 %, alors que les dépenses de fonctionnement augmentent de 3 %. Cette augmentation de 2 % est maîtrisée car elle tient compte du GVT (glissement vieillesse technicité) et prend en compte les mesures réglementaires pour les catégories C.

Cette délibération porte, effectivement, sur la création de 45 postes non financés pour les extensions de périmètres ou pour renforcer la bonne avancée de nos politiques publiques. C'est un choix que nous faisons. Nous l'assumons et nous assumons le fait qu'il faut renforcer le périmètre social, qu'il faut créer des postes lorsque nous ouvrons de nouveaux collèges, parce que la population augmente, et vous avez été plusieurs à le dire hier. Nous passons audessus de la barre des 1,4 million d'habitants au sein de cette Métropole. Nous assumons de poursuivre notre politique de mobilité ambitieuse car il y a urgence. Le rapport du GIEC, l'été dernier, l'a largement démontré. Même chose pour le développement de l'économie circulaire et le renforcement de l'achat responsable ou encore la réduction des déchets. Et contrairement à ce que vous disiez hier, monsieur Collomb, la collecte des déchets alimentaires est nouvellement mise en œuvre.

Ce que vous avez oublié de dire pour certains dans vos interventions, c'est que cette année, nous allons aussi créer 25 postes financés presque entièrement par des financements publics et dont nous aurions tort de nous priver, puisqu'ils vont nous permettre, non seulement, de continuer à accompagner les politiques sociales qui ont déjà été mises en œuvre dès le début de ce mandat et les politiques environnementales, mais ces 25 postes financés vont nous permettre, également, notamment de renforcer notre politique de soutien aux jeunes, puisque nous allons pouvoir répondre notamment au dispositif Parcours emploi compétences (PEC) porté par l'Etat.

Ce que vous omettez également pour certains de souligner ce sont les 80 postes qui seront redéployés en interne en 2022. Au regard de la très grande diversité de nos politiques publiques et métiers, nous avons choisi de nous appuyer sur les directeurs de cette Métropole et des DGA (directeurs généraux adjoints) qui sont les plus à même d'identifier les possibilités de redéploiement et de réorganisation interne. Effectivement, nous avons un objectif d'optimiser nos moyens, de réallouer nos ressources humaines.

Je tiens également à souligner la très grande qualité des cadres de cette maison, dont je salue ce travail de réorganisation et d'optimisation, puisqu'ils ont déjà permis le redéploiement de 100 postes. Monsieur Grivel, je vous remercie pour vos propos. Effectivement, c'est une augmentation modérée, je viens de le souligner. Nous mettons en œuvre une partie de notre agenda social pour améliorer l'équité entre filières, l'équité entre femmes et hommes de cette Métropole. Nous mettons bien en œuvre l'outil GPEC. C'est un outil indispensable qui va nous permettre de continuer ces redéploiements de postes, l'optimisation des ressources, 100 postes en 2021, 80 en 2022 et cela va continuer durant tout le mandat.

Pour les emplois créés en 2021 et toujours vacants, ces emplois -pour vous répondre, monsieur Grivel- sont bien budgétés. Aujourd'hui, ce sont 82 % des 117 postes qui ont été délibérés en janvier 2021 qui ont fait l'objet d'une publication et qui sont à un état divers du processus de recrutement. Il y a un temps de mise en œuvre de la politique publique de restructuration et de priorisation dans le plan de charges, ce qui explique que nous n'avons pas pourvu 100 % de ces postes, ce qui sera fait en 2022.

Pour répondre également à madame la Conseillère qui attirait notre attention sur les jeunes, effectivement nous mettons en œuvre une politique concernant les jeunes avec le travail sur la marque employeur, avec un lien *via* les écoles et les contrats d'apprentissage. Nous avons remis le contrat d'apprentissage il n'y a pas si longtemps, à 60 jeunes, et nous allons renforcer cette politique d'apprentissage. Nous avons le plan jeunes qui est en cours de mise en œuvre et qui sera présenté en commission Finances avec l'augmentation, comme je l'ai dit tout à l'heure, des PEC. Et puis, nous allons changer nos organisations en améliorant les conditions de travail, avec, notamment, le télétravail qui a déjà été mis en œuvre, déployé, redéployé et les espaces partagés.

Monsieur Lassagne, il y a beaucoup de paradoxes et de contradictions dans vos propos. Monsieur Collomb évoquait Janus hier, on ne peut pas vouloir toujours plus de services publics sans augmenter le nombre d'agents. On ne peut pas vouloir des rendez-vous en MDM le plus rapidement possible avec plus d'usagers. On ne peut pas vouloir un égal accès des citoyens au service public. On ne peut pas vouloir des collèges supplémentaires pour accueillir l'accroissement de la population de jeunes. Ce n'est pas possible sans agent supplémentaire. Monsieur Lassagne, vous évoquiez les 9 000 agents auxquels nous aurions pu proposer un redéploiement. Oui, nous l'avons fait, je viens de l'indiquer, 100 postes en 2021, 80 en 2022. Nous allons continuer cette politique de redéploiement, d'optimisation. Ceci dit, on ne peut pas faire ce travail sur les 9 000 agents en poste, puisqu'il faut aussi qu'ils continuent à assurer leur mission.

De toute façon, monsieur Lassagne, vous êtes dans la lignée de votre candidate à l'élection présidentielle et son souhait de réduire les effectifs avec sa vision de supprimer 300 000 agents de la fonction publique, et tout cela en promettant évidemment de réduire le chômage. Notre majorité de gauche choisit de faire l'inverse de votre vision quant à ses effectifs. Nous préférons renforcer nos équipes et les moyens humains de cette Métropole pour mettre en œuvre nos politiques publiques car il y a urgence à les appliquer. Nous le faisons tout en optimisant la ressource et en choisissant de ne pas mettre davantage en tension nos collectifs déjà rudement éprouvés par la crise sanitaire.

Nous poursuivrons ce travail de redéploiement pour adapter notre administration et rendre la transformation plus agile à cette maison, à un niveau de compétences et d'expertise certain, et nous ne pouvons qu'unanimement le saluer. Je remercie en tout cas les groupes qui voteront favorablement pour cette délibération. Je vous remercie monsieur le Président.

- M. le Président : Merci madame la Vice-Présidente. Monsieur Grivel très rapidement.
- **M. le Conseiller Grivel :** Merci monsieur le Président. Juste 30 secondes pour éviter qu'il y ait ambiguïté. Notre intervention bien sûr -et vous l'avez vu- sait reconnaître les informations qui vont dans le bon sens et nous n'hésitons jamais à le dire et le faire. En revanche, vous avez bien perçu que nous ne sommes pas forcément satisfaits parce qu'il y a une très grande difficulté à obtenir les informations dans le domaine des ressources humaines, qu'effectivement nous sommes face à des imprécisions, peu ou pas de perspectives. Donc il s'agit d'un problème de méthode. Nous espérons que ces méthodes vont évoluer. Et parce que nous sommes dans cet entre-deux, nous votons contre cette délibération.

M. le Président : Merci. Monsieur Cochet, très rapidement aussi s'il vous plaît.

M. le Conseiller Cochet : Oui, bien sûr très rapidement. Jusqu'à présent, l'élection présidentielle n'était pas rentrée dans le cadre de ce Conseil et c'était très bien jusqu'à maintenant.

Madame Khelifi, juste simplement par rapport à vos propos, je voudrais juste attirer votre attention, il se trouve que nous avons deux élus qui siègent particulièrement au conseil de discipline. Cela fait plusieurs fois que les élus de votre majorité ne sont pas présents et si ces deux élus n'étaient pas présents, ce conseil de discipline n'aurait pas pu se tenir. C'est bien de donner des conseils à tout le monde, mais d'abord, je vous remercie de faire en sorte que votre majorité soit en capacité de gérer cette entité. Je vous remercie.

M. le **Président**: Merci monsieur Cochet pour ces propos polémiques. Merci aux interventions de la majorité qui soutiennent cette délibération. Merci Marc Grivel pour cette intervention équilibrée et pertinente. Je comprends moins le vote, mais il est tout à fait respectable. Je ne peux pas dire que j'ai été surpris par la position de monsieur Lassagne, par contre, beaucoup plus surpris de la position du groupe Progressistes et républicains.

Je tiens d'abord à rappeler les chiffres qui ont été présentés à la commission Finances sur les équivalents temps plein permanents non-permanents. Nous avions en 2017 8 890 postes. Je vous passe année par année, mais en 2020, 9 240. Cela veut dire que sur les trois dernières années qui ont précédé notre arrivée, il y a eu 350 postes créés en plus et des créations nettes. Là, on ne parle pas de redéploiement. 350 postes de plus, c'est une moyenne de 117 par an. Et ce n'est pas forcément choquant en soi, puisque nous prenons environ 1 % de population par an, donc il y a des besoins. Et nous avons créé, madame Jannot, vous l'avez dit, une hausse inhabituelle de recrutement avec 117 postes l'année passée. C'était exactement la moyenne sur le mandat de David Kimelfeld. Donc c'est un peu compliqué d'expliquer que ce que nous avons fait était inhabituel à la normale, alors que vous aviez fait exactement la même chose.

Ce qu'il y a de nouveau, c'est qu'en 2022, nous avons 146 nouveaux postes, mais la plupart sont redéployés. Donc il y a 76 postes redéployés. C'est un gros travail sur la gestion prévisionnelle emplois et compétences qui nous permet, sans augmentation de la masse salariale, de répondre aux besoins nombreux de la population. Ces 76 postes redéployés, quelques exemples, ce sont sept postes qui travaillaient sur l'Anneau des sciences que nous avons naturellement redéployés et utilisés autrement. C'est aussi par exemple trois postes d'hôtesses du Président de la Métropole qui servaient à ouvrir la porte, quelle que soit l'heure, pour qu'il y ait tout le temps quelqu'un devant la porte du Président de la Métropole. C'est encore quatre postes au restaurant officiel, deux au garage officiel et je peux continuer ainsi. Donc oui, nous sommes en train de redéployer des postes et oui, l'année passée était plus compliquée à faire quand on venait d'arriver. Je remercie vraiment l'ensemble des services et Vice-Présidents de nous aider à redéployer ces postes.

Et monsieur Lassagne, cela n'a rien à voir avec les compétences des agents qui sont naturellement très compétents, mais les agents en poste, et madame Khelifi l'a rappelé, ils ont une utilité, donc on ne peut pas forcément enlever leur poste, mais quand on peut, on le fait, quand on peut redéployer, c'est notre priorité.

C'est aussi 25 postes nouveaux qui sont créés avec des financements autres, des partenariats financés à 94 % et finalement, il n'y a que 45 nouveaux postes qui sont financés, ce qui nous permet d'avoir une augmentation de la masse salariale liée aux nouveaux postes très faible puisque la masse salariale est au total de 2 %, mais la part liée à l'augmentation des postes représente moins de 20 % de cette masse salariale. Le plus gros, et vous le savez, c'est le GVT par exemple, qui fait 4,4 M€ alors que cette création de poste fait moins de 2 M€. Nous avons fait ce gros travail. On peut toujours critiquer et être contre par principe, mais je trouve que le travail a été fait.

Oui, nous avons beaucoup de nouveaux besoins. Sur la ZFE par exemple, c'est beaucoup de postes créés. Sur l'instruction, Marc Grivel vous avez souligné la création, mais oui il faut instruire les demandes et notamment les demandeurs. Une des difficultés que l'on a quand je les rencontre dans leur commune, c'est de pouvoir simplement répondre à la faisabilité, à l'étude et il nous faut pour cela des moyens supplémentaires et pour déployer nos politiques dans les communes.

Donc je suis assez fier de ce travail effectué, de pouvoir finalement créer 146 nouveaux postes, mais seulement 45 nouveaux en termes de financement et de masse salariale. On répond ainsi à la demande des habitants en ayant une gestion rigoureuse.

Je mets le dossier aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. le Président : Le scrutin est clos.

Adopté.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente Khelifi.

N° 2022-0935 - proximité, environnement et agriculture - Comité syndical de l'Etablissement public territorial de bassin (EPTB) Saône et Doubs - Validation des nouveaux statuts - Désignation des représentants de la Métropole - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Eau et déchets

M. le Président : Madame la Vice-Présidente Grosperrin a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2022-0935 avec un avis favorable de la commission.

Avant de procéder à la désignation, il y a un premier vote qui approuve la modification de statuts.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. le Président : Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité.

Désignation de représentants de la Métropole au sein du Comité syndical de l'Etablissement public territorial de bassin (EPTB) Saône et Doubs) (dossier n° 2022-0935)

M. le Président : Nous allons maintenant désigner les représentants. Je remercie Pascal David de son engagement sur cet établissement.

Je vous propose les candidatures suivantes :

- M. Pascal David, titulaire,
- Mme Anne Grosperrin, suppléante.

Y-a-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures constaté)

Je mets le dossier aux voix.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. le Président : Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente Grosperrin.

N° 2022-0936 - proximité, environnement et agriculture - Assainissement - Étude diagnostic visant à régulariser la situation sanitaire des usagers présents sur les 2 fleuves - Attribution d'une subvention en faveur de la Métropole de Lyon - Approbation d'une convention avec Voies navigables de France (VNF) - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Eau et déchets

M. le Président: Madame la Vice-Présidente Grosperrin a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2022-0936 avec un avis favorable de la commission.

Le groupe Métropole en commun a demandé une intervention.

Mme la Vice-Présidente Boffet : Merci monsieur le Président. Chers collègues, cette délibération peut sembler anecdotique parmi la masse de celles que nous voyons passer dans les conseils métropolitains. Pourtant, il s'agit d'étudier comment traiter les eaux usées des péniches et bateaux qui circulent, mais surtout habitent sur nos fleuves, afin de trouver des réponses adaptées et normées et de qualité. Elle met donc en lumière quelques priorités importantes :

- le souci de préservation de la qualité des eaux de nos fleuves trop longtemps négligées, et l'on peut regretter, même si nous soutenons bien évidemment la démarche conduite est financée par la Métropole et VNF (Voies navigables de France), qu'elle n'ait pas été traitée lors des mandats précédents,
- l'importance d'étudier et d'écouter les acteurs et actrices des fleuves qui sont aujourd'hui prêtes et prêts à passer à l'action et immédiatement prêtes et prêts à dialoguer avec la Métropole, que ce soit par des systèmes de connexion au tout-à-l'égout, des mini stations d'épuration sur les bateaux eux-mêmes, ou des mini stations spécifiques pour plusieurs bateaux.

Plusieurs solutions sont possibles et probablement souhaitables. J'espère que nous passerons rapidement à l'action à l'issue de cette étude. Nous ne sommes pas la seule métropole traversée par un fleuve. La Ville de Paris étudie aussi des solutions dans la perspective des JO (jeux olympiques) de 2024. Faut-il à chaque fois un événement majeur pour étudier et financer les actions ? En tout cas, j'espère que nous pourrons bénéficier des échanges de savoir-faire entre nos deux collectivités.

J'ai toute confiance en la Vice-Présidente Anne Grosperrin pour piloter efficacement ce sujet des eaux usées et également dans nos collectifs locaux, comme celui des Péniches de Lyon, qui sont comme nous signataires de l'Appel du Rhône et seront vigilants à ce que les études se transforment en solutions réalisables. Le groupe Métropole en commun évidemment votera cette délibération. Je vous remercie.

M. le Président : Merci madame Boffet. Je mets le dossier aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. le Président : Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur: Mme la Vice-Présidente Grosperrin.

N° 2022-0941 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Commission locale du site historique de Lyon (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture -UNESCO-) - Désignation des représentants de la Métropole - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Planification et stratégies territoriales

M. le Président : Madame la Vice-Présidente Vessiller a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2022-0941 avec un avis favorable de la commission.

Désignation de représentants de la Métropole au sein de la Commission locale du site historique de Lyon (UNESCO) (dossier n° 2022-0941)

M. le Président : Il s'agit de désigner des représentants de la Métropole à la Commission locale du site historique de Lyon UNESCO. Nous devons désigner un titulaire et un suppléant.

Je vous propose les candidatures suivantes :

- Mme Béatrice Vessiller, titulaire,
- M. Bertrand Artigny, suppléant.

Y-a-il d'autres candidatures ?

(Absence d'autres candidatures constatée)

M. le Président : Je mets le dossier aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. le Président : Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente Vessiller.

N° 2022-0942 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Projet urbain partenarial (PUP) Liberté-Fays - Modification du programme des équipements publics (PEP) - Dépenses et recettes complémentaires pour foncier et travaux - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

M. le Président : Madame la Vice-Présidente Vessiller a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2022-0942 avec un avis favorable de la commission.

Il y a une demande d'intervention du groupe Inventer la Métropole de demain qui a la parole.

M. le Conseiller Geourjon : Intervention retirée, monsieur le Président.

M. le Président : Je vous remercie. Je mets le dossier aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. le Président : Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente Vessiller.

N° 2022-0943 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Projet de tramway T9 - Vaulx-en-Velin La Soie/Charpennes - Déclaration d'utilité publique (DUP) emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) - Définition des objectifs poursuivis et des modalités de la concertation préalable - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Planification et stratégies territoriales

M. le Président : Madame la Vice-Présidente Vessiller a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2022-0943 avec un avis favorable de la commission.

Il y a deux demandes d'intervention et je donne la parole au groupe Progressistes et républicains.

Mme la Conseillère Prost: Je vous remercie monsieur le Président. Avant tout, je tenais à mon tour à souhaiter à tous mes collègues et, bien sûr aux services, mes meilleurs vœux de santé, avant tout, et de bonheur pour cette nouvelle année.

Pour revenir à cette délibération, je souhaitais rappeler l'attachement de notre groupe à ce projet qui va enfin, pourrait-on dire, connecter, *via* Villeurbanne, le centre de la Métropole au nord de Vaulx-en-Velin. Nous savons à quel point cette liaison était attendue par les Vaudais et nous ne pouvons que nous réjouir de voir ce projet travailler depuis plusieurs années avec la Métropole, la Mairie de Vaulx-en-Velin et le SYTRAL aboutir enfin aujourd'hui.

Je tenais, par ailleurs, à saluer le soutien important de l'État, à hauteur de 34 M€ dans une enveloppe globale pour la Métropole de 81,5 M€ annoncée par le Premier Ministre en octobre dernier. Le plan de relance prendra donc en charge 15 % du montant total estimé des travaux. C'est une vraie bonne nouvelle pour la Métropole et pour le nouvel établissement public. Ainsi, notre groupe votera donc sans surprise pour cette délibération.

Cependant, je souhaite saisir cette occasion pour, une nouvelle fois, interroger votre politique pour les transports en commun pour la Métropole de Lyon. En effet, au regard des récentes avancées et annonces, on peut légitimement se demander : qu'avez-vous impulsé de nouveau par rapport à ce qui était déjà annoncé en 2019 ? À bien y regarder, les projets prévus sur ce mandat étaient déjà dans les cartons de la précédente majorité. Vous allez dire que nous disons la même chose à chaque fois, mais quelques faits : reprenons, par exemple, l'interview de la Présidente du SYTRAL Fouziya Bouzerda en décembre 2019, qui ressemble à s'y méprendre à votre plan de mandat 2021-2026. Je reprends les éléments :

- l'extension du métro B, dont les travaux ont débuté il y a plusieurs années et qui était annoncée pour 2023,
- une extension du T6 au nord en direction de La Doua pour réaliser une circulaire avec le T1 d'ici 2025,
- des projets de bus à haut niveau de service entre la Duchère et Écully, d'un côté, et entre Part-Dieu et Saint-Exupéry, de l'autre, pour 2025 et que vous annoncez au mieux pour fin 2025 pour l'un et pour 2028 pour l'autre,
- un projet à l'étude allant de la gare de Vénissieux à Debourg, qui correspond aujourd'hui au tracé du T10,
- et enfin une autre circulaire appelée alors A8 Nord, plus à l'extérieur, qui devait relier La Doua à La Soie et qui correspond donc au projet T9 actuel.

Au final, que voyons-nous apparaître de nouveau dans votre politique? Des abandons de projets. Votre projet téléphérique, qui devait être le marqueur de votre mandat, s'enlise face à une population et à des élus locaux qui

y sont fortement défavorables. Ainsi, les études réalisées en 2019 montraient pourtant déjà que cette liaison n'était pas la plus pertinente. Elles sont donc avérées aujourd'hui. Un projet pour le métro, dont vous ne faites que retarder l'échéance alors que les premiers coups de pioche auraient pu avoir lieu dès ce mandat. Des projets de navette fluviale qui étaient, par ailleurs, dans votre programme et qui semblent avoir disparus. Et enfin, l'absence dogmatique de plan pour les parcs relais aux entrées de la Métropole, mais qui permettraient tout de même de s'assurer du meilleur report possible entre les voitures et les transports en commun.

En définitive, votre mandat, ce dernier mandat pour le climat dont vous nous parliez tant, se résumera tout juste à terminer ce que la précédente majorité avait prévu. Tant mieux quelque part pour la continuité de certains projets bien utiles, mais nous ne pouvons que regretter cette vision d'ampleur pour les transports en commun, surtout à l'heure de la ZFE et de la raréfaction des logements en première couronne. Je vous remercie, monsieur le Président.

M. le Président : Merci. La parole est au groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés.

M. le Conseiller Gomez : Monsieur le Président, chers collègues, avec cette délibération lançant la procédure de déclaration d'utilité publique, le tramway T9 franchit une nouvelle étape et entre dans une phase opérationnelle importante. Depuis le début du mandat, Cédric Van Styvandael et ses adjoints de Villeurbanne, Hélène Geoffroy et moi-même pour Vaulx-en-Velin, multiplions les réunions menées avec engagement par Béatrice Vessiller, en sa qualité de Vice-Présidente du SYTRAL, et que je veux ici remercier pour son volontarisme. Sur ce dossier, je veux aussi remercier le Président de l'Exécutif et l'engagement de David Kimelfeld, qui a, avec persévérance, soutenu le projet, les demandes d'études, d'opportunité puis de faisabilité. J'aurais pu rester sur ces remerciements pour être dans une forme de consensus, mais suite à l'intervention de ma collègue, j'y reviendrais plus tard, je pointerais, peut-être, quelques différences entre ce qui a été dit et ce qui maintenant est fait.

Avec les lignes de tramway T9 et T10, ce sont les populations les plus précaires, les moins motorisées qui vont être desservies, qui vont voir sur ce mandat leur mobilité améliorée par un transport rapide, cadencé et décarboné. Avec ces lignes de tramway, nous faisons une Métropole pour tous. Après la phase légale de concertation qui a pu valider le tracé, une concertation continue se poursuit à Villeurbanne comme à Vaulx-en-Velin. Samedi encore, nous avions une balade urbaine dans le centre de Vaulx-en-Velin. Cette semaine, nous aurons une balade urbaine rue Bellecombe à Villeurbanne, une rencontre de commerçants, un atelier sur le marché suivront avec de nombreuses autres rencontres.

Mais "si c'est le premier pas qui coûte, c'est le dernier pas qui compte". La concertation est essentielle pour que les habitants s'approprient le projet, le partagent et le portent en connaissance de tous ces impacts. C'est le premier pas qui coûte et c'est celui qui a été fait sur le précédent mandat. Mais la différence, c'est que le pas qui va compter, c'est celui que nous, nous faisons avec cette majorité. Parce que nous ne sommes pas dans le déclaratif, dans l'intention. Avec l'impulsion donnée par Bruno Bernard au SYTRAL, nous sommes, chers collègues, désormais aussi dans la réalisation. "C'est le premier pas qui coûte" et nous l'avons fait. "Le dernier pas qui compte", nous devons le faire. Nous devons mettre sur rails ce tramway. Avec cette délibération, nous passons à un cadre opérationnel qui nous permet d'aller dans ce sens.

En conclusion, je reprendrai ma casquette d'élu vaudais pour vous redire combien ce tramway sur Vaulx-en-Velin est attendu, espéré, désiré. Ce "tramway nommé désir", qui reliera, entre autres, pratiquement tous les quartiers de la commune et franchira la rupture du canal de Jonage pour mieux relier le nord et le sud de la ville. Ce "tramway nommé désir" qui reliera mieux notre ville au cœur de l'agglomération en se connectant à la ligne A du métro, aux lignes de tramway T3, T1, T4 et Rhône express. Ce "tramway nommé désir" qui, avec cette déclaration d'utilité publique, sera bientôt sur rails. Merci.

M. le **Président**: Merci pour vos interventions. Le tramway T9 est un dossier essentiel pour la Métropole et pour les habitants des communes qui vont en profiter. Cela a été dit pour les quartiers de Villeurbanne Saint-Jean, Buers Nord, Vaulx-en-Velin Mas du Taureau, c'est un vrai plus. Cela relie aussi les pôles universitaires. C'est très bien maillé avec les lignes de transport en commun existantes. Donc c'est un projet essentiel et je suis très heureux qu'il fasse consensus.

Mais madame Prost, vous savez que les chiffres sont têtus. La réalité, c'est qu'au SYTRAL, nous avons doublé les investissements dans ce mandat pour les porter à 2,5 milliards € là où ils n'étaient qu'à 1,2 milliard € le mandat précédent, inférieur à l'autofinancement. La réalité, c'est que ce projet aurait dû être fait dans le mandat précédent, comme beaucoup d'autres, et que nous avons un retard important. Et c'est bien nous qui avons doublé ces investissements, et qui allons réaliser 24 kilomètres de tramway. C'est permis aussi parce que la Métropole de Lyon monte sa subvention qui était à 135 M€ par an à notre arrivée pour la monter à 153 M€ de mémoire, dans le budget 2022. Elle montera jusqu'à 200 M€ en 2026 et c'est cela qui permet ce financement qui n'était pas assuré de cet équipement.

Et cela fait depuis plus de 20 ans qu'au plan des déplacements urbains, cette ligne est prévue, qu'on a promis notamment à Vaulx-en-Velin qu'elle serait faite et qu'elle n'était pas faite. Et la réalité c'est que c'est nous qui la

relançons et qui assurons sa réalisation, y compris d'ailleurs, pour avoir réglé le problème d'un nouveau dépôt tram qui n'avait pas non plus été prévu et qui pouvait remettre à mal le projet.

Et puis un mot pour remercier l'État, comme vous l'avez fait, qui nous finance sur ce projet plus que sur d'autres, puisque généralement il nous finance à 8 % ou 9 %, mais cela n'a rien à voir avec le plan de relance. C'est lié au quatrième appel à projets de la suite du Grenelle, où l'État qui avait quelques années de retard finit de tenir ses engagements. L'État d'ailleurs, les gouvernements successifs, puisque c'était parti avec Nicolas Sarkozy, les retards étaient imputables à plusieurs gouvernements à la suite. Mais sur le plan de relance, malheureusement, ils ont été un peu les oubliés. Les transports en commun ont été les oubliés du plan de relance, et qu'il n'y a pas eu d'ajouts pour notre territoire. Mais j'espère bien que pour nos futurs projets, on en discutera dans les semaines qui viennent, l'État nous accompagne à nouveau. C'est important, bien sûr. Voilà, chers collèques.

Je mets le dossier aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. le Président : Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente Vessiller.

N° 2022-0947 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Requalification urbaine du secteur Chabal ex-Solyem - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

M. le Président : Madame la Vice-Présidente Vessiller a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2022-0947 avec un avis favorable de la commission.

Nous avons une demande d'intervention du groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile. Monsieur Gascon ?

M. le Conseiller Gascon : Monsieur le Président, mes chers collègues, cette délibération nous propose d'approuver la mise en œuvre du projet de requalification urbaine, du secteur Chabal ex-Solyem et de porter le montant total de l'autorisation de programme individualisé à 4 M€. Comme vous le savez, j'ai souhaité, dès le début de cette mandature, que la Métropole relance les discussions avec l'État pour l'acquisition de la friche militaire Chabal, pour laquelle des négociations avaient déjà été entamées. Je vous avais, par ailleurs, demandé d'inscrire dans les orientations pluriannuelles de la Métropole un projet d'ensemble ambitieux de développement économique et durable sur l'emplacement de ces deux sites, à proximité de la gare, du centre-ville et la zone industrielle Saint-Priest Vénissieux Corbas. Aussi, je me réjouis que ce dossier avance et note votre volonté de poursuivre les négociations avec les services de l'État.

J'ai un petit regret cependant : que le COPIL État-Métropole, comme initialement fixé ce mois-ci, ait été par deux fois reporté. Ceci est un mauvais signal. Ce tènement stratégique de près de 23 hectares constitue, en effet, une opportunité pour développer une zone d'activité économique de qualité à forte dominante environnementale. La cession de ce foncier par l'État dès 2022 ouvrirait ainsi des perspectives intéressantes pour valoriser au mieux ces terrains depuis trop longtemps laissés à l'état de friche. Notre groupe se prononcera bien évidemment favorablement sur ce rapport. Permettez-moi cependant quelques observations, non pas sur le fond, mais sur la forme.

La Métropole envisage de mener une étude de programmation opérationnelle portant sur l'ensemble du projet, qui débuterait fin février, début mars. Aussi, nous regrettons qu'il faille attendre ce rapport et son passage en commission pour être informé. Alors oui, j'ai bien noté votre volonté d'associer notre commune sur ces études et plus largement sur le projet d'ensemble, madame Vessiller. Vous l'avez indiqué en commission à ma collègue Nadia El Faloussi, mais cela doit se faire le plus en amont possible et de ne pas uniquement nous faire partager les premiers résultats de cette étude dans cinq ou six mois.

En effet, les études de programmation à vision opérationnelle conditionnent bien souvent la réussite d'un projet. Si le maître d'ouvrage est le premier acteur de l'opération, il n'en demeure pas moins qu'il a tout intérêt à ce qu'elle se construise sur des bases solides. Aussi, les élus communaux ne sont-ils pas les personnes les plus appropriées pour vous permettre d'appréhender les enjeux sur leur territoire ? J'estime que les maires méritent d'être concertés en premier lieu pour vous faire partager leur vision prospective et leurs attentes.

Vous le savez, c'est un dossier qui me tient particulièrement à cœur, comme peuvent l'être nos projets sur le centre commercial de Bel Air 1, le parc Mandela ou bien encore l'espace central situé au cœur même de ce secteur en politique de la ville. Solyem Chabal est précisément un pan de notre histoire communale. La présence des militaires

conjuguée à celle des usines Maréchal et puis de l'entreprise Curty résonne, d'ailleurs, encore dans la mémoire de nombreux Saint-Priods. C'est un marqueur historique et emblématique du développement économique de Saint-Priest et également de la Métropole.

Aussi, je souhaite que nous agissions rapidement de concert et que ce projet proche de notre gare, située en TER à douze minutes de Jean Macé et 15 minutes de Perrache, s'inscrive dans un modèle économique exemplaire, pleinement ancré dans le XXI^e siècle, un corridor écologique à l'interface du parc de Parilly et un corridor économique sur Chabal Solyem me paraît être un équilibre de bon sens tout trouvé. Je vous remercie.

M. le Président : Merci. La parole est à la Vice-Présidente, Béatrice Vessiller.

Mme la Vice-Présidente Vessiller, rapporteur : Monsieur le Maire, chers collègues, bien évidemment, la Ville de Saint-Priest sera associée, comme elle l'est depuis des mois, sur les premières occupations du site ex-Solyem. Sur le report de la réunion avec l'État pour qu'en effet la Métropole se rende propriétaire de ce site, c'est bien l'État qui est à la manœuvre pour organiser ce comité de pilotage. Si le calendrier dérape, nous n'y sommes pour rien, vous le savez bien, monsieur le Maire. En effet, l'État nous a informés il y a quelques semaines maintenant que sa décision de céder la caserne Chabal était prise, après nous avoir fait attendre quelques mois puisque l'année dernière, à cette époque, il semblait y avoir un retour en arrière. Finalement, la décision par le ministère des Armées est prise de vendre, de céder ce foncier. Donc, nous allons y travailler avec nos services. Notre direction du foncier est prête. Cela va prendre quelques mois pour se mettre d'accord sur le prix. C'est une première chose. Mais soyez assurés de notre détermination sur le sujet. Et d'ailleurs, dans notre enveloppe de réserve foncière votée hier, nous avons bien en tête que cette acquisition interviendrait cette année.

Sur le devenir du site, nous partageons bien sûr l'ambition d'un projet urbain à vocation économique exemplaire et nous le construirons ensemble. C'est déjà ce que nous avons fait sur la partie urbanisme transitoire, où nous avons discuté des entreprises à accueillir sur le site. Sur le projet urbain pérenne, il y a déjà eu des études il y a au moins deux ans, qui, je pense, avaient été partagées avec la Ville. Mais nous allons reprendre ce travail, bien évidemment très étroitement avec la Ville, comme nous le faisons toujours avec Saint-Priest, cher monsieur Gascon. Je vous remercie.

M. le Président : Merci. Ce dossier très important cher Gilles Gascon, vous m'en avez parlé déjà l'année passée quand vous avez eu la gentillesse de m'inviter déjeuner à l'Hôtel de Ville. Vous faites bien de rappeler l'importance du train pour la Commune de Saint Priest qui est très bien desservie, mais qui nécessiterait que l'on arrive ensemble à pousser la Région à améliorer les fréquences de cette desserte. Mais soyez rassurés, mais vous le savez d'ailleurs, nous travaillons en pleine concertation avec vous pour sortir ce projet et qu'il soit le mieux possible. Vous savez bien que l'État n'a pas toujours le même rythme que les collectivités locales. Donc il faut aussi qu'on arrive à en tenir compte et à essayer d'aller un peu plus vite.

Je mets le dossier aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. le Président : Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente Vessiller.

Présidence de madame Émeline Baume 1ère Vice-Présidente

N° 2022-0979 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Habitat - Logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique, au profit de l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat, de 2 lots de copropriété situés 10 rue de Marseille - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Mme la Présidente : Madame la Vice-Présidente Vessiller a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2022-0979 avec un avis favorable de la commission.

Il y a un temps de parole demandé par le groupe Métropole en commun.

Mme la Conseillère Perrin-Gilbert: Bonjour madame la Vice-Présidente, mesdames et messieurs les élus, notre collectivité a exercé son droit de préemption à l'occasion d'une vente de lots de copropriété. Elle a acquis un appartement T4 au quatrième étage, dans un immeuble rue de Marseille, dans le 7ème arrondissement de Lyon. Cette acquisition doit être suivie, et c'est l'objet de ce projet de délibération, par une mise à disposition de cet appartement à Grand Lyon habitat (GLH) dans le cadre d'un bail emphytéotique d'une durée de cinq ans.

Cet appartement loué demain par GLH va ainsi entrer dans le parc de logement social diffus de ce bailleur et participer de l'effort de la Métropole qui vise à reconstituer un parc de logements abordables dans une ville (Lyon) où, faute de régulation depuis plusieurs décennies, les prix au mètre carré ont flambé. Dans ce cadre, le groupe Métropole en commun émettra un avis favorable sur ce projet de délibération.

Pour autant, je souhaite prendre la parole ce matin avec l'expérience que j'ai pu avoir de GLH ces récentes dernières années sur le 1er arrondissement, mais aussi de l'expérience que j'en ai aujourd'hui en tant que Conseillère de la circonscription Lyon Sud de notre Métropole. Sur le 1er arrondissement, j'ai vu la difficulté du lien entre les habitants, locataires de GLH, et leur bailleur, une difficulté accentuée par la suppression des postes de personnel de proximité, la suppression de gardiens et gardiennes d'immeubles, la réduction des temps de permanence en proximité. Un retard aussi dans les plans de réhabilitation des logements, des parties communes et parfois une vacance dans les logements qui pouvait interloquer les locataires habitants. Sur le 7ème arrondissement, la situation ne semble guère différente.

Aussi, je souhaite qu'au-delà d'augmenter son nombre de logements mis en location grâce à l'effort financier de notre collectivité, le bailleur GLH revoit sa politique en matière de présence de personnels de proximité. Quant à l'entretien du parc existant, que ce soit la réhabilitation des parties communes, la lutte contre la précarité énergétique avec des installations de chauffage adaptées, la lutte contre l'infestation de punaises, la lutte contre les infiltrations d'eau, source de moisissures, soit un objectif fort de ce bailleur. J'étais déjà intervenue à ce sujet en séance publique il y a quelques années. Je continue de le faire, car c'est un vrai sujet.

Parce que GLH est un bailleur particulièrement important sur le territoire de notre Métropole, le groupe Métropole en commun demande que Grand Lyon habitat soit invité en commission habitat afin d'y présenter devant les élus sa stratégie en termes de développement du parc de logements, mais aussi en matière d'entretien du parc existant. Nous demandons que les représentants des principales associations de locataires soient également conviés à cette séance de commission.

Enfin, et pour quitter Grand Lyon habitat et revenir au 7ème arrondissement, à la rue de Marseille et au quartier de la Guillotière, le groupe Lyon en commun propose qu'une rencontre inter-bailleurs puisse réunir les différents bailleurs sociaux présents sur la Guillotière, les élus d'arrondissement de la Ville et de la Métropole et là encore, des représentants de locataires. Car nous pensons que l'amélioration des conditions de vie à la Guillotière passe également par une implication forte des bailleurs sociaux aux côtés de nos collectivités et de l'État. Je vous remercie de votre attention.

Mme la Présidente : Merci madame la Conseillère. Le Vice-Président en charge de ces questions étant en conflit d'intérêts, il ne pourra pas répondre du tac au tac. Ceci étant dit, il a bien entendu l'ensemble des suggestions et propositions et j'imagine bien que vous en échangerez après ce vote.

Je mets le dossier aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

Mme la Présidente : Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité, M. Azcué Mathieu, Mme Bouagga Yasmine, Mme Frier Nathalie, Mme Nachury Dominique, M. Payre Renaud, M. Thevenieau François, délégués de la Métropole de Lyon au sein de l'OPH Grand Lyon habitat, ainsi que M. Bernard Bruno, à sa demande, n'ayant pas pris part au vote sur ce dossier (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente Vessiller.

Présidence de Bruno Bernard Président

N° 2022-0981 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Équipement public - Levée d'option d'achat suite à la signature de la promesse unilatérale de vente relative à l'acquisition, à titre onéreux, d'un tènement bâti industriel situé 105 avenue du 8 mai 1945 et appartenant à la société civile immobilière (SCI) Georgette - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

M. le Président : Madame la Vice-Présidente Vessiller a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2022-0981 avec un avis favorable de la commission.

Nous avons une demande d'intervention du groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

M. le Conseiller Cochet : Merci monsieur le Président. Chers collègues, enfin une solution a été trouvée. Une plateforme dédiée à la gestion des déchets végétaux et au compostage va pouvoir s'implanter sur le plateau nord, dans un secteur situé sur Rillieux-la-Pape, non loin de Caluire-et-Cuire et de Sathonay.

Nous ne pouvons que nous en réjouir, car, sur plus d'un hectare, il sera possible de traiter des déchets qu'il n'était pas simple de gérer jusqu'à présent. Cependant, une nouvelle fois, cette délibération arrive après une stérile querelle sur le choix de l'implantation. Alexandre Vincendet se souvient bien, qu'au départ, la Métropole visait un terrain sur lequel une entreprise bien connue souhaitait s'implanter. Au départ donc, ce projet aurait pu coûter des dizaines d'emplois privés à la Métropole et le Maire de Rillieux-la-Pape a dû partir dans un bras de fer pour vous convaincre que oui, prioriser l'emploi privé, c'était une idée qui n'avait rien de saugrenu.

Alors, en effet, il y a eu un accord, mais au prix de quelles dépenses d'énergie et de force de conviction, alors que tout aurait pu être réglé tellement plus rapidement si vous écoutiez un tant soit peu les maires.

Notre groupe votera bien entendu pour ce rapport. Je vous remercie.

M. le Président : Merci. La parole est à la Vice-Présidente Béatrice Vessiller.

Mme la Vice-Présidente Vessiller, rapporteur : Nous nous réjouissons que vous vous réjouissiez. Je pense que le dossier a été étudié et, qu'en effet, nous avons trouvé un accord intelligent pour toutes et tous. Merci.

M. le Président : Voilà. C'est cela qui permet une nouvelle fois de marier deux objectifs : l'activité économique, d'avoir trouvé une solution pour l'entreprise que vous n'avez pas citée, et en même temps, le développement d'une plateforme pour les déchets dont nous avions besoin. C'est bien quand on marche sur les deux pieds que l'on arrive à faire avancer cette Métropole de Lyon. Je vous remercie, monsieur Cochet, pour votre soutien.

Je mets le dossier aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. le Président : Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente Vessiller.

Vœux déposés par le groupe Inventer la Métropole de demain

Projet n° 1 : Pour prendre le temps d'accompagner chacun dans la mise en place de la ZFE, un enjeu d'acceptabilité et d'efficacité

Projet n° 2 : Pour garantir le succès écologique et assurer l'acceptabilité sociale et économique de la ZFE+ en intégrant les recommandations du panel citoyen

M. le Président: Nous avons fini avec l'ordre du jour. Nous passons aux vœux. Il y a deux vœux déposés par le groupe Inventer la Métropole de demain qui concernent la ZFE. Je vous rappelle que nous sommes en pleine concertation sur le sujet et que nous l'avons, d'ailleurs, prolongée de quelques semaines pour tenir compte des conditions sanitaires. Nous en avons déjà parlé hier. Nous en parlons maintenant. Nous en reparlerons naturellement dans les prochains conseils. Il y a sept prises de parole, à commencer par le groupe Inventer la Métropole de demain qui va nous présenter ses vœux. Vous avez la parole.

(VOIR vœux - annexe n° 10 page 209)

M. le Conseiller Geourjon : Merci monsieur le Président. Chers collègues, comme vous le rappelez, j'ai eu l'occasion d'intervenir hier pour présenter deux de nos propositions pour garantir l'efficacité environnementale, l'acceptabilité sociale et la supportabilité économique de la zone à faibles émissions, à savoir le report à 2028 ou 2030 de l'interdiction des véhicules Crit'Air 2, et *a minima*, le lissage de l'interdiction de ces véhicules récents jusqu'à leur dixième anniversaire, ainsi que la mise en place d'une année pédagogique sur le modèle de ce qui a été fait par les élus verts strasbourgeois.

Nous estimons ainsi que chaque étape d'interdiction définitive de circuler doit être précédée d'une phase pédagogique. Pendant ces phases, un accompagnement renforcé est proposé et le contrôle par les forces de l'ordre ou par les caméras automatiques se fait sans sanction, mais avec une information et un accompagnement personnalisé. Sans reculer sur les ambitions, ce principe permet à chacune et à chacun d'entre nous d'être sensibilisés sur la ZFE, tout en laissant le temps d'adapter ces pratiques de mobilité, de réaliser des démarches de

de demande d'aide pour le changement de véhicule. C'est là le sens de notre premier vœu afin de garantir le succès écologique et social de la ZFE.

Pour autant, ce succès ne pourra être garanti avec le seul passage par une étape pédagogique. Plusieurs suggestions très intéressantes sur la ZFE seront montées, notamment, du côté du panel citoyen dont nous avons attentivement lu les travaux. Ce dispositif de démocratie directe repose sur la participation et les délibérations de 21 citoyens tirés au sort qui ont travaillé, entourés d'une trentaine d'experts pendant trois week-ends, pour émettre un avis sur la question suivante : comment mettre en place une ZFE écologiquement efficace et socialement juste ?

Même si nous ne pouvons que regretter que la taille limitée du panel ne soit pas réellement représentative de la population, car ne respectant pas la méthode statistique dite des quotas, elle permet toutefois d'établir une certaine diversité de points de vue. À travers leurs avis rendus, ces citoyens ont formulé des recommandations qu'il est impératif de prendre pleinement en compte pour garantir l'acceptabilité sociale de la ZFE.

Dans ce contexte, monsieur le Président, nous avons été surpris, lors de la restitution de l'avis citoyen, de vous voir prendre la parole pendant près d'une vingtaine de minutes pour expliquer à ces citoyens investis que leur avis était bien intéressant, oui, mais que c'était déjà ce que faisait pour grande partie la Métropole sur la ZFE, et cela sans jamais reprendre une seule des propositions du panel, sans jamais répondre à une seule de leurs questions. Dans un contexte qui se voulait d'une démocratie directe, il y avait là quand même une situation assez cocasse de parole descendante d'un élu en situation de responsabilités qui expliquait aux citoyens comment les choses allaient malgré tout se passer sans véritable échange avec la salle.

En fin de compte, tout cela ne nous a pas rassurés sur votre volonté d'étudier les propositions de cette assemblée citoyenne. D'autant plus quand nous avons appris que parmi les suites données à cet avis, était seulement prévu-pour le moment j'imagine ou j'espère- un ajout aux contributions de la concertation sur la ZFE, c'est-à-dire finalement pas grand-chose.

C'est pour cela que, dans notre second vœu, nous vous proposons de vous engager pleinement à ce que la Métropole étudie réellement les propositions du panel citoyen. Car cet avis permet d'établir des constats clairs et précis, des constats sur lesquels vos propositions et beaucoup d'acteurs concernés vous alertent régulièrement depuis presque deux ans.

Oui, l'information sur la ZFE a clairement été insuffisante. Comme les membres du panel, très peu de citoyens ont connaissance de ce qu'est une ZFE, et de ce qu'elle implique. Il faut donc s'engager fermement pour démultiplier les canaux de communication. C'est aussi le sens de multiples propositions que nous vous faisons depuis deux ans, avec par exemple un envoi de courrier personnalisé aux personnes concernées.

Oui, la ZFE peut être une chance pour améliorer la qualité de l'air de nos enfants et changer nos modes de déplacement, mais il faut savoir donner du temps au temps et avoir un calendrier de déploiement socialement acceptable, donner de la souplesse. Et c'était le sens de nos propositions concernant la ZFE pédagogique dont je viens de parler, et le report à 2028-2030 des véhicules Crit'Air 2.

Oui, il faut renforcer la capacité d'aide et d'accompagnement individualisé et dégager en conséquence des moyens budgétaires et humains nécessaires. C'est pour cela que nous vous demandons depuis deux ans de la visibilité sur les moyens que vous entendez consacrer au développement de la ZFE, aussi bien en budget de fonctionnement que d'investissement. Si vous ne voulez pas écouter votre opposition, alors écoutez au moins les outils citoyens que vous avez vous-même mis en place et je vous en remercie.

Au sein de notre groupe, nous ne sommes pas toujours en accord avec les propositions du panel citoyen. Et c'est bien ce qui fait tout l'intérêt de la démarche. Il nous paraît, néanmoins, indispensable que la Métropole s'engage à la hauteur de ce qui a été l'engagement de ces citoyens qui ont pris de leur temps en étudiant sérieusement les propositions et en les mettant en œuvre lorsque cela est possible et d'expliquer pourquoi ce n'est pas possible ou pas souhaitable dans le cas contraire. Car, effectivement, on n'est pas obligés de prendre toutes les propositions du panel citoyen, mais nous nous devons de les étudier et de leur apporter une réponse.

Par volonté de ne pas trahir le contenu et l'esprit de cet avis citoyen, notre vœu est pratiquement intégralement rédigé avec des extraits du texte de cet avis. Si le format du vœu le permettait, nous aurions intégralement repris le texte des neuf pages de l'avis.

Concernant les propositions citoyennes sur lesquelles nous demandons à la Métropole de s'engager, nous n'avons pas mis de filtres de sélection. Seules les propositions ne respectant pas le cadre réglementaire ou celles que la Métropole a déjà commencé à mettre en œuvre n'ont pas été reprises. Comme il en est de même pour notre groupe, nous savons que certaines des propositions de l'avis citoyen ne correspondent pas tout à fait à vos orientations politiques. Mais la Métropole, en tant que collectivité, se doit *a minima* de les étudier avec toute la diligence nécessaire plutôt que de les rejeter par principe.

Dans cette assemblée, sur le sujet de la ZFE, nous pouvons être en désaccord, mais s'il y a une base de travail qui doit ou qui devrait faire consensus, c'est bien la prise en considération de ce travail citoyen que vous avez vous-même initié. Valoriser à sa juste mesure de travail fourni par les citoyens en votant ce vœu ne vous coûte rien. C'est une question de respect. Ces propositions, ces remarques méritent d'être étudiées. Ces citoyens méritent d'avoir une réponse à leur interrogation.

Avec toutes les critiques qui ont été celles des groupes de votre majorité concernant la reprise des propositions citoyennes sur le climat au niveau national, nous ne saurions imaginer que vous faites appel à des citoyens pour travailler près de 30 heures sur un sujet, pour les amener à développer une expertise certaine sur le sujet, cela seulement pour ranger ensuite cet avis dans un tiroir ou alors il faut le dire clairement.

Sachant compter sur votre soutien pour valoriser l'engagement démocratique de ces citoyens, je vous propose, chers collègues, de vous prononcer favorablement sur les deux projets de vœu présentés. Je vous remercie.

M. le Président : Merci. La parole est au groupe Communistes et républicains.

M. le Conseiller Millet: Très brièvement, monsieur le Président. Comme toujours, monsieur Geourjon a plein de choses intéressantes à dire, notamment sur les transports. Cela dit, soit ce vœu ne dit rien puisqu'il dit simplement qu'il souhaite que l'on tienne compte de la participation en cours et des contributions du panel, j'imagine qu'il dirait la même chose de toutes les contributions qui sont déposées sur la plateforme, alors, le vœu ne dit rien. Soit il a un autre objectif, mais le travail est en cours et je fais confiance à Jean-Charles Kohlhaas qui en dira plus très certainement.

Nous sommes évidemment tous très attentifs à ce dossier et au travail en cours sur la future délibération 5+ qui est proche et sur la suite du travail sur lequel est l'agenda et les propositions sont évidemment à discuter. Elles sont toutes à discuter. Par exemple, je ne crois pas que l'on partagera la proposition du panel citoyen d'étendre le périmètre à toute la Métropole. Et donc voilà, c'est une contribution au débat. Point. Merci.

M. le Président : Merci. La parole est au groupe Synergie Métropole.

M. le Conseiller Grivel : Monsieur le Président, ce sera aussi très court. Notre propos ne sera pas du tout polémique et on ne va pas chercher dans le texte qui est proposé le deuxième ou le troisième degré, on perd notre temps là-dessus. Simplement, nous trouvons que ces deux vœux insistent sur deux nécessités qui sont importantes. La première, c'est l'accompagnement indispensable de chacun. Dans le "chacun", il y a effectivement des groupes de personnes en fonction de leur profession, de leur état et de leur état familial, etc., un accompagnement pédagogique, mais certainement plus que cela. Nous verrons cela dans la délibération au mois de mars. Dans cette mise en place de la ZFE, il est important d'accompagner chacun. D'ailleurs, c'est une demande que nous avons faite d'une manière expresse à plusieurs reprises.

Le deuxième vœu c'est l'intégration -et Christophe Geourjon vient de le rappeler- l'intégration du travail et des recommandations du panel citoyen. Ce second vœu vous place et nous place tous -en tout cas vous place- devant une obligation de cohérence, c'est-à-dire promouvoir la consultation citoyenne et en tenir compte. On ne peut pas transiger là-dessus. Soit on consulte et on en tient compte, soit on ne fait pas le travail et à ce moment-là, on se protège contre des avis qui peuvent être contraires. Donc nous sommes favorables à ces deux vœux, monsieur le Président.

M. le Président : Merci. La parole est au groupe Progressistes et républicains.

Mme la Conseillère Jannot : Intervention retirée monsieur le Président.

M. le Président : Merci. La parole est au groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés.

Mme la Conseillère Reveyrand : Monsieur le Président, chers collègues, nous avons tellement parlé de cette ZFE que ces deux vœux me semblent bien surprenants, non pas dans leur contenu, mais dans le calendrier. On pourrait presque penser qu'il y aurait des élections de niveau national dans les temps à venir.

Une ZFE est un système très complexe qui, au-delà de la mécanique des périmètres, aides et dérogations, s'appuie sur de l'humain. Partout dans la mise en place de ZFE les collectivités ne se privent pas d'ajustements. On ne peut que s'en féliciter. Un contrôle des vignettes Crit'Air par l'État ne sera pas mis en place avant au moins le deuxième semestre 2023. Nous l'espérons d'ailleurs. Et il est clair que c'est une opportunité pour une phase pédagogique et la prise en compte des ajustements nécessaires tant en termes de dérogations que d'accompagnement individualisé et d'accompagnement de proximité des publics.

S'il a été décidé de constituer un panel citoyen et de mener une concertation longue, c'est bien, je cite, "pour construire ensemble des règles et des solutions permettant à la ZFE d'être efficace contre la pollution de l'air tout en préservant la mobilité de tous."

Ce panel a été imaginé pour une prise en compte de ces préoccupations, tout comme celle des habitants qui s'expriment sur la plateforme mise à leur disposition. Les deux sont à prendre en compte. Des mesures de bon sens vous sont proposées par les habitants et c'est bien. Nous saluons ce travail et leur engagement.

Mais c'est tout de même un peu facile, je dirais même opportuniste, de reprendre dans un but politique leur parole, alors même que la délibération de la mise en place de la ZFE 5+ n'est pas connue, et que nous avons la ferme volonté de prendre en compte cette parole et ainsi apporter des réponses aux inquiétudes légitimement exprimées.

La première réaction du panel citoyen s'exprime en frein à la liberté tant la voiture a envahi nos villes, la liberté aussi de passer des heures dans les bouchons ou d'être atteints d'une maladie chronique. "La ZFE va bouleverser nos modes de vie". "Le dispositif s'impose à nous", disent-ils. Rappelons ici que la ZFE n'est pas une lubie de notre majorité, mais qu'elle répond à un souci exprimé par l'Union européenne repris par nécessité par l'État français de protéger les populations sur les périmètres les plus pollués.

Oui, notre rapport à tous à la mobilité est aujourd'hui bouleversé avec l'augmentation du prix des carburants, la fin du diesel qui connaît d'ores et déjà une chute des ventes spectaculaires avec le véhicule électrique qui va rapidement devenir prépondérant et constitue déjà le cœur de l'activité de certains constructeurs d'automobiles en Europe, avec le développement du vélo, avec la gratuité des transports en commun pour les 50 000 habitants les plus pauvres de notre Métropole.

Mais le premier frein à la liberté n'est-ce pas le pouvoir d'achat qui laisse la liberté d'habiter loin des axes fortement pollués, de disposer d'une mobilité choisie ? La question centrale de ces inquiétudes reste tout de même celle du pouvoir d'achat et même celle du pouvoir de vivre, quand on sait -et cela a été dit hier matin- que les fortunes explosent et que nous vivons une flambée historique des profits.

Alors pourquoi ne pas augmenter le salaire minimum de croissance (SMIC), les minimas de branche et offrir un accès au revenu de solidarité active (RSA) à tous les jeunes de 18 à 25 ans ? Ceux qui ont besoin d'un véhicule automobile pour se rendre sur leur lieu de travail auraient sans doute déjà les moyens de s'offrir un véhicule qui n'aurait pas entre 15 et 20 ans d'âge. Précisons ici que l'épuisement naturel du stock de véhicules anciens Crit'Air 5 ou non classés augure d'un stock à renouveler de moins en moins important.

Qu'on ne s'y trompe pas : les aides financières prévues donneront une opportunité à des habitants à faible revenu d'acquérir enfin un véhicule de qualité, s'il n'est pas neuf, récent. N'est-ce pas l'injustice sociale qui fabrique ce parc de véhicules aujourd'hui inappropriés ?

M. le Président : Merci.

Mme la Conseillère Reveyrand : Alors oui, rétablissons d'un peu d'équité pour permettre à chacun de concourir à notre objectif de santé pour tous. Notre objectif est de réussir cette ZFE.

Solidaire de la majorité, notre groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés ne votera pas ces vœux superflus.

M. le Président : Merci. La parole est au groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

M. le Conseiller Cochet : Tout d'abord, nous sommes tous favorables à une amélioration de la qualité de l'air. Quand j'entends les propos qui viennent de se tenir à l'instant, je pense que je comprends plus exactement mieux le score de votre candidate, madame Reveyrand. Concernant les Français, il y a un tel décalage, madame.

Imaginez un petit peu la réalité des choses. Il se trouve qu'hier, à l'issue de notre réunion, j'ai eu une visio notamment avec les Caluirards. Il aurait été intéressant que vous entendiez la colère de la part d'un certain nombre d'entre eux qui justement méconnaissaient ou venaient d'apprendre ce qu'était la ZFE. Et vos propos et les propos qui ont été tenus, comme quoi grosso modo, vous les intelligents, vous savez ce qu'il faut faire et vous le bas peuple vous n'avez qu'à suivre, c'est la pire des choses qui est en train de se passer.

Ce que je trouve, et j'ai été auditionné par notamment ce panel de citoyens, j'ai bien entendu ce qu'ils ont dit. Je leur ai, d'ailleurs, répondu directement. Et dans l'approche qu'il y a, il ne faut pas négliger les attentes, les approches, les craintes qui peuvent exister sur ce sujet-là.

Et la ZFE n'est pas simplement un jeu de communication. J'en voudrais pour preuve qu'aujourd'hui, la très grande majorité, c'est-à-dire à peu près 95 % des habitants de la Métropole n'ont absolument aucune connaissance de ce

que représente la ZFE pour leur quotidien et, notamment, leur véhicule. Il y a une inquiétude qui est fondée de la part de ces habitants et elle est respectable.

Nous voterons bien sûr les deux vœux qui ont été proposés par le groupe de La Métropole de demain, parce que ce sont des vœux de bon sens. Et méfiez-vous de l'exclusion des plus pauvres, des retraités, des handicapés, des familles.

Vous savez qu'au bout d'un moment, lorsque l'on parle d'un volume potentiel de plus de 250 000 véhicules sur un territoire, on est en droit de s'interroger lourdement. Vous savez, il faut également parfois se poser la question. On est dans une période de consultation, ce soir d'ailleurs, au niveau de Caluire, il y a une visio qui est organisée en présence d'ailleurs de monsieur Bagnon, pour justement essayer de répondre à un certain nombre d'interrogations sur la ZFE. Mais il faut quand même s'interroger. Quand on a raison contre tout le monde, c'est que parfois, on a tort. Je vous remercie.

M. le Président : Merci. La parole est au groupe Les écologistes.

Mme la Conseillère Brunel Vieira: Merci monsieur le Président. Je rejoins complètement les propos d'Anne Reveyrand. C'est un peu pénible cette habitude de ne pas débattre quand c'est le moment de le faire, mais j'imagine que vous ferez alors, et monsieur Cochet peut-être, une suspension de séance quand cela sera le moment du débat.

D'abord, nous partageons tous la même attention sur l'accompagnement et sur le souci de justice sociale. Vous l'avez dit, la ZFE est un sujet sérieux, monsieur Cochet, et ce serait assez agréable que vous arrêtiez d'instrumentaliser systématiquement ce thème-là. Parce que c'est une obligation légale, parce que c'est une urgence sanitaire, parce que c'est une urgence écologique.

Pour répondre à ces exigences d'efficacité, d'acceptabilité, de justice, d'écoute et d'accompagnement, nous avons fait le choix d'une large concertation citoyenne pour construire ensemble le futur dispositif, pour que chacun puisse s'exprimer. Vous l'aurez noté, et cela a été dit, cette concertation est encore en cours jusqu'au 7 mars, suite à sa prolongation. Il nous paraît donc particulièrement mal venu de soutenir les vœux qui sont soumis aujourd'hui, alors même qu'elle n'est pas encore arrivée à son terme. C'est tout, c'est clair, c'est simple. Quel message enverrait-on à tous les participants des réunions publiques passées, à venir, et tous ceux qui ont soumis une contribution sur la plateforme en ligne si nous n'enregistrons aujourd'hui qu'une partie des propositions ?

Le panel citoyen créé à l'occasion de la concertation est une innovation dont l'expérimentation a vraiment été intéressante, et nous voulons remercier tous les citoyens qui l'ont fait vivre avec engagement et sérieux, mais aussi tous les habitants et élus qui se mobilisent dans le cadre des réunions publiques.

L'avis de ce panel fera l'objet d'une grande attention, c'est bien l'objectif, mais en temps voulu, c'est-à-dire à l'issue de la concertation. Car oui, une concertation est faite pour prendre le temps d'écouter et de recueillir les avis et les propositions, celles du panel, mais aussi les 5 000 autres contributions. D'ailleurs, vous le disiez hier, monsieur Geourjon, je vous recite : "il ne faut pas confondre vitesse et précipitation". Ces débats de fond nécessaires, nous les aurons, mais en temps voulu, c'est-à-dire à l'issue de la concertation, en se basant sur son bilan.

Nous voterons donc contre pour des raisons de forme et de temporalité de la concertation. Et je vous saurai gré vraiment de ne pas déformer, comme c'est l'habitude, dans votre communication ultérieure, les propos de notre majorité. Je vous remercie.

M. le Président : Merci. La parole est au Vice-Président Jean-Charles Kohlhaas.

M. le Vice-Président Kohlhaas : Merci monsieur le Président. Permettez-moi d'être satisfait. En écoutant toutes nos interventions, j'ai le sentiment que l'immense majorité des élus métropolitains, tous groupes confondus, partagent vraiment toutes les préoccupations et beaucoup de sujets de fond au sujet de cette ZFE. Et je voudrais répondre à l'instrumentalisation ou au dogmatisme de monsieur Cochet, que non, nous ne négligeons pas les attentes et les craintes des citoyens. Au contraire, nous en avons pleinement conscience et ce processus que nous avons lancé va essayer de répondre justement à toutes ces attentes et à toutes ces craintes.

Un petit mot d'introduction quand même pour rebondir avec mon plein accord aux propos d'Anne Reveyrand, monsieur Cochet, vous savez, quasiment la totalité de la population a aujourd'hui la capacité ou la possibilité de la mobilité à pied. Une grande majorité, de l'ordre de 75 %, aurait la capacité de la mobilité à vélo. Une faible minorité de la population a la capacité de la mobilité en voiture, d'abord parce qu'un tiers des foyers de notre Métropole n'a pas de voiture. Ensuite, parce qu'une grande partie de la population dans les foyers qui ont une voiture n'a pas accès à la voiture, soit parce qu'ils sont trop âgés pour conduire en ville, notamment, soit parce qu'ils ont moins de 18 ans et qu'ils n'ont pas le permis, soit parce qu'il n'y a qu'une seule voiture dans le foyer et qu'ils sont plusieurs personnes. En termes de droit à la mobilité, je vous invite réellement à avoir un petit peu d'humilité.

Pour répondre aux vœux au pluriel de monsieur Geourjon, je voudrais rappeler -plusieurs personnes l'ont fait, monsieur Millet, monsieur Grivel, madame Reveyrand- que nous sommes dans un processus démocratique, nous sommes des élus métropolitains et nous sommes dans un processus démocratique. Ce processus démocratique, il a commencé depuis longtemps et il est en cours avec une concertation publique qui associe les acteurs socioéconomiques depuis plus d'un an, la population depuis bientôt six mois, les élus, qui associera toutes les communes au travers des CTM, même si cela a déjà été le cas. Ce processus, il faut le respecter. Nous n'allons pas prendre des décisions, nous, élus métropolitains, avant la fin de ce processus de concertation, cela paraît totalement antidémocratique.

Ensuite, nous avons mis en place un groupe de travail qui réunit des élus de tous les groupes de la Métropole. Ce groupe de travail s'est réuni déjà quatre fois. Il se réunira le 18 février pour la cinquième fois. Vous participez à ce groupe de travail et c'est dans ce groupe de travail que nous analyserons tous les éléments de la concertation et que nous construirons la délibération. Parce que notre rôle, monsieur Geourjon, c'est d'être élu métropolitain et donc de construire des délibérations et d'adopter des délibérations, pas de se faire des vœux à nous-mêmes sur des délibérations futures. Donc, à la fin de la concertation, nous tiendrons compte de toute la concertation, pas seulement du panel citoyen qui, plusieurs l'ont dit, a fait un travail extraordinaire, a émis un avis complet. D'ailleurs, vous ne reprenez qu'une partie de leurs avis. Mais nous en discuterons tous ensemble, mais nous discuterons aussi de tous les autres avis, notamment des acteurs socioéconomiques, des constructeurs, de tout ce qui aura été apporté et qui aura enrichi cette concertation pour construire ensemble, vous et nous, tous les élus métropolitains de tous les groupes, la délibération que nous devrons adopter.

Un tout petit point quand même sur certains éléments de votre vœu, qui demandent, notamment, de ralentir le calendrier, notamment sur les 4,3 et 2. Je voudrais juste vous préciser que nous sommes beaucoup plus lents que la plupart des ZFE qui vont être mises en place. Le calendrier légal, c'est 5 au 1^{er} janvier 2023, 4 au 1^{er} janvier 2024, 3 au 1^{er} janvier 2025. Nous prenons trois mois d'avance pour ce qui est de la première étape. Pour les autres, ce n'est pas encore fixé. Mais nous ne le faisons que sur un périmètre central qui n'est pas encore déterminé de manière précise, alors que la plupart des autres métropoles le font sur un périmètre plus large. Nous avons déjà prévu d'avoir un calendrier plus lâche sur le périmètre de toute la Métropole. C'est, d'ailleurs, ce que disait Pierre-Alain Millet, même si le panel citoyen souhaite que l'on élargisse à toute la métropole, nous le ferons plus lentement et donc bien plus lentement que toutes les autres ZFE de France et que ce que nous demandent l'État et l'Europe, bien évidemment.

Je serais taquin, monsieur Geourjon, je vous dirais qu'il y a une chose que le Président d'une autre collectivité dans laquelle vous siégez et dans laquelle vous êtes dans la majorité, vous aurait répondue : "On n'étudie même pas ces vœux et on n'en débat pas puisque de toute façon, le vœu est un objet bien connu des collectivités, mais qui s'adresse à d'autres. On fait des vœux à d'autres collectivités. On fait des vœux à l'État. Mais quand on s'adresse à soi-même, on construit des délibérations et éventuellement au moment du vote de la délibération, on amende la délibération. Un vœu à soi-même ce n'est pas recevable selon le Code général des collectivités territoriales". Mais comme notre Président est peut-être un peu plus démocrate que celui auquel j'ai fait référence, nous avons débattu de ces vœux.

Cela dit, je vous invite réellement à retirer ces vœux. Nous devons continuer de construire ensemble les délibérations de la ZFE. Toutes les propositions que vous faites seront étudiées et je crois que nous en partageons le plus grand nombre tous. Nous les inscrirons dans la délibération. Si cela ne vous suffit pas, vous amenderez alors la délibération et nous en débattrons publiquement. Et à ce moment-là, après avoir bien tenu compte de toute la concertation, nous voterons la délibération. Si vous ne retirez pas ces vœux avec les engagements que je viens de prendre publiquement devant vous, je vous propose de voter contre l'ensemble de ces vœux.

Une petite précision, une seule phrase de ces vœux pourrait être réécrite et à la limite votée, réécrite dans la mesure où vous parlez du manque d'information. Effectivement, nous pourrions réécrire cette phase en disant que nous adressons ce vœu à l'ensemble des communes de la Métropole pour qu'elles acceptent d'organiser des débats et des concertations sur la ZFE, puisqu'un certain nombre d'élus de notre opposition refusent d'organiser dans leur commune. Pas tous, monsieur Cochet a bien dit qu'il y en avait un ce soir à Caluire et il y en a eu d'autres dans d'autres villes, et il y en aura d'autres encore. Mais il y a certaines villes de notre opposition qui refusent même d'organiser des débats. C'est assez contradictoire avec l'esprit du vœu qui demande que les citoyens soient plus informés. Merci.

M. le **Président**: Merci à toutes et tous pour ces interventions. Merci, monsieur Geourjon, d'avoir déposé ces vœux qui permettent le débat et aux différents groupes qui ont souhaité de pouvoir s'exprimer. C'est mieux que d'intervenir sur les comptes rendus de conseil sans connaître les raisons qui empêchent ce débat. Le Vice-Président Jean-Charles Kohlhaas, naturellement, a précisé que ce débat allait continuer dès le Conseil du mois de mars, puisque nous aurons une délibération importante.

Je vais juste compléter sur le panel citoyen. Parce que je crois beaucoup à cette forme de concertation, à l'utilisation du panel citoyen. Emmanuel Macron l'avait lancé pour la convention citoyenne climat en disant, d'ailleurs, au préalable qu'il intégrerait les demandes et les propositions telles quelles. On voit qu'il ne l'a pas fait du tout. Mais

on a vu, quand même, que quand on formait les citoyens aux enjeux, qu'ils rencontraient des experts, des élus, on arrivait à avoir des propositions très intéressantes. Et sur ce panel, je remercie la Vice-Présidente Laurence Boffet d'avoir permis qu'il ait lieu. Le travail a été très intéressant, monsieur Cochet l'a dit, ils ont reçu des élus de tous bords politiques, des experts. Et ils ont émis des avis. D'abord, ils ont dit qu'ils trouvaient le principe de la ZFE justifié, mais avec de nombreuses inquiétudes légitimes. Et puis des pistes de propositions que naturellement nous allons étudier et que nous étudions.

Je souhaite que, sur d'autres thématiques, on réutilise les panels. Je crois beaucoup à cette forme-là. Et la contribution du panel citoyen n'est pas une contribution au même niveau que les autres. C'est probablement la contribution la plus importante. Voilà. Et elle aura toute sa place et nous allons continuer à avancer. Et au Conseil du mois de mars, il y aura naturellement des débats, le Vice-Président Jean-Charles Kohlhaas l'a explicité.

J'appelle à voter contre ces vœux pour des questions -cela a été dit- de temporalité, et de concertation des choses, mais nous aurons l'occasion de reparler du fond et nous devrions reprendre un certain nombre d'éléments, notamment du panel citoyen.

Je mets le premier vœu, numéro un aux voix qui est "Pour prendre le temps d'accompagner chacun dans la mise en place de la ZFE, un enjeu d'acceptabilité et d'efficacité". J'appelle la majorité à voter contre.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. le Président : Le scrutin est clos.

Le vœu est rejeté avec 82 voix contre et 47 voix pour.

Rejeté.

M. le **Président**: Je mets aux voix le vœu numéro 2 qui est "Pour garantir le succès écologique et assurer l'acceptabilité sociale et économique de la ZFE+ en intégrant les recommandations du panel citoyen". J'appelle de nouveau le Conseil à voter contre.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. le Président : Le scrutin est clos.

Le vœu est rejeté avec voix 81 contre et 49 voix pour.

Rejeté.

M. le **Président**: Le prochain Conseil aura lieu les lundi 14 et mardi 15 mars 2022. Nous avons terminé cette séance. Je vous remercie et vous souhaite une excellente journée.

(La séance est levée à 11 heures 37.)

Annexe 1 (1/21) Résultats des votes

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	7	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	49	1	0	0
Métropole en commun	Pour	2	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	2	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	8	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Ci	Pour	25	0	1	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	11	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	9	0	0	0
	Totaux	121	1	1	0

- Procédure d'urgence relative au dossier N°2022-0986 - Ado	rocédure d'urgence relative au dossier N°2022-0986 - Adoption du principe de l'examen en urgence									
Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote					
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0					
Inventer la Métropole de Demain	Pour	6	0	0	0					
La métropole pour tous	Pour	1	0	0	0					
Les écologistes	Pour	56	0	0	0					
Métropole en commun	Pour	2	0	0	0					
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	3	0	0	0					
Progressistes et républicains	Pour	7	1	1	0					
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Ci	Pour	23	5	1	0					
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	11	0	0	0					
Synergies-Métropole	Pour	8	0	1	0					
	Totaux	123	6	3	0					

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Contre	0	11	0	0
La métropole pour tous	Abstention	0	0	2	0
Les écologistes	Pour	58	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	2	0	0	0
Progressistes et républicains	Contre	0	11	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Ci	Contre	0	26	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	12	0	0	0
Synergies-Métropole	Contre	0	10	0	0
	Totaux	81	58	2	0

° 2022-0928 - Régime d'aide aux communes - Individualisati	on totale d'autoris	ation de progran	nme		
Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	57	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	3	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	9	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Ci	Pour	29	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	9	0	0	0
	Totaux	142	0	0	0

° 2022-0929 - Dotation de solidarité communautaire (DSC) à	2022 - Modalités de	e calcul et de répa	artition		
Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Abstention	0	1	10	0
La métropole pour tous	Pour	1	0	0	0
Les écologistes	Pour	58	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	3	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	10	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Ci	Abstention	5	8	15	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	9	0	0	0
	Totaux	108	9	25	0

Annexe (2/21)

N° 2022-0918 - PMI'e - Présentation et adoption du nouveau Programme Métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2022-2026

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	9	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	56	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	10	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Ci	Pour	23	0	1	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	12	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
	Totaux	135	0	1	0

N° 2022-0921 - Accord pour l'habitat inclusif 2022-2029 - Convention entre la Métropole de Lyon, la Préfecture du Rhône et la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) - Attribution de subventions dans le cadre de l'aide à la vie partagée (AVP)

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote	
Communiste et républicain	Pour	5	0	0	0	
Inventer la Métropole de Demain	Pour	9	0	2	0	
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0	
Les écologistes	Pour	54	0	0	0	
Métropole en commun	Pour	2	0	0	0	
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0	
Progressistes et républicains	Pour	10	0	0	0	
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Ci	Pour	26	0	1	0	
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	11	0	0	0	
Synergies-Métropole	Pour	9	0	0	0	
	Totaux	132	0	3	0	

N° 2022-0948 - Vaulx-en-Velin - Plans de sauvegarde des 13 copropriétés du Quartier Cervelières-Sauveteurs - Approbation des conventions de partenariat

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	5	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	7	0	2	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	58	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	9	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Ci	Pour	27	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	12	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
	Totaux	137	0	2	0

N° 2022-0985 - Politique foncière 2021-2023 - Individualisation complémentaire d'autorisations de programme

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	5	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Abstention	0	0	10	0
La métropole pour tous	Abstention	0	0	2	0
Les écologistes	Pour	58	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Abstention	0	1	9	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Ci	Abstention	0	0	25	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	12	0	0	0
Synergies-Métropole	Abstention	2	0	7	0
	Totaux	84	1	53	0

N° 2022-0986 - Projet d'aménagement d'une section de la ViaRhôna - Avis de la Métropole de Lyon sur la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H)

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Contre	0	11	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	57	0	0	0
Métropole en commun	Pour	2	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Contre	0	10	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Ci	Contre	0	29	1	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	12	0	0	0
Synergies-Métropole	Contre	0	10	0	0
	Totaux	83	60	1	0

Annexe (3/21)

N° 2022-0916 - Marcy-l'Étoile - Plan de mobilité inter-entreprises (PMIE) avec des employeurs de Marcy-l'Étoile - Convention de partenariat 2022-2024

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	9	1	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	51	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	8	0	2	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Ci	Pour	27	0	1	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	8	0	0	0
	Totaux	131	1	3	0

N° 2022-0920 - Approbation de la révision du règlement métropolitain d'aide sociale en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	10	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	52	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	10	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Ci	Pour	29	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	12	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	9	0	0	0
	Totaux	137	0	0	0

N° 2022-0924 - Conseil d'administration du Musée des Confluences - Désignation de personnalités qualifiées

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote	
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0	
Inventer la Métropole de Demain	Pour	10	0	0	0	
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0	
Les écologistes	Pour	56	0	0	0	
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0	
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0	
Progressistes et républicains	Pour	8	0	1	0	
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Ci	Pour	28	0	0	0	
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0	
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0	
	Totaux	140	0	1	0	

N° 2022-0925 - Lyon 5ème - Villeurbanne - Schéma métropolitain des enseignements artistiques - Syndicats mixtes de gestion du Conservatoire à rayonnement régional (CRR) de Lyon et de l'École nationale de musique, de danse et d'art dramatique (ENMDAD) de Villeurbanne - Versement de participations pour l'année 2022 et signature de protocoles financiers

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote	
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0	
Inventer la Métropole de Demain	Pour	10	0	0	0	
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0	
Les écologistes	Pour	54	0	1	0	
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0	
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0	
Progressistes et républicains	Pour	8	0	0	0	
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Ci	Pour	28	0	0	0	
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0	
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0	
	Totaux	138	0	1	0	

N° 2022-0930 - Communication des actions entreprises à la suite des observations de la Chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes concernant la gestion de la Communauté urbaine de Lyon et de la Métropole de Lyon pour les exercices 2014 à 2019 dans le cadre de l'entretien et l'exploitation du réseau routier non concédé, dont le contrat de partenariat du boulevard périphérique Nord de Lyon

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	10	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	55	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	8	0	1	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Ci	Pour	27	0	0	2
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
	Totaux	138	0	1	2

Annexe (4/21)

N° 2022-0932 - Renouvellement de l'adhésion au socle commun de compétences du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône (CDG 69) - Année 2022

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote	
Communiste et républicain	Pour	4	0	0	0	
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0	
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0	
Les écologistes	Pour	58	0	0	0	
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0	
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	3	0	0	0	
Progressistes et républicains	Pour	11	0	0	0	
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Ci	Pour	30	0	0	0	
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0	
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0	
	Totaux	145	0	0	0	

N° 2022-0933 - Mise à disposition de personnels auprès de l'association Lyon Sport Métropole (LSM) - Année 2022

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	4	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	58	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	3	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	11	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Ci	Pour	30	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
	Totaux	145	0	0	0

N° 2022-0934 - Mise à disposition de personnels auprès de la Maison départementale et métropolitaine des personnes handicapées (MDMPH) - Abrogation de la délibération de la Commission permanente n° CP-2020-0240 du 16 novembre 2020 - Années 2021-2023

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	4	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	58	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	3	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	11	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Ci	Pour	30	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
	Totaux	145	0	0	0

N° 2022-0937 - Raccordement au système d'assainissement de la Métropole de Lyon des eaux usées en provenance de communes extérieures à son territoire - Conventions de gestion avec les Villes de Heyrieux, Toussieu, Chaponnay et Simandres - Année 2019

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote	
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0	
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0	
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0	
Les écologistes	Pour	58	0	0	0	
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0	
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	3	0	0	0	
Progressistes et républicains	Pour	10	0	0	0	
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Ci	Pour	30	0	0	0	
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0	
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0	
	Totaux	146	0	0	0	

N° 2022-0938 - Irigny - Pierre-Bénite - Villeurbanne - Occupation du domaine public fluvial par des canalisations et ouvrages hydrauliques et rejets d'eaux - Conventions avec la Compagnie nationale du Rhône (CNR) et Voies navigables de France (VNF)

roupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
ommuniste et républicain	Pour	6	0	0	0
venter la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
a métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
es écologistes	Pour	58	0	0	0
létropole en commun	Pour	3	0	0	0
létropole insoumise résiliente solidaires	Pour	3	0	0	0
rogressistes et républicains	Pour	10	0	0	0
assemblement de la Droite, du Centre et de la Société (i Pour	30	0	0	0
ocialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
ynergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
	Totaux	146	0	0	0

Annexe (5/21)

N° 2022-0939 - Marathon de la biodiversité de la Métropole de Lyon - Approbation des conventions financières avec les partenaires associatifs et conventions-types d'entretien des infrastructures écologiques

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	58	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	3	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	10	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Ci	Pour	30	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
	Totaux	146	0	0	0

N° 2022-0940 - Lyon - Pierre-Bénite - Vaulx-en-Velin - Genay - Neuville-sur-Saône - Déchets - Réhabilitation-extension et poursuite du maillage territorial des déchèteries - Individualisation partielle d'autorisation de programme

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	58	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	10	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Ci	Pour	30	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
	Totaux	147	0	0	0

N° 2022-0944 - Rillieux-la-Pape - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Alagniers - Bilan de la concertation préalable - Prise en considération du processus d'évaluation environnementale - Approbation du dossier de création de la ZAC - Convention de partenariat pour la mise en œuvre de mesures écologiques réglementaires - Lancement des études de maîtrise d'œuvre - Individualisation complémentaire d'autorisation d'engagement

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	58	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	11	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Ci	Pour	30	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
	Totaux	148	0	0	0

N° 2022-0949 - Albigny-sur-Saône - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, d'une partie de la parcelle de terrain nu située 1 chemin du Tison

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	58	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	11	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Ci	Pour	30	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
	Totaux	148	0	0	0

N° 2022-0950 - Cailloux-sur-Fontaines - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle cadastrée de terrain nu située 116 rue du Content

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	58	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	11	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Ci	Pour	30	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
	Totaux	148	0	0	0

Annexe (6/21)

N° 2022-0951 - Cailloux-sur-Fontaines - Voirie - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située chemin du Four lieu-dit Les Chaumes Résultat Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote Communiste et républicain 6 0 0 0 Inventer la Métropole de Demain Pour 11 0 0 0 La métropole pour tous 2 0 0 0 Les écologistes 58 0 0 0 Métropole en commun Pour 3 0 0 0 Métropole insoumise résiliente solidaires Pour 4 0 0 0 Progressistes et républicains Pour 11 Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Ci Pour 30 0 0 Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés Pour 13 0 0 0 Synergies-Métropole 10 0 0 Totaux 148 0 0

N° 2022-0952 - Feyzin - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de 3 parcelles de terrain nu situées 5-7 rue des Charrières

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote	
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0	
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0	
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0	
Les écologistes	Pour	58	0	0	0	
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0	
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0	
Progressistes et républicains	Pour	11	0	0	0	
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Ci	Pour	30	0	0	0	
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0	
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0	
	Totaux	148	0	0	0	

N° 2022-0953 - Rillieux-la-Pape - Voirie - Acquisition, à titre onéreux, d'une partie de 2 parcelles de terrain nu situées route de Vancia, lieux-dits Terres du Pont et Sur Bussy

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	58	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	11	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Ci	Pour	29	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
	Totaux	147	0	0	0

N° 2022-0954 - Rillieux-la-Pape - Voirie - Acquisition, à titre onéreux, d'une partie d'une parcelle de terrain nu située route de Vancia, lieu-dit Sur Bussy

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote	
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0	
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0	
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0	
Les écologistes	Pour	58	0	0	0	
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0	
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0	
Progressistes et républicains	Pour	11	0	0	0	
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Ci	Pour	29	0	0	0	
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0	
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0	
	Totaux	147	0	0	0	

N° 2022-0955 - Rillieux-la-Pape - Voirie - Acquisition, à titre onéreux, d'une partie de la parcelle de terrain nu située route de Vancia, lieu-dit Terres du Pont

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	58	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	11	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Ci	Pour	29	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
	Totaux	147	0	0	0

Annexe (7/21)

N° 2022-0956 - Sathonay-Camp - Voirie - Acquisition, à titre onéreux, de parties de 2 parcelles de terrain nu à détacher des parcelles situées route de Vancia, lieu-dit Aux Vallières

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	58	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	11	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Ci	Pour	29	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
	Totaux	147	0	0	0

N° 2022-0957 - Solaize - Voirie - Acquisition, à titre onéreux, de 2 parties de parcelles de terrain nu situées lieu-dit Rome

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	58	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	11	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Ci	Pour	29	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
	Totaux	147	0	0	0

N° 2022-0958 - Solaize - Voirie - Acquisition, à titre onéreux, d'une partie de la parcelle de terrain nu située 612 rue du 11 novembre 1918

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	58	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	10	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Ci	Pour	30	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
	Totaux	147	0	0	0

N° 2022-0960 - Vaulx-en-Velin - Environnement - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située au lieu-dit Les Reculées

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote	
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0	
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0	
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0	
Les écologistes	Pour	58	0	0	0	
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0	
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0	
Progressistes et républicains	Pour	10	0	0	0	
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Ci	Pour	30	0	0	0	
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0	
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0	
	Totaux	147	0	0	0	

N° 2022-0961 - Solaize - Voirie - Acquisition, à titre onéreux, d'une partie de parcelle de terrain nu située 450 rue du 11 novembre 1918

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	58	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	10	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Ci	Pour	30	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
	Totaux	147	0	0	0

Annexe (8/21)

N° 2022-0962 - Feyzin - Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) de la Vallée de la Chimie - Acquisition, à titre onéreux, d'une maison d'habitation située 17 rue des Mariniers

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	58	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	10	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Ci	Pour	30	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
	Totaux	147	0	0	0

N° 2022-0963 - Givors - Développement urbain - Ilot Oussekine - Acquisition, à titre onéreux, d'un lot de copropriété dépendant de l'ensemble immobilier situé 21 rue Joseph Longarini

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	57	0	0	1
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	10	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Ci	Pour	30	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
	Totaux	146	0	0	1

N° 2022-0964 - Saint-Priest - Développement urbain - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) Saint-Priest - Acquisition de 2 lots de copropriété, à titre onéreux, situés 37 rue George Sand

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	58	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	10	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Ci	Pour	30	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
	Totaux	147	0	0	0

N° 2022-0965 - Saint-Priest - Développement urbain - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) Saint-Priest - Acquisition, à titre onéreux, de 2 lots de copropriété situés 1 rue George Sand

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	58	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	10	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Ci	Pour	30	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
	Totaux	147	0	0	0

N° 2022-0966 - Lyon 7ème - Développement urbain - Site Duvivier - Projet urbain partenarial (PUP) n° 2 dénommé Eiffage - Acquisition, à titre onéreux, de parcelles de terrain situées avenue Berthelot et appartenant à la société civile immobilière (SCI) Berthelot

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	58	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	10	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Ci	Pour	30	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
	Totaux	147	0	0	0

Annexe (9/21)

N° 2022-0967 - Lyon 7ème - Développement urbain - Site Duvivier - Projet urbain partenarial (PUP) n° 3 dénommé Patriarcat - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain et d'une partie d'une parcelle situées avenue Berthelot et appartenant à la société Lyon Duvivier 1

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	58	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	10	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Ci	Pour	30	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
	Totaux	147	0	0	0

N° 2022-0968 - Rillieux-la-Pape - Environnement - Parc naturel de Sermenaz - Acquisition, à titre onéreux, de 3 parcelles boisées situées lieux-dits La Velette et Le Crotton

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	57	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	10	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Ci	Pour	30	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
	Totaux	146	0	0	0

N° 2022-0969 - Villeurbanne - Développement urbain - Sud Doua - Acquisition, à titre onéreux, à la société civile immobilière (SCI) du Luizet, d'une parcelle située à l'angle de la rue du Luizet et de l'avenue Albert Einstein

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	57	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	10	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Ci	Pour	30	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
_	Totaux	146	0	0	0

N° 2022-0970 - Villeurbanne - Voirie - Acquisition, à titre onéreux, d'une maison individuelle située 9 rue de la Ligne de l'Est

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	57	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	10	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Ci	Pour	30	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
_	Totaux	146	0	0	0

N° 2022-0971 - Bron - Développement urbain - Opération de renouvellement urbain (ORU) Bron Terraillon - Cession, à titre onéreux, d'un appartement, d'une cave ainsi que d'un garage situés 10 rue Suzanne Melk dans la copropriété La Caravelle

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	57	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	10	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Ci	Pour	30	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
	Totaux	146	0	0	0

Annexe (10/21)

N° 2022-0972 - Bron - Développement urbain - Opération de renouvellement urbain (ORU) Bron Terraillon - Cession, à titre onéreux, d'un appartement et d'une cave situés au 26 rue Suzanne Melk dans la copropriété La Caravelle

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	57	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	10	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Ci	Pour	30	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
	Totaux	146	0	0	0

N° 2022-0973 - Givors - Développement économique - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Ville de Givors, d'un lot de copropriété situé dans l'ensemble immobilier sis 37, rue Roger Salengro

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	5	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	55	0	0	1
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	10	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Ci	Pour	30	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
	Totaux	143	0	0	1

N° 2022-0974 - La Tour-de-Salvagny - Plan de cession - Cession, à titre onéreux, d'un terrain nu situé 87 rue de la Gare

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	5	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	56	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	10	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Ci	Pour	30	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
	Totaux	144	0	0	0

N° 2022-0975 - Marcy-l'Etoile - Equipement public - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Ville de Marcy l'Etoile, d'un immeuble sur son terrain situé 248 rue des Sources

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	5	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	56	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	10	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Ci	Pour	30	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
	Totaux	144	0	0	0

N° 2022-0976 - Meyzieu - Habitat - Logement social - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la société anonyme (SA) d'habitation à loyer modéré (HLM) Alliade habitat, de 2 lots de copropriété situés 5 rue de Nantes

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	5	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	56	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	10	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Ci	Pour	30	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	12	0	0	1
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
	Totaux	143	0	0	1

Annexe (11/21)

N° 2022-0977 - Saint-Priest - Développement urbain - Saint-Priest Bellevue - Revente, suite à préemption avec préfinancement, à la Ville, de 2 lots de copropriété, situés au 1 place Molière, 2 rue Paul Painlevé et 55 avenue Jean Jaurès dans la copropriété Bellevue

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	5	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	56	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	10	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Ci	Pour	30	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
	Totaux	144	0	0	0

N° 2022-0978 - Villeurbanne - Développement urbain - Secteur Grandclément - Cession, à titre onéreux, d'une maison sur son terrain, située au 402 cours Émile Zola

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	5	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	58	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	9	0	0	1
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Ci	Pour	30	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
	Totaux	145	0	0	1

N° 2022-0980 - Lyon 7ème - Habitat - Logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail à réhabilitation à la société en commandite par actions (SCA) Foncière d'habitat et humanisme, de 3 lots de copropriété situés 126 avenue Berthelot

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	5	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	58	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	10	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Ci	Pour	30	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
	Totaux	146	0	0	0

N° 2022-0982 - Lyon 7ème - Développement urbain - Secteur Duvivier - Projet urbain partenarial (PUP) Duvivier - Approbation de l'abrogation du cahier des charges d'objectifs concernant le terrain situé 31 rue Paul Duvivier

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	5	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	58	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	10	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Ci	Pour	30	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
_	Totaux	146	0	0	0

N° 2022-0983 - Villeurbanne - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Grandclément Gare - Instauration d'un droit de préemption urbain (DPU) renforcé

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	5	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	58	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	10	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Ci	Pour	30	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
_	Totaux	146	0	0	0

Annexe (12/21)

N° 2022-0945 - Vaulx-en-Velin - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Mas du Taureau - Procédure d'utilité publique confiée à la Société d'équipement et d'aménagement du Rhône et de Lyon (SERL)

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	54	0	0	4
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	9	0	0	1
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Ci	Pour	29	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	12	0	0	1
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
	Totaux	140	0	0	6

N° 2022-0984 - Lyon 2ème - Concession Lyon Confluence - Suppression de la délégation du droit de préemption urbain (DPU) et du DPU urbain renforcé à la Société publique locale (SPL) Lyon Confluence sur le périmètre de la Confluence

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	5	0	0	1
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	53	0	0	5
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	9	0	0	1
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Ci	Pour	28	0	0	1
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	12	0	0	1
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
	Totaux	137	0	0	9

N° 2022-0946 - Villeurbanne - Zone d'aménagement concerté (ZAC) des Maisons Neuves - Bilan de clôture de la ZAC - Quitus donné à l'aménageur - Suppression de la ZAC

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	5	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	54	0	0	3
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	9	0	0	1
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Ci	Pour	26	0	0	1
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	12	0	0	1
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
	Totaux	136	0	0	6

- Approbation du procès-verbal du Conseil du 27 septembre 2021 -

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	10	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	56	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	9	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Ci	Pour	25	0	1	3
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	10	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
	Totaux	135	0	1	3

N° 2022-0910 - Compte-rendu des décisions prises par le Président en vertu de la délégation de principe accordée par les délibérations du Conseil n° 2020-0005 du 2 juillet 2020 et n° 2021-0396 du 25 janvier 2021 - Période du 1er au 30 novembre 2021

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	10	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	56	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	10	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Ci	Pour	19	0	1	9
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	12	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	9	0	0	0
	Totaux	131	0	1	9

Annexe (13/21)

N° 2022-0911 - Compte-rendu des décisions prises par le Président de la Métropole en matière d'actions en justice entre le 1er mai et le 30 novembre 2021 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération du Conseil n° 2020-0005 du 2 juillet 2020

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	10	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	56	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	10	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Ci	Pour	19	0	1	9
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	12	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	9	0	0	0
	Totaux	131	0	1	9

N° 2022-0912 - Métropole cyclable et apaisée - Mise en œuvre de la stratégie sécurité vélo - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Approbation de la nouvelle tarification applicable au stationnement des vélos sur l'ensemble des équipements métropolitains - Approbation des avenants aux contrats de gestion et d'exploitation de parcs de stationnement métropolitains

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	9	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	1	0	0	0
Les écologistes	Pour	55	0	0	0
Métropole en commun	Pour	2	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	10	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Ci	Pour	26	0	3	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	12	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
	Totaux	135	0	3	0

N° 2022-0913 - Lyon 2ème - Lyon 3ème - Parcs de stationnement Villette et Perrache - Avenant n° 5 à la convention de délégation de service public (DSP)

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	9	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	56	0	0	0
Métropole en commun	Pour	2	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	9	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Ci	Pour	27	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
	Totaux	138	0	0	0

N° 2022-0914 - Zone à faibles émissions (ZFE) professionnelle véhicules utilitaires légers (VUL) et poids lourds (PL) - Soutien aux dispositifs d'accompagnement des entreprises (2022-2024) menés par la Chambre des métiers et de l'artisanat Auvergne-Rhône-Alpes (CMA AURA) Lyon Métropole et la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) Lyon Métropole

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	8	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	1	0	0	0
Les écologistes	Pour	57	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	3	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	8	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Ci	Pour	23	1	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	12	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	8	0	1	0
	Totaux	129	1	1	0

N° 2022-0915 - Lyon - Caluire-et-Cuire - Villeurbanne - Bron - Vénissieux - Ajustement du règlement des aides et du cadre dérogatoire de la zone à faibles émissions (ZFE) professionnelle (véhicules utilitaires légers et poids lourds)

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	7	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	1	0	0	0
Les écologistes	Pour	57	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	3	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	6	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Ci	Pour	25	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	12	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
	Totaux	130	0	0	0

Annexe (13/21)

N° 2022-0917 - Lyon 8ème - Avenue des Frères Lumière - Ouverture et modalités de la concertation préalable au réaménagement de l'avenue des Frères Lumière entre la rue Louis Jouvet et la place Ambroise Courtois, de la place Ambroise Courtois et de la rue du Premier Film entre la rue Gélibert et la place Ambroise Courtois

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	56	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	3	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	8	0	1	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Ci	Pour	26	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
	Totaux	138	0	1	0

Vérification du quorum (25/01 - ouverture de la séance)

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	3	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	10	0	0	0
La métropole pour tous	Non défini	0	0	0	0
Les écologistes	Pour	47	0	0	0
Métropole en commun	Pour	2	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	3	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	7	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Ci	Pour	21	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	12	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
	Totaux	115	0	0	0

N° 2022-0919 - Lyon - Pacte de cohérence métropolitain 2021-2026 - Espace d'accueil et d'accompagnement social commun à la Métropole de Lyon et au Centre communal d'action sociale (CCAS) de la Ville de Lyon - Changement de dénomination de l'espace

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	9	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	54	0	0	0
Métropole en commun	Abstention	0	0	3	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	10	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Ci	Pour	25	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	12	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
	Totaux	132	0	3	0

N° 2022-0922 - Tassin-la-Demi-Lune - Schéma patrimonial de l'Institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF) - Individualisation partielle d'autorisation de programme

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	5	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	8	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	57	0	0	0
Métropole en commun	Pour	2	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	10	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Ci	Pour	30	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
	Totaux	141	0	0	0

N° 2022-0923 - Musée des Confluences - Attribution d'une subvention - Approbation de la convention d'objectifs et de moyens 2022

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	10	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	49	0	0	5
Métropole en commun	Pour	2	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	9	0	1	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Ci	Pour	30	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	9	0	0	1
_	Totaux	134	0	1	6

Annexe (14/21)

N° 2022-0926 - Villeurbanne - Villeurbanne Capitale française de la culture 2022 - Attribution d'une subvention à la Ville de Villeurbanne -

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	10	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	56	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	10	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Ci	Pour	26	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
	Totaux	140	0	0	0

N° 2022-0931 - Modification du tableau des effectifs - Année 2022

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Contre	0	11	0	0
La métropole pour tous	Non défini	1	0	1	0
Les écologistes	Pour	57	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Contre	1	10	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Ci	Contre	0	31	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Contre	0	10	0	0
	Totaux	85	62	1	0

N° 2022-0935 - Comité syndical de l'Etablissement public territorial de bassin (EPTB) Saône et Doubs - Validation des nouveaux statuts - Désignation des représentants de la Métropole - VOTE SUR LE RAPPORT

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	4	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	9	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	58	0	0	0
Métropole en commun	Pour	2	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	9	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Ci	Abstention	5	0	20	2
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
	Totaux	116	0	20	2

N° 2022-0935 - Comité syndical de l'Etablissement public territorial de bassin (EPTB) Saône et Doubs - Validation des nouveaux statuts - Désignation des représentants de la Métropole - VOTE SUR LA DESIGNATION

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	10	0	1	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	57	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	9	0	2	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Ci	Abstention	2	0	26	1
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
	Totaux	116	0	29	1

N° 2022-0936 - Assainissement - Étude diagnostic visant à régulariser la situation sanitaire des usagers présents sur les 2 fleuves - Attribution d'une subvention en faveur de la Métropole de Lyon - Approbation d'une convention avec Voies navigables de France (VNF)

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	4	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	56	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	3	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	9	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Ci	Pour	28	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	12	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	9	0	0	0
	Totaux	137	0	0	0

Annexe (16/21)

N° 2022-0941 - Lyon 1er - Lyon 2ème - Lyon 4ème - Lyon 5ème - Commission locale du site historique de Lyon (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture - UNESCO-) - Désignation des représentants de la Métropole

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	5	0	1	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	10	0	1	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	57	0	0	0
Métropole en commun	Pour	2	0	1	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Non défini	5	0	5	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Ci	Abstention	1	0	25	2
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
	Totaux	109	0	33	2

N° 2022-0942 - Villeurbanne - Projet urbain partenarial (PUP) Liberté-Fays - Modification du programme des équipements publics (PEP) - Dépenses et recettes complémentaires pour foncier et travaux - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	9	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	58	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	10	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Ci	Pour	27	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
	Totaux	142	0	0	0

N° 2022-0943 - Villeurbanne - Vaulx-en-Velin - Lyon 6ème - Projet de tramway T9 - Vaulx-en-Velin La Soie/Charpennes - Déclaration d'utilité publique (DUP) emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) - Définition des objectifs poursuivis et des modalités de la concertation préalable

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	56	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	9	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Ci	Pour	28	0	3	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	11	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
	Totaux	140	0	3	0

N° 2022-0947 - Saint-Priest - Requalification urbaine du secteur Chabal ex-Solyem - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	55	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	10	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Ci	Pour	31	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
	Totaux	145	0	0	0

N° 2022-0979 - Lyon 7ème - Habitat - Logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique, au profit de l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat, de 2 lots de copropriété situés 10 rue de Marseille

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	8	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	52	0	0	3
Métropole en commun	Pour	2	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	8	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Ci	Pour	26	0	0	1
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	12	0	0	1
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
	Totaux	130	0	0	5

Annexe (17/21)

N° 2022-0981 - Rillieux-la-Pape - Équipement public - Levée d'option d'achat suite à la signature de la promesse unilatérale de vente relative à l'acquisition, à titre onéreux, d'un tènement bâti industriel situé 105 avenue du 8 mai 1945 et appartenant à la société civile immobilière (SCI) Georgette

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Pour	6	0	0	0
Inventer la Métropole de Demain	Pour	11	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Pour	56	0	0	0
Métropole en commun	Pour	3	0	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Pour	4	0	0	0
Progressistes et républicains	Pour	7	0	0	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Ci	Pour	26	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Pour	13	0	0	0
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
	Totaux	138	0	0	0

Projet de vœu n°1 - Pour prendre le temps d'accompagner chacun dans la mise en place de la ZFE, un enjeu d'acceptabilité et d'efficacité

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	prend pas part au v	0	2	0	4
Inventer la Métropole de Demain	Pour	9	0	0	0
La métropole pour tous	Contre	0	2	0	0
Les écologistes	Contre	0	58	0	0
Métropole en commun	Contre	0	3	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Contre	0	4	0	0
Progressistes et républicains	Abstention	0	1	8	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Ci	Pour	27	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Contre	1	12	0	0
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
	Totaux	47	82	8	4

Projet de vœu n°2 - Pour garantir le succès écologique et assurer l'acceptabilité sociale et économique de la ZFE+ en intégrant les recommandations du panel citoyen

Groupe	Résultat	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
Communiste et républicain	Non défini	0	3	0	3
Inventer la Métropole de Demain	Pour	9	0	0	0
La métropole pour tous	Pour	2	0	0	0
Les écologistes	Contre	0	56	0	0
Métropole en commun	Contre	0	3	0	0
Métropole insoumise résiliente solidaires	Contre	0	4	0	0
Progressistes et républicains	Abstention	0	3	6	0
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Ci	Pour	28	0	0	0
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	Contre	0	12	0	0
Synergies-Métropole	Pour	10	0	0	0
	Totaux	49	81	6	3

Annexe (18/21)

Séance publique du Conseil du 24 janvier 2022

Liste des demandes de rectification de votes portées au procès-verbal, pour information, par leur auteur

Principe de l'urgence

Accord du Conseil de procéder à l'examen selon la procédure d'urgence du dossier N° 2022-0986 Pierre-Bénite - Irigny - Grigny - Vernaison - Givors - Projet d'aménagement d'une section de la ViaRhôna - Avis de la Métropole de Lyon sur la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H)

- M. Pascal Blache (groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile) vote CONTRE.
- Mme Nathalie Bramet-Reynaud (groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile) vote CONTRE.
- M. Philippe Cochet (groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile) vote CONTRE.
- Mme Chantal Crespy (groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile) vote CONTRE.
- Mme Laurence Croizier (groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile) vote CONTRE.
- Mme Catherine Dupuy (groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile) vote CONTRE.
- Mme Myriam Fontaine (groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile) vote CONTRE.
- Mme Séverine Fontanges (groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile) vote CONTRE.
- M. Christophe Girard (groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile) vote CONTRE.
- M. Gaël Petit (groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile) vote CONTRE.
- Mme Véronique Sarselli (groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile) vote CONTRE.
- M. Luc Seguin (groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile) vote CONTRE.
- M. Julien Smati (groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile) vote CONTRE.
- M. Yves-Marie Uhlrich (groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile) vote CONTRE.

PV Adoption du procès-verbal de la séance du 27 septembre 2021.

- M. Julien Smati (groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la socéiété civile) vote POUR.

N° 2022-0912

Métropole cyclable et apaisée - Mise en œuvre du plan d'action stationnement vélo - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Approbation de la nouvelle tarification applicable au stationnement des vélos sur l'ensemble des équipements métropolitains - Approbation des avenants aux contrats de gestion et d'exploitation de parcs de stationnement métropolitains

- Mme Monique Guérin (groupe Les écologistes) vote POUR.
- Mme Séverine Hémain (groupe Les écologistes) vote POUR.
- Mme Nathalie Perrin-Gilbert (groupe Métropole en commun) vote POUR.
- Mme Béatrice Vessiller (groupe Les écologistes) vote POUR.

N° 2022-0913 Lyon 2ème - Lyon 3ème - Parcs de stationnement Villette et Perrache - Avenant n° 5 à la convention de délégation de service public (DSP)

- Mme Nathalie Perrin-Gilbert (groupe Métropole en commun) vote POUR.

Annexe (19/21)

Séance publique du Conseil du 24 janvier 2022

N° 2022-0914

Zone à faibles émissions (ZFE) professionnelle véhicules utilitaires légers (VUL) et poids lourds (PL) - Soutien aux dispositifs d'accompagnement des entreprises (2022-2024) menés par la Chambre des métiers et de l'artisanat Auvergne-Rhône-Alpes (CMA AURA) Lyon Métropole et la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) Lyon Métropole

- Mme Chantal Crespy (groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile) vote POUR.
- Mme Rose-France Fournillon (groupe Synergies-Métropole) vote POUR.

N° 2022-0915

Lyon - Caluire-et-Cuire - Villeurbanne - Bron - Vénissieux - Ajustement du règlement des aides et du cadre dérogatoire de la zone à faibles émissions (ZFE) professionnelle (véhicules utilitaires légers et poids lourds)

- Mme Michèle Edery (groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés) vote POUR.

N° 2022-0916

Marcy-l'Etoile - Plan de mobilité inter-entreprises (PMIE) avec des employeurs de Marcy-l'Étoile - Convention de partenariat 2022-2024

- Mme Christine Etienne (groupe Les écologistes) vote POUR.

N° 2022-0917

Lyon 8ème - Avenue des Frères Lumière - Ouverture et modalités de la concertation préalable au réaménagement de l'avenue des Frères Lumière entre la rue Louis Jouvet et la place Ambroise Courtois, de la place Ambroise Courtois et de la rue du Premier Film entre la rue Gélibert et la place Ambroise Courtois

- Mme Monique Guérin (groupe Les écologistes) (pouvoir confié à Mme Brunel Vieira) vote POUR.

N° 2022-0918

PMI'e - Présentation et adoption du nouveau Programme Métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2022-2026

- M. Pascal Charmot (groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile) NE PREND PAS PART AU VOTE.
- Mme Michèle Edery (groupe Les écologistes) vote POUR.
- Mme Monique Guérin (groupe Les écologistes) vote POUR.

N° 2022-0921

Accord pour l'habitat inclusif 2022-2029 - Convention entre la Métropole de Lyon, la Préfecture du Rhône et la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) - Attribution de subventions dans le cadre de l'aide à la vie partagée (AVP)

- Mme Yasmine Bouagga (groupe Les écologistes) NE PREND PAS PART AU VOTE.
- Mme Dominique Crédoz (groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés) vote POUR.
- Mme Monique Guérin (groupe Les écologistes) vote POUR.
- M. Renaud Payre (groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés) NE PREND PAS PART AU VOTE.
- M. Louis Pelaez (groupe Inventer la Métropole de demain) (pouvoir confié à Mme Vullien) vote POUR.
- Mme Lucie Vacher (groupe Les écologistes) NE PREND PAS PART AU VOTE.
- Mme Michèle Vullien (groupe Inventer la Métropole de demain) vote POUR.

Annexe (20/21)

Séance publique du Conseil du 24 janvier 2022

N° 2022-0925

Lyon 5ème - Villeurbanne - Schéma métropolitain des enseignements artistiques - Syndicats mixtes de gestion du Conservatoire à rayonnement régional (CRR) de Lyon et de l'École nationale de musique, de danse et d'art dramatique (ENMDAD) de Villeurbanne - Versement de participations pour l'année 2022 et signature de protocoles financiers

- Mme Caroline Lagarde (groupe Les écologistes) vote POUR.

N° 2022-0926 Villeurbanne - Villeurbanne Capitale française de la culture 2022 - Attribution d'une subvention à la Ville de Villeurbanne

- Mme Chantal Crespy (groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile) vote POUR.

N° 2022-0927 Budget primitif 2022 - Tous budgets

- M. Moussa Diop (groupe Métropole insoumise résiliente et solidaire) vote POUR.
- Mme Michèle Edery (groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés) vote POUR.
- M. Florestan Groult (groupe Métropole insoumise résiliente et solidaire) vote POUR.

N° 2022-0929Dotation de solidarité communautaire (DSC) 2022 - Modalités de calcul et de répartition

- Mme Laurence Croizier (groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile) s'ABSTIENT.
- Mme Myriam Fontaine (groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile) vote CONTRE.

N° 2022-0936

Assainissement - Étude diagnostic visant à régulariser la situation sanitaire des usagers présents sur les 2 fleuves - Attribution d'une subvention en faveur de la Métropole de Lyon - Approbation d'une convention avec Voies navigables de France (VNF)

- M. Florestan Groult (groupe Métropole insoumise résiliente et solidaire) vote POUR.

N° 2022-0943

Villeurbanne - Vaulx-en-Velin - Lyon 6ème - Projet de tramway T9 - Vaulx-en-Velin La Soie/Charpennes - Déclaration d'utilité publique (DUP) emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) - Définition des objectifs poursuivis et des modalités de la concertation préalable

- Mme Anne Reveyrand (groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés) vote POUR.

N° 2022-0944

Rillieux-la-Pape - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Alagniers - Bilan de la concertation préalable - Prise en considération du processus d'évaluation environnementale - Approbation du dossier de création de la ZAC - Convention de partenariat pour la mise en œuvre de mesures écologiques réglementaires - Lancement des études de maîtrise d'œuvre - Individualisation complémentaire d'autorisation d'engagement

- M. Pierre-Alain Millet (groupe Communiste et républicain) NE PREND PAS PART AU VOTE.

N° 2022-0945

Vaulx-en-Velin - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Mas du Taureau - Procédure d'utilité publique confiée à la Société d'équipement et d'aménagement du Rhône et de Lyon (SERL)

- Mme Chantal Crespy (groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile) vote POUR.

Annexe (21/21)

Séance publique du Conseil du 24 janvier 2022

N° 2022-0946 Villeurbanne - Zone d'aménagement concerté (ZAC) des Maisons Neuves -Bilan de clôture de la ZAC - Quitus donné à l'aménageur - Suppression de

la ZAC

- Mme Chantal Crespy (groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile) vote POUR.

N° 2022-0947 Saint-Priest - Requalification urbaine du secteur Chabal ex-Solyem - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

- Mme Monique Guérin (groupe Les écologistes) vote POUR.

N° 2022-0948 Vaulx-en-Velin - Plans de sauvegarde des 13 copropriétés du Quartier Cervelières-Sauveteurs - Approbation des conventions de partenariat

- Mme Manon Carrier (groupe Inventer la Métropole de demain) vote POUR.
- M. Christophe Girard (groupe Rassemblement de de la droite, du centre et de la société civile) vote POUR.
- M. Louis Pelaez (groupe Inventer la Métropole de demain) (pouvoir confié à Mme Vullien) vote POUR.
- Mme Michèle Vullien (groupe Inventer la Métropole de demain) vote POUR.
- M. Yves-Marie Uhlrich (groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile) vote POUR.

N° 2022-0968 Rillieux-la-Pape - Environnement - Parc naturel de Sermenaz - Acquisition, à titre onéreux, de 3 parcelles boisées situées lieux-dits La Velette et Le

- M. Jérémy Camus (groupe Les écologistes) vote POUR.

N° 2022-0985 Politique foncière 2021-2023 - Individualisation complémentaire d'autorisations de programme

- M. Yves Blein (groupe Progressistes et républicains) s'ABSTIENT.

N° 2022-0986 Pierre-Bénite - Irigny - Grigny - Vernaison - Givors - Projet d'aménagement d'une section de la ViaRhôna - Avis de la Métropole de Lyon sur la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H)

- Mme Michèle Edery (groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés) vote POUR.
- Mme Nathalie Perrin-Gilbert (groupe Métropole en commun) vote POUR.

Annexe 2 (1/30)

Budget primitif 2022 - Tous budgets

(dossier n° 2022-0927)

Document projeté lors de la présentation du dossier par M. le Vice-Président Artigny



Conseil métropolitain

BUDGET PRIMITIF 2022

24 janvier 2022

Annexe (2/30)

2

Équilibre général du BP22

SOMMAIRE

II.Les recettes de fonctionnement

L'évolution des recettes de fonctionnement

La répartition

Les recettes fiscales

Les dotations de l'État et autres attributions

III.Les dépenses de fonctionnement

A. L'évolution des dépenses de fonctionnement

. La répartition

IV.L'autofinancement

IV.La dette

V.L'investissement

Annexe (3/30)

GRANDLYON IS M & LYON

က

Équilibre général du BP22

Annexe (4/30)

GRANDLYON

ME

ME

millions d'euros* 3 592,4

2 964,8 M€ + 627,6 M€

*Tous budgets, retraités des mouvements interbudgétaires.

Un budget 2022 ambitieux

Le budget d'une collectivité se présente toujours en 2 sections : le fonctionnement et l'investissement. Ces deux parties doivent chacune être à l'équilibre.



Dépenses	2 624,9 M€	Autofinancement 339,9 M€
Recettes	2 964,8 M€	

population (collecte des ordures, lavage des voies, dépenses sociales comme le RSA...), mais aussi la Le fonctionnement, c'est d'abord les services à la gestion courante de la collectivité (frais de personnel, travaux d'entretien...)



équipements, acquisition de biens immobiliers et L'investissement, c'est ce qui prépare l'avenir du territoire et de ses habitants : nouveaux mobiliers, travaux de construction...

Annexe (5/30)

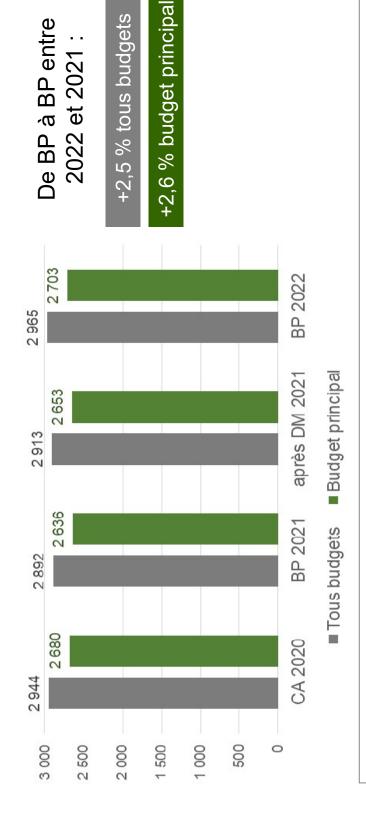
GRANDLYON BI

2

Les recettes de fonctionnement

Des recettes de fonctionnement dynamiques





Une fraction du produit TVA nationale dynamique : 442,4 M€ (application du taux d'évolution national de +4,1%)

- Des produits de DMTO maintenus à un niveau élevé : 400 M€
- Une reprise des produits des services : 227 M€ (+ 3,4 %)

Annexe (7/30)

Fiscalité 2020,6 M€

2 965 M€

Dotations 493,6 M€

Une part prépondérante des produits fiscaux

Tous budgets

recettes de

Autres

450,6 M€ gestion

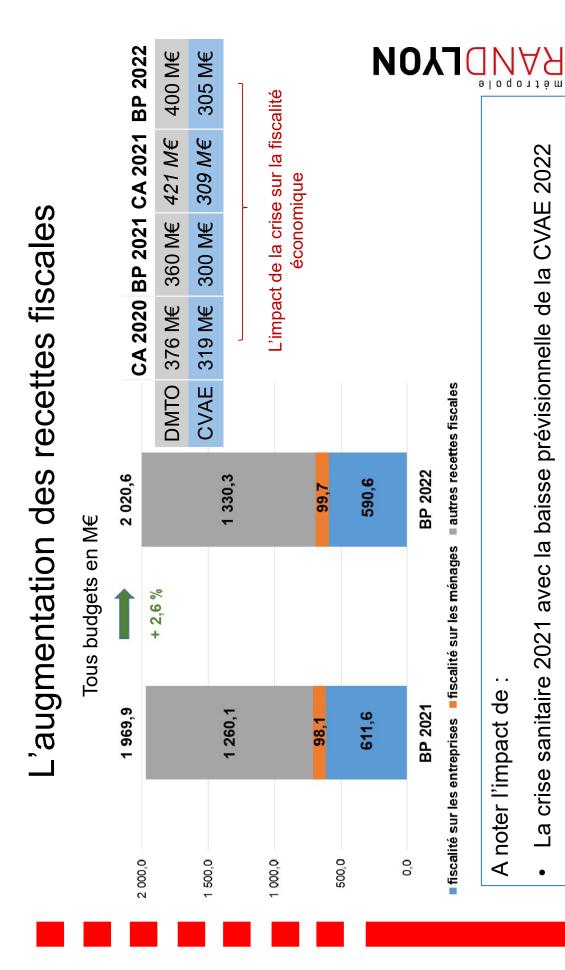
LYON

TVA nationale).

- □ 68% de recettes fiscales
- □ 17% de dotations de l'État
- □ 15% d'autres produits de gestion

de la TFPB + TH par une fraction de réforme fiscale de 2020 (substitution La structure des recettes fiscales a été profondément modifiée par la

Annexe (8/30)



La crise sanitaire 2021 avec la baisse prévisionnelle de la CVAE 2022

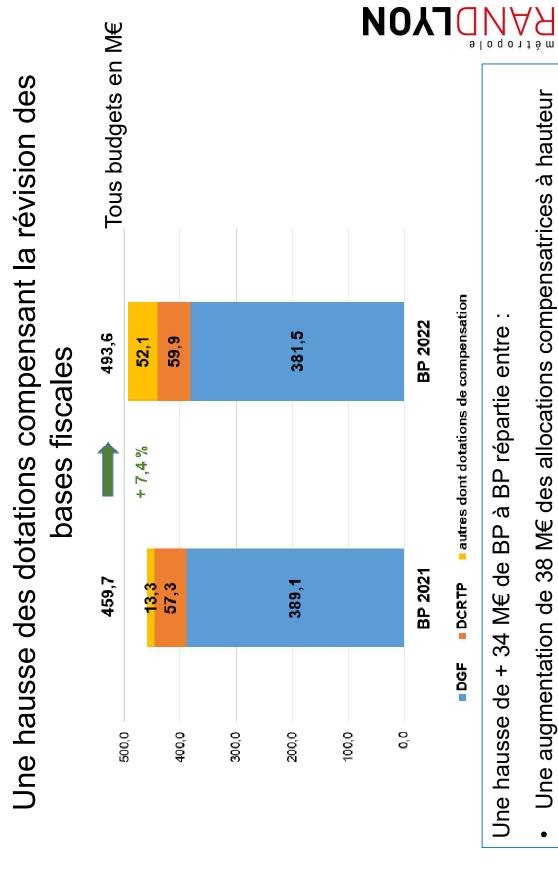
La révision des bases imposables des entreprises industrielles accordée par l'Etat et la baisse du produit de CFE qui en découle

Le maintien à un niveau élevé des DMTO

 ∞

တ

Annexe (9/30)



Une hausse de + 34 M€ de BP à BP répartie entre :

- Une augmentation de 38 M€ des allocations compensatrices à hauteur des baisses liées aux nouvelles exonérations accordées aux locaux industriels
- Une baisse de la DGF de 8 M€ au titre du financement de la péréquation nationale

Annexe (10/30)

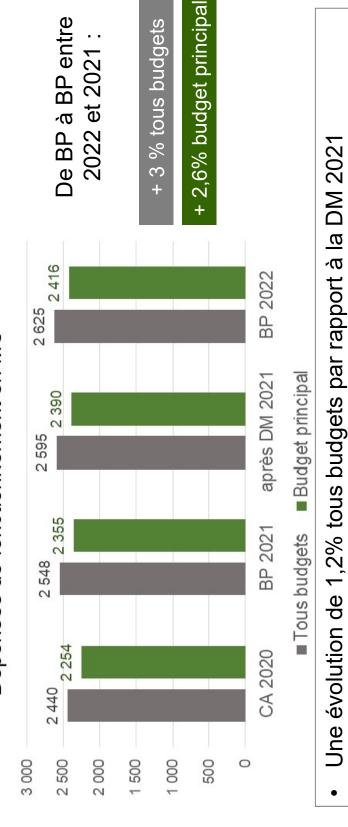


10

Les dépenses de fonctionnement

Annexe (11/30)

L'évolution maîtrisée des dépenses de fonctionnement Dépenses de fonctionnement en M€



7

Hausse des prix donc des charges à caractère général

financement des services d'aide et d'accompagnement à domicile

L'impact de mesures réglementaires comme la pérennisation du

- La mise en œuvre du plan de mandat avec la mobilisation de ressources dédiées
- Une décision modificative qui viendra actualiser les inscriptions budgétaires, notamment pour la DSC

Annexe (12/30)

Tous budgets en M€

Autres charges

Charges financières

5,9 M€

30,4 M€

générales 430,3 M€

participations

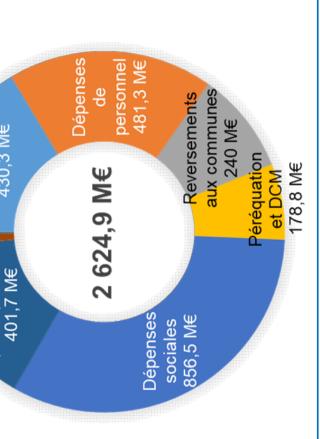
Sub et

Charges

Le poids significatif des dépenses sociales dans les DRF







- 32,6% de dépenses à caractère social
- 18,3% de dépenses de personnel 16,4% de charges générales
- 15,3% de subventions et participations

Annexe (13/30)

ILYON

əloqortèm TNAA

L'impact des politiques publiques et de la hausse des prix sur nos coûts fixes

Tous budgets en M€

BP 2021 BP 2022 Ecart

Evol°

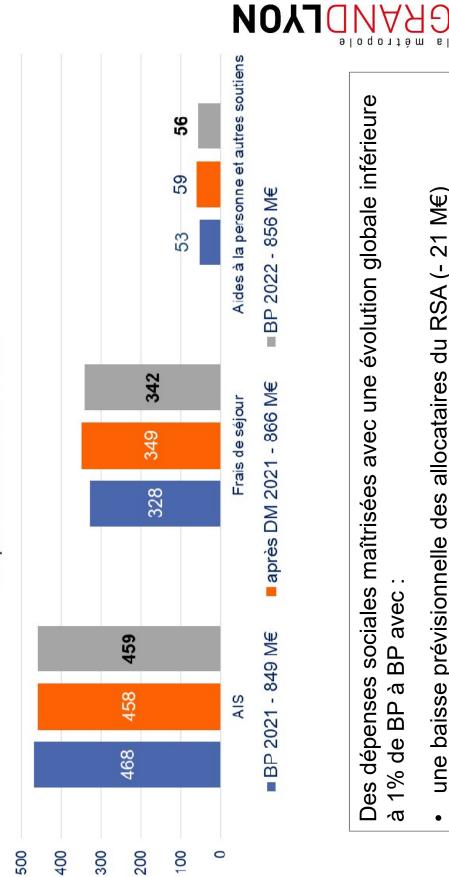
Dépenses de fonctionnement 2 547,8	2 547,8	2 624,9	1,77	3,0%
Dépenses sociales	848,9	856,5	7,5	0,9%
Péréquation & DCM	177,3	178,8	1,5	0,8%
Reversement communes	240,0	240,0	0,0	0,0%
Charges générales	386,9	430,3	43,4	11,2%
Dépenses de personnel	470,6	481,3	10,6	2,3%
Sub. & participations	386,2	401,7	15,5	4,0%
Charges financières	32,0	30,4	-1,6	-4,9%
Autres charges	5,8	5,9	0,2	2,8%

- Dépenses sociales : cf. diapo dédiée
- Une contribution aux fonds de péréquation liée au dynamisme des recettes fiscales
- générales, les subventions et participations : tri des déchets, mobilité, charges L'impact de nos politiques publiques et des révisions de prix sur les charges centrales (assurances, taxes foncières, locations immobilières...)
- Dépenses de personnel : cf. diapo dédiée

Annexe (14/30)







Des dépenses sociales maîtrisées avec une évolution globale inférieure à 1% de BP à BP avec

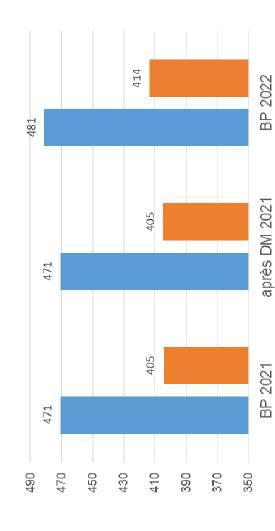
- une baisse prévisionnelle des allocataires du RSA (- 21 M€)
- Des soutiens accrus aux établissements et services sociaux et médico-sociaux (+14 M€)

Annexe (15/30)

ГХОИ

Des ressources humaines en accompagnement de nos politiques publiques

Dépenses de personnel en M€



De BP à BP entre 2022 et 2021 :

+ 2% hors postes financés tous budgets

Idem sur budget principal

+ 10,6 M€ tous budgets de BP à BP pour prendre en compte :

■ tous budgets ■ budget principal

- les évolutions réglementaires 2022 (revalorisation indiciaire des catégories C) et l'effet en année pleine des mesures 2021
- l'évolution des effectifs nécessaires à la mise en œuvre de nos politiques publiques et compétences acquises (équipe métropolitaine de l'habitat, achats responsables, économie circulaire, tri des déchets, GEMAPI…)
- la mise en œuvre des mesures sociales (forfait mobilité durable et revalorisation régime indemnitaire de certaines catégories

Annexe (16/30)





Un autofinancement brut préservé et des marges de

manœuvre conservées

Autofinancement brut (en M€)

339,9

318,4

344,2

400,0

350,0

300,0

250,0

200,0

150,0

100,0

286,7

262,5

280,9



BP 2022

après DM 2021

BP 2021

0,0

50,0

--- Budget principal

-- Tous budgets



Annexe (18/30)



4

IV. La dette

Une dette saine et en diminution

- Un <u>encours</u> de dette de 1 893,5 M€ au 01/01/2022
- 100% de l'encours bien classé en catégories A1 ou B1 selon

la charte Gissler

- Un taux moyen estimé à 1,43% tous budgets
- Une capacité de désendettement estimée à 5 ans et 6 mois

Annexe (20/30)



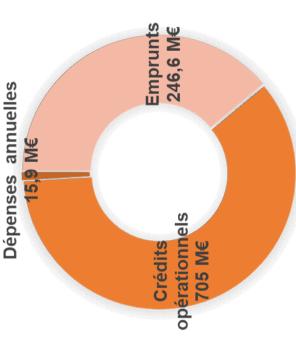
20

V. L'investissement

Annexe (21/30)

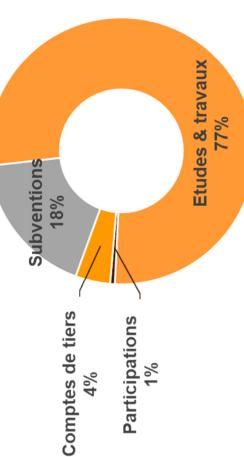
Les dépenses opérationnelles, principales composantes de l'investissement





Crédits de paiement tous budgets en M€

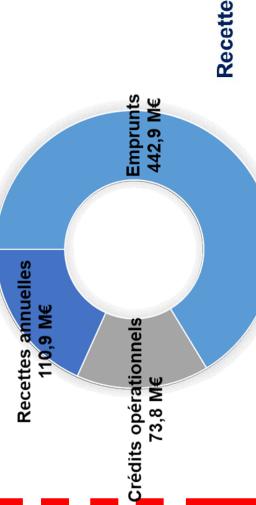




RANDLYON M

La part des recettes opérationnelles dans les recettes d'investissement

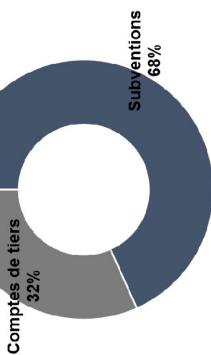




Crédits de paiement tous budgets en M€

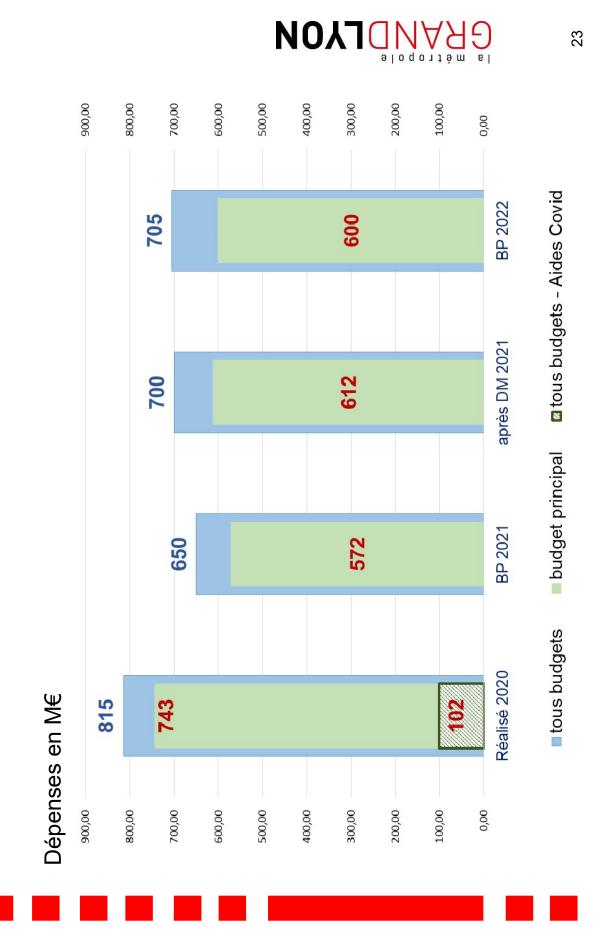


GRAND LYON



Annexe (23/30)





Annexe (24/30)

24

BP 2022

après DM 2021

BP 2021

Réalisé 2020

00'0

budget principal

tous budgets

eloqortèm el TMA99 **PYON** Des recettes d'investissement ajustées dans l'attente de la 120,00 100,00 80,00 60,00 40,00 20,00 00'0 64 74 finalisation des grands contrats 114 89 114 89 Recettes en M€

56

00'09

120,00

100,00

80,00

50

40,00

20,00

Annexe (25/30)



25

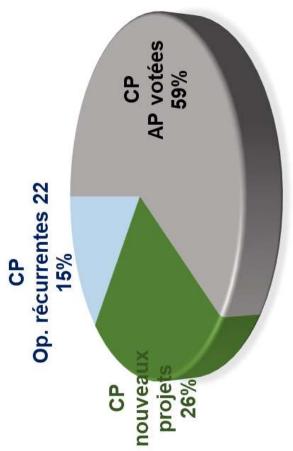
ANNEXES

La part prépondérante des crédits de paiement des

opérations nouvelles

Annexe (26/30)

GRANDLYON BI



Σ
705
2
dgets –
gpn
ns b
2

	٥	CP	CP	
Dépenses (en M€)	AD votáge	nouveaux	Opérations	Total
	AT VOIGES	projets	récurrentes 22	
Budget Principal	373,8	150,1	77,0	6,009
BA Assainissement	27,4	0,6	11,5	47,8
BA des Eaux	11,1	9,6	5,5	26,3
BA déchets	7,5	12,9	6,9	29,7
BA Réseau de chaleur		6,0		6,0
BA Restaurant			0,1	0,1
TOTAL	419,8	181,9	103,3	705,0

27

LYON -'aménagement du territoire et la mobilité, principales composantes de l'investissement métropolitain

Répartition des CP par macro - politique

Dépenses tous budgets en M€

Aménagement du territoire

Economie, éducation, culture, sport

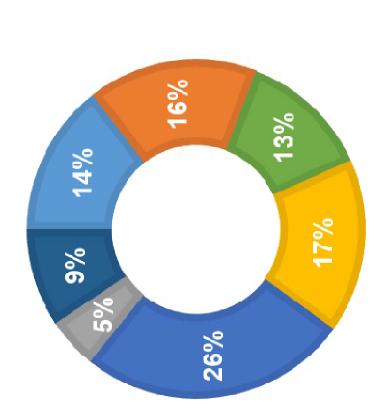
Environnement

Mobilité

Projets à individualiser

Ressources

Solidarités et habitat



TOUS BUDGET

Une augmentation de 135 M€ des autorisations de

programme à lancer en 2022

Annexe (28/30)

28

Nouveaux projets Opérations récurrentes 19%

720 M€ en 2021 → 855 M€ en 2022

Recettes en M€

Dépenses en M€

98 M€ en 2021 → 97 M€ en 2022

r.		١
ч	١	•
₹		
i	2	
	¢	٠
		ļ
Ц	r	١
•	1	3
·	٠	•
_		
L	1	
e	1	ľ
_	٠	١
	•	
(1	7
j		i
7	1	Į
•	۰	4
ζ	2	ı
7	-	١
2	=	•
-		1
ī		۰
•		4
	_	
•	•	1
-		1
_		_
•	-	٠
()
		IIIS HIIDADTS - AD 855 M£

Total	722,9	55,8	43,0	32,9	0,3	0,1	855,0
Opérations récurrentes	125,8	17,8	7,3	14,9	ı	0,1	165,9
Nouvaux projets	597,1	38,0	35,7	18,0	0,3	ı	689,1
Dépenses (en M€)	Budget Principal	BA Assainissement	BA des Eaux	BA Prévention Déchets	BA Réseau de chaleur	BA Restaurant	Total

Annexe (29/30)

GRANDLYON B m 6 t t 0 p 0 l e

29

BUDGET PRINCIPAL CP AP VOTEES 74% OP. RECURRENTES 2022 CP NOUVEAUX PROJETS 72%

Les crédits de paiement 2022

PPI – REPARTITION PAR BUDGET

RECETTES

Tous budgets – CP 74 M€

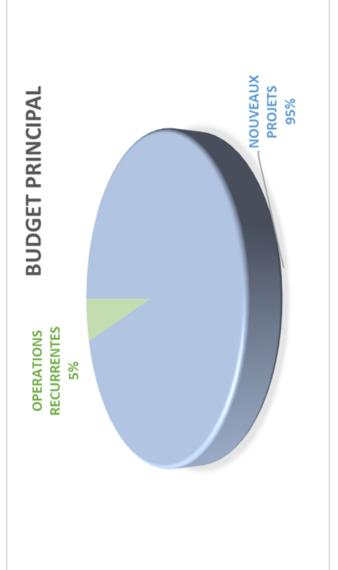
Total	64,0	4,1	<mark>1</mark> ,3	4,5	73,8
CP Opérations récurrentes 22	8,0				8,0
CP nouveaux projets	15,6		0,3	4,5	20,2
CP AP votées	47,5	4,1	6,0		52,5
Recettes (en M€)	Budget Principal	BA Assainissement	BA des Eaux	BA déchets	TOTAL

La stabilité des autorisations de programme 2022 en

recettes

Annexe (30/30)

30



Tous budgets – AP 98 M€

IONS TOTAL	88,7	2,1	1,0	6,5	98.3
OPERATIONS RECURRENTES	4,4				4.4
NOUVEAUX PROJETS	84,3	2,1	1,0	6,5	93.9
RECETTES (en M€)	Budget Principal	BA de l'Assainissement	BA des Eaux	BA Prévention gestion déchets	TOTAL

Annexe 3 (1/3)

Régime d'aide aux communes - Individualisation totale d'autorisation de programme (dossier n° 2022-0928)

Document projeté lors de la présentation du dossier par M. le Vice-Président Artigny



AIDE EN INVESTISSEMENT AUX COMMUNES

CONSEIL METROPOLITAIN

24 JANVIER 2022

Annexe (2/3)



Une aide inédite de 10 Ms€ en 2022

- Cibles = Communes bâtisseuses qui font face à une pression démographique
- Première aide directe aux communes, complémentaire de la PPI
- ✓ Devrait être reconduite annuellement
- Types de projets éligibles
- Maîtrise d'ouvrage communale
- Équipements communaux (école, EAJE, équipements sportifs...)
- Rénovation Thermique
- Financement minimum de la commune de 20%
- Les projets déjà débutés sont éligibles

Annexe (3/3)



Appel à projets

Ouvert du 1er février au 30 avril

Comment candidater?

Dépôt de dossiers

- Cahier des charges transmis le 1er février
- Modalités de dépôt numérique décrites dans cahier des charges

Validation

- Pré-notification à l'été
- Délibération en septembre

Soutien

- Entre 10% et 60% du projet
- Au minimum 20 000 €
- Au maximum 1 M€ en 2022 (10% de l'enveloppe)

Annexe 4 (1/4)

PMI'e - Présentation et adoption du nouveau Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2022-2026 (dossier n° 2022-0918)

Document projeté lors de la présentation du dossier par Mme la Vice-Présidente Hémain

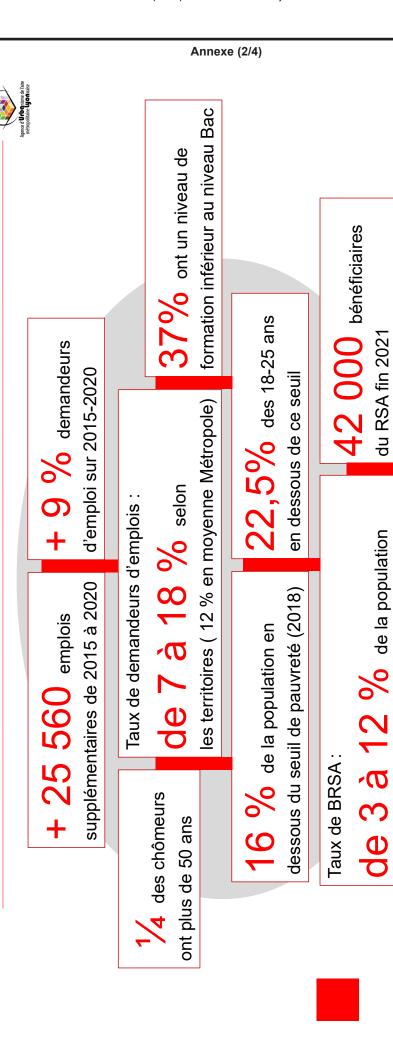
n° 2022-0918 PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL

Conseil du 24 janvier 2022

Objet: PMI'e - Présentation et adoption du nouveau Programme (PMI'e) 2022-2026 Métropolitain d'insertion pour l'emploi

GRANDLYON Is métropole





Quelques éléments de contexte social

PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL n° 2022-0918 Conseil du 24 janvier 2022 PMI'e - Présentation et adoption du nouveau Programme Métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2022-2026

selon les territoires (7 % en moyenne Métropole)

DÉLÉGATION DÉVELOPPEMENT RESPONSABLE Direction de l'Insertion et de l'Emploi

du RSA fin 2021

GRAND**LYON**

Annexe (3/4)

d'élaboration Démarche

associées au cours Plus de 700 personnes d'une 40aine de rencontres et groupes de travail Un Livre Blanc pour établir les constats partagés et les attentes des acteurs



Etape 3 : Définition des orientations

Elaboration du Livra blanc





Phase 2

mars > déc. 2021

Elaboration de programmes

Construction d'une ambition partagée

an. > juin 2021

Phase 1

d'action territoriaux

mai > déc. 2021 Phase 3

Elaboration des orientations et actions de la Métropole

Elaboration d'un cadre

méthodologique pour l'animation des groupes de travail et la rédaction des fiches-actions

des programmes d'actions territoriaux

- Elaboration d'un cadre méthodologique pour l'élaboration

Réunion de cadrage avec la DIE

Etape 1 : Cadrage de la mission

Réunion de lancement (28/01)

Analyse documentaire Entretiens de cadrage

Etape 2: Concertation avec

fiches-actions au sein de la DIE Séances de travail avec les responsables internes des

- Groupes de travail internes et partenariaux (9)

- Rédaction des fiches-actions du PMI'e

des programmes d'actions territoriaux au cours des séances 2021 de chaque CTIE

programmes d'action territoriaux

Entretiens internes à la Métropole (10)

Entretiens avec les principaux

Séminaire interne (07/04)

Enquête flash à destination

des communes

- Ateliers territoriaux (10) - Rencontres avec le GEPI

aider à constituer les futurs es coordonnateurs emploi insertion de la MMI'e pour · Séances de travail avec

-Établissement et validation

Un groupe de « personnes concernées », le GEPI impliqué dans la construction de pistes concrètes > lien vers vidéo

PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL n° 2022-0918 Conseil du 24 janvier 2022 PMI'e - Présentation et adoption du nouveau Programme Métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2022-2026



DÉLÉGATION DÉVELOPPEMENT RESPONSABLE Direction de l'Insertion et de l'Emploi

Annexe (4/4)

d'inclusion numérique (par an) bénéficiaires d'actions 10 000 personnes

- 1 000 personnes bénéficiaires dans le cadre d'une action de mobilité inclusive (par an)
- dans le projet « un toit sur ma tête, un job dans ma poche » 300 jeunes accompagnés (22-26)

'ACCÈS AUX DROITS UTTER CONTRE **ET AMÉLIORER** EXCLUSION SOCIALE ळ्डा

- **PERSONNALISÉS** SANS RUPTURE **DES PARCOURS** D'INSERTION GARANTIR •
- parcours d'accompagnement en moins de deux mois bénéficiaires et conjoints) seront orientés vers un 60 % des publics seront orientés suite à une Rencontre d'Information et d'Orientation (RIO) 100 % des nouveaux bénéficiaires du RSA cible 2026)
- (cible 2024)
- 70 % d'accès à l'emploi ou à la formation qualifiante d'accompagnement emploi (cible 2026) dans le cadre des nouveaux parcours



EN PRÉCARITE

d'insertion de l'Aide Sociale à

l'Enfance

0 sorties sans parcours

•

100 % des bénéficiaires du RSA

•

de moins de 25 ans seront

accompagnés

DES JEUNES

INSERTIO **-AVORISER**

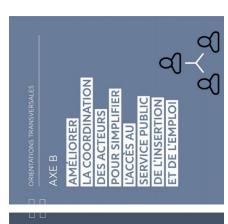
5000 jeunes accompagnés par le

RSJ (2021-2026)

« Charte des 1000 » engagés 90 % des signataires de la activement (par an)

(9 à 10M€ /an - cible 2026) Triplement des marchés réservés passés par la Métropole de Lyon















Annexe 5 (1/3)

Vaulx-en-Velin - Plans de sauvegarde des 13 copropriétés du quartier Cervelières-Sauveteurs -Approbation des conventions de partenariat

(dossier n° 2022-0948)

Document projeté lors de la présentation du dossier par M. le Vice-Président Payre







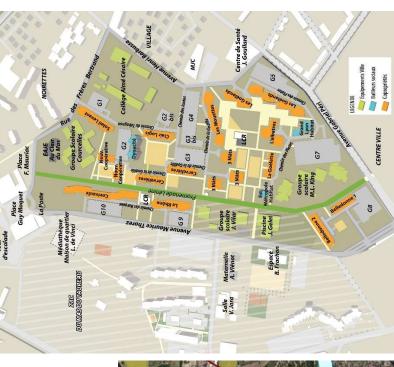


Conventions de Plans de sauvegarde des 13 copropriétés du quartier Cervelières-Sauveteurs à Vaulx-en-Velin Conseil Métropolitain du 24 janvier 2022

Annexe (2/3)

13 conventions de Plan de sauvegarde





LE QUARTIER – CERVELIERES-SAUVETEURS (VAULX-EN-VELIN)

- 4 500 habitants, 13 copropriétés dégradées
- Quartier en Politique de la Ville, NPNRU, priorité nationale Plan Initiative Copropriétés
- 2019-2020 Diagnostic des copropriétés > indentification de nombreux besoins
 - 2020 Début de l'accompagnement des copropriétés par un prestataire (Urbanis)



Annexe (3/3)

13 conventions de Plan de sauvegarde

Objectif: adapter les dispositifs d'accompagnement aux besoins des copropriétés, via

- Un accompagnement de la gestion (impayés de charges, maitrises des charges, relations syndic-conseil syndical);
- Une réhabilitation ambitieuse des copropriétés ;
- Une action de gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP)

PARTICIPATION FINANCIERE METROPOLE DE LYON

- Un prestataire missionné afin d'accompagner les 13 copropriétés dans l'amélioration de la gestion.
- 2- Les **travaux** subventionnés par les collectivités et l'Etat.
- 3- Le dispositif GSUP permettra d'accompagner les habitants dans l'amélioration du cadre de

Partenaires	Montants estimés
	Animation dispositif
ANAH	1,4 M€
Caisse des dépôts	617 K€
Métropole de Lyon	1,1 M€
Ville de Vaulx-en- Velin	277 K€
Partenaires	Montants estimés Subventions travaux
ANAH	33,5 M €
Métropole de Lyon	7,7 M € (dont 4,7 M€ ECORENO'V)
Ville de Vaulx-en- Velin	3 M €
Reste à charge pour les copropriétés	2,9 M€



/ie. 3

Annexe 6 (1/6)

Politique foncière 2021-2023 - Individualisation complémentaire d'autorisations de programme (dossier n° 2022-0985)

Document projeté lors de la présentation du dossier par Mme la Vice-Présidente Vessiller

INDIVIDUALISATION



Conseil métropolitain du 24 janvier 2022





Annexe (2/6)

LYON

elogontém 1/1/A/9

Les objectifs de la politique foncière de la Métropole de Lyon

d'une politique foncière : de l'urgence aux différents temps prévoyance long terme. Répondre

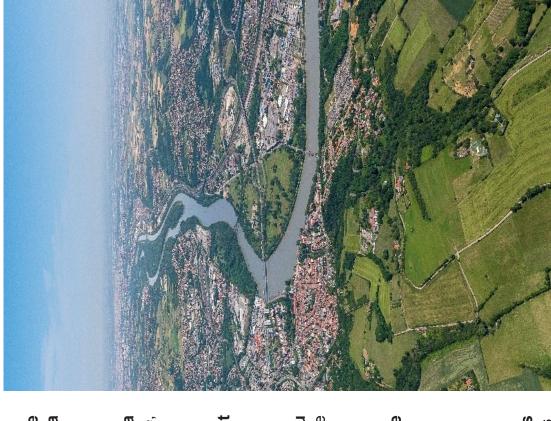
Élargir les champs d'intervention de la politique foncière (protection de la ressource, politique alimentaire,... Anticiper les opérations d'aménagements et maîtriser de grands fonciers stratégiques.

contexte Renforcer l'intervention pour la politique du П dans d'inflation des prix du marché. abordable logement

Soutenir l'activité productive et le commerce de proximité.

Permettre la réalisation d'équipements

Accompagner les communes ainsi que les bailleurs sociaux dans leur besoins fonciers







Annexe (3/6)

104 M€

ГХОИ

L'action foncière se finance sur plusieurs autorisations de programme (AP) :

Bilan de l'année 2021

3 AP « foncières » (réserve foncière, logement abordable et compte de 1/3)

délibérées en 2021

138 M€

Dont CP réalisées en 2021 sur ces 3 AP:

36 M€

CP réalisés en 2021 sur les projets individualisés

140 M€

TOTAL des CP réalisées en 2021 sur l'action foncière :





Annexe (4/6)

Bilan des actions territoriales de la réserve foncière

Principaux secteurs d'intervention:

- La Tour de Salvagny la Poterie
- Écully le Tronchon
- Corbas le Carreau
- **-imonest** les Longes
- Collonges au Mont d'Or Quai d'Illhaeusern
- Feyzin secteur Jean Jaurès
- Villeurbanne secteur Cusset/Blum
- Fassin la demi-lune Alaï / Libération
- Saint Fons Centre
- **Givors** Centre
- **Jécines / Meyzieu** Franges Rocade Est
- Oullins La Saulaie (hors ZAC)
- **/illeurbanne -** Carré de Soie (Bobst)
- Rillieux la Pape Zone de Perica











Annexe (5/6)



23 interventions réparties sur les communes

AP foncière pour compte de 1/3

Villeurbanne, Caluire, Tassin la Demi-Lune, Saint Priest, Pierre-Bénite, Meyzieu, Marcy l'Etoile, Lissieu, Lyon, Limonest, Givors, Genay.

13 interventions pour des bailleurs sociaux

=> s'équilibre en recette / dépense

AP foncière pour le logement abordable

172 logements sociaux et abordables dont 94 sur Lyon et 78 en dehors notamment en communes SRU

Des recettes liées aux droits d'entrée des baux emphytéotiques estimées à 13,8M€ sur 2021





Annexe (6/6)



- AP Réserve foncière individualisée en 2022 : **22 M€**

PROPOSITION BP 2022

AP Réserve foncière :

- CP Réserve foncière individualisés en 2022 : **22 M€**

AP action foncière pour compte de 1/3 en 2022 : 15 M€

CP 2022:7 M€ en dépenses et 7 M€ en recettes

CP 2023 : 6 M€ en dépenses et 6 M€ en recettes

١

CP 2024 : 2 M€ en dépenses et 2 M€ en recettes

AP action foncière logements sociaux et abordables : 40 M€

CP 2022: 27 M€

CP 2023:11 M€

١

CP 2024:2 M€





Annexe 7 (1/3)

Projet d'aménagement d'une section de la ViaRhôna - Avis de la Métropole de Lyon sur la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H)

(dossier n° 2022-0986)

Document projeté lors de la présentation du dossier par M. le Vice-Président Bagnon



Avis de la Métropole de Lyon sur la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H)

D'UNE SECTION DE LA VIARHÔNA

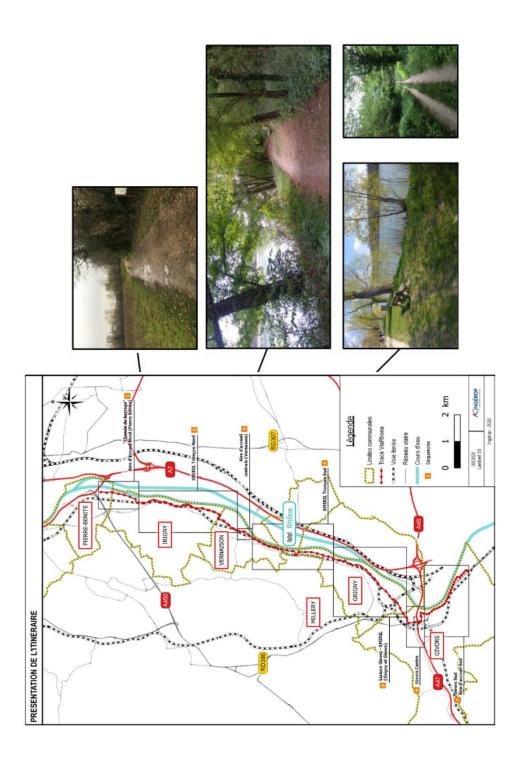
PROJET D'AMÉNAGEMENT

CONSEIL MÉTROPOLITAIN

24 JANVIER 2022

Annexe (2/3)





Annexe (3/3)



AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Le commissaire enquêteur a rendu son rapport le 17 décembre 2021 à l'issue de la consultation publique.

Trois conclusions principales ressortent du rapport :

- 1. Un seul tracé a été étudié. Or, ce tracé traverse des zones naturelles extrêmement riches, et protégées par un arrêté préfectoral
- 2. Les études environnementales fournies par la Région sont incomplètes et ne permettent pas d'évaluer correctement l'impact du projet, ni en phase chantier, ni en phase de fonctionnement
- 3. Le projet a été découpé en deux zones projet, de façon à minimiser les impacts environnementaux.

À l'aune de ces éléments, le commissaire enquêteur a rendu un avis défavorable.

Annexe 8 (1/3)

Métropole cyclable et apaisée - Mise en oeuvre du plan d'action stationnement vélo - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Approbation de la nouvelle tarification applicable au stationnement des vélos sur l'ensemble des équipements métropolitains

(dossier n° 2022-0912)

Document projeté lors de la présentation du dossier par M. le Vice-Président Bagnon

GRANDLYON

Conseil Métropolitain

24 janvier 2022

Plan d'action stationnement vélo

Annexe (2/3)

60 000 arceaux (20 500 arceaux existants aujourd'hui)

Objectifs à horizon 2026

15 000 places vélo sécurisées (2 300 places sécurisées existantes)



Place Carnot - Lyon 2





P+R vélo - Oullins Gare



immeuble ancien - Lyon Cage d'escalier

Annexe (3/3)

Objectifs par types d'équipements

Type d'offre et d'équipement	Nombre de places existantes 2021	Objectif nombre de places 2026
Parkings publics	1 400	2 000
Infrastructures existantes reconverties en local à vélo public	O	500
(rez-de-chaussée vacants, garages commerciaux, espaces privés pouvant être ouverts au public, etc.)		
Parcs relais vélo TCL	560	2 500
Parcs relais vélo TER	250	700
Vélostations Perrache et Part- Dieu	0	3 050
Petits abris vélo et consignes collectives	0	3 250
Total :	2 510	15 000



Lyon 8ème - Avenue des Frères Lumière - Ouverture et modalités de la concertation préalable au réaménagement de l'avenue des Frères Lumière entre la rue Louis Jouvet et la place Ambroise Courtois, de la place Ambroise Courtois et de la rue du Premier Film entre la rue Gélibert et la place Ambroise Courtois (dossier n° 2022-0917)

Document projeté lors de la présentation du dossier par M. le Vice-Président Bagnon





des

avenue

res





Réaménagement de l'avenue des Frères Lumière

Conseil de la Métropole 24 janvier 2022





LE PROJET

Périmètre de l'opération

Annexe (2/4)

La replantation des arbres sur la place A.Courtois de la place A. Courtois La chaussée Ouest La section Est de la rue du 1er film, entre la rue Gélibert et la place A.Courtois de l'av. des Frères Lumière, entre la rue Marius Berliet et la place A.Courtois La section Ouest

Annexe (3/4)

Av. des Frères Lumière

Réaménagement de l'avenue des Frères Lumière à Lyon

Objectifs du projet

- Apaiser l'avenue:
- → Réduire et apaiser la circulation
- Élargir les trottoirs
- → Permettre une cyclabilité de l'avenue, notamment en pratique familiale
- Optimiser le stationnement



- abattages des dernières années (maladie du platane) → Replanter la place Ambroise Courtois suite aux
- Apporter un maximum de végétation sur l'avenue : arbres et bandes plantées **↑**



> nombreux commerces, marché sur la place, Institut Lumière, MJC, groupes scolaires... Poursuivre le projet d'aménagement jusqu'au parvis du lycée de la rue du 1er film



Rue du 1er film



Annexe (4/4)

Service Espaces Publics et Infrastructures | Janvier 2022

Contenu de la délibération soumise au Conseil du 24 janvier 2022

Réaménagement de l'avenue des Frères Lumière à Lyon

- Ouverture d'une concertation réglementaire dont les modalités sont les suivantes
- → Ouverture en mars 2022 pour une durée prévisionnelle de 3 mois
- → Une démarche participative afin de recueillir les attentes des usagers et des riverains sur le devenir du secteur, intégrant différents temps d'échanges
- → Des registres numériques et en Mairie / à l'Hôtel de Métropole
- > Le bilan de la concertation servira de base au programme de l'opération



Annexe 10 (1/3)

Voeux déposés par le groupe Inventer la Métropole de demain :

- Pour prendre le temps d'accompagner chacun dans la mise en place de la ZFE, un enjeu d'acceptatibilité et d'efficacité
- Pour garantir le succès écologique et assurer l'acceptabilité sociale et économioque de la ZFE+ en intégrant les recommandations du panel citoyen



Conseil de la Métropole Lundi 24 et Mardi 25 Janvier Projet de vœu DAAJA

Gestion séance

Voeu n° 1

Prendre le temps d'accompagner chacun dans la mise en place de la ZFE, un enjeu d'acceptabilité et d'efficacité

Les déplacements sont structurants dans notre organisation personnelle, familiale et professionnelle. De ce fait, tout changement doit être anticipé, préparé et accompagné. Aussi nous estimons qu'une phase pédagogique doit précéder chaque étape d'interdiction définitive de circuler. Pendant ces phases pédagogiques, un accompagnement renforcé et personnalisé doit être proposé et le contrôle par les forces de l'ordre se fera sans sanction.

Cette phase a pour objectif de permettre à chacune et chacun d'entre nous de prendre le temps d'adapter ses pratiques de mobilité, de réaliser les démarches de demandes d'aides tout en améliorant dès à présent la qualité de l'air et notre santé.

Ce dispositif avait été utilisé pour la mise en place de la ZFE professionnelle dès février 2019 avec une effectivité des sanctions au 1^{er} janvier 2020. Ce même dispositif est également mis en place par la Métropole de Strasbourg en amont de chaque étape d'interdiction de circuler.

Le cas particulier de la ZFE+ démontre clairement la nécessité de cette période pédagogique. En effet, en l'état, il y aurait seulement 5 mois entre le vote de la ZFE+ en mars et l'application du dispositif dès le 1^{er} septembre. Cette durée n'est pas suffisante pour laisser à chacun la possibilité d'adapter ses modes de déplacements ou de renouveler son véhicule pour un véhicule Crit'Air 1 ou E.

Réuni ce jour, le Conseil Métropolitain acte que :

Chaque étape d'interdiction de circulation sera précédée d'une phase pédagogique d'un an. Durant cette année, les services de la Métropole mettront en place un accompagnement personnalisé.

Annexe (2/3)

DAAJA
Gestion séance
Voeu n° 2



Conseil de la Métropole Lundi 24 et Mardi 25 Janvier Projet de vœu

Garantir le succès écologique et assurer l'acceptabilité sociale et économique de la ZFE+ en intégrant les recommandations du panel citoyen

Envisagée depuis le plan Oxygène de la Métropole de Lyon en 2016 et mise en place en 2019 pour les professionnels, la Zone à Faibles Émissions (ZFE) est un outil utile pour lutter contre la pollution de l'air, facteur de maladies et de décès prématurés.

Dans le cadre de l'extension du dispositif, la Métropole a lancé une démarche de panel citoyen, groupe d'habitants non experts, invité à émettre un avis éclairé pour répondre à la question suivante : « Comment mettre en place une ZFE écologiquement efficace et socialement juste ? ».

Même si la sélection du panel ne respecte pas les méthodes statistiques permettant d'établir une parfaite représentativité des habitants et usagers dans cet échantillon, les 21 membres tirés au sort et choisis représentent une diversité de point de vue et d'usagers.

La remise de l'avis citoyen sur la ZFE le 14 décembre dernier a permis d'établir un certain nombre de constats, qui ont déjà pu être évoqués et partagés dans l'hémicycle métropolitain, notamment :

- « La mise en place de la ZFE va bouleverser les modes de vie. L'acceptabilité sociale de ces mesures doit donc être la plus optimale possible. » (page 4 de l'avis citoyen)
- « Le développement de la ZFE ne doit pas simplement reporter la pollution dans les zones périphériques au bénéfice du seul centre-ville.» (page 4 de l'avis citoyen)
- « L'information sur ce qu'est une ZFE n'a jamais été réellement faite. En ce qui nous [NDLR : les membres du panel citoyen] concerne, ce terme était inconnu pour la plupart d'entre nous, avant de participer à cette réflexion. Et actuellement, la communication sur la ZFE demeure limitée et peu efficiente. Du coup, cette préoccupation ne peut pas encore être la priorité des habitants de la Métropole. Cette situation va créer un poids pour les habitants, bousculant les situations et les projets de chacun [...] S'agissant de la ZFE, le dispositif s'impose à nous... » (page 4 et 5 de l'avis citoyen)
- « À terme, comment évoluera notre liberté de déplacement ? nous remarquons que la première perception des individus sur la mise en place de la ZFE est celle d'un frein à la liberté et à l'autonomie de déplacement avec son véhicule, voire, pour certains d'entre nous, d'une punition ; cependant, nous constatons, en en parlant autour de nous, que certains habitants réfléchissent ensuite rapidement à des solutions alternatives de déplacement ; [...]

Annexe (3/3)

Ensuite, notre inquiétude porte sur les personnes en difficulté économique et sociale ; il nous apparaît flagrant que l'accompagnement financier risque de ne pas apporter une réponse suffisante à leurs besoins économiques quotidiens ; par extension, une partie de la classe moyenne risque également d'être impactée, sans avoir, à ce jour, de solution réelle » (page 5 de l'avis citoyen)

Face à ces problématiques, le panel citoyen relève quatre types de leviers :

- La mise en place d'une communication appropriée et efficace, au niveau territorial adéquat
- Donner de la souplesse pour limiter les tensions, en améliorant et en renforçant l'articulation entre
 l'échéancier et le périmètre de la ZFE
- Favoriser une plus grande harmonisation des différentes offres de transport
- Renforcer la capacité d'aide et d'accompagnement individualisés, et à dégager en conséquence les moyens budgétaires et humains nécessaires

Pour relever ces défis, le panel citoyen propose plusieurs recommandations. Si certaines mesures sont déjà mises en œuvre ou en cours de réalisation, le Conseil Métropolitain doit confirmer son engagement à étudier ou mettre en œuvre les propositions du panel citoyen.

Réuni ce jour, le Conseil Métropolitain acte la mise en étude et/ou la mise en œuvre des recommandations du panel citoyen, en particulier :

- « Augmenter les parkings relais et ceux proches des gares en créant des infrastructures souterraines et à étages. Il serait judicieux de repositionner les parkings relais au-delà des implantations actuelles et de les augmenter. Plus il y a aura de parkings extérieurs bien situés et en connexion avec les TCL ou les trains, moins les gens rentreront dans les limites de la ZFE. Ces parkings doivent augmenter le nombre de bornes de recharges électriques dans les dix années à venir pour s'adapter à l'évolution du parc automobile attendue. » (page 6 de l'avis citoyen)
- Allonger les délais de l'échéancier de mise en œuvre « pour l'ensemble des Crit'Air' 2,
 3, 4 afin de laisser le temps aux citoyens de s'adapter et trouver des solutions, mais aussi d'avoir des véhicules d'occasion plus accessibles. » (page 7 de l'avis citoyen)
- Réflexions pour impliquer davantage les entreprises à travers les plans mobilités en mettant en œuvre des compensations (page 8 de l'avis citoyen)
- Mise en place d'un numéro vert afin de répondre aux demandes de mobilités (page 8 de l'avis citoyen)
- « Face à la méconnaissance de la ZFE et à un calendrier contraint, il est nécessaire de multiplier les canaux de communication » (page 8 de l'avis citoyen)

Conformément à l'article L 3121-13 du code général des collectivités territoriales rendu applicable à la Métropole
de Lyon par l'article L 3611-3 dudit code, le présent procès-verbal a été arrêté le : 27 juin 2022.

Le Président,

Le Secrétaire de séance,